



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITÉ DE METZ
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Département d'Histoire

LA MAIN-D'ŒUVRE
DES
USINES SIDÉRURGIQUES
DE LORRAINE
1880 - 1939

Étude des flux

(L'exemple des Forges de Joeuf)

Volume 2/2

Piero-Dominique GALLORO
THÈSE DE L'UNIVERSITÉ DE METZ

Sous la direction de
Monsieur le Professeur Alfred WAHL
Professeur à l'Université de Metz
Directeur du Centre de Recherche Histoire et Civilisation

1993- 1996

Troisième Partie

LA MISE EN PLACE DU REFLUX (1930-1939)

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
N° Inv.	1996 012L
Cote	L/M3 96/3
Loc.	Magasin

"Devant la porte de l'usine
Le travailleur soudain s'arrête
Le soleil l'a tiré par sa veste.."

Prévert (Jacques), Le temps perdu, Paroles



UN LAMINEUR

L'évolution des flux de main-d'œuvre en Lorraine allait connaître un retournement de situation dès le début de la décennie des années Trente. Le rôle prépondérant de la main-d'œuvre déjà recentré au cours des années Vingt, avec l'instauration d'un travail plus rationnel et d'une organisation scientifique des tâches, allait être remis en cause de façon plus profonde.

La crise économique mondiale allait s'étendre rapidement à la France et plus particulièrement à la Lorraine où dès le second semestre 1930 elle fut ressentie par les industriels.

Non seulement les besoins de main-d'œuvre baissèrent mais on vit se former des convois de rapatriement des flux d'ouvriers étrangers.

La baisse des besoins en hommes s'accrut jusqu'à la moitié de la décennie mais l'embellie économique et les efforts du Front Populaire ne parvinrent pas à redonner une impulsion suffisante aux mouvements de main-d'œuvre.

Aux politiques de recrutement tous azimuts se substituèrent une volonté de n'embaucher que des éléments susceptibles de s'enraciner. Le cadre de plus en plus rigide des textes juridiques obligea les responsables à effectuer des choix même si ceux-ci ne les satisfaisaient pas complètement. Au recrutement en Italie puis dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe Centrale on proposa des filières partant des colonies d'Afrique du Nord principalement.

Cette dernière étape avant la rupture de la Seconde Guerre mondiale ne parvint pourtant pas à imposer l'autorité des maîtres de forges ou celui des responsables civils : l'instabilité chronique des courants ouvriers réduit pendant les années de crise ressurgissait dès les premiers jours de reprise économique.

3.1. LES TEMPS DE CRISE (AOÛT 1930-JUIN 1936)

Après la stabilisation de la reprise enregistrée au cours de la seconde moitié des années Vingt, les difficultés économiques qui avaient frappé la plupart des pays industriels atteignirent la France. La Lorraine sembla affectée assez vite ce qui explique les modifications enregistrées dès le second semestre de 1930 avec le tarissement des flux, la mise en place d'un système hétéroclite de lutte contre le chômage et la politique menée à l'encontre des étrangers.

3.1.1. LA FIN DE LA PROSPERITE.

En 1929, à quelques milliers de kilomètres des bassins ferrifères de Lorraine, une secousse boursière ébranla le système économique international et marqua durablement les esprits au point qu'aujourd'hui encore le *jeudi noir* d'octobre 1929 reste une référence en la matière. Certes le krach boursier ne fut pas à l'origine du marasme mondial des années 1930, comme le souligne R. Cameron¹, mais il mit à jour la crise. Aux États-Unis, la production chuta de façon vertigineuse et au cours des premiers mois de 1931, le commerce extérieur recula de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente. L'onde se propagea rapidement sur l'ensemble des réseaux internationaux et avait fini par ravager la plupart des pays européens. La Grande-Bretagne et l'Allemagne, deux grands pays industriels, se débattirent très rapidement dans des difficultés inextricables, cherchant à endiguer le flot de faillites et de fermetures d'établissements.

En 1930, la prospérité française semblait pourtant avoir été épargnée par le spectre de la crise qui hantait déjà le reste du Vieux Continent. Les indicateurs économiques étaient au plus haut. Le commerce extérieur était globalement satisfaisant malgré une balance commerciale déficitaire qui parvenait cependant à se rééquilibrer grâce aux "revenus des invisibles". Le revenu national restait encore très élevé et "*le plein emploi est assuré, on ne recense en 1930 que quelques milliers de chômeurs secourus*"². Les réserves monétaires de la Banque de France, renflouées après la stabilisation du gouvernement Poincaré de 1927, avaient été mul-

¹ CAMERON (Rondo), *Histoire économique*, Référence Larousse - Histoire, 1991, 430 p., p. 375

² BERSTEIN (Serge), MILZA (Pierre), *Histoire de la France au XX^e siècle*, Ed. Complexe, Bruxelles, Tome 2 : 1930-1945, 1991, 400 p., pp. 18-19

tipliées par quatre en 1930. Alors que les banqueroutes firent sombrer les établissements bancaires de bon nombre d'autres pays, les capitaux affluaient vers les places financières françaises.

La sidérurgie française avait, au cours des dernières années de la décennie 1920-1930, franchi sans cesse de nouveaux seuils de rendement et régulièrement des records journaliers ou mensuels de production étaient annoncés par les cadres des usines. Le niveau de la production industrielle dépassa en 1930 de 40 % celui de 1924³.

Pourtant, derrière ces images de prospérité, la crise était déjà apparue en filigrane dans les dernières années de la décennie. Sans vouloir débattre sur les études qui ont été effectuées sur cette grande crise, R. Girault précise combien il est paradoxal que la crise des années 1930 soit encore mal connue des historiens de l'économie⁴. "*Près de soixante ans plus tard, un consensus général ne s'est pas encore dégagé sur la question*"⁵.

Certains auteurs mettent en avant les causes monétaires. Le recul de la quantité de monnaie en circulation aux Etats-Unis a provoqué rapidement un étranglement. D'autres affirment que la baisse de la consommation et l'arrêt des investissements ont favorisé la crise. Finalement, les causes profondes dégagées sont multiples et cette diversité explique la complexité des situations.

Certes nous connaissons les étapes du déroulement de la crise et les liens qui unissaient les économies européennes et américaines, mais il nous manque les effets réels des politiques monétaires françaises et l'influence véritable d'une spécificité de l'économie française sur le retardement du déclenchement. J. C. Asselain⁶ explique que l'économie française subit tout d'abord "*passivement les effets de plusieurs chocs extérieurs successifs*" alors que J. Marseille affirme que cette crise qui apparut clairement dans le second semestre de 1931 était déjà présente dans le pays avant que ne soit introduits les facteurs américains du marasme⁷.

³ ABBAD (Fabrice), *La France des années 20*, A. Colin, Paris, 1993, 191 p. p. 176

⁴ GIRAULT (René), *Marchandises et Capitaux : Les marchés et les placements extérieurs (1919-1945)*, BRAUDEL (Fernand) - LABROUSSE (Ernest) dir., *Histoire économique et sociale de la France*, Tome IV 1-2 (1880-1950), Quadrige/P.U.F., 1993, 971 p., pp. 752-758

⁵ CAMERON (Rondo), *op. cit.*, p. 377

⁶ ASSELAINE (Jean-Charles), *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*, tome 2., *de 1919 à la fin des années 1970*, Ed. du Seuil, Coll. « Points Histoire », 1984, 219 p. pp. 31-33

⁷ MARSEILLE (Jacques) in *Revue Economique*, n°4, *Les origines inopportunes de la crise de 1929 en France*, 1980.

Dès 1926, la chute mondiale des prix de gros avait déjà atteint la France qui encaissa alors une baisse annuelle de l'indice de 3 % jusqu'en 1930. Parallèlement un recul sensible des exportations et de certaines valeurs mobilières annonçait tacitement des fissures plus larges qui atteignirent progressivement l'automobile vers 1929. En 1930, les industries de consommation courante connurent une baisse de dynamisme. La réduction des exportations s'explique par le ralentissement des économies clientes de la France malgré un niveau relativement faible des prix français jusqu'à la moitié de l'année 1931.

La Grande-Bretagne de son côté, pénalisée par la surévaluation de sa monnaie et sous l'effet de la pression des circonstances décida alors de la dévaluer et la plupart des ouvrages consultés estiment alors que cette décision provoqua le déclenchement de la crise en France.

3.1.1.1 L'entrée de la France dans la crise.

La fin de la convertibilité de la Livre Sterling en or dès septembre 1931 allait provoquer une dépréciation de cette monnaie sur les principales places boursières. La France vit sa propre monnaie prendre de la valeur par rapport à celle de la Grande-Bretagne. Ceci explique que les prix français estimés en or étaient devenus trop élevés par rapport aux monnaies dévaluées. Cela engagea la France dans une situation de déficit commercial permanent. Le rapport entre les importations et les exportations se déséquilibra rapidement. Le taux de couverture des importations par les exportations qui était encore supérieur à 80 % en 1930, chuta ensuite et ne fut que de 66 % en 1932.

Le réseau commercial d'exportation de la France à la fin des années 1920 était constitué par les pays limitrophes et par les Etats-Unis qui absorbaient en grande partie les produits du pays. Lorsque la crise frappa ces pays, la demande en produits bruts, semi-bruts ou élaborés comme le fer et l'acier fut réduite ce qui entraîna alors la France dans la baisse de sa production.

Sur ce point, l'élément le plus intéressant par rapport aux situations antérieures à la crise reste le changement des politiques d'achat des pays clients. Le rapport du Comité des Forges de 1932 reste très clair sur ce point. En 1931 et 1932, les principaux pays industriels européens continuèrent à rester les principaux acheteurs des produits de la sidérurgie française. Seulement, la Grande-

Bretagne qui s'efforçait de maintenir le fonctionnement de son industrie, avait décidé la création d'un tarif douanier élevé qui pénalisa les ventes françaises dans ce pays. L'Union économique Belgo-Luxembourgeoise se contentait de faire transiter les produits sidérurgiques français par la Belgique tandis que dans les chiffres proposés par les douanes, on constatait que l'Allemagne n'absorbait pour une grande part que les expéditions des usines de Sarre.

La production industrielle qui avait stagné en 1930 s'effondra brusquement en 1931. L'indice de production industriel avait baissé depuis 1926 de 4,5 % par an⁸, et entre septembre 1931 et avril 1932, la production de l'industrie chuta de 17 %⁹.

Sans avancer ici tous les arguments d'ordre économique et statistique que développa le président du Comité des Forges de France, François de Wendel, lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 1933, il faut en retenir tout de même certains points¹⁰. Tout d'abord, en 1932 la production mondiale en fonte et en acier ne représenta par rapport à la production de 1929 (qui fut considérée comme un maximum par le Comité des Forges de France), que respectivement 39 et 41 %.

En France, l'extraction du minerai de fer n'équivalait en 1932 qu'à 54 % de celle de 1929, la production de fonte avait baissé de 32,5 % et celle d'acier avait reculé de 28 %. Quant aux exportations, d'après les statistiques proposées par les Douanes et citées par l'étude du Comité des Forges de 1932, les exportations des principaux produits métallurgiques (dont la fonte et les demi-produits en acier) ne représentèrent que 3 093 000 tonnes en 1931 contre 4 356 000 tonnes en 1928.

Mais la crise ne toucha pas avec la même intensité tous les secteurs de l'industrie. *"La crise industrielle en France a donc eu des effets sélectifs"*¹¹.

En général les branches industrielles qui n'avaient pas pu ou voulu se moderniser furent plus durement atteintes que celles où les investissements effectués par les dirigeants avait permis un certain dynamisme. La concentration des entreprises joua égale-

⁸ BRAUDEL (François) et LABROUSSE (Ernest) dir., *Histoire économique et sociale de la France*, tome IV. 1-2, 1880-1950, Ed. Quadrige, P.U.F., n° 164, 1993, 971 p., pp. 655-663

⁹ BELTRAN (Alain) - GRISET (Pascal), *L'économie française (1914-1945)*, A. Colin, p. 13 et ASSELAINE (J.C.), *op. cit.*, p. 35

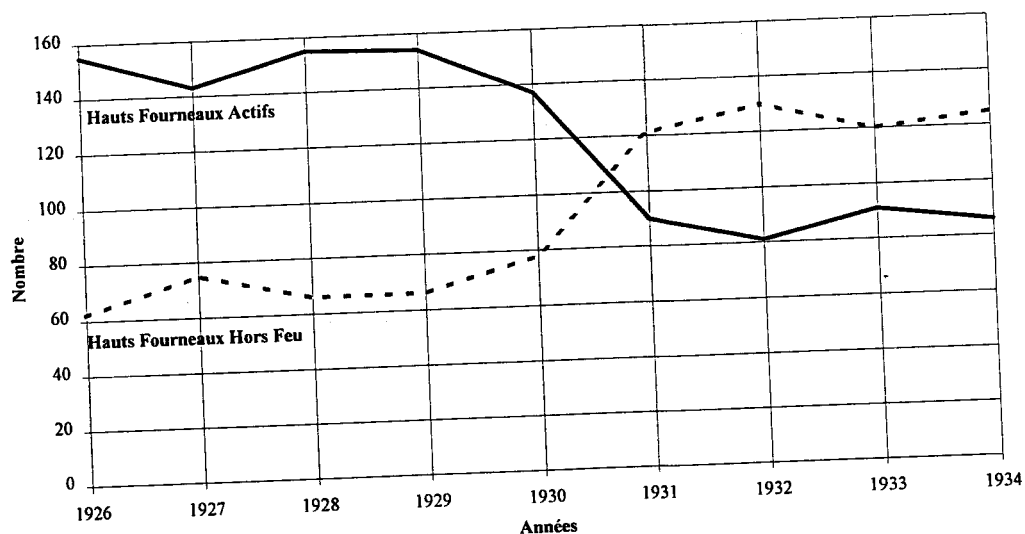
¹⁰ *Le Génie Civil*, Tome CII, n°24, 1^{er} semestre 1933, p. 570

¹¹ BERSTEIN (S.) et MILZA (P.), *op. cit.*, p. 31

ment un rôle non négligeable dans le maintien de la vitalité des firmes. Dans la sidérurgie, les grands groupes comme de Wendel et Schneider formèrent des cartels et cette concentration leur permit de mieux résister aux années de marasme. Pourtant, si les entreprises les plus résolues avaient réussi une concentration salutaire, leur nombre resta trop restreint pour permettre un effet d'entraînement de toute l'économie française. De plus, l'assainissement du marché résultant de la faillite des éléments les plus faibles resta insuffisant dans la mesure où beaucoup d'entreprises qui survivaient préférèrent laisser vieillir leur matériel faute de liquidités ou par peur d'investir. Donc, dans l'ensemble, l'investissement fut réduit et avec lui les efforts de modernisation de l'outil productif français engagé au cours des années Vingt.

En 1931, la production de fonte et d'acier en France chuta de façon notable. Le volume de fonte phosphoreuse Thomas brute et celui d'acier Thomas passèrent en 1931 sous le niveau de 1926¹². Comme le montrent les graphiques suivants, le nombre des hauts fourneaux en inactivité augmenta au détriment des fours productifs.

Evolution du nombre de hauts fourneaux à feu et de hauts fourneaux improductifs en France de 1926 à 1934



Sources : Bulletins n°4275 du Comité des Forges de France mai 1935

¹² *Bulletin du Comité des Forges de France*, mai 1932, n° 4188, Statistique de l'industrie sidérurgique pour l'année 1931

Il convient néanmoins d'apporter certains éclaircissements sur l'évolution décrite précédemment par l'analyse des motifs d'immobilisation des fourneaux. Entre 1929 et 1931, le nombre d'installations en réparation a baissé sensiblement en passant de 39 à 24 %, celui des ouvrages en construction chuta de 18 à 3,3 % et le nombre de fours bouchés augmenta de 6 % à plus d'un quart de 1929 à 1931.

A côté de cette entrée définitive du pays tout entier dans la crise dès la fin de l'année 1931, en ce qui concerne la Lorraine, les difficultés se manifestèrent plus précocement. Certains centres sidérurgiques lorrains ressentirent très tôt les effets du marasme mondial et d'autre part, un certain nombre d'autres usines ne virent leur stabilité remise en cause que quelques mois plus tard. D'une manière générale dès la fin du premier semestre de l'année 1931, la majeure partie des usines de Moselle et de Meurthe-et-Moselle étaient atteinte.

3.1.1.2 La crise en Lorraine.

3.1.1.2.1. Déclenchement précoce

Effectivement les années 1929-1930 furent celles où la production des hauts fourneaux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle connut des sommets. C. Prêcheur qualifie ces dernières années de la décennie, d'années de pointe¹³ pour la sidérurgie lorraine.

Pourtant d'après les chiffres avancés par cet auteur, la Moselle vit le nombre de ses fourneaux en marche baisser de l'indice 100 en 1929 à 92,3 l'année suivante. La production de minerai mosellan baissa de 5 % entre 1929 et 1930 puis de 22,5 % entre 1930 et 1931. Les volumes de fonte et d'acier produits entre 1929 et 1930 baissèrent respectivement de 6,38 et 5 %. Par la suite la baisse fut plus conséquente.

Donc, bon nombre d'usines des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle connurent bien avant septembre 1931 des difficultés. Moyeuvre-Grande et Joeuf se plaignirent dès le milieu de l'année 1930, que "*la situation change nettement*"¹⁴.

¹³ PRECHEUR (Claude), *La Lorraine sidérurgique*, Paris, S.A.B.R.I., 1959, 635 p., p. 259

¹⁴ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf et de Moyeuvre-Grande, année 1930, K¹⁷/₃

L'usine d'Uckange précisa que les premiers effets de la crise mondiale furent ressentis chez elle dès le début de l'exercice 1930-1931¹⁵. Aux dires des rapports de l'usine, ces quelques symptômes de la crise qui s'annonçait, s'aggravèrent au cours du dernier trimestre de 1930. Ressentis depuis juin-juillet 1930, ils s'accompagnèrent d'une aggravation dès octobre, lorsque la dissolution du groupe d'intérêt auquel appartenait Uckange aggrava la concurrence étrangère.

En février 1925, un certain nombre d'usines de l'espace mosellan, luxembourgeois et belge avaient adhéré à l'Office de Statistique des Produits Métallurgiques à Paris qui réunissait les producteurs de fontes phosphoreuses. Cet accord intervint alors afin de permettre aux producteurs de fonte de moulage de mieux écouler leur production. Dès la fin de l'année 1930, la concurrence sarroise très active et le rétrécissement des marchés d'exportation firent voler en éclat le lien précaire qui unissait les usiniers mosellans et luxembourgeois. Dès novembre, la plupart des usines qui avaient participé à ces accords décidèrent en vain de créer un comptoir de vente unique. La dissolution de l'O.S.P.M. amena la rupture de l'équilibre du marché des fontes et à partir de là les dirigeants de l'usine uckangeoise notèrent une recrudescence de la concurrence. Cette concurrence était non seulement le fait des pays étrangers producteurs de fonte de moulage qui saisirent l'occasion pour tenter d'écouler leurs stocks, mais également des usines voisines de Meurthe-et-Moselle, du Luxembourg et de Belgique qui n'étaient plus tenues par des quotas imposés lors de l'acceptation des accords.

Les productions de fonte expédiées par l'usine qui étaient de 195 903 tonnes au cours de l'exercice 1929-1930 ne représentèrent plus que 176 199 tonnes l'année suivante. Les dirigeants d'Uckange se plaignirent dès décembre 1930 que "*la vente des fontes Thomas est devenue impossible*"¹⁵ vers la Sarre et devant la dégradation toujours plus importante de la situation économique en Allemagne, craignirent d'avoir à cesser très vite les exportations vers ce pays.

¹⁵ E.A.U.S., versement 46, boîte 49, Forges et Aciéries du Nord et Lorraine, Rapport de l'exercice 1930-1931, p. 59

Débouchés des fontes de l'usine d'Uckange
de juillet 1929 à juillet 1931

Type de Fonte	Destination	% des exportations exercice 1929-1930	% des exportations exercice 1930-1931
Fonte de Moulage	France	59,6	72,63
	Belgique	8,07	6,2
	Allemagne	21,34	6,8
	Exportation	10,99	14,25
Fonte Thomas	Sarre	32,65	-
	Intérieur	54	31,37
	Exportation	13,55	68,63

*Sources : E.A.U.S. Usine d'Uckange exercices 1929-1930-1931*¹⁶

Pour assurer un débouché à la production de fonte de moulage, les responsables se tournèrent à la fin de l'année 1930 vers le marché intérieur et décrochèrent un contrat à long terme avec la Compagnie Nationale des Radiateurs.

Les prix de vente des fontes Thomas qui étaient encore de 330 francs vers juillet-août 1930 baissèrent en décembre 1930 à 250 francs la tonne et les dirigeants de l'usine se plaignirent qu'à ce prix là, "*il n'y a encore pas de preneur*"¹⁶. L'exportation permit pendant quelques mois aux usines lorraines d'écouler leur fonte Thomas et certains produits semi-finis et finis.

Dans les forges du groupe de Wendel (dont Joeuf) la répartition de la production vers les usines de "l'intérieur" et l'exportation "*s'écarter*"¹⁷ de la ligne poursuivie tout au long des années 1920. Les tonnages vers "l'intérieur" qui, jusqu'en 1932 - 1933 représentaient 50 % de la production des usines wendéliennes ne furent plus que 44 % en 1934. Au cours de la même période, les usines du groupe n'absorbèrent que 7 % des tonnages au lieu de 18 %.

¹⁶ E.A.U.S., versement 46, boîte 49, Forges et Aciéries du Nord et Lorraine, Rapport de l'exercice 1930-1931, p. 59

¹⁷ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Usine de Hayange - St Jacques Exercice 1934, K²¹/₁

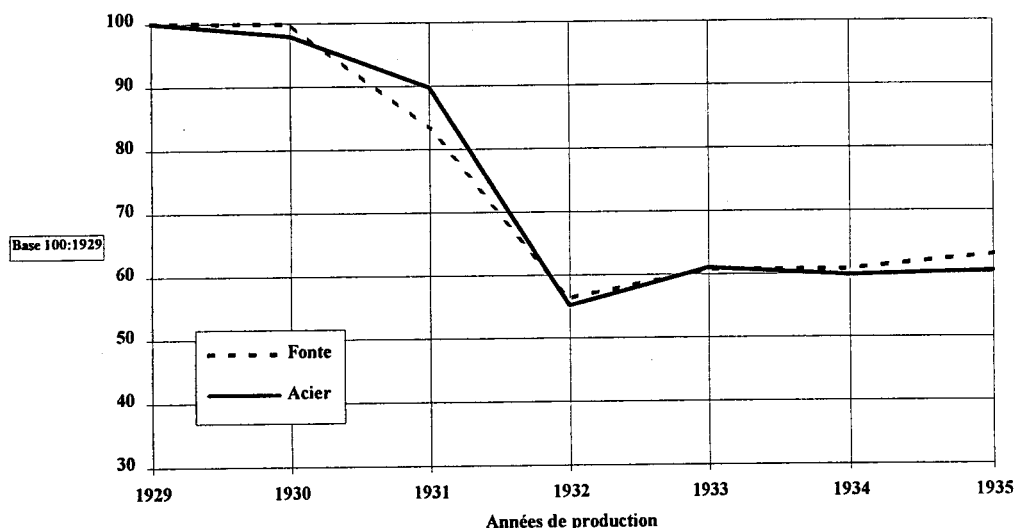
Ce qui signifie que la rétraction du marché intérieur français avait commencé, pour une partie de la sidérurgie lorraine, dès les derniers mois de l'année 1930.

A Neuves-Maisons, la *Société des Métallurgie de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons* signala dès août 1930 que sa production était ralentie et que la situation était devenue stationnaire. Aux laminoirs de cette usine, l'écoulement de la production était devenue difficile parce que "*la marche des affaires est moins intense*"¹⁸ »

Les usines de Wendel virent les tonnages de rails destinés à l'exportation prendre de l'importance en passant de 32 % à 49 % parallèlement à la chute des quantums dirigés vers la France et la consommation interne du groupe.

A Joeuf, l'évolution de la production de métal fondu et d'acier augmenta réellement entre 1929 et 1930 contrairement à ce que semble présenter le graphique ci-dessous.

**Evolution de l'indice de production
de Fonte et d'Acier à Joeuf de 1929 à 1935**



Sources : E.A.U.S., M.D.F. $K^{16}/L_2 - K^{17}/L_3 - K^{18}/L_2 - K^{19}/L_2 - K^{21}/L_1 - K^{21}/L_3 - K^{22}/L_4$

Simplement, la hausse de la production se réalisa dans les premiers mois de l'année 1930, mais le second semestre 1930 fut affecté par des baisses de commandes et ce recul des débouchés explique la stagnation visible sur le schéma précédent.

¹⁸ A.D.M.M. série 9 M 25

D'une manière générale, la sidérurgie lorraine fut pleinement atteinte au cours du second semestre 1931. Dans la région de Longwy, les tonnages de fonte et d'acier chutèrent de plus de 40 %¹⁹. Plusieurs sites industriels sidérurgiques furent contraints de cesser leur production.

En Moselle, à la fin du mois de janvier 1931, le chef du personnel de l'usine de Rombas affirmait encore que la production restait élevée²⁰ et au même moment, le directeur de l'U.C.P.M.I d'Hagondange, malgré une baisse du nombre d'heures supplémentaires consenties, prévoyait encore de remettre à feu un haut fourneau²¹. A Knutange, les usines de la Paix connurent un *"travail régulier"*²².

Les rapports des sous-préfectures lorraines notèrent dès le début de l'année 1931 un malaise qui s'accrut par la suite. La mine Houtte d'Audun-le-Tiche avait cessé l'extraction de minerai dès les premières semaines de janvier 1931 et la plupart des firmes des bassins de Briey et de Metz-Thionville marquèrent le pas au cours des dernières semaines de 1930 et le début 1931.

3.1.1.2.2. 1931-1935 : difficultés générales.

Les directeurs des usines d'Homécourt notèrent dans le bilan de leur exercice que l'année 1931 a *"marqué pour l'ensemble des exploitations, une période d'irrégularité et de difficultés sans exception sous l'effet d'une demande toujours en baisse"*²³. Uckange en Moselle se plaignit que sous l'influence du marasme croissant des marchés intérieurs et extérieurs, les hauts fourneaux n'avaient pas pu maintenir leur rythme de production : *"nous nous sommes vus contraints de recourir à des ralentissements progressifs et profonds de notre activité"*²⁴.

¹⁹ NOIRIEL (G.), *Longwy - Immigrés et Prolétaires (1880-1980)*, P.U.F., 1984, 395 p., p. 265

²⁰ A.D.M., 310 M 34, Lettre n° 10631 du Commissaire Spécial de Police de Rombas au sous-préfet de Metz-Campagne datée du 31 janvier 1931

²¹ A.D.M., 310 M 34, Lettre n°289 du Commissaire Spécial de Police d'Hagondange au sous-préfet de Metz-Campagne datée du 02 février 1931.

²² A.D.M., 310 M 34, Lettre n°550 du Commissaire Spécial de Police de Audun au sous-préfet de Thionville-Ouest du 1^{er} février 1931

²³ Documents privés sur Homécourt, Exercice 1931-1932

²⁴ E.A.U.S., versement 46, boîte 49, Forges et Aciéries du Nord et Lorraine, Rapport de l'exercice 1930-1931

Les hauts fourneaux de Uckange furent fermés progressivement dès juillet 1931 (pour le n°II) et le fourneau I fut bouché du 6 avril 1932 au 1er juillet 1932. La situation métallurgique sembla s'améliorer au cours des premiers mois de 1933 mais dès le milieu de l'année une dégradation fut notée dans bon nombre d'usines. A Hayange St Jacques, les directeurs constatèrent que l'année 1933 avait marqué une légère reprise par rapport aux mois précédents, mais l'année 1934 fut en "*faible régression par rapport à 1933 et [dénotait], quant aux chiffres de production, un régime de stabilisation*²⁵". A l'Acierie, le tonnage passa de 355 088 tonnes à 337 700 tonnes ce qui correspondait à une baisse de 5 % environ. Cette baisse relativement faible étant donné la chute qui avait été enregistrée depuis quelques années fut retrouvé également à Joeuf. Dans cette usine, les responsables se félicitèrent de la stabilisation de la production dont le tonnage était resté depuis 1933 "*sensiblement égal*²⁶".

A Joeuf, Homécourt et dans certaines usines de Moselle, les responsables se plaignirent que pour les fontes, d'importants tonnages furent "*jetés sur le marché*²⁷" à la fin du second semestre 1933. Selon certains directeurs, cette surproduction avait été causée par le rallumage d'un haut fourneau à Thionville à la fin du mois de novembre et la reprise de la production fin décembre 1933 à Hagondange, Homécourt et Differdange. Grâce à *L'Echo de Thionville* nous savons que le *Metzer Freies Journal*²⁸ de mars 1933 expliqua que certaines commandes passées auprès de la sidérurgie lorraine étaient directement liées à la conjoncture politique internationale. A la suite de l'accession de Hitler au pouvoir en Allemagne "*les Soviétiques ont retiré de grandes commandes faites à de grandes firmes allemandes pour en charger les usines de la Moselle*²⁹". Les grandes firmes mosellanes comme Hayange et Rombas profitèrent de ce ballon d'oxygène pour allumer également un haut fourneau tandis que quelques milliers de tonnes d'acier furent également fournies par Homécourt et Differdange.

²⁵ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Hayange St Jacques, Exercice 1934 K ²¹/₁

²⁶ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, Exercice 1934, K ²²/₃

²⁷ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/₄₉, Exercice 1933-1934

²⁸ A.D.M., 310 M 36

²⁹ A.D.M., 310 M 36

A Neuves-Maisons, le directeur des usines de Châtillon-Commentry déclara ouvertement, à propos de la vente de la fonte et des lingots d'acier à tarif bas, que "*les circonstances actuelles rendent difficile de définir ce qu'est un prix particulièrement favorable. Nous pouvons en effet être conduits un certain temps à accepter des prix même défavorables*³⁰".

La trop grande quantité de métal provoqua un effritement des prix de vente que les industriels eurent à supporter jusqu'en juin 1934. Certaines usines engagèrent alors des pourparlers afin de reconstituer un comptoir de vente et de production et fixèrent entre elles des quantums provisoires établis à la hâte. Au 1er juillet 1934, un comptoir local entre un groupe d'usines de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et Luxembourg décidèrent de fixer arbitrairement le prix de la tonne de fonte à 210 francs à parité avec Longwy.

Face à la montée des difficultés, les conséquences les plus visibles dans les stratégies d'adaptation furent une accentuation des "*méditations techniques*" de la part des usines et une répartition différente des ouvriers au sein de l'usine au moment de leur embauche.

3.1.1.2.3. L'adaptation de la sidérurgie lorraine face à la crise

Avec l'entrée de l'économie lorraine dans le marasme, les usines comme Joeuf furent contraintes de mettre au point de nouvelles stratégies de travail et virent leurs ouvriers développer une nouvelle redistribution des postes aux sein de l'usine.

3.1.1.2.3.1. *Les méditations techniques*³¹.

Face à la raréfation des commandes, les maîtres de forges lorrains furent contraints de réagir en baissant leur production. Ce manque de débouchés s'accompagna de la part des rares clients qui subsistaient, d'exigences de plus en plus précises sur la qualité des produits fournis. La plupart des usines lorraines qui voulaient conserver ces acheteurs potentiels durent accomplir un véritable effort

³⁰ E.A.U.S., Usine de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, correspondance interne

³¹ E.A.U.S., Forges de Joeuf, Cette expression a été trouvée dans le rapport du directeur de l'usine envoyé à François de Wendel en 1934; Versement de la M.D.F., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, K ²²/₄,

sur la qualité des fontes, des aciers et des produits laminés qui étaient expédiés. Le directeur de Joeuf proclama dès 1935 que *“la qualité seule défend le marché et la réputation d’une entreprise, il est hors de doute qu’il faut s’opposer avec le maximum d’énergie et le minimum de dépenses à tout fléchissement”*³².

Dès 1934 la Compagnie de l’Est et les grands réseaux de chemins de fer passèrent des commandes aux usines de Wendel. Un rapport confidentiel fut déposé sur le bureau de François de Wendel prévenant que ces compagnies de chemins de fer avaient procédé dans un certain nombre d’usines *“pour leur propre documentation, à des essais de chocs prélevés soit en tête, soit en pied de lingots et frappés, sans fraisage, patin en tension, avec différentes hauteurs de chute”*³³. Les grands réseaux de chemins de fer cherchaient le moyen d’éliminer les mauvais rails tout en payant un prix raisonnable. *“Nul doute qu’ils ne modifient le cahier des charges dans ce but quand leur documentation sera suffisante”* concluait alors le rapport avec à la clé, l’admission comme fournisseur de l’usine qui aurait fourni les meilleurs rails.

Cette stratégie explique alors pourquoi l’usine de Hayange-S^t Jacques spécialisée dans la fabrication de rails se lança justement au cours de l’année 1934 dans la mise au point de rails traités, ce qui lui valut de remporter une part du marché passé par certaines compagnies de chemins de fer français et suisses.

L’Acierie de Joeuf émit un certain nombre de notes techniques sur la simple question de la fabrication des lingots et les résultats furent que le directeur de l’usine se déclara *“personnellement du moins assez impressionné”*³⁴. Impressionné en effet par l’empirisme qui régnait dans les installations et qui avait fait dire à François de Wendel en septembre 1933 que *“...la fabrication de l’acier est si complexe, les résultats obtenus sont si divers sans que l’on sache pourquoi ...”*³⁴.

Face à cette déclaration *“provenant d’une personne dotée d’un demi-siècle d’expérience industrielle”*³⁴, les autorités de l’usine se déclarèrent stupéfaites. La rationalisation des années Vingt n’avait-elle donc apporté que peu d’éléments ? *“N’y a-t-il donc rien à faire ? Faudra-t-il travailler toujours, dans certains cas, avec appréhension ? Est-ce par ignorance ? Les difficultés*

³² E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1936, K ²²/₄

³³ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Hayange-S^t Jacques, 1934, K ²²/₁

³⁴ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1936, K ²²/₄

sont-elles insurmontables ? Y a-t-il des cas d'espèce insoupçonnés ou mal coordonnés ? Et la fonte ? Et le laminage ?.... Autant de questions !³⁵

Ces questions et la nécessité d'assurer une qualité constante à la production, allaient pousser les autorités de l'usine jovicienne à reprendre l'ensemble des opérations effectuées depuis le début de la crise.

A Joeuf, les rapports d'ingénieurs ou des chefs de service s'étoffèrent de plusieurs pages sur les « améliorations » à apporter tant au point de vue du matériel que sur la qualité des productions. L'Acierie s'engagea dès mars-avril 1935 *"non pas simplement assurer une composition et une résistance déterminées, mais fabriquer des aciers et des lingots qui répondent bien exactement à l'emploi auquel ils sont destinés"*³⁶.

L'ensemble de ces mémoires et des enquêtes éparses effectuées dans l'usine au cours des années 1932-1935 furent analysés par la direction de l'usine. Les courbes de production, la qualité des produits furent décortiqués, l'observation précise et minutieuse de toutes les productions fut mis en chiffres.

A partir de 1935-1936, les résultats de l'ensemble de ces réflexions aboutirent à la phase terminale de restructuration rationnelle des usines et sur le plan humain, à une exigence de la part *"du personnel d'un rendement maximum"*³⁷. Jusqu'en juillet 1934, les rapports des directeurs d'usines enregistraient des pertes de rendement chez les ouvriers et des hausses dans les frais de transformation des produits. A Joeuf, de 14,6 tonnes en 1933 par ouvrier et par mois, le rendement baissa à 12,2 tonnes l'année suivante. De même, les frais de transformation rapportés à la tonne pour l'ensemble des produits de premier et second choix passa de 112 francs à 119,77 francs marquant ainsi une augmentation d'environ 7 %³⁸. Tout au long de ces deux années, la direction des Forges de Joeuf poursuivit sa politique de compression *"de personnel et de dépenses d'une façon générale"*³⁸.

Dès le second semestre 1934, une certaine amélioration dans le rendement fut notée par les directeurs des usines du groupe de

³⁵ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1936, K ²²/₄, lettre du directeur de l'usine à François de Wendel, 9 avril 1936

³⁶ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1935, K ²²/₃

³⁷ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, HF de Joeuf année 1932, K ²⁰/₁

³⁸ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Laminoirs de Joeuf K ²¹/₁

Wendel. C'est ainsi, qu'à l'Aciérie de Hayange, le tonnage produit passa de 235 522 tonnes en 1933 à 355 088 tonnes l'année suivante soit une hausse de 51 %. La mise au point d'une nouvelle allure pour le Mélangeur avait permis de réaliser une telle production en réduisant le personnel de 175 à 148 hommes. L'effectif total pour le secteur acier de l'usine de Joeuf (Aciérie Thomas - Casse Fonte - Acier de Moulage) avait baissé entre 1933 et 1934 de 7 %. A l'Aciérie Martin de Hayange, le rendement par ouvrier avait augmenté alors que le nombre d'hommes baissait régulièrement. Ainsi, en 1930, 2 234 kg d'acier Martin furent produits quotidiennement par 389 hommes. En décembre 1934, seuls 218 hommes suffisaient pour produire 2,9 tonnes. Autrement dit avec moins d'hommes on produisait plus de métal. A Moyeuvre-Grande, lorsque les pénuries de commandes obligèrent la direction à ne faire tourner que trois, il fut possible de baisser l'effectif nécessaire à la fabrication d'acier de 15,5 % mais la production ne fléchit pendant ce temps que de 8,4 %.

Dans l'ensemble, au début de l'année 1936, les responsables de Joeuf se félicitèrent qu'*"en toute sincérité, c'est un beau résultat, d'autant plus appréciable que, dans l'ensemble, la qualité conservera un pourcentage très élevé. Ce n'était pas le cas en 1930"*³⁹.

A Joeuf, cet effort pour améliorer la qualité des produits tout en compensant les pertes dues à la baisse forcée de la production s'accompagna par une nouvelle stratégie de distribution des tâches.

A la baisse des effectifs de l'usine et à la dissolution des communautés étrangères au sein des usines lorraines on assista à une discrimination plus grande dans la ventilation des courants au cœur de l'usine. Les groupes étrangers recrutés les derniers furent relégués vers les secteurs en amont de l'usine tandis que les fruits de la politique de recrutement national allaient rétablir l'implantation des ouvriers français dans la plupart des installations. Entre 1930 et 1935, on assista à trois phénomènes :

- les embauches d'ouvriers furent dirigées en grande majorité vers les services Annexes à cause du manque de travail
- les flux étrangers furent majoritaires dans les services de Production afin d'assurer une production minimale
- au fil des années, le retour des courants français allaient remettre en cause ce partage.

³⁹ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Aciérie de Joeuf K ²⁴/₃

3.1.1.2.3.2. Ventilation des ouvriers

Le contexte de crise et de réduction des commandes expliquent en grande partie pourquoi, au cours des premières années de crise, la grande majorité des ouvriers embauchés fut dirigée systématiquement vers les services Annexes de l'usine de Joeuf. Pourtant, cette nouvelle répartition des ouvriers au coeur des installations, s'accompagna d'un phénomène de retour des ouvriers français vers les services productifs en grande partie à cause du manque de travail

3.1.1.2.3.2.1. Nécessaire prépondérance des services Annexes

Sur 100 ouvriers entrés à Joeuf entre août 1930 et les premiers mois de 1936, 63 partaient vers les services Annexes et 37 vers les Hauts Fourneaux, l'Aciérie ou les Laminoirs. L'Atelier fut le service de l'usine qui arriva en tête des embauches jusqu'en 1936. Pratiquement un ouvrier sur cinq fraîchement arrivé aux Forges de Joeuf était placé dans une des équipes des Ateliers. Les services de l'Electricité, de la Cour et des Chemins de fer récupérèrent à eux trois encore un tiers des nouveaux ouvriers et le reste fut dispersé vers les autres équipes Annexes tandis que les Laminoirs (15 % des entrées de l'usine), les Hauts Fourneaux (13 %) et l'Aciérie (9%) étaient pourvus avec un personnel minimum.

Dans le secteur Production de l'Usine, l'embauche fut plus forte aux Laminoirs qu'à l'Aciérie et aux Fourneaux. L'importance des entrées au laminage - alors que l'Aciérie et les Hauts Fourneaux de Joeuf avaient réduit leur production - pourrait sembler paradoxale. Or, le métal qui était laminé provenait en grande partie des surplus de Moyeuve-Grande et de Hayange qui partaient traditionnellement vers les rouleaux de Jamailles. Mais cette dernière usine avait comprimé les effectifs de son personnel. Avec les commandes d'essai-qualité passées par certaines compagnies de chemin de fer privées ou d'État, les équipes n'arrivaient plus à suivre les cadences à cause d'un matériel peu adapté aux nouveaux types de commandes. La direction préféra diriger les lingots de métal à laminer vers Joeuf qui possédait des installations plus adéquates, d'où l'importance des taux d'embauche aux Laminoirs de Joeuf alors que la production de métal avait été réduite dans cette usine.

Pourtant la ventilation vers les deux grands secteurs de l'usine ne s'effectua pas de façon uniforme. La discrimination nationale instaurée au cours des décennies précédentes se confirma pleinement dans les premières années de la décennie 1930. Dans un premier temps les quelques ouvriers étrangers que l'on continuait à embaucher furent placés aux Hauts-Fourneaux et à l'Aciérie tandis que les Laminoirs devenaient de plus en plus le domaine réservé des courants autochtones, en particulier des ouvriers alsaciens-mosellans.

3.1.1.2.3.2.2. Élargissement de la répartition des flux

Les entrées dans les Ateliers furent surtout réalisées grâce au recrutement des ouvriers français tandis que le secteur Fonte-Acier fit appel surtout aux Italiens et aux Polonais. Mais cette présence des étrangers dans des secteurs dans lesquels on avait voulu les reléguer auparavant, ne tarda pas à être remise en cause. La tendance repérée après 1926 de ventiler les anciens flux vers les services en aval de l'usine (tandis que les flux d'ouvriers plus récents partaient vers les services Fonctionnels de l'usine) prit une nouvelle tournure. Avec la disparition progressive des communautés étrangères, les courants locaux monopolisèrent pratiquement les services Annexes tandis que les quelques groupes étrangers présents étaient de moins en moins envoyés vers les Hauts Fourneaux et l'Aciérie.

Les Italiens virent leur recrutement augmenter aux services de la Cour, aux Expéditions et au Chemin de fer tandis que les Polonais se rabattaient de plus en plus vers la Mine. Sur 100 polonais qui entraient chez de Wendel-Joeuf en 1931, moins de cinq partaient vers la mine. En 1936, ils furent plus de 10 % alors que dans le même temps leur présence s'estompait dans la plupart des équipes de l'usine. Pour les autres nationalités, le recrutement entre la mine et l'usine ne bougea pas. Sur 100 Italiens qui se présentaient à Joeuf en 1931, huit étaient dirigés vers la mine et en 1936 les parts restèrent les mêmes

Les recensements effectués par l'administration de l'usine de Joeuf sur les ouvriers en poste au 31 décembre de chaque année entre 1931 et 1935 confirment bien la récupération de l'ensemble des services au profit du personnel local. Les Français dominaient largement dans les Ateliers où de 1931 à 1935, 85 % des ouvriers

étaient français, à la Charpenterie (90 %), à la Force Motrice (73 %), à l'Électricité (84 %) et dans les Ateliers (83 %). La progression était toujours dans le sens d'une hausse. Au 31 décembre 1931, par exemple aux Ateliers, on trouvait 82 % de Français et en 1935 il y en avait plus de 95 %. Cette augmentation se confirma dans le reste des services.

3.1.1.2.3.2.3. Le retour des ouvriers français dans les services productifs

Outre cette domination dans certains services suivie d'un enracinement de plus en plus important, le phénomène le plus marquant de cette première moitié des années Trente fut l'implantation de plus en plus nette d'éléments français là où quelques années auparavant, on assistait à leur remplacement par des étrangers. Ainsi, en prenant le cas typique des Hauts Fourneaux, au cours des années 1920 les responsables de l'usine ne savaient plus comment retenir leur personnel autochtone dans ce service. Avec la crise, le reflux des courants étrangers de l'usine et la crainte du chômage réamorçèrent des mouvements de personnel français vers ce secteur. Au 31 décembre 1931, 22 % des ouvriers des Hauts Fourneaux étaient français, l'année suivante ils furent 27 %, puis les effectifs se stabilisèrent autour de 38-40 % à partir de 1933. A l'Acierie, le phénomène fut identique : le nombre des ouvriers français augmentait au fur et à mesure que l'usine et l'ensemble de la région s'enfonçaient dans la crise.

Inversement chez les étrangers, les ouvriers italiens qui dominaient perdirent du terrain dans la plupart des services dans lesquels on les trouvait depuis quelques années. A l'Acierie, alors qu'en 1931 ils avaient réussi à préserver leur suprématie avec plus de 40 % des ouvriers en poste, en 1933 ils furent numériquement dépassés par les ouvriers d'origine française. Ce fut dans le service des Maçons que l'évolution fut la plus marquante. Jusque-là, la grande majorité des Maçons était recrutée par l'usine de Joeuf parmi les Italiens. En décembre 1930 les Italiens représentaient 61 % du service Maçons alors que les terrassiers et maçons français ne représentaient que 36 %. L'année suivante, les deux nationalités se retrouvèrent à peu près à égalité. En 1933, 51 % des Maçons de Joeuf étaient Français puis dès 1934 on vit les chiffres se stabiliser au-dessus de 55 %.

Ceci montre que parallèlement au reflux des ouvriers étrangers au cours des années de crise, les ouvriers locaux réinvestirent la plupart des services de l'usine. Si les derniers étrangers réussirent à se maintenir dans les secteurs où on les avait placé depuis quelques années, leurs positions furent grignotées par le retour des travailleurs locaux.

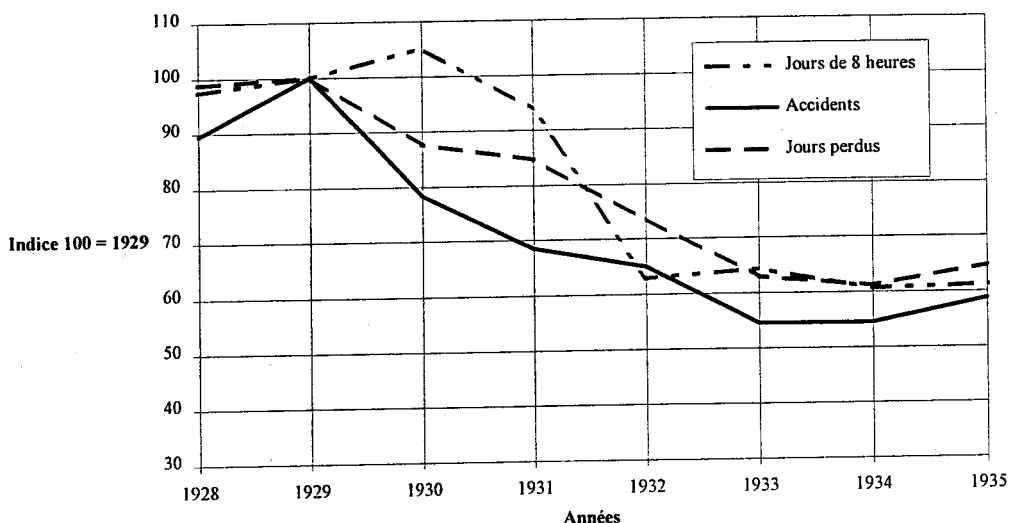
Cette évolution resta significative d'une situation de crise. Le reflux des étrangers nécessita leur remplacement par des éléments locaux. Ces derniers ne s'implantèrent dans les services qu'ils évitaient auparavant que parce que la situation économique ambiante les y obligeait. A partir de la reprise économique qui s'annonça dans la seconde moitié des années Trente, les courants d'ouvriers français réamorçèrent un repli vers les équipes Annexes. Leur poste dans les services fonctionnels de l'usine, à défaut d'être attribué à des courants étrangers difficiles à introduire en France, furent alors confiés, au cours de la seconde moitié des années Trente, à des ouvriers coloniaux.

3.1.1.2.3.3. Baisse des déclarations d'accidents.

Un épiphénomène causé par la crise et l'obligation de diminuer la production fut la baisse importante des accidents enregistrés par l'usine dès 1931. A Moyeuve-Grande, la régression du nombre d'accidents non-mortels signalés par les rapports dès la fin de l'année 1930 se poursuivit jusqu'en 1935. Pour avoir des chiffres comparables entre les années de bonne activité des usines et celle d'activité réduite, nous pouvons ramener le nombre des accidents à 100 ouvriers sur une base de 300 jours de travail annuel de huit heures.

En 1928, pour 1 308 604 journées de huit heures nous avons trouvé 12,8 accidents peu graves (pour 100 ouvriers sur les 300 jours de travail) et une perte de 168 journées annuelles par groupe de cent hommes. L'année suivante le nombre d'accidents peu graves monta à 14,3, ce qui correspondait environ à 170 journées chômées. Cette hausse se poursuivit jusqu'à la seconde moitié de l'année 1930. Ce n'est qu'à partir du second semestre 1930 et surtout au cours de l'année 1931 qu'une baisse réelle fut enregistrée.

Progression des accidents à l'usine de Moyeuve-Grande



Sources : E.A.U.S. versements de la M.D.F., usine de Moyeuve-Grande séries $K_{\frac{14}{3}} - K_{\frac{16}{3}} - K_{\frac{17}{3}} - K_{\frac{18}{3}} - K_{\frac{20}{1}} - K_{\frac{21}{1}}$

En plus des progrès réalisés dans le domaine de l'information, de la multiplication des consignes de sécurité et des appareils de protection, l'allure plus lente des usines et le nouveau comportement des ouvriers modifièrent la progression des accidents du travail.

Dès les prémices de la crise puis avec le ralentissement de la production des usines lorraines, les ouvriers se retrouvèrent confrontés à une baisse de leurs revenus. Après la réduction puis l'annulation des quelques heures supplémentaires accordées par l'Inspection du Travail, le chômage partiel de plusieurs journées par semaine achevait de réduire les possibilités de gagner de l'argent. A cause de cette diminution, l'ouvrier "ne s'absente pour blessure que s'il est absolument incapable de travailler alors qu'avant il avait tendance à profiter d'un bobo"⁴⁰ pour prendre quelques jours de congé.

Cette réduction de l'absentéisme se combina avec des durées de séjour plus longues. La fermeture des bureaux d'embauches dans la plupart des bassins lorrains condamna les ouvriers à attendre plus longtemps avant de quitter l'usine. Cette stabilisation forcée favorisa une baisse du nombre des accidents peu graves. Comme les titulaires de postes changeaient moins souvent, les statistiques

⁴⁰ E.A.U.S., versement de la M.D.F., K ²⁰/₁

avancées par les firmes montrèrent que le taux des accidents était plus élevé chez les nouveaux arrivants que chez les ouvriers qui se maintenaient plus longtemps sur un chantier. L'allongement relatif des temps de séjour permettait aux ouvriers de se familiariser avec les dangers du service et avec les instruments de travail. L'éducation des ouvriers aidant, les risques furent mieux évalués. Ainsi, lorsque la reprise économique se fit sentir, les durées de séjour des ouvriers diminuèrent et le nombre des accidents augmenta puis baissa à nouveau en 1938 au moment du sursaut de la crise.

Statistiques des accidents du travail à Joeuf

	1934	1935	1936	1937	1938
Accidents mortels et graves par 100 ouvriers et 2000 heures de travail	0,81	1,4	1,9	1,26	1,53
Nombre d'accidents moins graves par 100 ouvriers et 2000 heures de travail	16,3	20,2	22,3	27,5	26,3

Sources : E.A.U.S. : versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, personnel et renseignements statistiques, 1938, K²⁵/3

En 1938, à Joeuf, sur 133 accidents bénins survenus à l'usine, 38 % concernèrent les ouvriers en poste depuis moins d'un an et 62 % des ouvriers en poste depuis plus longtemps. Deux éléments se dégagent alors de ces chiffres : la majorité des blessés étaient des ouvriers en poste depuis longtemps mais une partie non négligeable des accidentés appartenait à la catégories des ouvriers mobiles et nouveaux.

L'arrivée de nouveaux ouvriers fut favorisée malgré le ralentissement du recrutement, par les nombreuses mutations au sein de l'usine et les promotions à des postes nouveaux. Le souci de produire avec un personnel réduit augmentait la fatigue des hommes qui devenaient moins attentifs aux dangers qui les guettaient. 19 % des accidents survenus dans le groupe des usines de Wendel étaient causés par la maladresse du nouvel embauché ou l'inattention causée par la fatigue. Les consignes des usines étaient claires, il importait surtout aux cadres de l'usine "d'attirer l'attention de

l'ouvrier qu'on change de poste sur les dangers de son nouveau travail⁴¹ ».

L'Union des Industries Métallurgiques et Minières avait défini un taux de gravité qu'elle évaluait par la perte de production des ouvriers blessés. *“Pour les ouvriers dont la blessure n'entraîne qu'une incapacité temporaire, la perte de production est représentée par le nombre de jours de chômage pour consolidation de la blessure. Pour les ouvriers à incapacité permanente, la perte de production est représentée par le nombre de jours de chômage auxquels on ajoute le nombre de jours représentant la perte de production pendant le reste de leur vie entière et déterminée conventionnellement”*. L'U.I.M.M. détermina un taux de gravité en calculant le quotient de la somme de ces nombres précédents sur le millier d'heures de travail effectué par les ouvriers du groupe considéré.

Chez de Wendel, en 1933 le quotient annuel fut estimé à 17,37. Pour la même année, dans le bulletin de mars 1933, le service technique du Comité des Forges en partenariat avec la Caisse Syndicale d'Assurances Mutuelles des Forges de France contre les Accidents du Travail publiait une courbe montrant que le même taux pour l'ensemble des usines membres du C.F.F. variait selon les années de 16,5 à 21,3. A partir de 1931, une baisse avait eu lieu et en 1933, le quotient pour les usines du C.F.F. était de 19,11.

A ces considérations d'inexpérience et de fatigue s'ajoutait également la nationalité de l'ouvrier. La maîtrise plus ou moins grande de la langue joua un rôle certain. Proportionnellement, chez de Wendel, ce furent les ouvriers polonais qui furent les plus atteints par des accidents légers. En 1931, pour les usines de Moyeuivre-Grande, Joeuf et Hayange, seuls 82 Français sur 2 115 furent blessés (environ 3,9 % des ouvriers français) contre 28 Italiens sur 472 (5,93 %) et 13 Polonais sur 86 (15,11 %).

L'usine de Joeuf distribuait systématiquement aux nouveaux arrivants des brochures contenant les premiers principes de sécurité édités en plusieurs langues : français - italien - polonais. Les services de l'Électricité du groupe de Wendel avaient prévu de donner à chaque ouvrier un « *carnet de prescription au personnel* » édité par l'Union des Syndicats de l'Électricité : en sécurisant l'usine on

⁴¹ E.A.U.S. : versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, personnel et renseignements statistiques, 1938, K²⁵/₃

cherchait également à amoindrir le coût de la main-d'œuvre à un moment où les dépenses de l'usine devaient être maîtrisé pour faire face aux difficultés économiques.

Cet aspect, les modifications techniques et la redistribution des attributions de poste dans l'usine s'accrochèrent au fur et à mesure que l'usine jovicienne ralentissait ses embauches.

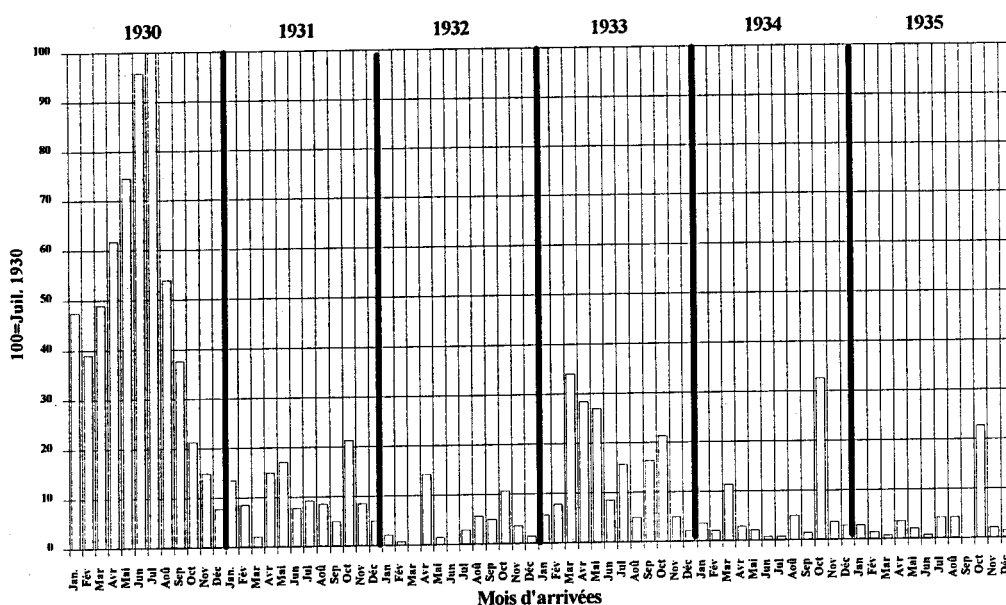
3.1.2 L'ENLISEMENT DES FLUX : 1930 - 1936

Le marasme qui fut ressenti dans les usines lorraines dès le second semestre de l'année 1930, explique d'une part le recul du nombre des ouvriers recrutés, la baisse des effectifs présents au cœur des installations et d'autre part la nouvelle représentation des nationalités dans les équipes d'affectation.

3.1.2.1. Le tarissement des courants

A Joeuf, comme dans la plupart des usines de Lorraine, le débit des courants pénétrant dans les installations sidérurgiques s'affaiblit considérablement dès les premiers mois de la crise. Le recul des entrées s'effectua à un rythme rapide dès le second semestre de l'année 1930. Ainsi, en prenant comme base de travail les mois de juillet-août 1930 qui constituent l'apogée des embauches pour les années 1929 et 1930, plusieurs éléments apparaissent. L'indice d'embauche de l'usine de Joeuf qui était au plus haut en juillet 1930 chuta brusquement au cours du mois suivant et continua sa descente jusqu'en décembre, date à laquelle un léger sursaut le fit remonter. En mars 1931, un premier seuil plancher fut atteint et tout au long des mois de l'année, le niveau d'embauche resta extrêmement faible devenant même nul en mars 1932. Ce type d'évolution a été observé à l'usine de la Marine d'Homécourt, avec des fluctuations plus ou moins similaires, et à la Société Métallurgique de Knutange.

Evolution des indices d'embauche à Joeuf (1929-1935)

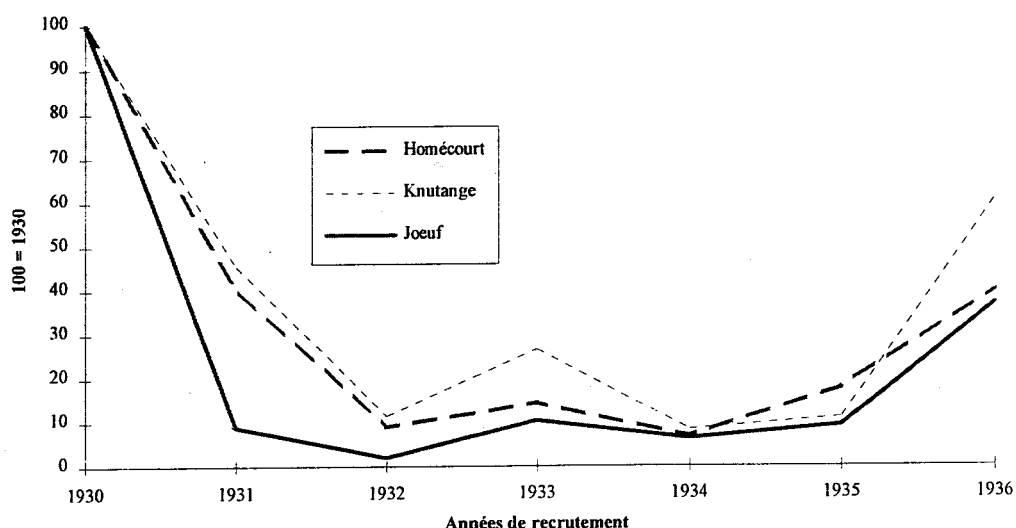


Sources : E.A.U.S., Etats d'Inscription du personnel de Joeuf - Rôles 1929 à 1935

A Knutange, du 2 janvier au 11 août 1930, l'usine embaucha environ 2 300 ouvriers mais du 12 août au 31 décembre, les effectifs entrés dans l'usine chutèrent et furent huit fois moins importants qu'au cours du premier semestre. A Homécourt, la situation fut pratiquement identique même si le recrutement faiblit plus tardivement et dans des proportions moindres. Ce ne fut qu'à partir de novembre-décembre 1930 que les embauches effectuées par la Marine baissèrent sensiblement. Comme les mois d'hiver étaient en général moins propices au recrutement, il est difficile de savoir quelle a été la part réelle de l'impact du caractère saisonnier des embauches dans cette usine. En tout cas le niveau des entrées ne se releva pas après l'hiver 1930-1931. Les entrées effectuées par la Marine d'Homécourt avaient été divisées par deux entre 1930 et 1931.

Ainsi, le coup de frein donné aux embauches par les dirigeants d'un certain nombre d'usines lorraines fut ressenti au cours des mois d'août-septembre 1930, soit environ un an avant que la plupart des indicateurs de l'économie française aient montré l'ampleur de la crise. Sur une base 100 calculée à partir de juillet 1930, l'indice d'embauche de Joeuf chuta de moitié en août et en décembre atteignit un seuil de 8. A partir de janvier 1931 et tout au long des mois qui suivirent jusqu'en 1936, l'indice de recrutement ne dépassa jamais la barre des 35.

Evolution des indices de recrutement dans trois usines lorraines



Sources : E.A.U.S., documents de particuliers et ancien dépôt de Rombas, registres du personnel de la S.M.K., d'Homécourt et de Joeuf.

A Homécourt, en prenant comme base de travail l'année complète 1930, l'indice de recrutement chuta à 41 et celui de la S.M.K. à 46 et comme pour Joeuf, les indices restèrent très faibles jusqu'en 1936.

Pour donner une idée du recul des embauches à Joeuf au cours des années Trente par rapport aux périodes précédentes, il suffit de savoir que l'ensemble des entrées effectuées d'août 1930 à septembre 1939 ne représenta qu'un tiers des embauches effectuées au cours de la décennie précédente. Pour être plus explicite il faut savoir que l'ensemble des entrées enregistrées sur l'ensemble des années Trente resta inférieur au recrutement effectué au cours de la seule année 1912.

A Joeuf, comme dans les autres usines analysées, la chute des entrées fut importante jusqu'en mars-avril 1931 puis le niveau de recrutement stagna pendant plusieurs années et malgré une embellie tardive avant la guerre, on ne revit jamais plus réapparaître des taux équivalents à ceux enregistrés avant 1930.

Cette régression résulta avant tout des politiques menées par les autorités civiles et par les maîtres de forges. Les uns cherchèrent à enrayer les problèmes sociaux tandis que les seconds se préoccupèrent de garder leurs installations en marche tout en évitant de s'aliéner un personnel précieux. Ces principales préoccupations aboutirent à l'application de différentes stratégies. Il convient de noter un certain échelonnement dans l'application des mesures.

D'abord, les maîtres de forges, qui espéraient que la crise ne serait que passagère, eurent recours à des solutions déjà envisagées quelques années auparavant. Les autorités civiles, après avoir cherché à canaliser les courants de main-d'œuvre étrangère, firent volte-face et cherchèrent à endiguer ces flux puis à les refouler. Avec l'accroissement des difficultés, le recours à de nouvelles mesures s'imposa et explique les décisions prises à tous les niveaux. Les dispositions qui furent appliquées combinèrent les deux points de vue et aboutirent à évincer une grande partie des flux immigrés qui circulaient en direction des usines.

3.1.2.2. *Les politiques de lutte à court terme.*

Au cours des décennies précédentes, les directeurs de forges répugnèrent à licencier brutalement leur personnel parce qu'ils savaient que la reconstitution des flux de main-d'œuvre était trop dispendieuse en temps et en efforts. Encore en 1932, le directeur de Joeuf expliquait à François de Wendel que les mesures qu'il avait développées pour conserver les ouvriers malgré le sacrifice pécuniaire qu'il devait engager "*permet de garder en main un personnel précieux lorsque la reprise se reproduira, sans qu'il en coûte alors un supplément*"⁴². Comme au cours des décennies précédentes, les responsables d'usines préférèrent - dans les premiers mois du marasme - laisser en place une grande partie du personnel plutôt que d'avoir recours aux licenciements secs. Afin d'éviter de recourir à de telles extrémités, beaucoup d'usines avaient choisi plusieurs alternatives dont la pratique fut maintenue un certain temps au cours des années Trente mais qui se révélèrent vite insuffisantes.

3.1.2.2.1. Arrêt des embauches.

Toutes les firmes consultées prirent très vite la décision de fermer leurs bureaux d'embauche ou tout au moins de réduire leur niveau de recrutement comme nous venons de le voir. L'usine de Joeuf constata que l'exercice 1931 a vu "*une crise de main-d'œuvre opposée à celle des années précédentes*"⁴³. Aux mines dépendantes

⁴² E.A.U.S., Versement de la M.D.F., rapport personnel et renseignements statistiques, Forges de Joeuf, Exercice 1932, K ¹⁹/₂, p. 27

⁴³ E.A.U.S., versement de la M.D.F., rapport personnel et renseignements statistiques, Forges de Joeuf, Exercice 1931, K ¹⁹/₂

de la firme d'Uckange et à l'usine "*l'embauchage est a peu près supprimé*" dès la fin de l'exercice 1930⁴⁴.

3.1.2.2.2. Le recul des permissions

Au moment des difficultés économiques des années 1921 à 1923, un certain nombre de forges de Lorraine avait adopté la solution des permissions de longue durée pour éloigner temporairement les ouvriers en surnombre mais ce moyen de lutte resta beaucoup plus marginal au cours des années Trente.

Le nombre des ouvriers partis pour quelques temps sous réserve de retour une fois les beaux jours revenus, avait grimpé en flèche au plus fort de la récession de 1921 - 1923. De 1929 à août 1930, la part des ouvriers partis en permission avec l'accord de l'usine ne représenta qu'environ 3 %.

L'apparition de difficultés dans les affaires sidérurgiques de 1930 à décembre 1932, n'eut qu'une influence très limitée sur le comportement des courants qui désiraient s'éloigner de Joeuf pour un temps. Le nombre d'ouvriers qui eurent la possibilité de partir un temps déterminé avant un hypothétique retour, ne varia que faiblement, passant à environ 6 % avant de retomber autour de 3 % dès 1932.

3.1.2.2.3. La solution du service militaire.

En revanche, beaucoup d'ouvriers jeunes qui n'étaient pas jugés indispensables à l'usine préférèrent devancer l'appel sous les drapeaux comme au moment de la crise de 1923. Les ouvriers de l'usine de Joeuf qui étaient incorporés étaient de plus en plus jeunes. De 1928 à août 1930, la moyenne d'âge des ouvriers qui partaient au service militaire était de 20,5 ans. Dès le second semestre de 1930 et jusqu'en 1932, l'âge moyen baissa à 17 ans. En 1933 durant la courte embellie, l'âge moyen remonta à 19 ans pour retomber aussitôt à 17,6 ans dès 1934.

Parallèlement à cette baisse de l'âge des ouvriers qui partaient faire leur devoir national, on vit augmenter la proportion des courants qui quittaient l'usine pour servir sous les drapeaux. A

⁴⁴ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/₄₉, exercice 1931-1932.

Joeuf, au cours de la décennie 1920, environ un ouvrier sur dix quittait son poste pour partir faire son service militaire. Ces proportions variaient ensuite suivant la conjoncture avec quelques pointes en début de période et une nouvelle poussée très brève en 1928 qui confirmait bien le caractère de "refuge" du service militaire. *"Les emplois sont rares et je suis encouragé à faire sans plus tarder mon service militaire. Je n'ai que dix-neuf ans et je ne puis entrer à l'Armée qu'en avançant l'appel"*⁴⁵. Or, si au cours des premiers mois de l'année 1930, la part des ouvriers qui partaient à l'armée ne dépassa pas les 7 %, dès 1931, on assista à un doublement des effectifs qui passèrent à 14 % puis à 23 % dès 1932. Ils se stabilisèrent autour de 26 % jusqu'en 1935, date à partir de laquelle les proportions déchurent.

En Moselle, on nota au cours du second semestre de 1931 une recrudescence des *"engagements de jeunes de 20 ans dans l'armée ou la marine"*⁴⁶. Dans l'arrondissement de Thionville, en août 1931 *"un certain nombre de jeunes français originaires de notre région, ouvriers spécialisés (ajusteurs, tourneurs, etc.) préfèrent devancer l'appel sous les drapeaux en contractant un engagement"*⁴⁷.

Mais cette solution du service militaire ne permit d'apporter qu'un soulagement limité et temporaire.

3.1.2.2.4. Les transferts d'ouvriers.

Une autre manière de diminuer le personnel en surnombre avait été à peine amorcée au cours des années 1920 par les maîtres de forges et avait consisté à mettre en place des flux d'ouvriers en direction des usines sœurs ou voisines. Loin de se concurrencer dans ce domaine, il apparaît que lorsque les barons du fer étaient en difficulté, ils n'hésitaient pas à confier des hommes à leurs collègues. Ceux-ci, en constante recherche d'hommes, étaient trop heureux de l'aubaine pour opposer des difficultés. Il semblerait que cette pratique s'est maintenue (au moins dans les premiers mois de la crise). Les années Trente virent réapparaître ce type de flux mais non seulement le volume d'ouvriers concernés s'était accru en quelques années mais la nature même des transferts avait subi des

⁴⁵ STEINES (Georges), *Le fer dans la peau*, Ed. Serpenoise, Metz, 1977, 277 p., p. 24

⁴⁶ A.D.M., 310 M 34

⁴⁷ A.D.M., *ibidem*, arrondissement de Thionville, relevé du 15 au 31 août 1931

modifications. *“La marche irrégulière des chantiers a nécessité une adaptation constante de l'effectif qui a été réalisée par mutations⁴⁸”*.

Jusqu'en 1930 les transferts d'ouvriers d'une usine à l'autre au sein du groupe de Wendel avaient progressivement augmenté avant d'atteindre environ 15 % en 1930. Le second semestre 1930 vit la part des mutations hors de Joeuf augmenter à 20 %, puis atteindre 35 % en 1931 avant de connaître un recul en dents de scie tout au long des années Trente. Les premières années de la décennie qui supportèrent le poids de la crise connurent les proportions les plus élevées au-delà de 20 %. Dans nombre de cas, ce furent les ouvriers eux-mêmes qui demandèrent à changer de service quitte à perdre les avantages acquis depuis des années. Chez de Wendel, à l'usine de Joeuf certains *“ouvriers de métiers veulent passer à l'Acierie”* et à Patural-Hayange *“plusieurs bons ouvriers des Ateliers ont demandé à passer au service des machines ou de la fabrication⁴⁹”* pour conserver leurs moyens de subsistance et cela malgré le travail de nuit et la perte de leur statuts de professionnels.

Le second fait à noter reste que les lieux de transfert ont changé et qu'à côté des firmes du groupe de Wendel, les responsables d'usine n'hésitèrent pas à solliciter leurs collègues maîtres de forges moins touchés qu'eux qui avaient besoin d'un apport ponctuel de main-d'œuvre pour terminer une commande urgente. De même, les entreprises privées qui s'occupaient de la sous-traitance de certaines tâches au cœur des installations récupérèrent quelques hommes que l'usine ne pouvait garder, mais qu'elle ne se résolvait pas à licencier. Cette forme de circulation d'hommes au sein de l'usine et entre les différentes usines s'accéléra.

A Neuves-Maisons, la direction transféra des mineurs en surnombre vers les établissements de surface *“surtout au Service Général”*. Les responsables de cette usine du bassin de Nancy jugèrent que *“cette possibilité de transfert allège d'une façon considérable la tâche du personnel dirigeant de la mine dans ses efforts⁵⁰”*. Lorsque le dernier haut fourneau d'Hussigny fut bouché au début de février 1932, le personnel fut envoyé à Saulnes. Quand l'usine de Saulnes à son tour fut gênée par un trop grand nombre

⁴⁸ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Usines de S^t Jacques, année 1933, K ²¹/₁,

⁴⁹ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Usines de Hayange-Patural et de Joeuf, année 1933, K ²¹/₁,

⁵⁰ E.A.U.S., forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Notes de service internes, 1934 à 1936.

d'ouvriers, elle sollicita les entreprises qui travaillaient pour elle⁵¹. En fonction des commandes passées et au rythme des passages à vide, des flux ponctuels de main-d'œuvre franchissaient le portier de l'usine dans un sens ou dans l'autre créant un véritable courant "inter-établissements", le plus souvent éphémère.

A Frouard, quand l'usine des *Hauts Fourneaux de Montataire* connut des difficultés extrêmes, 350 ouvriers sur le point d'être licenciés furent placés en plusieurs groupes dans différentes firmes et entreprises comme les Laminoirs de Thionville, les usines de Champigneulle, celles de Pompey ou à Nancy⁵². Il est très difficile pour le moment de distinguer les mutations ou les transferts demandées par les ouvriers de celles décidées par l'employeur. A Joeuf, d'une manière générale, les mutations d'ouvriers en direction des mines du Grand-Fond ou d'une quelconque autre mine appartenant aux de Wendel restèrent toujours plus faibles que les départs vers les usines de Moyeuvre-Grande et Hayange. Ces dernières usines amorçèrent à leur tour des départs vers Joeuf ou entre elles s'il y avait nécessité.

Pourtant en 1931, les plus gros contingents d'ouvriers qui étaient transférés hors de Joeuf, ne se dirigèrent pas vers l'une ou l'autre destination habituelle mais partirent soit chez "Dreux", un autre maître de forges, soit vers les entreprises "Dalbouze" ou "Dreyfus", soit vers une autre entreprise privée qui opérait encore dans l'enceinte de l'usine. Ainsi le jeune ouvrier Steines qui allait devenir l'un des principaux dirigeants des usines lorraines après 1945, raconte comment engagé par de Wendel en 1932, il se retrouva à travailler pour une entreprise privée. Après être entré à l'Atelier de l'usine de Joeuf, le chef d'atelier lui donna ses premières instructions : *"Tout en figurant à mon effectif, tu seras détaché à la Société Dalbouze et Brachet qui monte, pour notre compte, ses appareils au Concassage et à Tarmacadam"*⁵³.

Ce qui signifie que tout au long de l'année 1931, les 35 % d'ouvriers qui furent mutés se répartissaient comme suit : 28 % étaient mutés vers une entreprise n'appartenant pas à la sphère des de Wendel, 5 % allaient vers une usine de la Maison et 2 % descen-

⁵¹ A.D.M.M., 10 M 47, lettre du directeur de Saulnes à l'Inspection du Travail en date du 22 octobre 1931

⁵² A.D.M.M., 10 M 40-42 rapport de visite de l'Inspection du Travail n°1335, après la visite des usines de Pompey-Frouard-Marbach et Custines du 28 septembre 1931, 23 novembre 1931.

⁵³ STEINES (Georges), *op. cit.*, p. 31

daient au fond d'une des mines du groupe. Une fois les premiers mois de crise passés et voyant qu'au cours de l'année 1932, les difficultés économiques s'accroissaient, les directeurs de Joeuf virent les débouchés pour leur surplus de main-d'œuvre chez leurs confrères se fermer. Aussi rétablirent-ils les mutations au sein du groupe, pour certaines catégories d'ouvriers indispensables. A partir de 1933, les mutations comme solution temporaire à la crise et les autres mesures durent être complétées par des dispositions plus radicales.

3.1.2.3. Les compressions de personnel

Sans abandonner complètement l'idée de garder les ouvriers dont ils pourraient avoir besoin une fois le marasme économique résorbé, les barons du fer durent très rapidement se résoudre à se séparer d'une partie de leurs hommes. Après avoir freiné ou arrêté les flux de main-d'œuvre en direction des usines, la politique de lutte contre la crise consista à mettre sur pied une stratégie différente. Cette dernière dicta aux maîtres de forges une logique de refoulement des ouvriers en surnombre qui s'accompagna d'un effort pour maintenir l'essentiel du potentiel humain dans les usines.

Tout en épuisant les ressources traditionnelles de lutte contre les difficultés, les maîtres de forges durent recourir à des compressions de personnel. Les opérations que certains qualifieraient aujourd'hui de "dégraissage", s'opérèrent méthodiquement. Dans l'urgence du moment, une certaine hiérarchie fut établie dans les critères qui allaient servir pour définir les ouvriers refoulés. Si les mesures énumérées précédemment visaient à laisser en place des éléments ouvriers que l'usine répugnait à perdre définitivement, d'autres mesures furent prises qui cherchèrent d'une part à dépasser le concept de maintien stratégique de réservoirs de main-d'œuvre en se débarrassant de certaines catégories d'ouvriers et d'autre part à développer une politique d'aménagement du travail dans l'usine. Dans cette optique, non seulement l'usine laissa partir certains flux sans chercher à les retenir comme autrefois mais en plus on chercha à se débarrasser des éléments les moins indispensables comme les ouvriers trop vieux ou ceux qui n'avaient pas manifesté une volonté de s'établir durablement.

3.1.2.3.1. Mises à la retraite

3.1.2.3.1.1. Ouvriers peu productifs

Un certain nombre d'ouvriers qui travaillaient dans les usines au moment du déclenchement des difficultés furent incités à quitter leur poste en raison de leur grand âge ou de leurs capacités restreintes. Aux termes de la loi du 26 avril 1924, les employeurs étaient tenus d'occuper un certain pourcentage (autour de 10 % environ) de mutilés de guerre. Or, ces hommes furent surtout affectés à des tâches accessoires en fonction du degré d'incapacité dont ils étaient frappés. La plupart du temps, leur travail consistait à effectuer des opérations peu productives. Plutôt que de les réduire à la misère en les mettant purement et simplement à la porte, les notes de service consultées démontrent une réelle volonté de conciliation. Dans bien des cas, beaucoup de ces ouvriers physiquement diminués ne furent congédiés que lorsque leur âge approchait de la limite nécessaire pour obtenir une pension. Si cette limite était trop éloignée dans le temps, l'usine préférait verser une indemnité journalière en fonction du temps de présence dans les postes de travail.

3.1.2.3.1.2. Ouvriers trop âgés

Les maîtres de forges cherchèrent à évacuer des usines cette catégorie de travailleurs ainsi que les "*vieux ouvriers*", sachant que ces derniers pouvaient compter sur une pension pour vivre ce qui permettait de donner leur place à de plus jeunes ouvriers. En Moselle, les rapports de la préfecture signalèrent que les ouvriers français âgés étaient admis par "*anticipation à faire valoir leurs droits à la retraite*"⁵⁴.

"*Nous occupons quelques agents âgés de 62-63 ans que nous aurions intérêt à voir quitter leur emploi*" déclara au plus fort de la crise, le directeur de l'usine de Neuves-Maisons⁵⁵.

D'août 1934 à novembre 1934, cette usine de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons développa un programme d'éloignement systématique des travailleurs d'âge avancé⁵⁶. Une

⁵⁴ A.D.M., 310 M 34

⁵⁵ E.A.U.S., versement ³⁷/446, correspondances et notes de service, mars 1932

⁵⁶ E.A.U.S., versement ³⁷/446, correspondances et notes de service, mars et novembre 1934.

série de listes fut établie par le directeur de l'usine de Neuves-Maisons dans lesquelles se trouvaient tous les ouvriers rayés des contrôles avec leurs états de service et les sommes de secours allouées. La moyenne d'âge de ces premiers départs était de 72,5 ans⁵⁷. Par la suite, à la mine de Neuves-Maisons et dans certains services de l'usine, cette politique de mise à la retraite d'employés et d'ouvriers augmenta considérablement. D'une façon générale, il fut décidé que tout ouvrier âgé de 55 ans et plus serait mis à la retraite *"immédiatement si sa pension est complète (..) exception pourra être faite pour les ouvriers ayant des enfants en bas âge"*⁵⁷. La somme moyenne allouée était dans le cas d'une retraite complète de 5 500 francs annuels à laquelle s'ajoutaient 60 francs par année de travail après les 30 ans réglementaires.

A 60 ans, tout ouvrier était obligatoirement mis à la retraite même si sa pension n'était pas complète. Lorsque la solution de la mise à la retraite fut épuisée, l'usine de Neuves-Maisons se posa des questions sur le cas *"de ces agents qui ne comptent qu'une quinzaine d'années de services"* or, il était de règle de n'accorder une allocation de disponibilité qu'à ceux comptant au moins 20 ans de services compris entre 25 et 60 ans d'âge. La direction se demanda alors s'il ne pouvait être apporté exceptionnellement une dérogation à la règle pour ces derniers agents.

D'autres usines des bassins ferrifères de Lorraine mirent en place de telles politiques d'évacuation des ouvriers âgés. L'usine d'Uckange en Moselle appliqua un plan de licenciement *"d'anciens ouvriers devenus inaptes et dont nous avons, à titre de secours, complété les retraites acquises du fait de leur affiliation à une caisse"*⁵⁸. Ce furent ces anciens ouvriers qui furent les premiers concernés par les renvois progressifs mis en place par la direction de Joeuf en 1931 et 1932. Dans un premier temps beaucoup d'entre eux bénéficièrent à Joeuf, de la possibilité des transferts vers les entreprises ou vers d'autres services de l'usine mais finalement il fallu se résoudre à mettre sur la touche *"les ouvriers âgés ou fatigués"*⁵⁹. Cette politique d'évacuation des ouvriers proches de la retraite n'eut pas pour seule motivation, le besoin de compression

⁵⁷ E.A.U.S., versement ³⁷/446, usine de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, notes de services internes de mars et novembre 1934.

⁵⁸ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/49, exercice 1931-1932.

⁵⁹ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, service des Hauts-Fourneaux, année 1932, K ²⁰/1

du personnel. Dans bien des cas, les barons du fer visèrent à optimiser le travail ouvrier en se débarrassant des éléments les moins productifs.

Dans tous les cas, l'usine préféra laisser partir les ouvriers qui le désiraient voire même, les y incita en appliquant une politique de restriction budgétaire.

3.1.2.3.2. Le temps des restrictions

3.1.2.3.2.1. Heures supplémentaires

Depuis la loi des huit heures de 1919, les ouvriers qui désiraient dépasser la durée quotidienne légale de travail étaient soumis aux dérogations tolérées par la loi. Les dérogations prévues par la loi du 23 avril 1919 ont été classées par contrat passé dans les industries de la métallurgie en deux catégories : les dérogations permanentes et celles temporaires. Dans le cas le plus fréquent de travaux urgents pouvant donner lieu à des dérogations temporaires, le législateur avait prévu plusieurs cas dont les types de travaux suivants :

- Travaux urgents dont l'exécution immédiate était nécessaire pour prévenir les accidents imminents, organiser des mesures de sauvetage ou réparer des accidents survenus soit au matériel, soit aux installations, soit aux bâtiments de l'établissement.
- Travaux exceptionnels auxquels l'établissement devait faire face

Dans le premier cas, la loi avait prévu la possibilité d'augmenter de façon non restrictive le nombre d'heures pendant une seule journée et de deux heures les jours suivants. Dans le second point, un total fixe d'heures était toléré après avis de l'Inspecteur du travail.

Il est important de noter que jusqu'à l'adoption du texte destiné à restreindre le nombre des heures supplémentaires afin de favoriser l'embauche de personnels, ce furent les directeurs d'usine qui décidèrent de restreindre ou non le nombre des heures complémentaires en accord avec l'Inspection du travail.

Avec l'apparition puis le développement de la crise des années Trente, le nombre d'heures allouées aux ouvriers diminua par manque de travail et lorsqu'un travail important se présentait, cer-

tains directeurs d'usine se plaignirent que "*l'Inspection du Travail autorise de moins en moins les heures supplémentaires*⁶⁰" afin d'inciter les maîtres de forges à embaucher les ouvriers sans emploi⁶¹. Pour que les Inspecteurs du travail interviennent il fallait qu'un décret soit pris dans ce sens. Or, ce ne fut chose faite qu'à partir du 4 août 1933, date à laquelle un décret a ajouté à l'article 6 - concernant la modalité d'application à la métallurgie de la loi d'avril 1919 sur la journée de huit heures -, un nouvel alinéa permettant au ministère du Travail de suspendre l'utilisation des heures supplémentaires autorisées par l'article 6.

Ces différents points ont permis de faire comprendre la situation rencontrée au cours des années Trente dans beaucoup d'usines de Lorraine. En réduisant le nombre des heures de travail, les maîtres de forges prenaient à contre-pied la politique des années précédentes qui consistait à rétribuer au mieux l'ouvrier afin de le maintenir à son poste. Dans les premiers mois du marasme économique les maîtres de forges réduisirent sciemment le nombre des heures de travail jusqu'à un minimum en espérant qu'avec les économies de salaires, cela provoquerait une réaction de départ chez les ouvriers trop nombreux.

Uckange décida dès le milieu de l'exercice 1930-1931 la suppression pure et simple des heures supplémentaires "*non nécessitées par les travaux urgents*⁶²", puis après l'application du décret contre les heures supplémentaires décida de les supprimer tout à fait. D'autres usines ne purent se résoudre à abandonner complètement le système des heures complémentaires et se contentèrent de les réduire.

La commission permanente de contrôle de l'Office Départemental de Placement de Meurthe-et-Moselle consacra en 1931 plusieurs séances sur ce problème de la contraction des heures supplémentaires allouées à la sidérurgie⁶³. Certains intervenants évoquèrent la question des diminutions d'heures supplémentaires en présentant cette décision comme l'un des principaux motifs des ruptures de contrat de travail de la part des ouvriers étrangers.

⁶⁰ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/₄₉, exercice 1931-1932

⁶¹ *Le Génie Civil*, 29 juin 1935, Tome CVI, feuillet n°26, pp. 632-634, rapport sur une intervention de M. Daum, directeur des Forges de la Marine d'Homécourt lors d'une discussion au Centre polytechnicien d'Etudes économiques du 17 mai 1935,

⁶² E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/₄₉, rapport 1930-1931,

⁶³ A.D.M.M., 10 M 19, 12 août 1931, Commission Permanente de Contrôle de l'Office Municipal et Départemental de Placement de Meurthe-et-Moselle.

Beaucoup de ces derniers furent en effet recrutés dans leurs pays par des agents peu scrupuleux qui leur faisaient miroiter une augmentation de leur salaire par des heures supplémentaires sans limites. Une fois sur place, les ouvriers étrangers des usines et des mines des bassins meurthois "*pour arriver à un salaire plus rémunérateur, n'hésitent pas à en solliciter* [des heures supplémentaires] *considérant que c'est un dû*⁶⁴". Dans le contexte de crise des années Trente, il était difficile de répondre à leurs exigences, ce qui provoqua une hausse de la fréquence des ruptures de contrats.

Ainsi, à Joeuf, lorsque l'on regarde l'évolution du nombre d'heures supplémentaires effectuées par l'usine, il apparaît que la masse globale des heures supplémentaires accordées s'est retractée après 1931⁶⁵. Jusqu'en 1930, la part des heures supplémentaires acceptées par rapport au nombre d'heures légales augmentait régulièrement. En 1928, par exemple, l'usine jovicienne avait effectué 3 % d'heures en plus du volume normal. L'année suivante le rapport passa à 4,1 % puis en 1930 il fut de 4,5 %. Parmi les services les plus "gourmands" en heures supplémentaires ponctuelles se trouvaient les Ateliers (9,3 % d'heures supplémentaires en 1928 et 13,3 en 1930) et les Maçons (9 % d'heures supplémentaires en 1928 et 17,1 % en 1930) qui s'occupaient des réparations de matériel. Dans l'ensemble la plupart des services connut une recrudescence des heures supplémentaires au cours de la seconde moitié des années Vingt due surtout au manque de personnel. Les taux culminèrent au cours de l'année 1930 et lorsque la crise réduisit l'activité de l'usine, on vit le nombre d'heures supplémentaires décroître rapidement passant ainsi chez les Maçons de 17,1 % en 1930 à 5,6 % l'année suivante. Pour l'ensemble de l'usine le pourcentage d'heures supplémentaires toléré chuta de 4,5 % en 1930 à 1 % en 1932 puis remonta légèrement en 1933 avant de baisser à nouveau et s'arrêta à 1,3 % en 1938. A la Mine, l'évolution fut plus significative puisque de 2,4 % en 1930 le nombre des heures supplémentaires descendit à 0,2 % en 1938.

Or, le directeur des Forges de la Marine d'Homécourt insistait sur le fait que réduire la journée de travail aux seules heures légales incitait les ouvriers à tenter leur chance hors de l'usine :

⁶⁴ A.D.M.M., 10 M 19, 12 août 1931, Commission Permanente de Contrôle de l'Office Municipal et Départemental de Placement de Meurthe-et-Moselle, p. 632

⁶⁵ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, Études statistiques et personnel, K¹⁶/₂,

"l'expérience prouve que si l'on réduit leur journée (...) ils vont travailler ailleurs"⁶⁶.

C'est ce qui se passa dans plusieurs usines au début de la crise lorsque la direction, soucieuse de restreindre les dépenses, décida également une baisse des heures de travail et des salaires. La baisse de revenus se traduisit par une accélération des flux qui sortaient des usines.

3.1.2.3.2.2. Baisse des salaires

En plus de ces réductions du nombre des heures supplémentaires, les réductions des salaires incitèrent une partie des courants ouvriers à quitter les usines.

A Uckange, les salaires des manœuvres ont baissé le 1^{er} mai 1931 de 5 %. Si cette mesure a été acceptée dans l'ensemble, 20 % des ouvriers refusèrent de s'y soumettre et partirent trouver dans la région un travail plus rémunérateur.

Dans toutes les forges de Wendel, comme dans la plupart des usines de Lorraine, la baisse ou la suppression des primes et sursalaires provoqua une baisse dans les traitements. Même les employés des Forges de Joeuf virent leurs émoluments baisser de 12 % pour les célibataires et 10 % pour les gens mariés. Pour la plupart des ouvriers mariés, les indemnités allouées pour l'épouse furent supprimées en juillet 1932. La nouvelle loi sur les allocations familiales de 1932 (prévoyant la caisse départementale de compensation), ne paya plus aux ayants-droit que la prime familiale aux enfants. D'où cette suppression et le fait que *"la plupart des établissements métallurgiques de Lorraine ont pris une décision analogue"⁶⁷*. Au cours de l'année 1932, la S.M.K. envisagea une baisse de salaire avec une moyenne journalière de 1,3 franc compensée en partie par l'indemnité de chômage. Le service des Hauts Fourneaux de l'usine de Thionville appliqua une baisse de 15 % sur les salaires supérieurs à 600 francs.

Dans certains cas, ce furent les ouvriers qui demandèrent à leurs employeurs de réduire leurs salaires afin d'éviter d'être licenciés : *"Nous acceptons volontiers une diminution de nos salaires, mais que l'on ne nous chasse pas au seuil de l'hiver"⁶⁸*.

⁶⁶ *Le Génie Civil*, Tome CVI, Feuilleton n°26, 29 juin 1935, n°2759, p. 633

⁶⁷ A.D.M. 310 M 34-35

⁶⁸ A.D.M., 310 M 39

3.1.2.3.2.3. Hausse des charges patronales

Ces économies sur les salaires décidées par les maîtres de forges expliquent que ces derniers durent se résoudre à se séparer de leurs ouvriers en surnombre malgré la traditionnelle volonté de garder des ouvriers en dépit des difficultés économiques. Ainsi, dès le début des années Trente, l'obligation de verser des allocations familiales aux ouvriers allait soulager quelque peu les budgets ouvriers mais en même temps les dépenses patronales furent alourdies.

Cette obligation de verser des allocations familiales existait en vertu de la loi du 19 décembre 1922 mais uniquement pour le personnel des marchés publics. Avec la loi du 11 mars 1932 et le décret d'application du 14 mars 1932, plusieurs groupes industriels comme les mines et la métallurgie furent tenus de servir ces allocations à leurs ouvriers et employés. Après la Première Guerre mondiale naquit l'idée d'instituer des sortes de mutuelles entre les employeurs qui distribuaient des allocations familiales. Ces mutuelles avaient pour but de limiter le risque d'inégalité dans les charges de famille des ouvriers d'où le nom de Caisses de Compensation qui visaient à ajouter au salaire de base *"tel qu'il est débattu entre patrons et ouvriers, un sursalaire familial"*⁶⁹. A Joeuf les responsables des Forges s'affilièrent dès le 1^{er} septembre 1932 à la *Caisse de Compensation des Mines et Usines Métallurgiques de la Moselle*⁷⁰ dont dépendaient les usines de Wendel.

Le taux d'allocation était désormais déterminé par un arrêté du ministre du Travail pour chaque département soit par profession, soit par catégorie professionnelle. Jusqu'à la loi de 1932, les chefs d'entreprises sidérurgiques versaient volontairement à leur personnel un sursalaire et ces dépenses avaient été définies en fonction du nombre d'enfants. Dans les usines du groupe de Wendel, le jour de la paye, un sachet contenant ces allocations était adjoint à l'enveloppe du salaire.

Le barème fixé par la loi de 1932 augmentait les dépenses patronales. Ainsi, si depuis juin 1926 les allocations familiales ac-

⁶⁹ RAZOUS (Paul), *Les allocations familiales obligatoires et les caisses de compensation.. La mise en application de la loi du 11 mars 1932*, Le Génie Civil, Tome CIII, Feuille n°18, pp. 427-430, p. 427

⁷⁰ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf année 1933, K²¹/₁

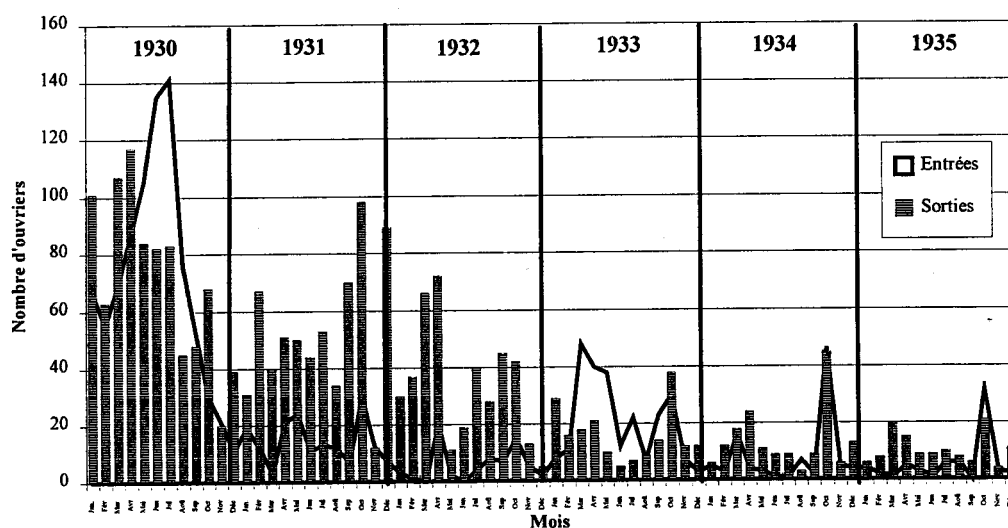
cordées par l'usine de Joeuf⁷¹ étaient restées stables, elles augmentèrent dès l'application de la nouvelle loi. Depuis 1926 pour le deuxième enfant, l'ouvrier percevait 50 francs par mois complet de travail. Après l'application de la loi de 1932, l'allocation augmenta de 28,5 % pour le deuxième enfant. Pour le troisième, l'augmentation de l'allocation fut de 54 % et pour le quatrième de 70 %.

Autrement dit les charges payées jusque-là spontanément par les maîtres de forges étaient devenues non seulement obligatoires mais plus lourdes dans un contexte économique de plus en plus difficile.

3.1.2.3.3. Les partants ne sont plus remplacés.

Comme au début des années 1920, les ouvriers qui partaient ne furent pas remplacés. Cela permit, comme nous le montre le graphique ci-dessous, d'amortir le choc en laissant retomber les effectifs à un niveau que l'usine jugeait suffisant pour continuer à faire fonctionner au ralenti les installations.

Evolution des sorties par rapport aux embauches à Joeuf de jan. 1930 à sep. 1939



Sources : E.A.U.S., Etats d'Inscription du personnel de Joeuf - Rôles 1930 à 1935

Cette politique de "déflation" du niveau des effectifs fut pratiquée de façon délibérée tout au long des années 1931 et 1932. A Joeuf, la proportion d'ouvriers sortis par rapport au nombre des

⁷¹ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1928, K¹⁵/₁

entrées fit un bond spectaculaire entre 1930 et 1931 passant de 94 % (calcul effectué d'août à décembre 1930) à 708,9 % au cours de l'année suivante et se maintint à 360 % en 1932. Par la suite, les rapports restèrent importants mais n'atteignirent plus de telles extrémités.

D'août 1930 à décembre 1931, les flux qui quittaient l'usine de Joeuf étaient surtout composés d'ouvriers dont le contrat de travail passé avec l'usine était arrivé à expiration. Jusque-là, cette raison de départ de l'usine ne dépassait jamais les 3 % - sauf lorsque l'ouvrier de son plein gré avait décidé de transgresser les règles établies. Après août 1930, les courants qui partaient de Joeuf comportèrent d'abord 7 % de ce type d'ouvriers arrivés en fin de contrat puis 10 %, avant de retrouver un rythme normal dès le début de l'année 1932.

Alors qu'auparavant, l'usine se plaignait que les flux de main-d'œuvre recrutés avec contrat ne daignaient pas renouveler leur séjour à la fin de la durée légale, avec l'apparition de la crise, ce fut l'usine qui encouragea les ouvriers à quitter leur poste.

Les départs volontaires des usines et les mises à pied qui se succédaient à un rythme différent suivant les branches et les secteurs géographiques expliquent que les chiffres du chômage évoluèrent selon plusieurs tendances.

3.1.2.4. Développement du chômage

La France ne découvrit pas le problème du chômage au moment de la crise des années Trente. Déjà au cours des années Vingt, ce fléau toucha beaucoup d'établissements. Mais à ce moment-là, le phénomène ne durait que peu de temps et restait bien inférieur à ce qu'il était dans d'autres pays. Ainsi, la Grande-Bretagne connut alors des taux de chômage plus importants qu'en France. Par la suite, les Britanniques virent le chômage subsister à l'état endémique dans leur pays jusqu'à la fin des années Vingt. Dans les années Trente les taux furent plus élevés qu'en France. L'Allemagne subit également la crise avec une telle intensité que les pourcentages de chômeurs furent parmi les plus élevés d'Europe. La part des chômeurs qui était restée stationnaire jusqu'en 1930 par rapport à la population active passa à 23,8 % en février 1930 puis à 34,5 % en février 1931 et continua d'augmenter jusqu'en mars 1933 où elle atteignit 52,7 %.

En France, le chômage allait devenir au cours des années Trente un des principaux problèmes que tentèrent désespérément de résoudre les politiques gouvernementales et celle des dirigeants d'entreprise. Le chômage revêtit plusieurs aspects en Meurthe-et-Moselle⁷².

Le premier type de chômage fut celui qui atteignit les ouvriers qui se retrouvèrent sans aucun emploi. Les flux de travailleurs avaient cessé leur progression et la main-d'œuvre atteinte par ce fléau se retrouvait sans aucune activité lucrative, cherchant son salut dans les aides accordées par certains organismes ou mettant en place une stratégie personnelle de recherche d'emploi. A défaut de connaître réellement les chiffres exacts du nombre de personnes touchées, il a fallu se contenter d'estimer le volume réel de personnes concernées grâce aux chiffres officiels, sans doute très en-deçà de la réalité.

A côté de la privation totale de travail existait une forme plus souple de chômage qui privait les ouvriers non pas de toutes leurs activités rémunérées mais qui restreignait le nombre de jours ouvrables sur une période déterminée. Cette formule permettait aux maîtres de forges de garder un surplus de personnel dans l'attente d'une reprise économique.

Dans les deux cas, l'évolution fut différente au cours des premières années de la décennie. Quantitativement, le chômage total restait assez limité. A de ce caractère restreint devait s'ajouter un caractère saisonnier tandis que le chômage partiel évolua par à-coups.

3.1.2.4.1. Faiblesse du chômage total

Le chômage total déclaré en Meurthe-et-Moselle fut, comme en Moselle, quantitativement peu important. Dans le bassin de Metz-Thionville, les autorités estimèrent que *"le nombre de chômeurs complets est faible sauf dans quelques communes industriel-*

⁷² L'ensemble des conclusions des quelques paragraphes suivants est le fruit d'une étude systématique des statistiques trouvées dans les fonds d'archives publiques de Moselle et de Meurthe-et-Moselle (A.D.M. - 310 M 34,35, 36 et A.D.M.M. 10 M - 40,41,42,43,44,45. Ces tableaux établis par l'autorité préfectorale à partir d'éléments peu fiables ne sauraient constituer une base de travail précise mais ont servi à dégager des tendances générales et à donner des ordres de grandeur.

les situées sur la frontière luxembourgeoise, la crise sévissant davantage au Grand Duché de Luxembourg⁷³”

Au plus fort de la crise, les chiffres avancés par les organismes officiels notèrent qu’au plus, 14 000 personnes bénéficièrent pendant quelques jours d’une allocation de chômage total. Ces chiffres extrêmes ne furent atteints que pendant le mois de novembre 1932. La tendance ensuite fut plus modeste et les pointes relevées jusqu’en 1936 ne dépassèrent jamais les 8 000 personnes sur l’ensemble du département et seulement pendant quelques jours. Le nombre d’ouvriers qui bénéficièrent pendant tout un mois des allocations de chômage total ne dépassa jamais le millier de personne.

La période de mars-avril 1932 correspondit à une première flambée du chômage total. A ce moment-là, seuls 748 ouvriers percurent des allocations de chômage total et le montant des allocations s’éleva à 195 776,15 francs, soit 17 % des allocations versées au cours de l’année 1932.

3.1.2.4.1.1. Les conséquences de la dévaluation britannique

Le chômage total s’installa plus rapidement en Moselle qu’en Meurthe-et-Moselle. Dans l’ancienne région annexée, les premiers chômeurs sans aucun emploi furent recensés dès mars 1931 alors qu’en Meurthe-et-Moselle il fallut attendre octobre pour que les sources les mentionnent.

Les secteurs des verreries, du textile et de l’alimentation furent les premiers touchés alors que la métallurgie et les minières furent préservés plus longtemps.

Cette différence s’accompagne également dans les deux départements de disparités locales. Les arrondissements sidérurgiques de Metz-Thionville et de Briey ne connurent un chômage total vraiment massif qu’à la fin de l’année 1931, au moment où les difficultés des entreprises métallurgiques s’aggravèrent avec la dévaluation de la Livre-Sterling.

Dès septembre 1931, le fléchissement de la monnaie britannique *“a provoqué un certain émoi dans la branche métallurgique de notre région⁷⁴”* la plupart des commandes étant réglées au taux de cette devise. L’usine d’Uckange avoua qu’elle fut touchée par le chômage total à cette date. A Ottange, la société minière HADIR

⁷³ A.D.M., 310 M 35, 15 juillet 1932, Arrondissement de Thionville.

⁷⁴ A.D.M.M., 10 M 49

d'origine luxembourgeoise menaça de déposer le bilan, *"l'industrie luxembourgeoise ayant été particulièrement atteinte du fait qu'elle vit presque exclusivement de son marché extérieur"*⁷⁵. La dévaluation britannique accéléra la montée des difficultés pour ce type d'entreprise. Ce fut dans les jours qui suivirent la décision anglaise de dévaluer que les mines d'Ottange furent contraintes de licencier leurs premiers ouvriers et qu'Audun-le-Tiche ferma un haut fourneau et mit une cinquantaine d'ouvriers à la rue. Après une courte période de deux ou trois semaines, le chômage total fit officiellement son apparition à la fin d'octobre 1931 dans les bassins de Metz-Thionville, jusque-là épargnés. Le même processus s'observe dans l'arrondissement de Briey.

3.1.2.4.1.2. Chômage surtout saisonnier

Les poussées de chômage total restèrent saisonnières, la période de fin d'année étant plus propice à l'inscription des chômeurs. Pour la métallurgie, la période froide de l'année était considérée comme une phase d'activité réduite. Le préfet de Meurthe-et-Moselle demanda en 1932 au Conseil général du département d'accroître la dotation de la caisse de chômage total de 2 300 000 francs en prévision des mois d'hiver⁷⁶.

D'une manière générale en Meurthe-et-Moselle, les indices saisonniers de chômage total restaient faibles au cours des premiers mois de l'année avec un minimum en avril-mai, puis au cours de l'été augmentaient légèrement, passant de valeurs inférieures à 10 à des indices saisonniers compris entre 15 et 25. A partir de septembre, les indices dépassaient les 30 avant d'atteindre leur maximum vers novembre-décembre suivant les arrondissements. L'arrondissement de Briey vit ses indices saisonniers de chômage total évoluer de la même façon mais avec un gonflement des indices dès août, les maxima étant atteints vers décembre. Les branches comme celles du bâtiment connaissaient traditionnellement des accroissements de chômage total spécialement en hiver, mais les secteurs industriels comme les minières et la métallurgie virent également leurs indices du chômage total augmenter à cette époque.

⁷⁵ A.D.M.M., 10 M 49

⁷⁶ A.D.M.M., 10 M 49, rapport du Conseil Général, 2^e session ordinaire de 1932, *"Les mesures prises dans le département de la Meurthe-et-Moselle pour parer à la crise de chômage"*, 8 p., p. 4

3.1.2.4.1.3. Les structures d'aide

3.1.2.4.1.3.1. Créations tardives des structures.

Malgré la montée des difficultés économiques dès 1930 et certains signes annonciateurs de la crise qui s'installait dans la région Lorraine, la réaction des autorités fut loin d'être rapide.

Au cours des premiers mois de la crise, dans le bassin de Briey, le sentiment qui se dégageait était celui d'une confiance dans le potentiel de travail de la région. *"Le chômage est une éventualité peu à craindre dans la région industrielle de Briey où la main-d'œuvre industrielle et agricole fait défaut"*⁷⁷.

En janvier 1930, un certain nombre de communes avaient décidé d'instituer un fonds de chômage total. Certaines avaient adhéré au fonds départemental, comme Hussigny, Pierrepont ou Conflans. D'autres avaient décidé la constitution d'un fonds communal comme Jarny et Longuyon. Dans le bassin de Briey, on avait institué le principe d'un fonds intercommunal entre les villages de Joeuf, Homécourt et Briey auxquels s'étaient jointes certaines communes comme Piennes, Thil, Mancieulles, Valleroy et d'autres. Mais jusqu'à la fin de l'année, aucun règlement de ces fonds n'avaient été mis encore sur pied. A partir de 1931, le Conseil Général décida d'augmenter la dotation de la caisse départementale de chômage total dont la création remontait à l'année précédente. Les premières allocations de chômage total servies par cette caisse départementale débutèrent vers la mi-décembre 1931.

Ce ne fut réellement qu'à partir de 1932 que la plupart des communes de l'arrondissement de Briey adhérèrent à ce fonds départemental ou créèrent des fonds municipaux pour lutter contre le chômage. Longwy et la commune de Mont-Saint-Martin ne votèrent la création d'un fonds municipal qu'à partir de janvier 1932. Auboué et Saulnes se décidèrent à le faire en février 1932 en même temps qu'une vingtaine d'autres agglomérations dont Moutiers et Mancieulles.

En règle générale, une commune qui avait décidé de créer un fonds communal de chômage pouvait très bien, quelques mois plus tard, adhérer au fonds départemental. Ce fut le cas de localités comme Longuyon ou Briey qui en 1930 avaient accepté le principe d'un fonds dans la commune et qui au début de 1932 décidèrent

⁷⁷ A.D.M.M., 10 M 49

d'adhérer au fonds départemental. En tout, en 1932, 180 communes avaient adhéré à la caisse départementale de lutte contre le chômage tandis que quelques villes préférèrent constituer des fonds municipaux autonomes.

Au total, en mai 1932, alors que la crise sévissait fortement dans la région, si 177 communes avaient décidé de s'affilier au fonds de chômage départemental, seules 52 localités versèrent effectivement des secours.

3.1.2.4.1.3.2. Politique délibérée

Les procédures tardives de versement des allocations de chômage total et leur faiblesse peuvent s'expliquer par la répugnance des autorités à verser des allocations aux ouvriers sans emploi par crainte d'en voir certains abuser du système. Le conseil municipal de Piennes déclara sans détour que s'il avait refusé pendant longtemps de constituer un fonds de chômage dans la commune, c'était parce qu'il soupçonnait *"cette caisse (...) pourrait bien favoriser le chômage"*⁷⁸. La mairie de Moineville considérait également que toute *"contribution immédiate à un fonds de chômage aurait pour effet d'encourager les chômeurs volontaires"*⁷⁹. Ces réactions furent loin d'être des actes isolés dans la mesure où le Conseil général de Meurthe-et-Moselle partageait ce point de vue et déclara lors de sa deuxième session ordinaire de 1932 que *"l'attribution des allocations de chômage est la méthode paresseuse pour lutter contre le chômage"*⁸⁰. Le directeur de l'Office Municipal et Départemental de Placement se plaignit au préfet qu'un groupe de chômeurs de Lunéville avaient refusé de travailler à Longwy *"pour un salaire de quelques francs de plus que l'allocation chômage"*⁸¹. A l'usine de la Chiers, certains ouvriers placés en remplacement de frontaliers belges, déclarèrent *"au service d'embauche que les conditions ne sont pas intéressantes et qu'il était préférable pour eux de percevoir l'allocation chômage"*⁸². A cause de cette mauvaise volonté de la part de certains chômeurs de sa commune, le

⁷⁸ A.D.M.M., 10 M 49

⁷⁹ A.D.M.M., *ibidem*

⁸⁰ A.D.M.M., *ibidem*

⁸¹ A.D.M.M., 10 M 47

⁸² A.D.M.M., *ibidem*

maire d'Hussigny-Godbrange proposa même sa démission au préfet⁸³.

Lorsque Maurice de Wendel proposa une formule de financement du chômage, elle fut repoussée parce qu'après analyse du calcul, "*le chômeur aurait plus d'intérêt à ne rien faire qu'à accepter trois journées de travail par semaine*"⁸⁴.

L'idée qui dominait dans ce type de décision restait que l'emploi des chômeurs à de grands travaux publics était une mesure bien préférable à celle qui consistait à donner "*un secours pécuniaire, car le fait de chômer pendant une longue période est une cause de déchéance physique et morale*"⁸⁵. Le problème pour les gouvernements restait que les institutions de secours contre le chômage devaient résoudre le problème social, mais en aucun cas les flux de main-d'œuvre ne devaient dépendre des mannes de l'État. D'où la volonté de dynamiser les courants de main-d'œuvre par le développement d'une politique de grands travaux. A cet intervention concrète de l'État s'ajouta une volonté de reclassement des ouvriers afin d'adapter le marché du travail aux impératifs de l'offre et de la demande.

3.1.2.4.1.3.3. La politique des grands travaux

Les gouvernements français édictèrent un certain nombre de mesures qui visèrent à relancer l'emploi par une politique de grands travaux. Le Parlement vota des lois qui devaient, dans une certaine mesure, atténuer le chômage. Une première tranche de perfectionnement de l'outillage national fut votée par la loi du 19 mars 1931 qui affecta 670 millions de francs à des travaux d'utilité publique. Une seconde tranche fut votée par la loi du 26 septembre 1931. Elle comportait une série de travaux échelonnés sur cinq ans avec une participation de l'Etat à plus de trois milliards de francs. La troisième tranche prévoyait des travaux à effectuer jusqu'en décembre 1940 pour un total d'une dizaine de milliards.

En juillet 1934, une loi fut votée pour des travaux de défense nationale. A ce texte s'ajouta une autorisation de participation de l'État et des réseaux de chemin de fer à l'exécution de grands travaux contre le chômage.

⁸³ A.D.M.M., *ibidem*, 20 novembre 1934

⁸⁴ A.D.M.M., 10 M 49

⁸⁵ *Le Génie Civil*, "Le chômage dans les grands pays industriels", Tome CIX, feuillet n°24, 12 décembre 1936, p. 535

En Meurthe-et-Moselle, dès 1932, les autorités administratives dressèrent un bilan de tous les travaux jugés utiles pour la collectivité et susceptibles d'être entrepris⁸⁶. A la deuxième session du Conseil général, le montant des projets s'éleva à 136 millions de francs sans compter les sommes versées pour des travaux de maintenance par le département, les communes et les établissements publics sur leurs ressources ordinaires. Les trois quarts des sommes versées pour ces travaux furent versées dans l'arrondissement de Nancy, tandis que Briey et sa région en perçurent environ un cinquième.

Malgré cette politique développée pour endiguer les difficultés, le chômage resta une constante en Lorraine avec quelques périodes culminantes.

3.1.2.4.1.3.4. La volonté de reclassement

3.1.2.4.1.3.4.1. Les exemples à l'étranger

Les autorités françaises constatèrent que si dans la plupart des pays industrialisés touchés par la crise, le chômage avait baissé entre 1933 et 1938, la France continuait au cours de ces années, à subir une augmentation de celui-ci. *"A l'étranger les améliorations proviennent certainement de causes multiples (prix de revient permettant l'extension des débouchés, renforcement des fabrications de guerre, grands travaux publics [...]) mais surtout de la rééducation professionnelle par l'affectation des travailleurs à des emplois pour lesquels ils étaient désignés d'après leurs aptitudes"*⁸⁷. Cette stratégie développée par les pays industriels comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne expliquait aux yeux des responsables français, la réduction du pourcentage de chômeurs qui était passée en Angleterre de 23,1 % à 14,5 % entre 1933 et 1937, et en Allemagne de 34,2 % en janvier 1932 à 5,2 % en 1938.

3.1.2.4.1.3.4.2. Les mesures françaises

Cela suffit pour justifier en France certaines initiatives dans ce sens. Les maîtres de forges cherchaient à remodeler l'ouvrier en

⁸⁶ A.D.M.M., 10 M 49

⁸⁷ RAZOUS (Paul), *La diminution du chômage par la rééducation professionnelle et le reclassement des chômeurs*, *Le Génie Civil*, Tome CXII, feuillet n°17, 23 avril 1938, pp. 348-351

fonction des besoins. Pour cela, ils prirent une série de mesures. L'Union des Industries Métallurgiques et Minières (U.I.M.M.) fonda en 1935 un Comité pour la formation Professionnelle des jeunes chômeurs⁸⁸. Un centre de sélection et d'essais professionnels avait été établi à Paris et plusieurs centres de rééducation fonctionnaient en France. Le centre de sélection examinait les aptitudes des chômeurs âgés de vingt à trente ans susceptibles de devenir ouvriers ajusteurs ou tourneurs, donc des spécialistes. Le recrutement des chômeurs était fait par prospection dans les bureaux de placement. La sélection s'effectuait sous forme de stages de quelques jours avec des tests psychotechniques et des travaux pratiques susceptibles de déceler les capacités professionnelles. Pour inciter les chômeurs à rester en stage, des indemnités étaient prévues par le Conseil général, de huit francs par jour de travail effectif. Malgré les nombreux désistements en cours d'instruction, on estima qu'un tiers des chômeurs inscrits dans l'année furent reconnus aptes à s'instruire dans les métiers choisis. Les maîtres de forges accentuèrent leur politique avec la mise en place d'un apprentissage professionnel. Les flambées de chômage leur ouvraient de nouvelles perspectives : elles permettaient d'assainir la situation de l'usine en rejetant les éléments indésirables sur des critères d'âge, de nationalité ou de qualification et en même temps elles poussaient les ouvriers à se reconverter dans les options proposées par les employeurs.

Cette idée de volonté de "redressement" du niveau des travailleurs est confirmée par le fait que parmi les ouvriers qui se présentaient pour suivre ces stages, les ouvriers qualifiés de l'industrie métallurgique étaient pratiquement absents. *"Les chômeurs qui acceptent d'effectuer un stage n'ont, d'une manière générale, aucune compétence technique et sont pour la plupart des manoeuvres"*⁸⁹.

De plus des centres de reclassement professionnel pour chômeurs furent ouverts dès 1936 et fonctionnaient grâce aux subventions de l'Etat par application du décret du 25 octobre 1935 sous le contrôle d'un comité ministériel de reclassement industriel.

⁸⁸ E.A.U.S., PER 191/31, 1938, pp. 349-350

⁸⁹ RAZOUS (Paul), *La diminution du chômage par la rééducation professionnelle et le reclassement des chômeurs*, *Le Génie Civil*, Tome CXII, feuillet n°17, 23 avril 1938, pp. 348-351

3.1.2.4.1.3.4.3. Le reclassement en Lorraine : la solution de l'apprentissage.

Dès 1936, en Lorraine, une enquête "*relative au reclassement de la main-d'œuvre*" non-spécialiste fut lancée⁹⁰. Comme ailleurs, elle fut rendue nécessaire d'abord par le fait que cette catégorie de travailleurs était la première à pâtir des licenciements. L'autre argument avancé était le manque de possibilités qu'avaient les ouvriers non-qualifiés de se placer dans les autres centres industriels après leur licenciement. Or, il apparaissait dans les rapports des inspecteurs du travail qu'un certain nombre d'usines demandaient du personnel mais à condition que celui-ci fut qualifié. D'où l'idée de prévenir le chômage de certaines catégories d'ouvriers - dans l'immédiat et pour les crises futures - en instaurant un apprentissage dans certains métiers.

Dans le contexte de crise, l'idée de qualification obnubila certains responsables au point que des dispositions spéciales furent prises pour venir en aide aux jeunes ouvriers âgés de 13 à 18 ans et qui se seraient trouvés sans emploi à cause de la crise. Le cas d'un certain nombre d'entre eux qui ne pouvaient commencer un apprentissage ou avaient dû quitter les centres de formation par manque de moyen attira l'attention du ministère du travail. Pour éviter que ce vivier de travailleurs qualifiés ne soit obligé de rejoindre les cohortes d'ouvriers sans qualification une fois la prospérité revenue, il fut décidé que "*les jeunes chômeurs devront utiliser les loisirs forcés dont ils disposent pour suivre soit les cours professionnels obligatoires organisés par les départements, les communes, les chambres de commerce ou les groupements professionnels, soit les cours professionnels facultatifs subventionnés par l'État*"⁹¹

Dorénavant, ce développement de l'apprentissage devait être complété pour les ouvriers plus âgés, par l'étoffement de la formation professionnelle des adultes. Cette stratégie des autorités fut axée sur un certain nombre de points qui avaient déjà été soulevés par les maîtres de forges quelques années auparavant. Il s'agissait dans un premier temps, d'inviter les parents des apprentis potentiels à se mettre en rapport avec les services d'orientation profes-

⁹⁰ A.D.M.M., 10 M 18, 30 mars 1936.

⁹¹ A.D.M.M., 10 M 48.

sionnelle avec parfois le concours du personnel enseignant, du corps médical et des services de placement. Ensuite, il fallait former et aider à accéder à une formation spécialisée, tous les manoeuvres des industries frappées par le chômage.

Les moyens mis en œuvre pour faire aboutir le projet furent proposés au Congrès National des Commissions Départementales du Travail de France qui se tint à Mulhouse en 1936. Il avait été prévu un certain nombre d'organismes permettant d'assurer la formation des ouvriers sans qualification comme les écoles d'enseignement technique, les centres spéciaux de reclassement et de rééducation voire les établissements industriels eux-mêmes. Un examen d'entrée et une sélection devaient être instaurés à l'entrée de ces centres afin d'éliminer les candidats inaptes ou peu motivés. On proposa même de maintenir tout ou une partie de l'allocation de chômage à ces ouvriers en reclassement voire leur concéder des primes de motivation.

Ce problème du reclassement des ouvriers sans qualification fut si épineux que les plus hautes instances du pays l'étudièrent espérant trouver par là une solution au fléau du chômage. Un certain nombre de rapports sur le chômage ponctuèrent les études parlementaires des années Trente. Le *Journal Officiel* de septembre 1937 publia un article portant sur "*La pénurie de la main-d'œuvre qualifiée, dans ses rapports avec le chômage*" tandis que des études étaient effectuées sur "*La réorganisation du placement en France*"⁹². Le député Goussu déposa à la Chambre une proposition de résolution en novembre 1937 "*tendant à inviter le gouvernement à faciliter la rééducation des chômeurs et des manoeuvres de l'industrie*" qui fut acceptée par la commission du travail de la Chambre des Députés.

C'est dans la même optique que furent publiés les décrets des 26 septembre 1937 et 12 mars 1938 relatifs au recensement qualitatif du chômage et que furent constituées des commissions départementales paritaires chargées de la vérification des aptitudes professionnelles des chômeurs.

En quelque sorte se cristallisèrent dans ces mesures la plupart des politiques patronales menées au cours des années précédant le déclenchement de la crise. L'optique des maîtres de forges était de créer un vivier de main-d'œuvre qualifiée pour améliorer les per-

⁹² *Le Génie Civil*, Tome CXII, feuillet n°17, 23 avril 1938, p. 348

formances des installations autant que pour s'affranchir d'une main-d'œuvre peu productive. Mais ces deux buts se rejoignaient : détourner les courants de main-d'œuvre sans qualification dont on ne savait plus que faire pour les remplacer par des flux de spécialistes.

Ces dispositions à moyen et long terme furent prises parallèlement à la solution du *short-time*⁹³, c'est à dire la réduction du nombre des journées ouvrables.

3.1.2.4.2. Importance du chômage partiel.

Le chômage total qui n'avait touché qu'une partie relativement faible des ouvriers de Lorraine fut dépassé quantitativement par la nécessité qu'eurent la plupart des usines de la région de faire chômer partiellement la plupart des ouvriers en poste. En mai 1932, le Conseil Général de la Moselle décida la création d'une caisse de secours de chômage partiel qui n'entra en fonction qu'en juin 1932.

3.1.2.4.2.1. Disparités entre Meurthe-et-Moselle et Moselle.

En ce qui concerne le chômage partiel, au moins pour les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, la comparaison du nombre de chômeurs par rapport à la population active des usines sidérurgiques est encore difficile à établir. Au mieux, la comparaison du nombre des journées chômées et celui du nombre de chômeurs a permis de dégager quelques points fondamentaux sur la période allant de janvier 1931 à décembre 1933.

Comparée à sa voisine meurthe-et-mosellane, la Moselle connut un nombre plus important de journées sans travail. Jusqu'en décembre 1933, la pointe la plus forte enregistrée en Meurthe-et-Moselle fut de 47 617 journées chômées (dans la première quinzaine d'avril 1932) alors qu'en Moselle les chiffres atteignirent 65 793 journées chômées (dans la seconde quinzaine de mars 1932)⁹⁴.

⁹³ *Le Génie civil*, "La semaine de 40 heures comme remède au chômage", Compte rendu d'une discussion au Centre polytechnicien d'Études économiques, n°2759 du 19 juin 1935, Tome CVI, feuillet n°26, p. 633

⁹⁴ En raison du décalage de quelques jours entre les enquêtes effectuées par les organismes officiels et la publication des résultats par les autorités, nous avons choisi de prendre comme base de travail les chiffres proposés au 1^{er} avril 1932. Tout au long de l'étude qui suit la base 100 sera donc avril 1932

Ainsi, en prenant comme base de travail avril 1932, qui constitua l'apogée de la première flambée de chômage en Meurthe-et-Moselle, nous remarquons que dans les deux départements, le nombre des demi-journées de chômage a culminé en mars-avril 1932. Si l'évolution s'est effectuée de façon progressive mais tourmentée en Moselle, en Meurthe-et-Moselle, la progression a été plus rapide et plus fluide.

Ainsi, de février à octobre 1931 alors que les indices du nombre de demi-journées chômées en Meurthe-et-Moselle restaient stables entre 20 et 25, ceux de la Moselle oscillaient entre 60 et 80. Dans cette dernière région, l'allure de la courbe apparaît fortement perturbée avec une progression lente mais en dents de scie d'un trimestre sur l'autre. Les amplitudes entre les maxima et les minima sont importantes. Après octobre 1931 et jusqu'en mai 1932, les indices restèrent entre 80 et 100 puis baissèrent par saccades entre 80 et 70 avant de se consolider autour de 60 dès mars 1933.

Inversement en Meurthe-et-Moselle, il n'y eu ni ce caractère de progressivité ni les perturbations enregistrées dans le département voisin. La courbe d'évolution du nombre de journées chômées en Meurthe-et-Moselle prit un aspect plus lisse avec une allure plus rapide qu'en Moselle. D'octobre à novembre 1931, l'indice meurthe-et-mosellan passa directement de 25 à 80 puis en quelques semaines passa à plus de 95 (vers janvier 1932) et atteignit 100 en avril 1932 avant de retomber à 60 vers septembre 1932 puis 30 en juin-juillet 1933.

Affectée moins fortement dans le volume de journées chômées et plus tardivement, la Meurthe-et-Moselle connut également un nombre de chômeurs recensé par les organismes officiels, moins important qu'en Moselle. Au plus fort de la crise du chômage partiel vers mars-avril 1932, les statistiques officielles avaient enregistré 46 818 personnes ayant chômé au moins une demi-journée par semaine en Moselle, alors qu'en Meurthe-et-Moselle les chiffres avancés ne furent que 36 164, soit environ un cinquième de chômeurs en moins.

Pourtant, cette évolution générale du chômage si elle reflète un impact plus grand de la crise dans les anciennes régions annexées, dissimule en réalité certaines disparités dans les branches d'activité des deux régions françaises.

3.1.2.4.2.2. Minières et métallurgie

Ainsi, les minières de Moselle eurent un plus grand nombre de journées de chômage et d'ouvriers travaillant à temps réduit que la Meurthe-et-Moselle. Pourtant dans la métallurgie, les usines de Meurthe-et-Moselle furent plus affectées. 42 224 demi-journées de travail furent perdues dans la métallurgie meurthe-et-mosellane en mars 1932 alors qu'en Moselle le déficit ne fut que de 32 166. En terme d'indices, sur la base 100 d'avril 1932, lorsqu'en mars 1932 la Moselle n'avait pas encore dépassé les 85, le département voisin avait déjà franchi la barre des 100 dès décembre 1931 et culmina à 125 en mars 1932.

D'octobre 1931 à décembre 1933, les indices du nombre de demi-journées chômées dans la métallurgie de Meurthe-et-Moselle restèrent toujours supérieurs à ceux de la Moselle.

Or, le nombre de chômeurs fut proportionnellement plus important dans la métallurgie mosellane qu'en Meurthe-et-Moselle. Cette constatation est modulée par le fait que les chômeurs partiels de la métallurgie de Meurthe-et-Moselle étaient moins nombreux qu'en Moselle mais chômaient un nombre plus important de journées par semaine.

En avril 1931, les ouvriers de la métallurgie de Moselle chômaient en moyenne 0,4 jour par semaine contre 0,8 jour pour leurs homologues de Meurthe-et-Moselle. En avril 1933 le chômage moyen fut de 0,6 jour en Moselle et de 1,2 en Meurthe-et-Moselle. Cette disparité inter-départementale peut encore être affinée si l'on descend au niveau de l'arrondissement. Les bassins sidérurgiques de Metz-Thionville et ceux des bassins ferrifères de Meurthe-et-Moselle connurent un développement du chômage parallèle à celui des départements.

3.1.2.4.2.3. Les bassins ferrifères de Meurthe-et-Moselle

De janvier 1931 à décembre 1936, le chômage en Meurthe-et-Moselle connut deux phases importantes de croissance. La première en avril 1932 parvint à son paroxysme en un temps très court mais resta brève dans le temps, tandis que la seconde (dont l'apogée se situait en novembre 1934) apparut par paliers dès septembre-octobre 1933 et ne connut une décroissance définitive qu'à partir de décembre 1935. Cette tendance générale sur l'ensemble du dé-

partement ne saurait être caractéristique de l'évolution de chaque entité géographique au sein de la Meurthe-et-Moselle. Parmi tous les arrondissements de Meurthe-et-Moselle, Briey fut celui qui fut le plus affecté. D'une manière générale, dans l'ensemble des bassins ferrifères du département, les secteurs les plus touchés par le chômage furent les minières et la sidérurgie. Les industries extractives qui représentaient environ 38 % des journées chômées du département et 38 % des chômeurs, virent leur part baisser au fil des années. Dès 1933 la part des minières fut inférieure à 30 % en ce qui concerne les journées chômées et le nombre des chômeurs de Meurthe-et-Moselle. Inversement la métallurgie du département vit sa part s'accroître, passant de 27 % des journées chômées en 1931 à 55 % en 1934. La progression du nombre de chômeurs fut quasi identique. Pourtant, l'originalité de l'arrondissement de Briey reste que l'évolution des chiffres du chômage resta parallèle à celle de la Meurthe-et-Moselle, mais le mouvement au sein des secteurs d'activité fut différent.

3.1.2.4.2.2.2. Briey

3.1.2.4.2.2.2.1. Part importante de l'arrondissement

Jusqu'en 1935, la part de Briey dans le nombre de journées chômées en Meurthe-et-Moselle augmenta sensiblement passant de 50 % en 1931 à 67,2 % en 1935. Sur 100 chômeurs inscrits en Meurthe-et-Moselle en 1931, 54 étaient recensés dans l'arrondissement de Briey et ces chiffres restèrent stables jusqu'en 1935, date à laquelle ils étaient encore 56 %. Cette circonscription regroupait une grande partie du potentiel industriel du département et la main-d'œuvre employée au cours de ces années de crise fut directement concernée. Parmi le personnel touché par le chômage, celui qui travaillait dans les minières et dans les entreprises métallurgiques connut des évolutions spécifiques.

Jusqu'en août 1934, l'indice du nombre des demi-journées chômées dans l'arrondissement de Briey resta quasiment identique à celui du département. Après août 1934, les indices de Briey dépassèrent ceux de Meurthe-et-Moselle, signe d'une intensification du chômage dans les bassins industriels du nord du département. Les mois de juillet et août 1934 constituèrent les mois pivots durant lesquels la durée moyenne de chômage dans les bassins de

Briey dépassa celle du département. Jusqu'à là, le nombre moyen de jours de chômage était de 1 à 1,5 jours mais dès août 1934 ce nombre stagna autour de 1,5 en Meurthe-et-Moselle puis baissa. Briey dépassa parfois les deux jours de chômage hebdomadaires sans perdre en intensité jusqu'en 1937.

Pourtant cette augmentation n'affecta que les minières avec des moyennes atteignant 2,5 jours de chômage hebdomadaire durant l'été 1935 : la métallurgie de Briey resta sous la moyenne départementale avec parfois quelques pointes mais trop ponctuelles pour être significatives. L'avancée du chômage partiel apparaît comme irrégulière avec quelques flambées suivies d'accalmies. Cette progression se traduisit au niveau des usines par des roulements dans l'instauration des journées de chômage.

3.1.2.4.2.2.2. Le rythme irrégulier du chômage dans les usines.

Les ouvriers travaillant à l'Aciérie de Joeuf furent contraints de chômer dès février 1931 une journée par mois⁹⁵. En 1931, l'usine de Joeuf se plaignit qu'elle avait un excédent d'effectif mais se refusait à licencier brutalement. Cet excédent obligea la direction de Joeuf *"à organiser systématiquement le repos compensateur par roulement, de telle sorte que chaque homme chôme un jour par semaine"*⁹⁶. Par la suite au fil des mois, le nombre de journées chômées par les aciéristes joviciens varia et en juin 1931, la plupart des ouvriers durent arrêter de travailler deux jours alors qu'en août et en septembre ce chômage fut supprimé avant de reprendre en octobre après la dévaluation de la Livre britannique. En mai 1932, certaines forges comme Homécourt et la S.M.K. décidèrent de réduire les journées de chômage de deux jours à une seule journée, puis d'intensifier le chômage quelques semaines plus tard. A Moyeuvre-Grande, à la Société Métallurgique de Knutange et dans toutes les forges des de Wendel, plusieurs hauts fourneaux furent arrêtés systématiquement les dimanches et jours fériés.

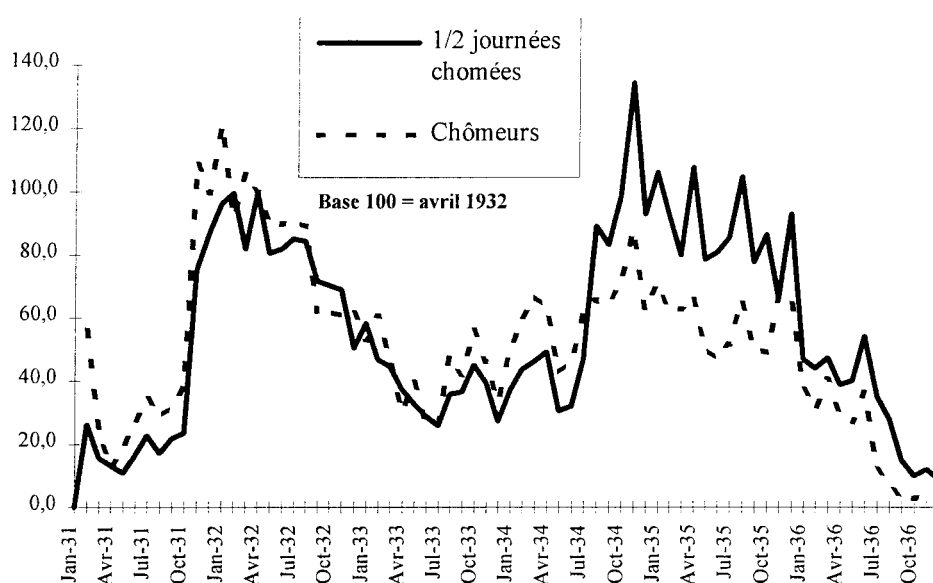
⁹⁵ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, Aciérie de Joeuf, K¹⁹/₂

⁹⁶ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, Rapports sur le Personnel et renseignements statistiques, K¹⁹/₂

3.1.2.4.2.2.3. Hausse du nombre de jours chômés

Il ressort de l'analyse du chômage dans l'arrondissement de Briey par rapport au reste du département que si le nombre de chômeurs baissa de 1932 à 1936, le nombre des journées chômées augmenta. Ce phénomène indique clairement qu'on demanda à moins d'ouvriers des centres industriels des bassins de Briey d'arrêter de travailler mais ceux qui y étaient contraints virent leur période d'inactivité forcée augmenter.

Évolution des indices de chômeurs et de journées chômées en Meurthe-et-Moselle de 1931 à 1936



Sources : ADM&M, série 10 M 40-46

Des dispositions furent prises pour éviter la hausse trop importante du nombre des chômeurs. La nouvelle politique pronée par les responsables français fut d'accentuer les mesures prises jusqu'à contre la liberté de circulation de la main-d'œuvre et de rejeter une partie des ouvriers en surnombre hors des frontières.

3.1.3. LE REAMENAGEMENT DU RECRUTEMENT

3.1.3.1. La question des étrangers : de l'endiguement au refoulement.

Les préoccupations des autorités civiles en matière de maîtrise des flux de main-d'œuvre allaient trouver au cours de la pre-

mière moitié des années Trente, toute leur légitimité. Face à la montée du chômage et à l'impact trop restreint des politiques développées pour pallier la crise, le rejet des éléments étrangers s'imposa très rapidement. La protection du marché national s'effectua sous le couvert de plusieurs textes législatifs dont ne seront retenues ici que les lignes essentielles afin de montrer combien au souci de contrôler et de canaliser, succéda la volonté d'endiguer et de refouler les flux de main-d'œuvre.

Pourtant la teneur des textes législatifs resta relativement modérée comparée à l'attitude des responsables locaux et de certains directeurs d'usines. Ces derniers désiraient résoudre le problème du surplus d'ouvriers dans leurs installations et les mesures qu'ils prirent en ce sens accompagnèrent non seulement l'action du législateur mais dans un sens la dépassèrent largement. Les nouvelles stratégies visaient à endiguer le flot des ouvriers étrangers qui étaient susceptibles de se présenter aux frontières mais également à favoriser le départ des éléments étrangers présents sur le sol français.

3.1.3.1.1. L'endiguement

Le contrôle des entrées en France fonctionnait à un rythme vraiment efficace depuis la décennie précédente. Les étrangers devaient, depuis 1917, posséder une carte d'identité s'ils voulaient résider sur le territoire français⁹⁷. Or celle-ci n'était délivrée aux ouvriers qui voulaient exercer un travail que s'ils pouvaient présenter "*un titre régulier d'embauchage*" (en vertu des décrets du 30 novembre 1926 et de celui du 20 janvier 1928) et "*un contrat de travail*" en vertu du décret du 10 juillet 1929. Ce dernier devait être visé favorablement soit par les services compétents du ministère de l'Agriculture soit par ceux du ministère du travail. Ce visa n'était accordé qu'après avis conforme des offices de placement travaillant de pair avec des commissions de contrôle paritaire dans lesquelles on trouvait des représentants ouvriers et patronaux. "*Ces services n'autorisent l'introduction* [des ouvriers étrangers]

⁹⁷ En vertu du décret du 2 avril 1917 s'ils désiraient rester plus de 15 jours et de l'art. 66 de la loi du 13 juillet 1925 s'ils voulaient rester plus de deux mois.

*qu'autant qu'ils ne sont pas en mesure de fournir des ouvriers français susceptibles d'occuper les emplois offerts*⁹⁸”.

Un certain nombre de dispositions avaient été prises entre la France et différentes nations européennes comme l'Italie, la Pologne, la Belgique et d'autres. Mais ces traités internationaux n'exigeaient de la part des autorités françaises qu'un respect des conditions de travail de leurs ressortissants et des ouvriers autochtones. On admettait que les flux de main-d'œuvre qui pénétraient en France pouvaient s'accroître ou cesser selon les conditions économiques. D'où la possibilité laissée aux gouvernements français de fermer leurs frontières dès les premières poussées de chômage. Les rapports des commissions d'enquête du Parlement, sur le travail des étrangers estimèrent que 107 787 introductions d'étrangers furent effectuées en France en 1922 et qu'elles évoluèrent en dents de scie jusqu'en 1930, date à laquelle elles furent de 128 791. En 1931, avec la restriction imposée par les débuts de la crise dans certaines régions, on retomba à 25 084. En Meurthe-et-Moselle⁹⁹, au cours de l'année 1930, 10 154 demandes d'introduction de main-d'œuvre furent adressées à l'Office Départemental de Placement. Cet organisme après contrôle de la validité des demandes accorda 9 616 réponses favorables et opposa 538 refus. L'année suivante au moment où la crise s'aggrava en Lorraine, le nombre des dossiers acceptés ne représentait plus que 2,1 % des admissions de 1930. Les flux de travailleurs étrangers furent dès lors coupés de leurs viviers principaux. La seule circulation encore perceptible pendant quelques mois fut celle des flux d'ouvriers étrangers vers les activités encore dynamiques.

Le problème rencontré par les dirigeants français fut celui des ouvriers étrangers déjà établis en France et qu'on ne pouvait expulser purement et simplement sous prétexte que le marché du travail était saturé. *“Il n'est pas possible de rapatrier contre leur gré les étrangers se trouvant en France en situation régulière*¹⁰⁰”. Les papiers des étrangers étaient établis pour un certain nombre de mois et on ne pouvait refuser de les renouveler ni de les retirer à son propriétaire sauf si l'ouvrier cessait d'offrir *“des garanties*

⁹⁸ *Journal Officiel, débats parlementaires*, chambre des Députés, intervention du Ministre du Travail, séance du 15 décembre 1931, p. 4 536.

⁹⁹ A.D.M.M., 10 M 19

¹⁰⁰ A.D.M., 310 M 49, Préfet de la Moselle au sous-préfet de Thionville, 28 mars 1933

*désirables*¹⁰¹”. R. Schor a établi, dans ses travaux, la carte des demandes de limitation de main-d’œuvre étrangère présentées par les députés français en 1932. Il ne faut pas perdre de vue que cette possibilité de demander une limitation a été institutionnalisée par la loi de 1932 au moment où la crise économique atteignait son paroxysme. Pourtant comme l’étude ici présente va le montrer, contrairement à ce qui pourrait être imaginé, la Lorraine pourtant frappée par la crise n’a pas directement opté pour une limitation du nombre des étrangers dans la sidérurgie.

3.1.3.1.1.1. La loi de 1932

3.1.3.1.1.1.1. Principes de la loi d’août 1932

Les mesures législatives cumulées au fil des années furent renforcées. La chambre des députés fut saisie dès novembre 1931 par une première proposition de loi émanant du député M. Amidiu-du-Clos visant à protéger la main-d’œuvre nationale des flux étrangers pénétrant sur le territoire français¹⁰². D’autres propositions de lois furent également déposées dans les semaines qui suivirent par des députés et de nombreux rapports furent publiés sur cette question tant au Sénat qu’à la Chambre.

L’ensemble des démarches aboutirent à la loi de 1932. Celle-ci fut adoptée après une déclaration d’urgence, par le Sénat le 12 juillet 1932 et par la Chambre le 16 juillet. Cette loi “*Protégeant la main-d’œuvre nationale*” parut au Journal Officiel le 12 août 1932.

Le fond de la loi reprenait l’essentiel des efforts entrepris auparavant pour contrôler les déplacements de main-d’œuvre mais par son esprit marquait un nouveau virage. Cette loi partait d’un constat simple : en 1932, personne n’était capable d’avancer un chiffre précis du chômage qui sévissait en France depuis plusieurs mois déjà. Du coup, cette lacune posait la question fondamentale de savoir quel impact avait la présence des flux étrangers en France sur le chômage. Afin de préserver une relative paix sociale en évitant d’avoir des chômeurs français à côté d’étrangers en activité, le nouveau texte chercha à réserver le travail aux ressortissants natio-

¹⁰¹ Décrets du 30 novembre 1926, du 20 janvier 1928, du 10 juillet 1929 et du 21 mai 1932

¹⁰² *Journal Officiel, documents parlementaires*, janvier 1932, p. 142.

naux en empêchant l'arrivée de nouveaux courants de main-d'œuvre étrangère.

L'article premier de la loi stipulait de façon explicite que les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures et des contrats de concession et d'affermage passés par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics devaient déterminer la proportion des travailleurs étrangers dont l'emploi était autorisé. L'article suivant déclarait que les entreprises privées industrielles ou commerciales pouvaient "*voir fixer par décret, pris d'office ou sur la demande d'organisations patronales ou ouvrières*", la proportion des étrangers qui pouvaient être employés par elles en distinguant suivant les professions, les catégories d'emplois et les régions. L'entrée d'un travailleur étranger restait soumis à l'autorisation du ministère du travail ou de l'agriculture. Tout embauche d'étrangers devait être déclaré à l'Office public de placement ou à la mairie (art. 5). Donc pour la sidérurgie par exemple, le contingentement ne s'appliquait pas *de facto* à tous les secteurs d'activité mais restait soumis aux décisions locales.

3.1.3.1.1.1.2. Protéger l'ouvrier national

Le législateur voulait avant tout restreindre l'entrée de la main-d'œuvre étrangère voire inciter les ressortissants étrangers à quitter le pays tant qu'il existait dans le pays du chômage. La loi votée en 1926 dont le but était également "*d'assurer la protection du marché du travail*" avait été mal appliquée. Comme cela a été dit, les mesures furent édictées à la fin des années Vingt, au moment où le retour à une certaine prospérité n'incitait pas à une application stricte des textes. Pour ne citer que le cas de la Lorraine, il faut se souvenir qu'à partir de 1926 les directeurs d'usines se plaignirent du manque de personnel toujours difficile à recruter. Dans ces conditions, il paraissait délicat d'appliquer un texte restreignant le potentiel de main-d'œuvre dont avaient besoin certaines entreprises.

Dans les circonstances du début des années Trente, la nouvelle loi de 1932 s'efforça d'appliquer les lois existantes de façon plus stricte et chercha à aller plus loin dans la réglementation. Lors de la discussion au sein de la commission de travail de la Chambre des députés, le rapporteur Lerolle invitait le gouvernement à

“appliquer sévèrement les dispositions législatives existantes sur l’emploi de la main-d’œuvre étrangère¹⁰³”.

L’idée était de définir des quotas du nombre d’étrangers qui pouvaient être employés par l’Etat ou les industries privées. Certes, le décret du 10 août 1900 avait prévu de limiter le nombre des ressortissants étrangers travaillant pour l’Etat. L’article 1^{er} entendait obliger l’entrepreneur à *“n’employer des ouvriers étrangers que dans une proportion fixée par l’administration selon la nature des travaux et de la région où ils sont exécutés”*. Cette proportion ne devait pas excéder 10 % des travailleurs. Mais jamais encore on n’avait étendu ces mesures aux entreprises privées.

La nouvelle loi imposa non seulement à l’Etat et aux collectivités publiques cette limitation mais les sociétés privées pouvaient également se voir imposer une réglementation semblable. Une telle décision avait été mise au point par une commission du travail de la Chambre des députés en coordination avec certains services du ministère du Travail et l’ensemble des travaux avaient été approuvés par le Conseil national de la main-d’œuvre.

Dorénavant, dans les services publics concédés, la proportion d’étrangers ne pouvait dépasser 5 % du personnel.

Mais dans les usines sidérurgiques de l’Est, la portée de cette loi de protection de la main-d’œuvre française fut somme toute assez limitée. Patrick Weil explique clairement que jusqu’à la moitié de la décennie, dans *“l’industrie, l’administration appliqua mollement la réglementation des quotas¹⁰⁴”* et note que seuls soixante-douze décrets d’application furent pris de 1932 à 1934.

3.1.3.1.1.1.3. Portées limitées de la loi de 1932 dans la sidérurgie

Votée en août 1932, il fallut attendre octobre 1932 pour qu’un décret général d’application fut promulgué. Au secrétaire général de l’*Association Minière d’Alsace-Lorraine* qui s’inquiétait de connaître les délais d’application du texte législatif, le préfet de Meurthe-et-Moselle répondit le 1^{er} octobre 1932 qu’*“aucune partie de la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d’œuvre nationale n’est applicable actuellement, un décret est en préparation en vue de la mise en vigueur de la loi¹⁰⁵”*. Quelques mois plus tard, en

¹⁰³ *Journal Officiel, débats parlementaires*, 17 juillet 1932, p. 2656

¹⁰⁴ WEIL (P.), *La France et ses étrangers*, Folio, 1995, 592 p., p. 33

¹⁰⁵ A.D.M.M., 10 M 47

avril 1933, le préfet de la Moselle donna au sous-préfet de Forbach une réponse similaire.

En Meurthe-et-Moselle, en octobre 1934, l'Inspecteur départemental du Travail répéta qu'“*aucune réglementation ne fixe le pourcentage d'étrangers pouvant être employé dans les Mines et la Métallurgie de Meurthe-et-Moselle*”¹⁰⁶. Seules les entreprises du bâtiment et des travaux publics connaissaient des limitations. En décembre 1934, le consul d'Espagne reçut une correspondance du préfet de Moselle dans laquelle ce dernier prévenait que “*l'emploi du travail des étrangers est actuellement réglementé dans mon département pour quelques industries seulement*”. Ces secteurs industriels réglementés comprenaient, outre les travaux des marchés publics les activités comme :

- spectacles
- chaussures
- tanneries et mégisseries
- cuirs et peaux
- les charcuteries

Dans ces dernières branches, les quotas imposés pouvaient varier de 10 % dans la “tannerie” et les “mégisseries” à 25 % dans les “cuirs et peaux”.

Ceci signifie que légalement, le nombre des étrangers dans les usines de Lorraine n'était pas contingenté. Donc l'immigration pouvait continuer à exister malgré l'état de crise. Or, il ressort des chiffres proposés par les autorités que le nombre d'étrangers de Lorraine avait baissé considérablement entre 1930 et 1937.

3.1.3.1.1.2. Évolution des effectifs étrangers en Lorraine

3.1.3.1.1.2.1. Hausse jusqu'en juillet 1931

3.1.3.1.1.2.1.1. Progression lente en Meurthe-et-Moselle

Quantitativement, le nombre d'ouvriers étrangers recensés par les autorités fut plus élevé en Meurthe-et-Moselle qu'en Moselle. De janvier 1931 à décembre 1933, le nombre maximum qui

¹⁰⁶ A.D.M.M., 10 M 47, Lettre de l'Inspecteur départemental du Travail à L'Inspecteur divisionnaire, 30 octobre 1934.

fut atteint en Meurthe-et-Moselle s'éleva à 65 978 unités alors qu'en Moselle il se limita à 55 615. Jusqu'en juin-juillet 1931, la Meurthe-et-Moselle vit les effectifs d'ouvriers étrangers présents sur son territoire s'accroître. La tendance fut la même en Moselle mais dans ce département, la croissance réussit à se maintenir jusqu'en septembre 1931. Ce maintien plus tardif des effectifs étrangers en Moselle s'accompagna d'une introduction plus forte des courants de main-d'œuvre étrangère en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle. Ainsi, de janvier 1931 à septembre 1931, le taux mensuel moyen de variation des effectifs étrangers fut de 2 % en Moselle alors qu'il resta plus bas en Meurthe-et-Moselle avec à peine 0,5 % jusqu'en juin 1931. L'introduction des flux étrangers fut donc plus rapide en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle. Mais ce décalage cache une seconde réalité.

Les introductions de main-d'œuvre étrangère dans les industries lorraines n'alimentèrent pas l'ensemble des secteurs industriels. Certaines branches comme les minières virent le nombre des ressortissants étrangers employés baisser dès les mois de février-mars 1931, tandis que la sidérurgie, sous l'effet des transferts d'usine à usine, ou simplement en récupérant les courants venus se réfugier, accroissait ses effectifs d'étrangers jusqu'en juin en Meurthe-et-Moselle et jusqu'en septembre 1931 en Moselle.

3.1.3.1.2.1.2. Différences entre minières et métallurgie

Les taux d'accroissement mensuel moyen dans la métallurgie mosellane et meurthoise connurent une hausse jusqu'en septembre 1931. La progression varia entre 0,5 % pour la Meurthe-et-Moselle et 1,5 % pour la Moselle. Les courants de main-d'œuvre étrangère affluèrent donc lentement en Meurthe-et-Moselle mais plus rapidement dans le département voisin.

Inversement, dans les minières des deux départements, la présence des étrangers diminua. La baisse fut plus forte dans les minières de Moselle que dans les mines meurthoise. Les taux moyens mensuels diminuèrent respectivement de 0,43 et 0,25 entre février et septembre 1931.

Dans les derniers mois de 1931, le volume global d'étrangers présents en Lorraine diminua mais suivant les secteurs ce retrait des courants étrangers fut inégalement réparti dans le temps et dans l'espace. Certains secteurs servirent même de refuge aux étrangers

qui n'étaient pas disposés à quitter la région pour retourner chez eux.

3.1.3.1.1.2.2. Octobre 1931 - décembre 1933 : baisse inégale en Lorraine

Le reflux des courants étrangers ne s'effectua pas de la même manière dans tous les domaines industriels. Alors que le chômage atteignait progressivement certaines industries, d'autres faisaient encore appel à de la main-d'œuvre étrangère.

Dès octobre 1931, l'indice du nombre d'étrangers en Moselle et en Meurthe-et-Moselle fut inférieur à 100 puis décroît mois par mois jusqu'à atteindre environ 65 en décembre 1933.

Cette baisse du volume d'étrangers présents en Lorraine, ne fut pas le résultat direct d'une décision législative générale mais résultait plutôt d'un consensus général entre les pouvoirs publics, les maîtres de forges et les syndicats à qui la loi laissait la possibilité de demander localement des quotas d'ouvriers étrangers.

Pendant les premières années de crise, selon l'étude menée par R. Schor, le nombre des demandes de limitation ne fut pas important. Ensuite, à partir de novembre 1934, le nombre de décrets imposant des quotas dans les entreprises privées françaises fit un bond spectaculaire en dépassant les cinq cents en l'espace de quelques semaines¹⁰⁷. Pendant ce temps, le gouvernement décidait de n'accorder que parcimonieusement les cartes de travail aux nouveaux immigrants en soulevant des difficultés de tous ordres, "*ce qui équivaut à arrêter l'immigration officielle des travailleurs salariés*"¹⁰⁸ ou tout au moins à rendre les entrées exceptionnelles.

Les introductions de main-d'œuvre étrangère furent réduites de façon draconienne dès 1931. En Moselle, en 1931, l'introduction d'ouvriers étrangers ne représentait plus que 20 % des contingents arrivés l'année précédente et en 1932 les chiffres se réduisirent encore. Seules 10 % des introductions de 1930 furent assurées en 1932 parmi lesquels, la sidérurgie n'en récupéra que 15 %.

Autrement dit, à partir de la moitié de la décennie 1930, les flux migratoires se heurtèrent à un certain nombre d'obstacles. La législation se durcit progressivement, d'abord en imposant des

¹⁰⁷ SCHOR (Ralph), *L'Opinion française et les étrangers*, publication de la Sorbonne, Paris, 1985, pp. 592-594

¹⁰⁸ WEIL (Patrick), *op. cit.*, p. 33

quotas et ensuite en limitant la possibilité d'obtenir des autorisations de travail.

3.1.3.1.2. Le reflux des éléments étrangers

3.1.3.1.2.1. La nécessaire acceptation du retour ?

Le préfet de Moselle rappelait à son adjoint de Thionville que *“le consentement des intéressés est nécessaire¹⁰⁹”*, pour que l'ouvrier étranger reparte dans son pays d'origine mais dans beaucoup de cas, *“l'administration semble souvent n'en avoir cure : elle refoule ou expulse sans distinction demandeurs d'asile et chômeurs, ou refuse le renouvellement de titres à des étrangers pourvus d'un emploi¹¹⁰”*.

Au cours de la seconde session ordinaire de 1931 du Conseil Général de la Moselle, le dialogue entre le président et des orateurs à propos du maintien des étrangers dans le département, dénote une certaine perplexité de la part des intervenants¹¹¹ :

« - **M. Nominé** : Je prie M. le préfet (...) d'expulser s'il le faut des étrangers (*Mouvements divers*).

« - **M. Le président** : Alors il faudra arrêter certaines exploitations et le nombre des chômeurs n'en sera pas diminué, vous pouvez le croire !

« - **M. Haushalter** : Il y a des ouvriers étrangers qu'on ne peut renvoyer parce qu'ils ont un contrat de travail. Alors on peut renvoyer les autres !

« - **M. Wolff** : Et moi je reçois tous les jours des lettres de gens qui demandent de la main-d'œuvre étrangère. On n'y comprend plus rien !

Les traités internationaux de réciprocité passés entre la France, l'Italie, la Pologne et la Belgique garantissaient pourtant les droits des ouvriers étrangers. Aux termes de ces accords, les ouvriers de ces pays avaient droit aux secours des fonds publics de chômage au même titre que les ouvriers français, à condition que leur situation fut en règle avec les autorités. Pourtant, si une certaine proportion d'ouvriers étrangers profitèrent des indemnités versées par les caisses de chômage partiel ou total, le plus grand

¹⁰⁹ A.D.M., 310 M 39, Correspondance du Préfet de la Moselle au sous-préfet de Thionville.

¹¹⁰ WEIL (P.), *op. cit.*, pp. 35-36

¹¹¹ A.D.M., 310 M 39

nombre dut quitter le pays de gré ou de force. Ces départs furent favorisés par des mesures prises par leurs employeurs et les pouvoirs publics au cours des années 1933 - 1935. Si au début de la crise beaucoup d'étrangers décidèrent de quitter les bassins industriels de leur propre gré, par la suite, une plus grande fermeté des autorités françaises explique les départs "*forcés qui se multiplient*"¹¹².

3.1.3.1.2.2. Les rapatriements

A mesure que les possibilités d'entrées sur le territoire français se restreignaient, les dispositions pour favoriser la sortie des étrangers furent accentuées. Les autorités civiles mirent en place "[la] *circulaire du 11 mars 1931 complétée par celle du 5 octobre suivant, [qui autorise] des réquisitions de transport aux travailleurs étrangers qui sont en chômage et ne peuvent être placés, pour leur permettre de voyager gratuitement jusqu'à la frontière*"¹¹³.

3.1.3.1.2.2.1. Les circuits de retour pour les rapatriements.

Deux cas se présentèrent alors selon l'origine des flux de main-d'œuvre qu'il convenait de rapatrier.

D'abord, les retours vers les pays limitrophes comme l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne ou la péninsule ibérique ne donnèrent droit au paiement d'un billet que jusqu'à la frontière du pays. Les ressortissants de ces pays entraient dans ce que l'administration française définissait dès juin 1935 comme une "*1^{ère} catégorie*"¹¹⁴. Une "*2^e catégorie*" fut composée des Polonais, Tchécoslovaques, Yougoslaves, Autrichiens, Roumains et Hongrois dont le pays n'avait pas de frontières communes avec la France. Dans ce dernier cas, le rapatriement n'était assuré par l'État français que jusqu'à la frontière française.

Ensuite, de la frontière française jusqu'à la localité d'origine des migrants rapatriés, les frais de voyage étaient supportés soit par l'intéressé lui-même, soit par les autorités consulaires, soit par les

¹¹² PONTY (Janine), *Polonais Méconnus - Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1988, 474 p., p. 311

¹¹³ A.D.M., 310 M 55, Circulaire préfectorale du 16 novembre 1931

¹¹⁴ A.D.M., 310 M 55, Circulaire préfectorale d'août 1935

employeurs. On organisa "*des trains spéciaux à marche rapide et à prix réduits au départ de Toul et de Strasbourg*" mais également "*à partir des centres de rassemblement des rapatriés au dépôt des travailleurs étrangers de Toul*"¹¹⁵. Les ouvriers de la 2^e Catégorie étaient acheminés dans des convois prévus par un marché conclu avec l'Agence Centrale des Transports Groupés (A.C.T.G.).

D'une manière générale, il fallait que les courants de main-d'œuvre refoulée du territoire français ou quittant une région précise, atteignent la destination prévue le plus rapidement possible et éviter que les rapatriés ne profitent des convois pour aller s'établir dans une autre région. Dès 1932, le ministre du Travail prévenait ses subordonnés que "*tout travailleur étranger devra rejoindre la frontière française en empruntant le parcours le plus direct possible*". Sur chaque titre de transport ne figurait alors que le nom de la gare de départ et celui de la gare frontière qui "*correspond au parcours le plus direct. (...) même dans le cas où le parcours direct comporte le passage à Paris, aucun arrêt dans cette ville ne peut figurer sur la réquisition*"¹¹⁶.

Les courants d'ouvriers français qui quittaient la Lorraine devaient également se diriger directement vers le lieu d'origine. Pour les ressortissants français, à défaut d'accorder des bons de transport gratuits comme aux étrangers, dont on désirait se débarrasser en priorité, l'administration accepta de distribuer des bons de transport à demi-tarif. Les courants français qui chômaient en Lorraine purent demander à retourner dans leur commune d'origine "*pour occuper un emploi dans l'agriculture avec leur famille et, le cas échéant, leur mobilier*"¹¹⁷.

Sur la base d'accords passés entre les industriels et les autorités locales, un certain nombre d'ouvriers étrangers acceptèrent de percevoir des indemnités pour leur départ et le paiement des frais de voyage jusqu'à la frontière la plus proche de leur destination. Dans les premiers temps de la crise, le rapatriement des étrangers fut à la charge de l'État français qui se chargeait de convoier les rapatriés jusqu'à la frontière française.

A partir de la première grande poussée de chômage en mars-avril 1932 les maîtres de forges furent sollicités pour apporter leur contribution financière à cette opération "*un assez grand nombre*

¹¹⁵ A.D.M., 310 M 55, Circulaire préfectorale du 9 mars 1932

¹¹⁶ A.D.M., 310 M 55, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale aux Préfets, 9 août 1932

¹¹⁷ A.D.M., 310 M 55, 30 juin 1932

*d'industriels ont offert spontanément aux pouvoirs publics de contribuer aux charges qu'entraîne le rapatriement des travailleurs étrangers qu'ils ont dû licencier*¹¹⁸”.

Les autorités locales se rendirent vite compte que si un certain nombre d'étrangers avait profité du système pour être acheminé jusqu'à la frontière française, d'autres “*ne font aucune démarche*¹¹⁸”. C'est pourquoi les préfectures lorraines prônèrent assez rapidement “*(...) d'appeller leur attention sur l'intérêt qu'ils ont à profiter des dispositions actuelles en vigueur*¹¹⁸”. En 1931-1932, l'idée qui prédominait dans l'esprit des responsables publics était que les flux de main-d'œuvre sans travail qui stagnaient dans la région coûtaient plus cher à entretenir que si l'on favorisait leur rapatriement.

Même si la presse locale soutenait qu’“*aucune mesure systématique n'a été prise à cet effet, l'instabilité bien connue de cette main-d'œuvre a été facteur d'adaptation*¹¹⁹”, et que les départs volontaires existèrent dans des proportions assez importantes, les rapatriements furent dans bien des cas imposés. J. Ponty signale que la moitié des ouvriers polonais rapatriés furent contraints de rentrer au pays par décision des autorités françaises¹²⁰ même si les préfectures affirmaient : “*on ne saurait contraindre ces travailleurs à quitter notre pays, il ne s'agit que de rapatriements volontaires*¹²¹”.

Le ministre du travail prétendit qu'en 1931, le nombre des ressortissants polonais, tchécoslovaques et yougoslaves rapatriés étaient de 39 695¹²². La préfecture de la Moselle quant à elle, affirma en 1932, qu'environ 22 000 étrangers avaient quitté la région depuis le début de la crise grâce, aux rapatriements. En février et mars 1932, sur environ 2 000 départs, un tiers fut classé comme “*expulsés-refoulés*” et le reste comme “*volontaires*”. Les départs volontaires concernaient surtout les ouvriers originaires de l'Europe Centrale (70 %) tandis que les Italiens formaient un peu moins d'un tiers des convois. En revanche sur 100 étrangers de Moselle rapatriés de force en 1932, les trois quarts étaient des Allemands et des Sarrois tandis que les Italiens et les Polonais ne représentaient respectivement que 14 % et 3 % des flux.

¹¹⁸ A.D.M. 310 M 55, Circulaire préfectorale du 9 mars 1932

¹¹⁹ *L'Écho de Thionville*, 25 mars 1933

¹²⁰ PONTY (Janine), *op. cit.*, p. 311

¹²¹ A.D.M., 310 M 55, circulaire préfectorale du 27 décembre 1931

¹²² A.D.M., 310 M 55, 9 mars 1932

Dans le domaine des rapatriements des flux de main-d'œuvre étrangère, les responsables français agirent bien souvent au mépris de la loi. Au moment de la discussion de la loi de 1932 sur la protection de la main-d'œuvre française, la chambre des députés n'avait pas reconnu aux travailleurs français un droit de préférence qui aurait pu justifier le refoulement prioritaire des ouvriers étrangers. L'amendement du député Bahier qui proposait d'ajouter dans l'article premier de la future loi les dispositions suivantes : *"les ouvriers et employés français ont un droit de préférence sur le travail offert en France"*¹²³ fut repoussé. Les objections qui furent alors opposées à l'acceptation de cet amendement étaient basées sur la contradiction flagrante de cet alinéa avec les conventions internationales.

Pourtant, la pratique qui avait été instaurée au fil des crises précédentes d'appliquer des priorités dans les licenciements s'était maintenue. Dans ces licenciements progressifs de certaines catégories d'ouvriers, les ouvriers étrangers étaient désignés comme les premières victimes.

Dans les tous premiers mois de la crise, lorsqu'il apparut nécessaire aux usines de se séparer des ouvriers en surnombre, beaucoup de directeurs ne purent se résoudre à licencier des étrangers de certains services étant donné leurs difficultés à faire tourner les installations par manque de personnel français désireux de les remplacer. Ainsi, en octobre 1931, le directeur de Saulnes écrivit à l'inspection du travail pour que les ouvriers étrangers dont il devait se séparer puissent travailler dans les fortifications *"ne fut-ce que temporairement (...) en attendant des jours meilleurs"*¹²⁴. Toute une stratégie fut développée par les responsables de Saulnes pour garder en poste des ouvriers étrangers que les ouvriers français refusaient de remplacer *"si nous renvoyons du personnel français, nous serons pris à parti et cela se conçoit très bien mais ce personnel conservera du travail ! Au contraire si nous congédions du personnel étranger, nous n'avons à craindre aucune réaction de nos compatriotes mais il est interdit à ces ouvriers de s'employer ailleurs !"*¹²⁴. Cette interdiction conduisait les ouvriers étrangers à s'inscrire comme chômeurs ou à quitter le pays. Beaucoup d'usines

¹²³ Journal Officiel du 22 décembre 1931, débats parlementaires, p. 4687, 1ère séance de la Chambre des Députés du 21 décembre 1931, intervention du député BAHIER

¹²⁴ A.D.M.M., 10 M 47, 22 octobre 1931

considéraient ces départs comme une véritable perte. Mais ces états d'âme ne furent pas unanimement partagés.

Dès juin 1931, le préfet de la Moselle déclara sans ambages que *“le licenciement [des ouvriers étrangers] interviendra en premier lieu en cas d'aggravation de la crise actuelle”*¹²⁵. Lors de la première session ordinaire du conseil général de la Moselle, le vœu n° 16 présenté par M. Nominé tendait *“à ce que en cas de licenciement du personnel de l'Industrie, les ouvriers de nationalité française soient renvoyés en dernier”*. Toutes les forges de Lorraine qui furent tôt ou tard contraintes de licencier du personnel prétendirent *“tenir compte des situations dignes d'intérêt”*¹²⁶. Cette formule impersonnelle signifiait qu'une hiérarchie avait été établie dans les catégories d'ouvriers évacués. A Moyeuvre Grande, *“on a commencé par les étrangers célibataires, puis les étrangers mariés ayant leur famille à l'étranger et possédant moins de deux années de service”*¹²⁷. Les mêmes critères sélectionnaient les ouvriers quelle que soit la zone géographique touchée par la crise. Les étrangers arrivaient toujours en tête des listes avec parfois quelques nuances dans les motivations des maîtres de forges.

Aux Hauts Fourneaux de l'usine de Joeuf, les étrangers célibataires ou mariés sans famille furent les premiers touchés mais *“les [étrangers] non logés par l'usine”*¹²⁸ furent également concernés.

Ce ne fut qu'en février 1936, que les autorités mosellanes décidèrent de lancer un débat afin d'élargir les limitations de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère à la métallurgie du département. L'Association des maîtres de forges de Lorraine fit parvenir à la commission administrative de l'office municipal et départemental de placement de Metz et de la Moselle un courrier pour signaler qu'elle était hostile à cette idée de quotas dans la métallurgie. Une lettre fut rédigée par les barons du fer qui concluait à la volonté de ne pas limiter le nombre d'étrangers dans l'industrie métallurgique de Moselle *“à l'instar de ce qui a été décidé en Meurthe-et-Moselle”*¹²⁹. Malgré cet avis des industriels, le principe

¹²⁵ A.D.M. 310 M 39, 17 juin 1931

¹²⁶ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/₄₉, exercice 1930-1931

¹²⁷ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, K ¹⁹/₂

¹²⁸ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, K ²⁰/₁

¹²⁹ A.D.M., 310 M 47, 17 novembre 1933

de la limitation fut adopté le 26 février 1936 par neuf voix contre cinq.

Autrement dit, du vote de la loi de 1932 jusqu'à 1936, la métallurgie de Moselle - comme celle de Meurthe-et-Moselle - pouvait continuer à embaucher les contingents d'étrangers qu'elle estimait nécessaires à la bonne marche de ses installations. Ensuite, la limitation qui intervint au début de l'année 1936 ne fut pas suivie d'effet parce que la loi des 40 heures qui entra en application au cours du second semestre de l'année 1936 rendit caduques les décisions prises par la Commission de l'Office de Placement.

Devant l'accroissement supposé des demandes de main-d'œuvre après l'application de la semaine de 40 heures, le préfet de Moselle demanda au ministre du travail "(...) *de vouloir bien examiner s'il ne serait pas opportun de sursoir à la fixation d'une limitation de l'emploi de main-d'œuvre étrangère dans la métallurgie*". Cette requête aboutit finalement en septembre 1936 au refus du préfet de mettre en discussion l'idée de limiter l'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie métallurgique de Moselle¹³⁰. Cette situation réussit à se maintenir jusqu'en 1939¹³¹.

3.1.3.2. Le retour de la "préférence" nationale ?

L'ensemble des dispositions législatives appliquées, le climat de crise et de sous-emploi et les réactions des autorités locales expliquent en grande partie la baisse de vigueur dans les mouvements de main-d'œuvre enregistrés dans les usines sidérurgiques. A cette régression quantitative s'ajouta une transformation de la composition interne des nationalités recensées dans les usines et déboucha apparemment sur un retour du recrutement français.

3.1.3.2.1. Baisse des effectifs dans les usines

3.1.3.2.1.1. Baisse générale

La mine d'Uckange en Moselle qui employait environ 1 686 ouvriers le 30 juin 1930 perdit 17 % de ses effectifs tandis que

¹³⁰ A.D.M., 310 M 47, Lettre du préfet au Président de la Commission Administrative de l'Office Municipal et Départemental de Placement.

¹³¹ A.D.M., *ibidem*, le 27 janvier 1939, le sous-préfet de Thionville notait que "dans l'industrie métallurgique (...) l'emploi de la main-d'œuvre étrangère n'est pas contingenté par la loi"

l'usine vit le nombre de ses ouvriers reculer de 11 %. A Joeuf, mine et usine virent le nombre des travailleurs en poste baisser de 21 % au cours de l'exercice 1930. Dans l'usine voisine d'Homécourt le recul du nombre des postes actifs fut de 23 % pendant le même laps de temps tandis qu'à la S.M.K. la baisse fut de 14 %. L'Acierie d'Hayange vit ses effectifs baisser de 6 % et celle de Moyeuvre-Grande de 8 %.

Autrement dit, le tarissement des flux ne toucha pas les usines avec la même intensité. De juillet 1930 à juillet 1931, la baisse des effectifs varia dans une fourchette allant de 5-8 % jusqu'à 25-30 %. Le secrétaire général de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières estimait en 1932, que la réduction totale des effectifs dans l'industrie des métaux avait été de 25 à 30 % par rapport à 1930¹³².

Gérard Noiriel note également des différences dans le bassin de Longwy où d'une manière générale, *"la chute des effectifs ouvriers atteint le tiers du personnel et même la moitié pour les mineurs"*¹³³.

Quoi qu'il en soit, malgré ces différences, l'ensemble des forges de Lorraine obtinrent des résultats comparables.

L'élément prédominant à retenir de la première période des années Trente fut la préférence accordée aux ouvriers français au détriment des autres nationalités. Cette politique correspond à la fois à une rupture et à une continuation des politiques pratiquées jusqu'alors.

Rupture parce que jusqu'au déclenchement de la grande crise, les flux venus de l'étranger étaient prédominants. Continuation parce que la volonté des maîtres de forges exprimée timidement au cours des années 1920 de réintroduire à tout prix des ouvriers indigènes au sein des usines allait être favorisée voire imposée par les mesures de protection des éléments nationaux.

Ceci explique en grande partie les changements qui s'opérèrent dans la représentation des nationalités au cœur des usines et dans les courants de main-d'œuvre qui atteignirent les usines lorraines au cours de ces années sombres. Cette domination française fut relevée non seulement chez les ouvriers en poste, mais également dans les flux qui étaient enregistrés par le bureau des embauches.

¹³² A.D.M., 310 M 36

¹³³ NOIRIEL (Gérard), *Longwy, Immigrés...*, op. cit., p. 266

Au cours de la seconde moitié des années Vingt, les maîtres de forges s'efforcèrent d'évacuer de leurs installations un certain nombre de courants de main-d'œuvre. Seule la course à la production et la difficulté à recruter du personnel français les empêcha de remplacer les ouvriers étrangers, numériquement les plus importants, par des ouvriers locaux jugés plus stables et plus fiables par les responsables d'usines. Avec la crise et le ralentissement de l'activité économique, les barons du fer profitèrent du manque de commandes pour se défaire des éléments étrangers sous prétexte d'une préservation de la préférence nationale.

3.1.3.2.1.2. Les départs touchaient surtout les étrangers

Les licenciements et les départs des usines lorraines au cours des années 1930 à 1935 furent assez importants. A Joeuf, d'une manière générale, les sorties de l'usine furent considérables et le petit nombre d'entrées enregistré sous forme de transferts d'une usine à l'autre ou de mutation d'un service à l'autre, fut largement insuffisant pour compenser la baisse d'effectifs. Ainsi, en mars-avril 1932 au moment de la flambée de chômage, les sorties de Joeuf furent quinze fois plus importantes que les entrées. Certains mois, on vit partir de 14 à 16 fois plus d'ouvriers qu'il n'en pénétrait dans l'usine.

Ce furent les Italiens et leurs collègues polonais qui connurent les écarts les plus importants entre les entrées et les sorties. En 1931, pour un Italien qui parvenait à entrer dans l'usine, huit partaient. Certains mois comme mars et décembre on vit même les contingents italiens qui quittaient leur poste varier de 10 à 15 pour une seule entrée. La même année, chez les Polonais, le rapport fut de douze sorties pour une entrée avec des pointes mensuelles en octobre-novembre de 20 à 25 sorties pour une entrée. En 1932, les Italiens connurent leurs plus grandes vagues de départ entre juillet et décembre. Pour un seul italien qui pénétrait dans les installations de l'usine jovicienne, on vit partir entre 20 et 25 de ses compatriotes.

Les ouvriers d'origine locale ne connurent pas de telles disproportions entre les entrées et les sorties de l'usine. Les départs d'ouvriers français ne dépassèrent jamais le rapport de 10 sorties pour une entrée. En mars-avril 1932, les ouvriers originaires des villages de Meurthe-et-Moselle autour de Joeuf connurent une pointe de 10 à 12 sorties pour une embauche mais le reste du

temps, les rapports oscillaient entre une et sept sorties pour une entrée.

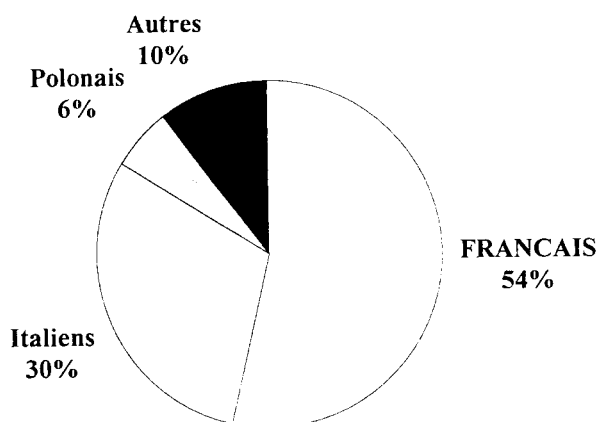
Cette relative faiblesse des départs d'ouvriers locaux explique que leur nombre s'affermît au sein de l'usine jovicienne.

3.1.3.2.1.3. La prépondérance des ouvriers français

Les statistiques fournies par les responsables des usines confirment la tendance qu'eurent les directeurs de Joeuf à n'embaucher que des ouvriers nationaux au détriment des flux venus de la plupart des autres pays. Ainsi, à l'usine d'Uckange, alors qu'au cours de l'exercice 1929-1930, les travailleurs d'origine française représentaient un peu moins de la moitié des postes de l'usine, la proportion passa à 53 % au cours de l'exercice suivant, puis à 68 % en 1932 avant de se stabiliser autour de 65 % jusqu'en 1935. A l'usine Patural-Hayange, ces proportions furent plus ou moins équivalentes puisque à partir de 1931, les rapports de l'usine signalent qu'environ 60 % des ouvriers présents dans l'usine étaient français. Joeuf qui occupait 58,8 % d'ouvriers français au 1^{er} janvier 1931, augmenta cette part à 69 % en 1932 puis à 77 % en 1933 avant de stabiliser les effectifs nationaux autour de 75 % pendant plusieurs années. Cette présence des ouvriers français fut plus importante à l'usine qu'à la mine où la communauté française ne dépassa jamais les 25 % des effectifs.

Pourtant, en 1931 les ressortissants français ne représentaient que 25 % des entrées à Joeuf, loin derrière les Italiens (30 %) ou les ouvriers des pays de l'Est (40 %).

Représentation des nationalités dans les flux pénétrant à Joeuf d'août 1930 à décembre 1935



Sources : E.A.U.S., Etats d'Inscription du personnel de Joeuf - Rôles 1930 à 1935

Ces proportions changèrent rapidement puisque dès 1932, les Français embauchés par l'usine furent 45 %, puis dès 1933 leur nombre augmenta encore et 77,6 % des ouvriers embauchés venaient de France. On atteignit parfois des records en 1935 et 1936, dates auxquelles on trouvait environ 80 à 90 % d'ouvriers français dans les courants qui pénétraient dans l'usine.

Le graphique circulaire précédent ne donne qu'un cliché figé sur cinq années mais l'évolution réelle des entrées au fil des années s'est faite surtout au profit des Français tandis que les autres nationalités perdaient du terrain. Les Italiens, qui numériquement avaient dominé dans les embauches jusqu'à la fin des années Vingt, ne réussirent qu'à maintenir une présence dans l'usine. Désormais, dans les embauches comme pour les ouvriers en poste, la suprématie française fut incontestable.

Le phénomène principal dans la première moitié des années Trente fut une consolidation des réservoirs de main-d'œuvre les plus significatifs et une confirmation de la dégénérescence quantitative de nombreux flux de travailleurs.

Ainsi, les quelques dizaines d'ouvriers qui arrivaient de l'extérieur de l'usine (autrement que par le biais des transferts de main-d'œuvre et par le jeu des mutations) provenaient des zones géographiques qui avaient régulièrement alimenté les équipes depuis des décennies. Une sorte de duopole s'établit au fil des mois au profit des ouvriers issus du terroir. Les communautés étrangères s'effritèrent, les Italiens seuls gardèrent une certaine représentation. Tout se passa comme si au milieu de la décrue, seuls émergeaient les éléments dont la présence était la plus solidement ancrée dans l'usine.

3.1.3.2.2. La dilution des courants anciens

L'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, qui furent pourtant les premiers viviers dans lesquels avait puisé l'usine de Joeuf, disparurent pratiquement. A partir de 1931, les ressortissants de ces trois pays réunis ne regroupèrent jamais plus de 15 % des ouvriers qui pénétraient dans l'usine et environ 5 % des ouvriers présents dans les installations au 31 décembre de chaque année jusqu'en 1939.

De même, en ce qui concerne les ouvriers d'origine française, le nombre des Mosellans et des Alsaciens diminua assez rapide-

ment. Les Bas-Rhinois et les travailleurs en provenance du Haut-Rhin ne dépassèrent jamais 3 % des ouvriers entrant dans l'usine entre 1931 et 1935. Au sein des équipes de l'usine, le nombre global des Alsaciens se stabilisa autour de 15 %. Les Mosellans, qui représentaient encore 30 % des flux en 1930, virent leur part diminuer de moitié en 1931 pour chuter à 6 % en 1932. Après une brève remontée en 1933, la proportion des Mosellans recrutés par l'usine rechuta définitivement sous les 10 % dès 1934. Autrement dit, au milieu des années Trente, les très vieux courants de main-d'œuvre comme les Alsaciens et les Mosellans ou les sujets des pays limitrophes comme les Allemands, les Belges et les Luxembourgeois n'eurent plus qu'une présence symbolique au sein des courants qui pénétraient dans l'usine de Joeuf. Il est difficile de savoir s'ils ont préféré limiter leurs déplacements aux usines de leurs circonscriptions ou s'ils ont choisit de travailler ailleurs que dans la sidérurgie.

A côté de cette disparition progressive de certains courants anciens, les flux de main-d'œuvre introduits dans l'usine à une date plus récente, se diluèrent également. Autant les vieux courants venus des pays limitrophes à la Lorraine avaient mis quelques décennie avant de se dissoudre, autant les flux partis d'Europe centrale ou des pays de l'Est se délayèrent en quelques années voire en quelques mois.

Les Russes, les Yougoslaves ou les Tchécoslovaques, qui en réalité ne furent jamais très nombreux, restèrent absents (mis à part quelques éléments isolés) au cours des années de crise.

Les Polonais dont l'introduction massive n'avait débuté réellement qu'à partir de la seconde moitié des années Vingt ne représentèrent que 10 % des ouvriers en poste à Joeuf au cours de la décennie suivante.

Au cours des années Trente, cette faiblesse dans la représentation constitue l'aboutissement d'une tendance amorcée dès le début du XX^e siècle. L'usine de Joeuf, qui avait débuté grâce à un recrutement très local puis avait entretenu ses équipes par des apports hétéroclites, ne fonctionnait plus, à la fin de l'entre-deux-guerre, que grâce à l'apport humain en provenance soit d'ouvriers recrutés immédiatement autour des Forges de Joeuf, soit d'ouvriers venus des colonies.

3.1.3.2.3. L'hégémonie de la région de Briey dans le recrutement

3.1.3.2.3.1. Rétrécissement de l'aire de recrutement

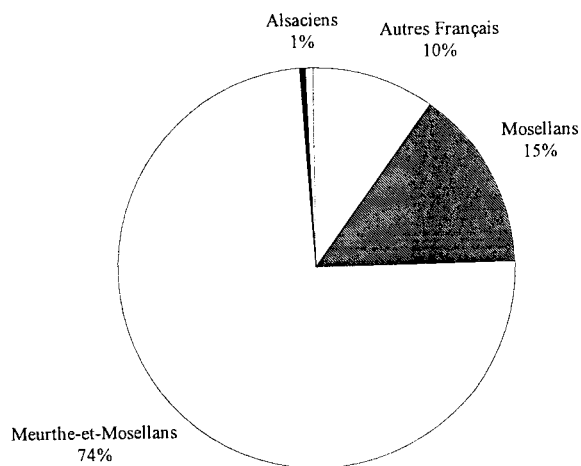
Alors que dans les années Vingt, les ouvriers français présents aux Forges de Joeuf venaient surtout de quelques cantons autour de l'usine, au cours de la décennie suivante on assista à une accentuation du recrutement aux abords immédiats de l'usine.

Les flux venus des départements français (autres que ceux de Lorraine) furent très limités. Un ouvrier français sur cinq était de la France "intérieure" en 1930 et 1931. Dès 1932, la part de ces ouvriers français chuta et ne dépassa plus la barre des 10 %.

Ceci signifie que lorsque l'on dit que les ouvriers qui étaient présents à Joeuf étaient avant tout « français », il faut nuancer cette affirmation dans la mesure où les ouvriers coloniaux avaient disparu tandis que les Mosellans, les Alsaciens, et les Français de l' "Intérieur" ne représentaient qu'une part minime de la communauté nationale.

Dans les premières périodes de crise des années Trente, le schéma du recrutement « français » dans les villages proches de l'usine continua l'évolution esquissée auparavant et atteignit même des proportions plus importantes qu'auparavant.

Origine des ouvriers "français" entrés à Joeuf (1930-1935)



Sources : E.A.U.S., Forges de Joeuf, registres du personnel 1930-1931-1932-1933-1934-1935

Dorénavant la Meurthe-et-Moselle à elle seule allait concentrer l'essentiel des points de recrutement de l'usine jovicienne. Dans les années Vingt il avait fallu additionner les résultats de sept

cantons de Moselle et de Meurthe-et-Moselle pour parvenir à regrouper les trois quarts des ouvriers français. Dès 1932, le seul arrondissement de Briey représenta à lui seul suivant les années le lieu de départ de 75 à 90 % des ouvriers français présents dans l'usine.

En 1930, environ la moitié des Français était originaire d'un village de Meurthe-et-Moselle. L'année suivante ils étaient 65 % et dès 1932 leur part passa à 88 % puis oscilla entre 75 et 92 %. Là encore, Joeuf resta la principale localité qui fournissait aux installations de l'usine le personnel nécessaire. Sur l'ensemble des communes de Meurthe-et-Moselle, Joeuf représentait plus des trois quarts des envois !

Cette réduction de l'espace de recrutement aux localités les plus proches de l'usine se retrouve en Moselle avec la S.M.K. A la Société Métallurgique de Knutange, en 1930, les ouvriers français qui entraient à l'usine étaient 53 % à être originaires du village de Knutange. En 1935, ils étaient 83 %. Les communes au-delà d'un rayon de cinq kilomètres avaient pratiquement disparu. En 1925, l'usine recrutait dans un rayon moyen de cinq kilomètres, dix ans plus tard seules les localités sises à deux kilomètres (au plus) des installations sidérurgiques furent sollicitées. La distance entre le domicile et l'usine évolua également dans le sens d'un rapprochement du lieu de travail. En 1925, la moitié des ouvriers habitait à proximité de l'usine (un à trois km du portier principal). En 1935, il furent 77 %. Moins de 2 % des ouvriers étaient domiciliés à plus de 15 km de la S.M.K. en 1925 et cette proportion ne varia pas tellement dans les années Trente.

Cette situation montre que par temps de crise, avec le ralentissement de la mobilité des ouvriers, l'aire de recrutement de l'usine diminuait. Les ouvriers locaux domiciliés directement à la portée du bureau d'embauche furent favorisés par rapport aux courants de main-d'œuvre trop éloignés ou qui entraient directement dans la sphère d'influence d'une autre usine. Ainsi entre les usines de Hayange et Knutange s'effectua une sorte de partage des localités avoisinantes. Hayange récupérait des flux venus surtout de Marspich, Sérémange et Neufchef alors que Knutange drainait les ouvriers d'Algrange, Fontoy et Nilvange. Il est entendu qu'un certain nombre d'ouvriers de l'un ou l'autre de ces villages pouvait aller s'embaucher dans l'une des deux usines ci-dessus. Pourtant, plus la distance était courte entre l'usine et le domicile et plus

grande était la probabilité de voir arriver un ouvrier au bureau d'embauche le plus proche.

3.1.3.2.3.2. L'attrait des logements d'usine

Ce phénomène de raccourcissement de la distance de résidence par rapport au lieu de travail explique également l'aspect toujours plus attractif des logements d'usine. Dans le contexte de crise économique ambiante, posséder un logement fourni par la firme devenait une véritable aubaine. Dans l'ensemble du groupe de Wendel, en 1930 environ 50 % des ouvriers et des employés étaient logés par la firme¹³⁴. L'année suivante ils étaient 72,37 %. La firme avait décidé d'arrêter la construction de logements dès 1931. Avec le départ de nombreux ouvriers étrangers, les demandes émanant des ouvriers locaux augmentèrent, dans certaines usines les derniers ouvriers qui étaient susceptibles d'être renvoyés étaient ceux qui étaient logés par la firme.

Le principal motif des demandes de logement était les loyers parfois exorbitants que faisaient payer les propriétaires dans les communes proches de l'usine. En 1930, à Joeuf les tarifs courants étaient de 30 à 60 francs par pièce alors que dans certaines cités de l'usine le prix par pièce n'excédait pas 15 à 20 francs.

Au début des années Trente, les tarifs des loyers pour les logements d'ouvriers avaient augmenté à cause de la crise et variaient selon les situations. Ainsi, un ouvrier qui était locataire de l'usine avant mars 1925 payait l'ancien tarif de six francs par pièce. Les ouvriers qui avaient loué leur logement entre mars 1925 et janvier 1930 payaient un tarif intermédiaire de dix francs par pièces. La hausse du prix de location concernait surtout les locataires qui avaient pris possession de leur habitation après janvier 1930. Ceux-là payaient 15 francs par pièce louée.

Malgré cette hausse du loyer, les logements restaient intéressants par rapport aux locations effectuées en ville. Certains avantages en nature achevaient de rendre attractives les habitations louées par les maîtres de forges.

La plupart des locataires avaient des prix sur l'électricité et sur le gaz et le service de gardiennage n'était plus perçu comme répressif comme ce fut le cas auparavant, mais permettait de four-

¹³⁴ E.A.U.S. Versement de la M.D.F., Exercice 1931, Forges de Joeuf, rapport sur le personnel et renseignements statistiques, K¹⁹/₂.

nir des éléments d'entretien du logement à bon compte. Devant l'afflux des demandes et pour pallier les restrictions budgétaires décidées par l'administration des usines, les forges de Moyeuvre-Grande instaurèrent "*une taxe des logements d'ouvriers à plusieurs ménages*"¹³⁵ dès le début de la crise. Cette taxe existait déjà depuis 1924 mais elle fut majorée pour certains cas au début des années Trente. Ainsi la taxe pour les locataires sous-louant à un deuxième ménage était de dix francs si le logement était de trois pièces, et de 15 à 25 francs pour les logements de plus de quatre pièces.

A Moyeuvre-Grande, dans l'ensemble des 1761 logements loués par de Wendel, on comptait environ 8 000 personnes dont plus de 5 000 à Moyeuvre même et 2 150 à Rosselange. Le nombre d'ouvriers logés par la firme représentait environ 38,8 % de la population de Moyeuvre-Grande et 53,8 % de celle de Rosselange. Or, en regardant la domiciliation des ouvriers travaillant à l'usine en 1934, il apparaît que ces deux communes regroupaient 72 % des lieux de résidence alors qu'en 1929 il n'y en avait que 54 %¹³⁶.

Autrement dit, les logements de l'usine étaient devenus une sorte de refuge pour les ouvriers et permettaient aux responsables de se constituer un réservoir de main-d'œuvre proche des installations.

L'ensemble de ces dispositions contre la crise et les transformations qu'avaient enregistrés les courants de main-d'œuvre s'atténuèrent vers le milieu de la décennie. Une certaine reprise économique accompagna un retour des flux d'ouvriers en Lorraine. Après 1936, on vit réapparaître un certain dynamisme des mouvements de main-d'œuvre mais cette vitalité ne constitua qu'une simple flambée avant la guerre et les caractéristiques intrinsèques des mouvements humains furent à nouveau remaniées.

¹³⁵ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Moyeuvre-Grande : œuvres sociales 1932, p. 29

¹³⁶ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Moyeuvre-Grande : œuvres sociales 1929 et 1932

3.2. LE "CHANT DU CYGNE" DES COURANTS DE MAIN-D'ŒUVRE.

La seconde partie des années Trente se caractérisa par une reprise de l'activité économique qui se combina avec l'adoption de nouvelles règles de fonctionnement des rapports entre les différents acteurs sociaux. L'évolution générale des courants de main-d'œuvre fut conditionnée par d'ultimes mesures prises avant la seconde guerre mondiale par les autorités civiles et les employeurs. Les tendances dégagées dans le profil des flux au cours des décennies précédentes furent perpétuées dans une large mesure au cours des années Trente même si de nouvelles orientations étaient venues modeler les mouvements humains qui transitaient par les usines de Lorraine. Pour les courants de main-d'œuvre, les dernières années avant la "Drôle de Guerre" constituèrent une période au cours de laquelle une dernière poussée fut enregistrée. Après les restrictions dans les embauches imposées par les années de crise de la première moitié de la décennie, les besoins en ouvriers reprirent de façon plus soutenue mais les flux avaient subi une transformation importante tandis que l'euphorie du Front Populaire ne tarda pas à tourner court. La seconde moitié des années Trenteregistra les derniers soubresauts des courants de main-d'œuvre de l'Entre-deux-Guerres.

3.2.1. La reprise de l'industrie sidérurgique

En 1936, le Comité des Forges de France présidé par François de Wendel, présenta un certain nombre de rapports sur l'industrie sidérurgique française et étrangère. Les documents publiés s'accordaient pour estimer que le marasme qui avait engourdi l'activité de la plupart des pays industriels touchait à sa fin¹³⁷.

Le second semestre de l'année 1936 fut marqué dans la plupart des pays européens, par une transformation importante de la situation de l'industrie métallurgique. Au cours des derniers mois de l'année, un accroissement des commandes fut enregistré sous l'impulsion *"tant de la reconstitution générale des approvisionnements qu'à la reprise de certaines industries consommatrices et à*

¹³⁷ E.A.U.S., Bulletins du Comité des Forges, années 1936-1940, Les chiffres proposés par cet organisme ont servi de support tout au long des paragraphes suivants, seules les références proposées par d'autres sources ont été annotées.

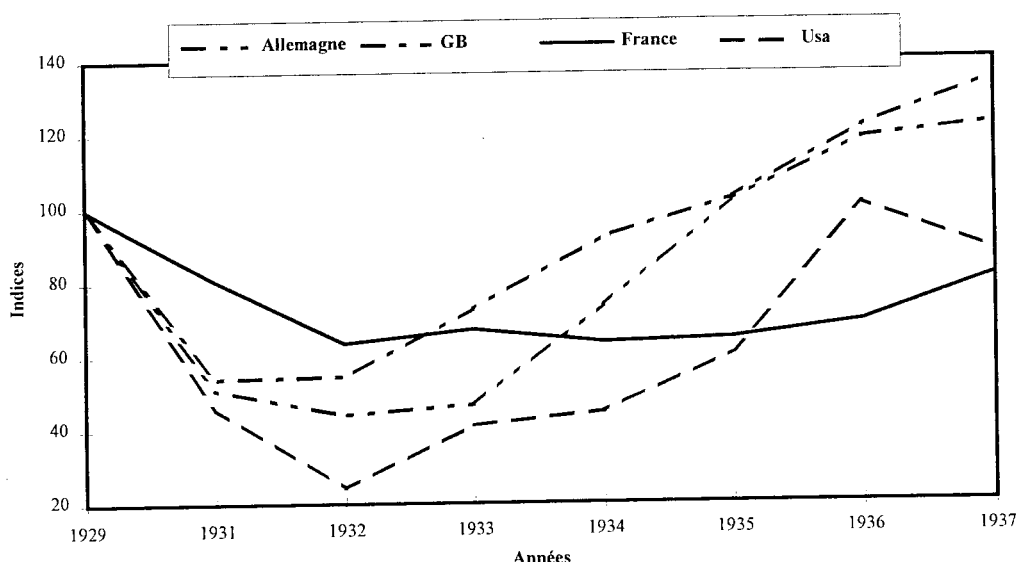
l'exécution de grands programmes d'équipement et d'armement militaire¹³⁸”.

Parallèlement au relèvement de l'économie mondiale on assista à une lente reprise des affaires en France. Dans ces nouvelles conditions, l'évolution de l'industrie sidérurgique en Lorraine connut une nouvelle phase

3.2.1.1. Hausse de la production mondiale.

La production mondiale de fonte qui était tombée à 39 500 000 tonnes en 1932, avait dépassé les 90 millions en 1936. Avec 122 000 000 de tonnes, la quantité d'acier produite dépassa le niveau de 1929 après avoir atteint un seuil plancher de 50 millions de tonnes en 1932. Cet accroissement de la production mondiale s'était poursuivi dans des conditions différentes suivant les pays.

Indices de la production d'acier suivant les pays (100 = 1929)



Sources : Bulletins du Comité des Forges, 1930 à 1937.

3.2.1.2. Reprise lente en France.

Comme l'indiquent clairement les courbes précédentes, les aciéries allemandes et britanniques dépassèrent leur production maximale de 1929 et réalisèrent en 1936 des progressions de 19 et 16 % par rapport à 1935. En France comme au Luxembourg et en

¹³⁸ *Le Génie Civil*, 19 juin 1937, Tome CX, Feuille n°25, p. 553

Belgique, la production fut loin d'atteindre le niveau de 1929. La progression de la France et du Luxembourg par rapport à 1935 ne fut que de 7 %.

Pourtant en 1936, en France, malgré une évolution laborieuse, la production connut une progression lente mais régulière surtout dans les derniers mois de l'année. Au cours des premiers mois de 1937, la reprise fut confirmée en France. Les exportations de fontes, demi-produits et produits finis en acier augmentèrent de 38 % entre 1936 et 1937. Les grands pays industriels voisins furent les principaux clients de l'industrie sidérurgique française. La Grande-Bretagne, la Suisse et l'Union économique belgo-luxembourgeoise assurèrent les principaux débouchés extérieurs à la production sidérurgique tandis que les colonies et les territoires sous protectorat français n'absorbèrent que 12 % des produits métallurgiques de la métropole.

En Lorraine, dès le printemps 1935, la situation économique de la Meurthe-et-Moselle s'améliora. Le chômage partiel avait été en grande partie résorbé. Le nombre des chômeurs inscrits avait baissé considérablement. La reprise fut annoncée dans le bâtiment et les travaux de fortification qui avait débuté dans la Meuse *"n'absorbent que quelques centaines de chômeurs de Meurthe-et-Moselle"*¹³⁹. L'industrie des métaux s'engagea dans une période moins difficile et en 1936 avait renoué avec la relance économique. Pourtant l'industrie sidérurgique lorraine aborda la seconde moitié de la décennie dans de nouvelles conditions qui remettaient en cause les acquis techniques de la période précédente.

3.2.1.3. Les nouvelles conditions de l'industrie sidérurgique lorraine

La bonne reprise des affaires dès 1936 persista au cours de l'année suivante et malgré un ralentissement notable en 1938, les maîtres de forges lorrains avaient réussi à rattraper la production record de 1928-1929¹⁴⁰.

La production de fonte Thomas de première fusion avait atteint à Moyeuvre-Grande le niveau de 1928 dans les derniers mois de 1937. Par rapport à 1935, la production avait augmenté de 18 % et de 15 % par rapport à 1936. Cette progression pourrait paraître

¹³⁹ A.D.M.M., 9 M 25

¹⁴⁰ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Moyeuvre Grande, K ²⁴/₃

normale dans un contexte de reprise générale, même lente, compte tenu de l'importance des installations. Or les capacités techniques des usines nous révèlent plusieurs éléments.

Le chiffre de la production de 1937 avait réussi à atteindre le niveau de 1928 avec une partie seulement des machines disponibles à la fin des années Vingt. En 1928, l'usine de Moyeuvre-Grande disposait de six hauts fourneaux capables de produire 160 tonnes de moyenne journalière. Dix ans plus tard, la même quantité de métal pouvait être fournie avec deux hauts fourneaux de moins. L'augmentation des capacités de production corrigea l'abandon d'une partie des installations. Les usines de Wendel de Moyeuvre-Grande avaient réussi à ne faire fonctionner que quatre hauts fourneaux produisant en moyenne 243 tonnes de fonte par jour.

Travaillant avec moins d'hommes et produisant plus, les usines lorraines auraient pu espérer tirer d'énormes profits. Pourtant, les événements de 1936 faillirent remettre en cause l'équilibre imposé par les maîtres de forges au moment des années de crise.

En 1936, s'ouvrit une seconde phase. La crise qui était omniprésente depuis plusieurs années s'estompait petit à petit à un rythme plus lent que dans les autres pays industrialisés. Face aux difficultés de l'économie, l'intervention de l'État se fit de plus en plus grande. 1936 représenta non seulement l'année durant laquelle les signes de reprise économique apparurent et redonnèrent espoir aux industries étouffées par les méventes des années précédentes, mais constitua également le point de départ de mesures législatives et sociales qui contribuèrent à modifier encore les profils des courants de main-d'œuvre en Lorraine. Si l'avancée sociale en faveur des ouvriers fut indéniable, les responsables d'usines se sentirent lésés par *"l'ère nouvelle née en juin 1936 (...) où une économie dirigée faite de démagogie sociale et financière prétend le disputer aux lois naturelles"*¹⁴¹. Les efforts des maîtres de forges pour baisser les prix de revient et maintenir les capacités de production allaient être remis en cause par les exigences des politiques sociales instaurées après les accords de Matignon.

¹⁴¹ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Aciérie de Joeuf 1937, lettre du directeur à François de Wendel.

3.2.2. LES ACCORDS DE MATIGNON DE 1936.

3.2.2.1. Les acteurs

Le Front Populaire accéda au pouvoir après sa victoire aux élections législatives de mai 1936. Le bilan des années de marasme était lourd, et face aux mouvements sociaux qui éclatèrent à partir du 11 mai, le nouveau gouvernement adopta une attitude de concertation entre les ouvriers et leurs employeurs. Désormais l'État se posait délibérément comme un acteur entre la Confédération Générale de la Production Française (C.G.P.F.) et celles de la Confédération Générale du Travail (C.G.T.). Après quelques semaines de concertations entre ces différents protagonistes, l'accord Matignon du 7 juin 1936 fut signé. Cet accord définissait les nouvelles règles de fonctionnement des relations au sein du monde du travail. Un certain nombre de conventions collectives furent mises en place, les salaires étaient augmentés au fur et à mesure que le travail avait repris dans les usines en grève et des délégués ouvriers étaient institués dans les firmes ayant plus de dix ouvriers.

La continuation des mouvements de grèves et l'occupation d'usines après l'accord de juin obligea l'État à intervenir plus directement en édictant une loi sur les conventions collectives. Outre l'institutionnalisation des rapports de force sociaux, cette intervention de l'Etat allait déboucher sur un rôle d'arbitrage¹⁴² et la structuration plus nette des courants de main-d'œuvre par une classification des ouvriers et l'établissement d'une hiérarchie parmi les travailleurs.

¹⁴² DEWERPE (Alain), *Le monde du travail en France*, A. Colin, Paris, 1989, 187 p., p. 166

3.2.2.2. *Les conventions collectives*

3.2.2.2.1. Dans la métallurgie

Après l'échec des conventions collectives proposées dès 1919, on vit réapparaître cette idée en 1936. Contrairement aux conventions précédentes, celles édictées sous le Front Populaire s'appliquaient à tous les acteurs de la vie économique. Cette mesure fut imposée par l'Etat. En Meurthe-et-Moselle, la convention collective de travail de la grosse métallurgie fut signée à Nancy, le 29 juin 1936. Parmi les signataires on trouvait d'un côté les représentants de la plupart des grandes sociétés industrielles du département et d'un autre côté les représentants des fédérations d'ouvriers des Métaux et imilaires de France, le Syndicat des Métaux de Joeuf, du Bassin de Longwy et Environs etc., c'est à dire l'essentiel des représentants d'ouvriers sidérurgistes et mineurs des bassins de Nancy, Briey et Longwy.

Cette convention s'appliqua à donner une définition des emplois d'ouvriers au sein d'une usine sidérurgique par un ensemble de tableaux de classification et la mise en place d'une hiérarchie entre les ouvriers selon leurs qualifications.

3.2.2.2.2. Classifications et hiérarchies.

Les professions que l'on trouvait dans une usine furent classées en quatre groupes représentant huit catégories :

- Manœuvres ordinaires
- Manœuvres de Classe
- Ouvriers Spécialisés
 - 3° Catégorie
 - 2° Catégorie
 - 1° Catégorie
- Professionnels
 - 3° Catégorie
 - 2° Catégorie
 - 1° Catégorie

A l'intérieur de chacune de ces catégories, les emplois occupés par les ouvriers étaient définis (en annexe de l'article 19) par un tableau de classification.

Les *manœuvres ordinaires* étaient des ouvriers *“assurant des travaux qui pouvaient être effectués indistinctement par tout homme adulte, de constitution moyenne, sans condition de préparation”*.

Les *manœuvres de classe* étaient des ouvriers de qui on exigeait un *“effort physique spécialement important, ou travaillant dans le gaz, la poussière, la chaleur, etc...”*

L'ouvrier *spécialisé* devait être capable d'effectuer des travaux à l'aide de machines-outils *“au montage, ou à la chaîne, aux fours métallurgiques, aux appareils de levage ou de manutention, etc...”*. Il devait également être capable d'exécuter des travaux *“qui ne nécessite pas la connaissance d'un métier dont l'apprentissage peut être sanctionné par le C.A.P.”* ou être amené à utiliser des procédures accessoires de fabrication (machinistes, pontonniers, aides-fondeurs).

Seuls les professionnels furent considérés comme des ouvriers de métier dans la mesure où leur profession nécessitait *“un long apprentissage sanctionnée par le C.A.P. ou si le C.A.P. fait provisoirement défaut, reconnue comme exigeant des aptitudes et connaissances approfondies et une expérience incontestable...”*.

En fonction des capacités individuelles et des rôles tenus par ces différents ouvriers, le classement dans une des trois catégories intervenait.

3.2.2.2.3. La question des salaires

La mise en catégories des ouvriers, leur classification en fonction de leur valeur professionnelle impliqua un barème de paiement qui aboutit dans les usines métallurgiques à un réajustement des salaires.

Un salaire minimum était prévu par la convention collective de travail de la grosse métallurgie de Meurthe-et-Moselle. La convention distinguait entre les travaux effectués à l'heure et ceux dits aux pièces, au rendement ou à la prime. Dans le premier cas, le salaire minimum prévu par poste de huit heures était conforme aux salaires minima garantis présentés dans la convention. Dans le cas du travail aux pièces, les tarifs exécutés *“aux pièces, à la prime, à la chaîne et au rendement”* furent calculés de façon à assurer à

l'ouvrier un salaire supérieur au salaire minimum de sa catégorie. D'après le tableau des salaires minima garantis établis par la convention, un ouvrier adulte simple manœuvre touchait 28 francs par poste de huit heures alors qu'un professionnel de la première catégorie percevait 36 francs 50.

Pour éviter toute erreur d'interprétation des accords du 7 juin 1936, une convention spéciale mise en annexe déterminait les conditions dans lesquelles dès le 8 juin, les salaires réels "*tels qu'ils existaient à la date du 25 mai (moyenne de mai) seront majorés, lesdites majorations comprenant à la fois les réajustements de salaires et l'application de la règle d'augmentation prévus par l'accord de Paris du 7 juin (art. 4)*". Par exemple, pour les salaires de 20 francs payés en mai, les nouveaux salaires correspondants passèrent à 28 francs. Tous les salaires supérieurs à 40 francs subirent une augmentation uniforme de 7 %.

3.2.2.3. Les répercussions dans les usines lorraines.

A Joeuf, le 8 juin 1936, fut placardée la première affiche que la direction perçut comme le "*signe incontestable de l'ordre nouveau qui prenait naissance*"¹⁴³. On annonçait déjà des augmentations des salaires et les élections imminentes des délégués ouvriers. Le jour même une première augmentation de salaires eut lieu. Le 13 juin furent élus un délégué ouvrier titulaire et un suppléant par poste de travail.

L'application des nouvelles dispositions législatives en matière de réglementation du travail apportèrent quelques modifications, pour ne pas dire perturbations, dans le processus de travail mis en place au cours des années de crise.

3.2.2.3.1. Concilier les impératifs de la production et les acquis sociaux.

A côté des augmentations de salaires, la loi de 40 heures fut introduite dans la grosse métallurgie le 7 décembre 1936 et les congés payés permirent aux ouvriers de prendre des loisirs quelques jours par an. Les textes exigeaient que la moitié des journées

¹⁴³ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Aciérie de Joeuf, 1936, K²³/₃

de vacances soient prises au choix de l'ouvrier et l'autre en fonction des impératifs de l'usine¹⁴⁴.

Le décret d'octobre 1936 sur l'application de la semaine de 40 heures avait prévu un délai d'un mois avec possibilité de dérogations. Pour les services à feu continu, deux arrêtés ministériels avaient prévu un délai de quatre mois ce qui explique que beaucoup d'usines appliquèrent la loi des 40 heures seulement à partir d'avril 1937 alors que d'autres mirent en place le nouveau régime dès décembre 1936. Ce fonctionnement à deux vitesses amena des disparités au sein d'une même usine.

Pour garder des postes de huit heures, Uckange fut obligée d'organiser différemment le travail *"conformément à la loi, de façon que la durée moyenne de travail calculée sur 5 semaine soit de 42 heures"*¹⁴⁵.

L'usine de Joeuf fut contrainte de doubler le nombre de postes de 6 heures 40 en marche normale. Au lieu de 160 postes de 6 h 40 en janvier 1936, on trouvait 337 postes à la fin de l'année. Les postes de huit heures furent sensiblement réduits mais réussirent à se maintenir à 44 % des postes de l'usine. L'usine de Neuves-Maisons adopta pour ses services discontinus *"à partir du 4 janvier 1937, le régime définitif de 7 heures de travail tous les jours de la semaine à l'exception du samedi où la journée de travail n'est que de 5 heures"*¹⁴⁶.

L'application de la nouvelle semaine de travail amena un relèvement de 20 % des salaires pour les ouvriers des services discontinus mais un arbitrage du ministère décida que les ouvriers des services continus (baisse de 56 heures à 42 heures) auraient leur salaire majoré de 33,33 %¹⁴⁷ dès l'application intégrale du nouveau régime. D'où *"cette anomalie que des ouvriers effectuant des travaux de même nature, par exemple des manœuvres, ont un salaire*

¹⁴⁴ Décret du 1^{er} août 1936 fixant certaines modalités d'application de la loi du 20 juin 1936 sur les congés payés : *"le droit au congé annuel payé soit de 15 jours dont 12 jours ouvrables, soit d'une semaine dont 6 jours ouvrables, tel qu'il résulte de l'art. 54 F du Chapitre IV^{er} du Livre II du Code du Travail, est acquis à tout ouvrier, employé, apprenti ou compagnon qui comprend respectivement 1 an à 6 mois de services continus à une date quelconque comprise à l'intérieur de la période ordinaire de vacances dans l'établissement..."*

¹⁴⁵ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement 48/49, exercice 1936-1937

¹⁴⁶ E.A.U.S., Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, versement 37/446

*horaire différent suivant qu'ils appartiennent à un service continu ou à un service discontinu*¹⁴⁷. A Uckange, les services continus qui autrefois travaillaient 56 heures furent mis à 48 heures dès décembre 1936 avec une majoration du salaire de 16,66 % pour maintenir le gain hebdomadaire. En avril 1937, ils furent mis au régime définitif de 42 heures avec par la suite une majoration pour arriver aux 33,33 % fixés par l'arbitrage. Ces décalages expliquent pourquoi dans la seconde moitié des années Trente, les secteurs de l'usine qui avaient été réinvestis par les ouvriers français furent de nouveau abandonnés par ces derniers.

Parallèlement aux augmentations immédiates après juin 1936 pour réajuster les salaires, on enregistra, à partir du 1^{er} mars 1937, une hausse générale des salaires dans la plupart des usines lorraines. Dès mars 1937, Joeuf majora ses salaires de 12 %, puis une nouvelle hausse de 5 % suivit en octobre 1937 et une autre de 4 % en février 1938¹⁴⁷. Dès avril 1937, l'usine accepta une majoration de 25 % pour chaque troisième lundi de travail du mois lorsque l'ouvrier avait travaillé six jours dans la semaine. En août, on proposa que la majoration touchât les ouvriers ayant travaillé chaque lundi si l'ouvrier avait travaillé six jours dans la semaine et en octobre en plus de la majoration de 25 % on admit une prime de huit francs par lundi ouvré.

3.2.2.3.2. La perte des acquis techniques

Autrement dit, les maîtres de forges furent confrontés à une baisse du temps de travail pour un salaire ouvrier en hausse et une production qu'il fallait maintenir à des prix compétitifs. Or, les prix de revient peuvent se résumer par le coût de la main-d'œuvre entrant dans le processus de fabrication, et les frais de fabrication servant à la production (matières premières, coût du matériel de transformation, etc...).

A Joeuf, jusqu'en 1934 les prix de revient avaient augmenté, puis avec la politique de "*méditation technique*" les maîtres de forges avaient réussi à trouver un équilibre permettant de stabiliser leurs prix de revient mais les événements de 1936 remirent tout en cause. Les frais de transformation de la tonne de fonte qui étaient passés de 55 francs en 1933 à 51,68 francs en 1935 s'élevèrent de nouveau à 55,7 francs en 1936. Cette augmentation était due aux

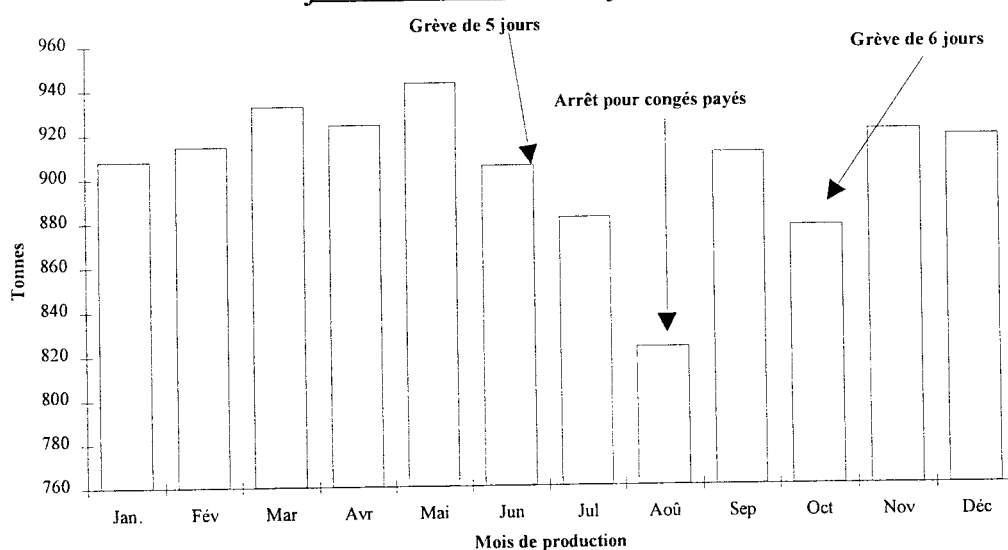
¹⁴⁷ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1937, K 24/3

événements de juin 1936 et à la dévaluation de la monnaie française en fin d'année. A Moyeuvre-Grande, la tonne de fonte Thomas qui était de 157,93 francs en décembre 1933 avait réussi à se maintenir autour de 158 francs jusqu'en 1935, mais dès 1936, elle augmenta à 171,41 francs et en décembre 1936 elle fut estimée à 308,32 francs¹⁴⁸.

Les grèves qui éclatèrent en fin d'année réduisirent la production ce qui contribua à augmenter les prix de revient et le coût de la main-d'œuvre.

En 1936, à Joeuf, les hauts fourneaux produisirent moins de fonte avec le même nombre d'heures de travail et le même nombre d'appareils. Les cinq journées de grèves de juin-juillet et les six jours en octobre pénalisèrent la production de fonte. "*Ces grèves nous ont fait perdre 9 400 tonnes de produits*" se plaignit alors la direction de Joeuf¹⁴⁹. Un haut fourneau (le n°II) dut être arrêté en août par manque de personnel à cause des congés payés. En 1936, la production moyenne journalière fut perturbée et la fourniture en coke par tonne de fonte augmenta par le simple fait que les mineurs ayant prit part aux grèves, il fallu les remplacer par des manœuvres fournissant un coke de qualité inférieure¹⁵⁰ comme le montre le schéma suivant :

Conséquences des mouvements sociaux sur la marche des hauts fourneaux de Joeuf en 1936.



Sources : E.A.U.S., *Forges de Joeuf. Service des Hauts Fourneaux, 1936*, K²³/₃

¹⁴⁸ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Moyeuvre-Grande, 1937, K²⁴/₃

¹⁴⁹ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Joeuf, 1937, K²³/₃

¹⁵⁰ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Joeuf, 1936, K²³/₃

Pendant la période des congés payés du 17 au 30 août, la production ne fut que de 428,6 tonnes par jour au lieu de 745,8 tonnes pendant le reste du mois où tous les postes étaient pourvus en personnel.

Beaucoup d'usines tentèrent de pallier les départs d'ouvriers en vacance en mettant leurs fourneaux en veilleuse mais dans la plupart des cas, cette solution fut écartée "*autant que possible car la marche de l'usine (...) est trop hasardeuse*"¹⁵¹. En arrêtant le fourneau n°8 du 17 au 31 juillet 1937, le service des Hauts Fourneaux de Joeuf se privait pendant chaque semaine de 40 % de ses effectifs¹⁵². Les inconvénients de la marche des installations avec seulement une partie du matériel affectait à la fois les prix de revient mais également la qualité des produits. Autrement dit, la politique que certains barons du fer avaient mise au point depuis plusieurs années allait être mise à mal par les mouvements forcés du personnel¹⁵³.

* Qualité

Les opérateurs qui prenaient leur poste lorsque les tournées étaient réduites, ne pouvaient pas connaître l'état de la qualité des aciers qu'ils produisaient dans la mesure où une rupture dans la continuité des postes intervenait. L'ouvrier qui prenait la relève après un arrêt "*tâtonne pendant deux charges au moins (...) le supplément des additions ont entraîné l'obligation de donner les deux premières charges de chaque tournée d'office comme acier ordinaire*"¹⁵³. Les arrivées de fontes des hauts fourneaux n'étant jamais régulières, il arrivait que le tonnage contenu dans le mélangeur soit trop faible et l'arrivée inopinée d'une poche de fonte plus importante produisait de brusques variations de la qualité de la fonte à traiter. Ces inégalités dans les qualités pénalisaient l'usine

¹⁵¹ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Joeuf, 1938, K ²⁵/₃

¹⁵² E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Joeuf, 1938, K ²⁵/₃

¹⁵³ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., nous citons (dans les deux points suivants) abondamment les difficultés techniques de plusieurs usines relevées dans les rapports d'ingénieurs ou de directeurs d'usines confrontées à des arrêts intempestifs par manque de personnel comme Moyeuve-Grande K ²³/₃ et Joeuf K ²⁴/₃.

qui recevait des commandes précises de la part de clients toujours plus exigeants.

* Prix de revient

Sur le plan des prix de revient plusieurs conséquences furent notées par les services techniques. La marche des installations avec un nombre réduit de postes permettait certes à l'usine de s'affranchir d'une quantité importante de main-d'œuvre et *"d'exécuter de menus travaux d'entretiens qu'il est impossible à faire quand [les installations] travaillent, même au ralenti"*¹⁵⁴ mais à terme, l'usine était pénalisée. Par exemple dans les aciéries, le refroidissement des cornues ainsi que la poche à fonte pendant les arrêts forcés diminuait le rendement des installations au début de chaque tournée. Les différents réglages et dosages de produits annexes devenaient aléatoires *"une dépense supplémentaire de 30 à 40 kgs de ferromanganèse est nécessaire à chaque reprise pour la première charge de chaque convertisseur"*¹⁵⁵ alors que en temps normal ces versements étaient limités à quelques kilogrammes. Le fait que l'acier refroidisse pendant les arrêts nécessitait une énorme dépense en gaz - pour réchauffer le métal - correspondant à environ une heure de marche de deux brûleurs. En outre, la main-d'œuvre utilisée pour la fabrication de l'acier n'était pas utilisée complètement pendant les huit heures de travail. Certains ouvriers comme les verseurs de chaux, les préparateurs de poches et les couleurs ne commençaient à intervenir sur une charge que lorsque la précédente était complètement achevée : *"il faudrait que la fin de leur travail sur la dernière charge coïncidât avec la fin de leur huitième heure de présence"*¹⁵⁵ proposèrent alors certains contre-mâîtres. Afin d'éviter de les faire travailler plus de huit heures, l'usine était obligée de cesser de faire tourner les installations plus tôt d'où la perte sur le travail de ces ouvriers qui restaient en poste pendant huit heures. Plusieurs tentatives furent vainement appliquées pour concilier le respect des horaires avec les impératifs de la marche des installations : *"en décalant les heures d'arrivée des ouvriers suivant leurs fonctions on peut obtenir de chacun en huit heures, un travail identique à celui qu'il fournirait dans une marche continue. Par exemple, faire arriver les verseurs de chaux et de*

¹⁵⁴ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Moyeuve-Grande, K²⁰/₁

¹⁵⁵ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Moyeuve-Grande, K²⁰/₁

*fonte 10 minutes avant la levée de la première charge, le préparateur de poches 20 minutes après, le couleur, 25 minutes, etc... Mais il n'en est rien !"*¹⁵⁵.

A Joeuf et à Moyeuvre-Grande, on tenta de résoudre le problème par le retour à la semaine de 48 heures pour trois tournées comme auparavant mais la quatrième tournée profitait d'une semaine de congés par roulement. Uckange avait décidé, après arrangement avec le syndicat, que pendant la période de congés du 1^{er} mai au 1^{er} août, la marche à 48 heures par semaine fût reprise pendant sept semaines pour la moitié des effectifs et des semaines de compensation étaient prévues ensuite. Mais devant les difficultés il fallut se résoudre à relancer l'embauche de nouveaux ouvriers.

Toutes ces modifications dans l'organisation du temps de travail et la nécessité de recruter une main-d'œuvre pour remplacer celle qui manquait ou était en congé obligèrent les maîtres de forges à relancer le recrutement.

Pourtant, dans ce domaine de l'embauche, les maîtres de forges furent tributaires d'un carcan toujours plus rigide de textes juridiques et de décisions prises par les gouvernants. Normalement, la sidérurgie n'était visée par aucune mesure de limitation de la proportion des étrangers mais l'introduction dans l'hexagone de courants étrangers fut rendue très difficile. De nouveaux circuits de travail furent mis en place à l'intérieur de l'hexagone qui cherchaient à diriger les trop-pleins de main-d'œuvre française de tous les départements où les chômeurs étaient trop nombreux vers les entreprises qui manquaient de personnel. Ensuite, les maîtres de forges durent se plier à la volonté des gouvernants en absorbant les étrangers en règle, présents sur le sol français, avant de pouvoir prétendre relancer les courants internationaux à grande échelle. En fin de compte, afin de tourner les difficultés, ce furent les territoires coloniaux qui furent sollicités.

3.2.3. L'ECHEC DE LA STABILISATION DES FLUX DE MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE.

La mise en application de la loi des 40 heures de travail hebdomadaire votée le 21 juin 1936 coïncida à quelques semaines près avec la période de reprise de l'activité économique dans les départements lorrains. L'espoir des autorités fut que ces deux phénomènes conjugués puissent permettre un accroissement de l'embauche

et une diminution des chômeurs secourus. Mais ce retour à une période de plus grande activité signifiait également la nécessité pour les maîtres de forges de recruter des ouvriers.

Effectivement, à partir des derniers mois de 1936 les demandes de main-d'œuvre augmentèrent au point qu'une circulaire du ministre du Travail affirmait que son département était "*déjà saisi de nombreuses demandes de main-d'œuvre, notamment par les Mines de fer de l'Est, les Mines de houille et les Industries de la métallurgie*"¹⁵⁶. Les responsables des usines proposaient de faire face à leurs nouveaux besoins de main-d'œuvre en réamorçant d'une part les flux internationaux pour récupérer les ouvriers étrangers rentrés dans leur pays, et d'autre part en rassemblant la main-d'œuvre étrangère qui était restée en France mais qui s'était dispersée sur le territoire français au cours des années de marasme.

Les autorités du Front Populaire avaient dans l'idée de faire cesser les pratiques discriminatoires et autoritaires qui avaient prévalu au cours des années de crise. Les déplacements des ouvriers réduits après les mesures prises en 1935, purent reprendre. Les dispositions visant à rapatrier de force les familles étrangères furent assouplies et celles qui freinaient la délivrance des papiers de travailleurs furent allégées. Les entrées des flux extérieurs purent à nouveau être relancées.

Mais plutôt que de laisser jouer les lois de l'offre et la demande en matière de main-d'œuvre, désormais "*il est souhaitable que les recrutements auxquels il convient de procéder soient plus spécialement coordonnés et dirigés par l'administration centrale elle-même*"¹⁵⁷. Largement échaudés par la crise que l'industrie venait de traverser et dont elle ne se remettait que lentement, les responsables du pays préférèrent appliquer une politique de contrôle strict des introductions de main-d'œuvre étrangère.

D'un côté l'administration préfectorale envoya des directives précises aux autorités locales afin qu'elles se conforment aux nouvelles dispositions d'allégement prises par les gouvernements précédents. D'autre part, la politique d'instaurer de préférence des courants de travailleurs français ou d'étrangers « assimilables » en direction des forges françaises expliquent que le réapprovisionne-

¹⁵⁶ A.D.M., 310 M 45

¹⁵⁷ A.D.M. 310 M 45, ministère du Travail, direction du Travail, circulaire à MM. les préfets (offices départementaux de placement), et MM. les Inspecteurs divisionnaires du travail et le la main-d'œuvre, 22 janvier 1937

ment en ouvriers étrangers ait eu du mal à retrouver son rythme d'autrefois.

3.2.3.1. Malgré un encadrement plus strict

3.2.3.1.1. Les mesures pour équilibrer le marché du travail

3.2.3.1.1.1. Une meilleure répartition de la main-d'œuvre

Pour les gouvernants, il était hors de question d'introduire de nouveaux contingents de main-d'œuvre étrangère tant qu'il existait encore en France des chômeurs en quête de travail. Parmi ces chômeurs on trouvait beaucoup d'ouvriers français, mais également une forte proportion d'ouvriers étrangers sans occupation qui avaient réussi à se maintenir en France malgré les politiques de refoulement. Or, les autorités se trouvèrent devant un problème de reclassement de cette population ouvrière sans emploi. Dans beaucoup de centres industriels, on savait que les chômeurs disponibles sur place et dans les localités avoisinantes allaient être absorbés par les besoins grandissants en main-d'œuvre au fur et à mesure que la reprise économique s'installait à nouveau, que la loi des 40 heures et les effets des congés payés intervenaient. Mais on craignait également que ce personnel disponible ne paraisse insuffisant aux maîtres de forges qui devraient alors drainer des ouvriers à partir des régions avoisinantes, là où les industries étaient trop peu nombreuses ou mal remises de la crise. On estimait qu'ensuite seulement, une fois le chômage résorbé, les industriels pourraient demander l'introduction des flux internationaux.

L'État sollicita alors le concours du réseau des services de placement et des organismes gérant la main-d'œuvre. D'un côté, il fallait informer les industriels en quête de bras des disponibilités réelles et supposées suivant les régions et d'autre part, il était nécessaire de soulager les régions en difficulté des ouvriers sans emploi.

Depuis le début des années Vingt, certains offices régionaux avec en particulier celui de Paris et de sa proche région, se chargeaient de faire le recensement de tous les ouvriers sans emploi. Eventuellement, en fonction des demandes l'office régional de Paris formait des convois d'ouvriers sans emplois à destination des usines sidérurgiques de l'Est. Les demandes de main-d'œuvre

étrangère formulées par les mines de fer devaient être adressées aux offices départementaux de Nancy ou de Metz. Là, elles étaient examinées et si aucune offre ne pouvait les satisfaire, elles étaient transmises aux offices régionaux.

“Nous nous sommes intéressés de la question main-d’œuvre pour mines de fer et nous nous sommes préoccupés de rechercher et d’envoyer à destination, d’accord avec le comité des Forges et les industries minières” déclaraient le chef de l’Office Régional de la main-d’œuvre à Paris et celui du Service de la main-d’œuvre étrangère à Paris¹⁵⁸. Ces recensements de la région parisienne étaient hebdomadaires et les listes étaient dressées en fin de semaine (le samedi). La plupart des ouvriers qui étaient susceptibles d’aller travailler en Lorraine étaient réunis le mercredi matin. Cette réunion permettait d’effectuer une série d’examens : *“techniquement par un représentant des mines de fer, médicalement par un médecin qui se préoccupe s’ils ont au point de vue physique, l’aptitude suffisante”*¹⁵⁹. Les candidats jugés aptes partaient alors de la gare de l’Est vers la Meurthe-et-Moselle et la Moselle dès le lendemain matin.

Pourtant, malgré ces dispositions, la circulation des courants de main-d’œuvre inoccupée à l’intérieur des frontières françaises ne devait concerner, aux yeux des autorités, en priorité que les ouvriers d’origine étrangère. Cette attitude s’expliquait alors par plusieurs motivations.

3.2.3.1.1.2. La mobilité étrangère comme facteur d’adaptabilité

Tout d’abord, la main-d’œuvre française acceptait mal d’être déplacée d’une région à l’autre. Les rapports de l’inspection du travail regrettaient que le déplacement des ouvriers français d’une région *“dans laquelle ils ont vécu pendant de nombreuses années, souvent depuis toujours (...)”*¹⁶⁰ était une opération délicate. Beaucoup d’ouvriers ne pouvaient se résoudre à se couper de leurs attaches familiales, de leurs relations pour aller dans une nouvelle région où ils pouvaient se sentir étrangers aux gens et aux coutumes. Ces considérations affectives étaient la plupart du temps appuyées par un refus de perdre une situation appréciable lorsque les ou-

¹⁵⁸ A.D.M.M., 10 M 49

¹⁵⁹ A.D.M.M., 10 M 49

¹⁶⁰ A.D.M., 310 M 45

vriers déplacés quittaient une région à hauts salaires pour une zone où les avantages acquis disparaissaient. *“L’ouvrier déraciné a trop souvent l’impression qu’il a accepté sous la pression d’événements qu’il ne contrôle pas, une déchéance peut-être définitive¹⁶¹”*. A contrario, l’administration considérait que les ouvriers étrangers, généralement installés en France depuis quelques années au plus, avaient au cours même de leur séjour, changé plusieurs fois de résidence et de profession et étaient en conséquence, *“de par leur qualité même d’immigrants, moins sensibles à une transplantation¹⁶¹”*.

Enfin, dans beaucoup de cas, et en particulier pour la sidérurgie de l’Est, les entreprises avaient recruté, avant la crise, la plupart des étrangers qui s’étaient ensuite déplacés vers d’autres régions. Le gouvernement estima qu’il était logique que ces industries puissent récupérer cette main-d’œuvre qu’elles avaient contribué à introduire en France.

D’où la mise en œuvre d’une série de règles générales applicables à la main-d’œuvre étrangère et visant à faire appel, pour les déplacements, aux travailleurs étrangers résidants en France et *“même d’exercer une sorte de pression sur eux pour les amener à accepter les déplacements¹⁶²”*. Mais il ne fallait surtout pas que les déplacements des flux de travailleurs étrangers d’un département ne pénalisent la reprise éventuelle de cette région. Après 1936, dans le contexte de reprise économique qui se mettait en place au fil des mois, les autorités craignaient surtout que la transplantation de la main-d’œuvre d’une région à l’autre, ne vienne remettre en cause le démarrage des industries privées de bras au moment où les affaires commençaient à renouer avec l’embellie économique. Cette région qui voyait partir sa main-d’œuvre dans les départements voisins serait alors dans l’obligation de recourir à une autre main-d’œuvre extérieure au risque de voir apparaître les incohérences du système.

3.2.3.1.1.3. Sélection des étrangers

C’est pourquoi les courants de main-d’œuvre étrangère qui pouvaient être déplacés d’une zone à l’autre furent sélectionnés en fonction du degré d’intérêt qu’ils suscitaient. Il était hors de ques-

¹⁶¹ A.D.M. 310 M 45, *op. cit.*, Ministère du Travail

¹⁶² A.D.M., 310 M 45

tion de transférer les travailleurs étrangers en situation régulière et pourvus d'un emploi. Seuls les ouvriers étrangers en situation régulière et en chômage ou les ouvriers étrangers en situation irrégulière pouvaient être expédiés vers des régions demandeuses de main-d'œuvre.

Pour la catégorie des ouvriers en situation régulière, il fallait surtout les maintenir à leur place et éviter les débauchages tandis que des solutions durent être apportées par l'administration au recrutement des ouvriers étrangers sans emploi et sans papiers. A la protection du travail national les autorités rajoutèrent la volonté d'éviter le débauchage des ouvriers étrangers déjà présents sur le sol national et de ceux introduits au cours des mois d'embellie économique.

En 1938, la protection du marché du travail national reposait encore sur la loi du 11 août 1926 et sur les dispositions prises en 1932. Le texte de 1926 règlementait les conditions dans lesquelles les travailleurs étrangers étaient autorisés à travailler en France. L'occupation d'un emploi n'était possible que si la main-d'œuvre française était introuvable pour le poste. Après une décennie le manque d'efficience d'un tel texte apparut comme évident, surtout avec la reprise de l'activité économique qui n'avait pas la même intensité partout.

Les parlementaires allaient mettre en place un nouveau texte qui, plutôt que de remplacer les mesures de protection de la main-d'œuvre nationale, allait corriger la loi de 1926 afin d'en adapter les dispositions aux nouvelles réalités. Il fallait à la fois être plus ferme avec les courants étrangers qui pénétraient sur le territoire français en les empêchant de se déplacer à leur gré et en même temps, s'adapter à la nécessité de transplanter certains ressortissants là où on avait besoin d'eux. Cet ensemble de considérations aboutit à la publication du décret-loi sur la production du 2 mai 1938.

3.2.3.1.2. Le décret-loi du 2 mai 1938

La politique des autorités française visa alors deux objectifs. En premier lieu, stabiliser les courants de main-d'œuvre dans les professions pour lesquelles on les avait recrutés. Ensuite empêcher la circulation intempestive des flux d'ouvriers à l'intérieur des frontières. Pour faire aboutir ce projet, un certain nombre de mesures furent appliquées.

3.2.3.1.2.1. Imposer fermement la responsabilité des employeurs.

Désormais, tout en contrôlant les flux de main-d'œuvre qui entraient en France et circulaient ensuite sur le territoire national, le législateur avait prévu d'établir une mainmise sur les employeurs. La loi du 11 août 1926 s'appliquait à *"toute personne employant un étranger"*. Le décret-loi de 1938 reprit les mêmes termes avec l'idée que le mot "employant" devait avoir le sens le plus large possible. L'emploi était caractérisé par *"le lien de subordination qui se mettait en place dans le contrat de louage de service entre l'ouvrier étranger et le patron qui profitait de ses services quel que soit le mode de paiement"*. Les prescriptions de la loi de 1938 visaient uniquement les employeurs et c'était à eux seuls que s'appliquaient les sanctions. Les ouvriers étrangers restaient passibles des peines prévues non plus dans la loi de 1938 mais dans les dispositions relatives aux papiers d'identité.

Auparavant, la loi de 1926 interdisait à l'employeur d'embaucher un étranger dans une profession différente de celle qui était inscrite sur la carte d'identité. Mais cette interdiction tombait au bout d'un an. A partir de ce délai, l'employeur pouvait récupérer des courants de main-d'œuvre qui n'étaient pas prévus, au détriment de la main-d'œuvre locale. Un décret de février 1935 avait cherché à réglementer la délivrance de la carte d'identité des étrangers dans un sens plus strict mais ses effets restèrent limités. L'art. 9 du décret du 6 février 1935 stipulait que *"tout étranger (...) qui désire exercer une profession autre que celle mentionnée sur cette carte devra au préalable obtenir une autorisation spéciale délivrée par l'Office Départemental de Placement"*. Seuls les ouvriers étaient tenus responsables des infractions commises et les sanctions étaient difficilement applicables vu la mobilité géographique extrême des travailleurs et leur manque de solvabilité.

En vertu de la loi de 1926, l'employeur n'était pas inquieté à partir du moment où l'ouvrier fautif qui avait changé de profession sans autorisation avait une carte d'identité délivrée depuis plus d'un an.

Le nouveau texte prenait à contre-pied ces anciennes dispositions. Parallèlement au contrôle des travailleurs, l'État dans son rôle d'arbitre avait tenu à mettre au pas les employeurs. Il était désormais interdit à tout employeur d'embaucher un étranger dans

une profession différente que celle inscrite sur les papiers d'identité.

3.2.3.1.2.2. Fixer les courants de main-d'œuvre

Après 1936, au goût des responsables politiques, les courants de main-d'œuvre n'avaient pas été suffisamment canalisés par les dispositions prises antérieurement. Aucun texte ne réglementait sérieusement le déplacement des ouvriers à l'intérieur des frontières françaises. La loi de 1926 accordait tacitement le droit aux étrangers en règle qui avaient obtenu leurs papiers de travailleurs dans un département précis, d'aller s'occuper n'importe où ailleurs sans être inquiétés. Cette absence de dispositions fit dire au chef du Service de la Main-d'œuvre étrangère à Paris que *"98 % des étrangers sont placés dans un rayon d'au moins 300 km de Paris"*¹⁶³ en rappelant qu'une des causes de l'instabilité de la main-d'œuvre des départements de l'est de la France était due à l'attraction qu'exerçait Paris : *"nous trouvons à Paris des transfuges de toute la France"*¹⁶³.

Ces déplacements inopinés ruinaient les efforts des différents services du ministère du Travail et ceux des maîtres de forges dans les départements où le manque de main-d'œuvre se faisait sentir de façon pressante depuis la reprise économique et obligeaient les maîtres de forges à intensifier leurs demandes d'introduction d'étrangers.

Pour pallier ces désagréments, quelques mesures trop rigides furent prises par le décret de 1935. L'article 4 limitait la validité de la carte d'identité des étrangers en tant que fixation du domicile au département pour lequel les papiers avaient été établis. Le moindre changement de résidence supposait que l'ouvrier attende l'assentiment de l'administration préfectorale dont dépendait la nouvelle localité. Cet article fut reconnu comme efficace pour endiguer les déplacements des flux d'ouvriers. Mais dans le contexte de crise, les transferts d'ouvriers de régions surchargées de chômeurs vers des zones où la main-d'œuvre faisait défaut étaient pénalisés. Ensuite avec les premiers signes de reprise économique, il fallait pouvoir déplacer les chômeurs vers les zones demandeuses d'emploi. D'où l'abrogation de ces dispositions par le décret du 14

¹⁶³ A.D.M.M., 10 M 48, Commission permanente de contrôle de l'office départemental et municipal de placement, séance du 27 décembre 1926

octobre 1936 qui modifiait dans un sens plus souple les conditions du séjour des étrangers en France et leur éventuel transplantation dans d'autres régions de France¹⁶⁴.

Avec la loi de 1938, le problème des déplacements sauvages de la main-d'œuvre dans les départements industriels atteints par le marasme économique ne fut pas résolu. Le législateur avait prévu que l'employeur ne pourrait plus recruter un étranger titulaire d'une carte d'identité délivrée dans un département si ce dernier n'était pas celui où se trouvait l'usine. Ce n'était plus le lieu de résidence qui était utilisé comme base de réflexion mais bel et bien le lieu de travail. L'ouvrier pouvait très bien changer de lieu de résidence à sa guise (à condition de respecter les textes à ce sujet), mais son lieu d'emploi restait fixe à moins d'obtenir les autorisations nécessaires.

Il fallut attendre un décret du 14 mai 1938 pour que soient fixées durablement les conditions de séjour des étrangers en France en remplacement du décret du 6 février 1935 sur la carte d'identité des travailleurs étrangers. L'article 7 de ce nouveau texte interdisait à l'étranger d'aller s'employer dans un département autre que celui pour lequel la carte avait été établie.

Ces deux mesures se complétaient et visaient à la fois l'employeur et son employé en cas d'infraction à l'une ou l'autre des dispositions. L'employeur était tenu de recruter les ouvriers disponibles du département ou de la région tandis que les travailleurs étrangers ne pouvaient pas aller s'embaucher ailleurs que là où ils avaient été placés au départ. Le système de mai 1938 sut rester accommodant grâce à une série de dérogations. Ces soupapes de sécurité qui permettaient aux flux de s'écouler ailleurs que là où on les attendait, démontraient un assouplissement des décisions législatives entre le décret de mai 1938 et celui de février 1935. Les autorités craignaient qu'en empêchant le déplacement des chômeurs, les courants de main-d'œuvre ne stagnassent aux frais des municipalités incapables de leur fournir de l'occupation. Dans l'impossibilité de refouler ces étrangers en situation régulière mais sans travail, il valait mieux favoriser le transfert des ouvriers en surnombre vers les régions où la main-d'œuvre faisait défaut.

Les autorisations de changement de département délivrées par les offices départementaux de placement prirent plusieurs formes. Afin de justifier les autorisations reçues en vertu des dérogations

¹⁶⁴ Article 1^{er}

consenties, il fallait que les employeurs et les ouvriers puissent à tout moment montrer que l'autorisation des offices de placement avait bel et bien été accordée. A terme, il était prévu que *“pour répondre aux intentions de la loi, de nouveaux modèles de cartes d'identité devront être mis en circulation”*¹⁶⁵. Mais les délais de conception et de fabrication risquaient d'être longs ; aussi “à titre transitoire” toute un dispositif fut mis en place pour attribuer les autorisations. Ainsi, un employeur qui voulait recruter un ouvrier étranger en règle pour un autre département que celui où il désirait l'employer, devait adresser une simple demande à l'office départemental de placement du lieu d'emploi. Sur ce document devaient être inscrits les références signalétiques de l'ouvrier en question, son numéro de carte d'identité, sa nationalité et sa profession. Il fallait également donner la nature de l'emploi qui était proposé par l'employeur, le nouveau lieu de travail et le salaire offert. La signature du demandeur devait être contresignée par le Maire ou le Commissaire de Police.

L'office départemental concerné retournait ensuite la requête à l'employeur avec un visa d'autorisation si la demande était retenue ou une décision de refus si la demande était rejetée. Ce visa de déplacement devait obligatoirement porter le cachet d'authentification de l'office départemental de placement avec signature de la direction. Autrement dit, l'ouvrier gardait ses papiers d'identité en poche et ne présentait aux agents chargés du contrôle que le visa autorisant son déplacement.

3.2.3.1.2.3. Favoriser l'enracinement des étrangers

Les autorités cherchaient à différencier dans les différentes communautés étrangères, les éléments susceptibles de se stabiliser de ceux qui ne cherchaient qu'un prétexte pour pénétrer en France sans intention de se fixer et d'être productifs.

3.2.3.1.2.3.1. L'assimilation.

Le nouveau débat qui apparut après 1936 à propos des courants de main-d'œuvre étrangère fut celui de construire enfin une politique d'immigration rationnelle et coordonnée¹⁶⁶. Le nouveau

¹⁶⁵ A.D.M.M., 10 M 48

¹⁶⁶ SCHOR (Ralph), *op. cit.*, p. 643

discours cherchait ses inspirations dans plusieurs pensées à la fois politiques, démographiques et économiques¹⁶⁷. Cette nouvelle volonté n'eut pas le temps de se mettre en place avant la guerre mais elle réussit à amorcer une nouvelle vision des flux de main-d'œuvre qui n'aboutit réellement qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Le contexte de la fin des années Trente même s'il s'inscrivait dans une période de relance économique, gardait des stigmates de la crise. La dépression économique passagère de 1938 ne fit qu'aggraver la peur de retomber dans une crise équivalente à celle qui avait sévi au début de la décennie. Les troubles politiques de tous genres et la virulence de la xénophobie achevaient de rendre le climat très tendu pour les étrangers. Le problème de contrôler les flux de main-d'œuvre par une réelle politique de l'immigration avaient été soulevé par des universitaires comme G. Mauco dont la thèse sur les étrangers connut des échos favorables dans le gouvernement du Front Populaire. Dans un premier temps, l'idée qui prima fut celle qui proclamait que certaines populations étrangères pouvaient être récupérées avec profit par le peuple français parce qu'elles étaient assimilables contrairement à d'autres.

Ce fut à cause de cette volonté de différencier les ouvriers "assimilables" des autres que l'article 8 du décret de mai 1938 prévoyait une sorte de graduation dans l'attribution des autorisations de déplacement. Les courants de main-d'œuvre étrangère qui étaient présents en France depuis un temps plus ou moins long pouvaient bénéficier d'avantages refusés aux étrangers fraîchement arrivés sur le territoire national ou qui ne cherchaient pas à s'établir sur le sol français. Contrairement à la loi de 1926 qui appliquait à tous les étrangers un régime unique, la loi de 1938 tenait compte des situations particulières. Il était prévu que les papiers d'identité pouvaient être délivrés soit pour un seul département et une seule profession, soit pour toute la France et sans limite de profession. Au pire, l'ouvrier qui entrait par exemple comme ouvrier lamineur à Joeuf devait garder cet emploi dans l'une des usines de Meurthe-et-Moselle tandis qu'inversement, dans le meilleur des cas, la plus grande liberté de mouvement était laissée à l'ouvrier étranger qui se voyait attribuer une carte d'identité avec laquelle il pouvait non seulement changer de profession (passer mineur ou agriculteur alors qu'il avait obtenu une

¹⁶⁷ WEIL (P.), *op. cit.*, p. 37

introduction comme ouvrier d'usine) mais en plus il pouvait franchir les limites de la Meurthe-et-Moselle et aller s'embaucher dans n'importe quelle usine de France.

L'article 8 précisait que "*les plus larges facilités peuvent être accordées aux étrangers justifiant d'un très long séjour sur notre territoire, de même qu'à ceux ayant des attaches françaises ou qui ont rendu des services signalés au pays*¹⁶⁸". Il s'agissait bel et bien d'effectuer une discrimination entre les flux temporaires et ceux chez qui un certain enracinement prenait forme. A. Printz cite cette carte de "*résident privilégié destinée aux étrangers qui sont en France depuis longtemps et qui ont fait preuve d'attachement à la communauté française*¹⁶⁹". Cette carte était valable pendant dix ans alors que les *résidents ordinaires* ne pouvait prétendre qu'à des séjours de trois ans avec leur carte de couleur verte et les *résidents temporaires* devaient renouveler leurs papiers de couleur rouge chaque année.

Une évolution s'affirma dans les décision concernant les naturalisations. M. Amar et P. Milza estiment que seuls 300 000 étrangers purent acquérir la nationalité française dans la première moitié des années Trente, soit une baisse d'environ 5 % par rapport aux années 1926-1930¹⁷⁰. Cette crispation de l'administration française vis-à-vis des étrangers est assez compréhensible vu le contexte de crise des premières années de la décennie et le rejet xénophobe des éléments étrangers de la part d'une partie de l'opinion française¹⁷¹.

Pourtant, en Lorraine le constat doit être nuancé.

Une étude entreprise dans le cadre de la recherche présentée ici et qui a servi également pour la thèse de M^{lle} M.-L. Antenucci, révèle plusieurs tendances dans la naturalisation de la population transalpine de Moselle (voir annexes).

Ainsi, en tenant compte du décalage qui existait entre le nombre réel de dossiers traités et la publication officielle des naturalisations acceptées, il semblerait que le volume global des réponses favorables a augmenté entre 1933 et 1938. Ainsi, le pourcentage des réponses favorables est passé d'environ 40 % en 1933 à

¹⁶⁸ A.D.M.M., 10 M 48

¹⁶⁹ PRINTZ (Adrien), *Les immigrés*, Hayange-Florange : Imprimerie Marchal, 1970, 205 p., p. 167

¹⁷⁰ AMAR (Marianne) - MILZA (Pierre), *op. cit.*, p. 221

¹⁷¹ SCHOR (Ralph), *L'Opinion publique et les étrangers en France (1919-1939)*, Publications de la Sorbonne, 1985, Paris, 761 p., p. 545 sq

60 % en 1938. De plus, sur 100 dossiers traités, les refus catégoriques étaient assez faibles. Entre les annulations pour vice de forme ou de procédure (environ 10 à 15 %), les ajournements pour complément d'information (20 à 30 %) et les transmissions des demandes à Paris (40 à 50 %), les véritables rejets restèrent assez faibles oscillant entre 3 et 7 % des motifs de non-traitement des données.

A Hayange¹⁷² de 1932 à la guerre, sur 412 demandes de naturalisation, la moitié émanait de ressortissants italiens, un peu moins d'un quart d'Allemands tandis que les Polonais n'étaient que 12,5 %. A. Printz estimait que 25 % des demandes italiennes ont été reçues favorablement à Hayange entre 1932 et 1939.

Pourtant, la volonté d'accepter sur le sol français les éléments les plus intéressants combinés avec la montée de la xénophobie et le refus de prendre un risque politique en augmentant le nombre des "*Français de papier*" explique les nuances à apporter aux informations précédentes. Ainsi, si le nombre des dossiers qui s'étaient vus opposer un refus catégorique n'évolua que très peu, par contre l'administration préféra reculer les décisions en ajournant les dossiers, ou en annulant les demandes. C'est pourquoi, le nombre des dossiers ajournés qui ne représentait que 18 % en 1933 augmenta considérablement par la suite et atteignit 38 % en 1938.

3.2.3.1.2.4. Eviter le débauchage

Au cours des décennies précédentes, les efforts pour structurer les courants de main-d'œuvre avaient en partie échoué par manque de discipline des employeurs eux-mêmes. Bon nombre de cas de débauchage furent dénoncés par certains maîtres de forges. La loi de 1926 avait tenté de rétablir de l'ordre dans ce domaine. Il était alors interdit pour tout industriel d'embaucher un ouvrier régulièrement introduit en France à la demande d'un tiers, avant que le contrat de travail qui liait les deux parties fut expiré. Il fallait préserver les intérêts des patrons qui prenaient la peine d'accomplir des formalités légales d'introduction de personnel et qui déboursaient une certaine somme par ouvrier introduit. Or, une des clauses de cette loi rendait inapplicable l'interdiction de débauchage lorsque l'ouvrier étranger avait signé avec son ancien employeur une résiliation de contrat. Devant les abus, la nouvelle loi de 1938 chercha à rendre plus stricte les conditions

¹⁷² PRINTZ (Adrien), *Les immigrés, op. cit.*, pp. 167-171

d'application des mesures contre le débauchage. Désormais, ce n'était plus un simple accord passé entre l'employeur et son ouvrier qui allait suffire pour dénoncer un contrat mais une décision de justice ou une autorisation expresse de l'Office de Placement.

De plus, pour l'industrie française renaissante il fallait éviter que certaines régions agricoles ne viennent ponctionner des travailleurs comme ce fut le cas aux moments les plus sombres de la crise. Cette peur du débauchage qui faussait le système patiemment élaboré, justifiait les sanctions prises par les autorités qui tenaient à s'y "*opposer très fermement*"¹⁷³. Les nouveaux moyens d'application de la volonté de contrôle des mouvements de main-d'œuvre furent basés sur un renforcement des mesures existantes.

3.2.3.1.2.5. Les nouveaux moyens d'application

Comme nous l'avons vu, la loi du 11 août 1926 avait prévu de sanctionner sévèrement les infractions constatées à ses dispositions. La plupart des tribunaux hésitaient à appliquer strictement les amendes prévues et tournaient la rigueur de la loi en appliquant largement l'article 463 du Code pénal. Afin d'éviter que la nouvelle loi de 1938 ne soit une fois de plus mal appliquée, les parlementaires optèrent pour une réduction du taux de pénalité mais décidèrent que les circonstances atténuantes seraient plus difficiles à obtenir.

Ainsi, les infractions aux articles 64 et 64A ne pouvaient être sanctionnées que par une amende n'excédant pas 200 francs alors qu'auparavant la somme maximale due pouvait dépasser les 1 000 francs. Les pénalités prévues pour les infractions à l'article 64^b restèrent assez modérées. Lorsque par exemple l'employeur n'inscrivait pas dans un délai de vingt-quatre heures suivant leur embauchage les ouvriers étrangers dans un registre spécial, il était sanctionné par une amende de 1 à 5 francs.

L'ensemble de ces mesures expliquent que la hausse des embauches enregistrée à partir de 1936 ne pouvait plus se justifier par l'introduction massive d'éléments extérieurs comme cela fut le cas au cours des périodes précédentes. Les usines ne purent avoir recours qu'à des flux étrangers circulant à l'intérieur des frontières françaises ou possédant un statut particulier. Soit les courants qui

¹⁷³ A.D.M.M., 10 M 48

furent sollicités étaient composés d'étrangers en règle qui se trouvaient déjà sur le sol français et qu'il suffisait de drainer vers les installations sidérurgiques, soit on fit appel comme par le passé aux ressources humaines des territoires français d'outre-mer.

3.2.3.2. *La marge de manoeuvre réduite des maîtres de forges*

3.2.3.2.1. La reprise du recrutement

Le recrutement plus soutenu de nouveaux ouvriers commença à Joeuf à partir de décembre 1936, date à laquelle les mesures sociales concernant la durée du temps de travail accentuèrent les besoins en hommes. Par rapport à août 1930 - qui fut le dernier mois avant la baisse des effectifs - les indices d'embauche pour 1935 ne dépassèrent jamais la barre des 10 jusqu'en août 1936, c'est-à-dire jusqu'à l'instauration des congés payés le 11 août. Les départs en vacances laissèrent des places vacantes qu'il fallut en partie attribuer à des ouvriers extérieurs à l'usine¹⁷⁴. Par la suite les indices de septembre-octobre et novembre 1936 tournèrent autour de 25.

Subitement dès décembre on passa à l'indice 114 puis en janvier 1937 à 141. Or, ce fut le 7 décembre 1936 que la loi des 40 heures entra en vigueur dans la plupart des usines lorraines. A titre indicatif il faut signaler qu'à Joeuf, il y eut plus d'entrées d'ouvriers en décembre 1936 que durant toute l'année 1935. L'effectif de l'usine d'Uckange augmenta de 200 % entre le 1^{er} juillet 1936 et juin 1937 passant de 454 ouvriers à 915. La mise à feu d'un nouveau fourneau obligea les responsables de l'usine à augmenter les équipes. Entre janvier 1936 et janvier 1937, le complément d'effectif augmenta de 15 % à l'Aciérie de Joeuf alors que les Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande embauchèrent pendant ce temps 14 % d'ouvriers en plus¹⁷⁵.

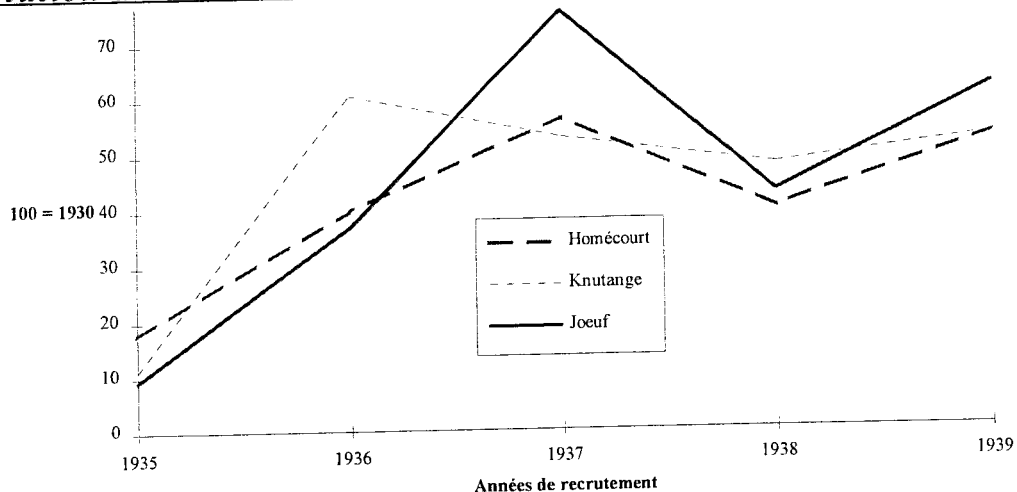
Alors que depuis 1930 les taux d'accroissement du nombre d'ouvriers baissaient à Joeuf, au 31 décembre 1936, l'administration recensa une augmentation du personnel présent à l'usine. Un an plus tard le taux annuel moyen d'accroissement de la population ouvrière des Forges de Joeuf fut de 4 %. En décembre 1938, le taux annuel moyen fut d'environ 8 % par rapport à 1936.

¹⁷⁴ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Rapports de la direction de Joeuf 1936-1937, K²³/₃

¹⁷⁵ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande, K²⁴/₃

Cette augmentation des effectifs dès 1936 toucha également des usines voisines de celle de Joeuf, comme Homécourt ou en Moselle la S.M.K. Aux forges de la Marine à Homécourt, l'usine qui n'avait embauché qu'environ 200 ouvriers entre décembre 1934 et décembre 1935, recruta cinq fois plus de personnel au cours de l'année 1936¹⁷⁶. A Knutange la reprise des embauches avait débuté timidement au cours du premier semestre 1936 mais au cours de l'exercice 1936-1937, la hausse des entrées par rapport à l'exercice 1935-1936 fut de 50 %.

Évolution des indices de recrutement dans 3 usines lorraines (1936-1939)



Sources : E.A.U.S., documents de particuliers et ancien dépôt de Rombas ; registres du personnel des usines d'Homécourt, Joeuf et Knutange

3.2.3.2.2. Une composition des courants de main-d'œuvre "imposée"

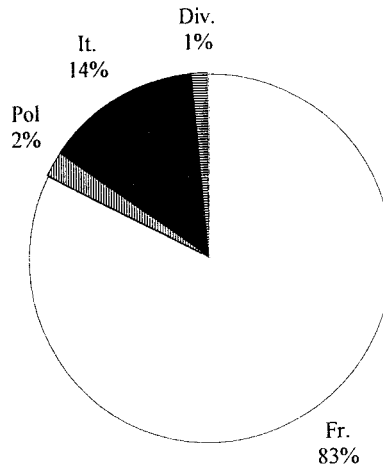
Les courants de main-d'œuvre furent composés essentiellement d'éléments français même si ce terme cachait plusieurs réalités. Pourtant les flux de main-d'œuvre internationaux n'étaient pas exclus et réussirent à se maintenir dans l'usine jovicienne.

¹⁷⁶ E.A.U.S., dépôt d'archives de Rombas, registres du personnel de la Marine d'Homécourt, n° 22,

3.2.3.2.2.1. Domination des ouvriers français

La composition nationale des équipes présentes à l'usine de Joeuf se modifia dès 1936. Apparemment la présence française continuait à s'affirmer au cœur de l'usine.

Répartition des nationalités présentes à Joeuf de 1936 à 1939

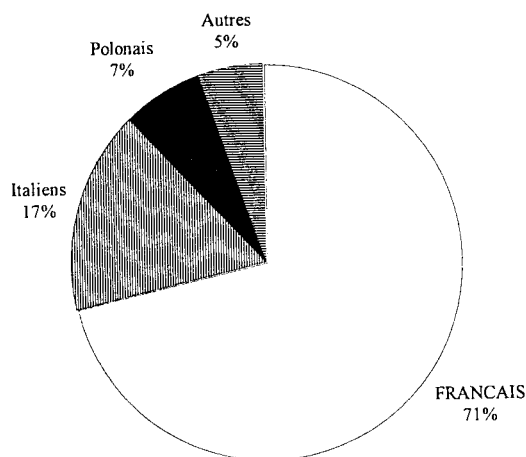


Sources : E.A.U.S. : Versement de la MDF, forges de Joeuf, séries K $\frac{23}{3} - \frac{24}{3} - \frac{25}{2} - \frac{27}{2}$

Entre 1936 et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, plus de 8 ouvriers sur 10 présents à Joeuf étaient des Français.

Cette situation dans les équipes fut confirmée dans le type de recrutement pratiqué par l'usine.

Répartition des nationalités entrées à Joeuf de 1936 à 1939



Sources : E.A.U.S., registres du personnel de Joeuf de 1936, 1937, 1938, 1939

Les flux d'ouvriers nationaux étaient privilégiés également au bureau d'embauche mais en regardant de plus près la constitu-

tion interne du flux français, il apparaît que l'élément métropolitain n'était pas le plus dynamique dans les flux recrutés après 1936. Le facteur maghrébin allait prédominer dans les entrées dans l'usine de Joeuf même si les équipes de l'usine ne prirent pas pour autant une coloration coloniale.

3.2.3.2.2.2. La hausse de l'enrôlement colonial

Certaines études menées dans la région parisienne affirment qu'au cours des années Trente *"les travailleurs algériens seront rapatriés, nombreux et les premiers, sans beaucoup émouvoir"*¹⁷⁷. Au contraire, en Lorraine la seconde partie des années Trente constitua l'apogée de l'introduction d'une main-d'œuvre nord-africaine.

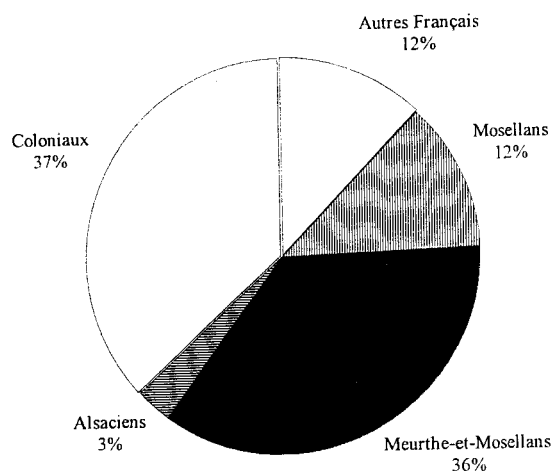
3.2.3.2.2.2.1. Baisse des Français métropolitains

Même si les Français gardaient des effectifs numériquement importants dans l'usine, parallèlement à l'augmentation du recrutement étranger on vit baisser les entrées réellement *"françaises"* composées de Français de la métropole. En 1935, 90 % des ouvriers entrés à l'usine étaient Français de la métropole, l'année suivante ils perdirent 8 points en revenant à 82 % et en 1937 sur 100 ouvriers nouvellement recrutés, seuls 62 étaient des Français métropolitains. Autrement dit, le recensement à l'intérieur de l'usine ne reflétait plus après 1936 la composition réelle des courants de main-d'œuvre qui se présentaient à l'embauche. Cette situation suppose deux solutions : ou bien la main-d'œuvre française était devenue un modèle de stabilité mais ce fut loin d'être le cas, ou bien certains éléments allogènes venaient gonfler artificiellement les contingents dits *"français"*.

Ce changement dans la composition des courants « français » caractérise la seconde période des années Trente.

¹⁷⁷ AMAR (Marianne) - MILZA (Pierre), *op.cit.*, p. 37

*Composition des courants français recrutés par Joeuf
de 1936 à 1939*



Sources : E.A.U.S., registres du personnel de Joeuf de 1936, 1937, 1938, 1939

L'administration de l'usine notait systématiquement « français » tous les ouvriers qui entraient dans l'usine et qui faisaient partie soit des courants venus de la métropole, soit de ceux recrutés dans les colonies. Dans les tableaux statistiques fournis par les directeurs d'usine aux *Grands Bureaux* centraux de Hayange, aucune distinction n'était faite entre les différentes composantes de la communauté française. En 1938 et 1939 seule une seule colonne fut rajoutée qui indiquait le nombre de « Nord-Africains » présents au 31 décembre. Apparemment, les ouvriers maghrébins restèrent rares dans l'usine au cours de ces deux années : à peine 1,5 % de la population ouvrière des forges joviciennes était composée de nord-africains. Pourtant alors que l'usine voyait baisser ses entrées en ouvriers locaux, seuls les embauches en provenance du Maghreb connurent un certain dynamisme.

La part de la Meurthe-et-Moselle dans le courant français diminua sans cesse de 1936 à 1939 passant de 76 % en 1935 à 54 % en 1938 et 26 % en 1939. Les Mosellans et les Alsaciens perdirent également du terrain en passant entre 1936 et 1939 de 13 % à 8 % pour les premiers et 6 % à 4 % pour les seconds. Le reste de la France métropolitaine resta constamment entre 10 et 14 % de la population française suivant les années.

Seul le nombre des ouvriers nord-africains augmenta. Quasi-absents de l'usine avant 1936, (en 1934 ils ne formaient que 1 % de la population française de l'usine de Joeuf et en 1936 ils étaient encore à peine 2 %) tout à coup, en 1937, on vit arriver des

contingents complets de main-d'œuvre algérienne. En 1937, la part des ouvriers algériens dans les courants français qui pénétraient à Joeuf passa à 44 % puis augmenta jusqu'en 1939, date à laquelle elle dépassa les 50 %.

Autrement dit, la seconde moitié des années Trente consacra l'avènement d'un courant qui jusque-là n'avait attiré que les récriminations des responsables d'usine.

3.2.3.2.2.2. Les flux de Kabyles étaient prédominants.

Si Joeuf avait jeté son dévolu sur l'Algérie, certaines usines comme la S.M.K. parlaient "*d'Arabes*" introduits du Maroc ou de Tunisie. En général, les ouvriers nords-africains de Lorraine étaient pour la plupart originaires de l'Algérie "*et pays voisins qui ne sont pas citoyens mais simples sujets français*"¹⁷⁸. Dans certaines usines on notait simplement le pays de départ de ces nouveaux immigrants sans indiquer précisément leur lieu d'origine exact. Les Kabyles furent de loin les plus nombreux mais certaines usines ne se préoccupaient pas de connaître exactement la provenance des flux de cette main-d'œuvre. Aux laminoirs de Thionville, "*le bureau de la main-d'œuvre de l'usine des Hauts Fourneaux de Thionville ne fait aucune différence entre les nords-africains de Kabilie ou d'ailleurs(...) il ignore bien souvent si les indigènes embauchés sont des Kabyles, des Berbères ou des Arabes*"¹⁷⁹. Alger et Constantine furent les deux principaux viviers de main-d'œuvre algérienne pour les usines et mines de Lorraine¹⁸⁰. A l'usine de Joeuf, la plupart des ouvriers maghrébins recrutés étaient des Algériens. A peine 0,7 % des ouvriers nord-africains qui pénétrèrent aux Forges de Joeuf entre 1936 et la déclaration de guerre étaient tunisiens et 1,1 % marocains.

Dans cette dernière usine, les Berbères furent nettement majoritaires. 75 % venaient de Kabylie. La région de Djurdjura resta la mieux représentée (42 % des nords-africains de Joeuf), puis celle de Tizi Ouzou (17 %) et Sétif (12 %). Quelques Berbères de l'Aurès furent également drainés dans des proportions assez faibles

¹⁷⁸ A.D.M., 310 M 61, 27 janvier 1937, lettre du maire de Longwy au préfet de la Moselle.

¹⁷⁹ A.D.M., 310 M 61, Commissaire spécial de Police de Thionville au sous-préfet. Ce dernier souligne que les termes de Berbère et de Kabyles sont une même réalité

¹⁸⁰ A.D.M., *ibidem*, 3 mars 1937

(4 %) mais l'essentiel des contingents algériens venaient de la Kabylie du côté d'Alger.

3.2.3.2.2.3. Les circuits de recrutement

Un certain nombre d'ouvriers algériens recrutés par les installations sidérurgiques lorraines arrivaient de Paris, mais 60 % des ouvriers qui se présentaient après 1936 à l'embauche venaient directement d'Algérie¹⁸¹. Des organismes fonctionnaient en Lorraine sous le contrôle des autorités françaises. Une certaine Association des Musulmans sous la direction d'un nommé Amou Missionet M'Cesar envoya quelques correspondances à des directeurs d'usines, mais la Fédération Nationale des Nord-Africains en France était le principal relais pour le recrutement des Maghrébins¹⁸². Cette dernière embauchait les ouvriers destinés à la sidérurgie lorraine grâce *"aux différents comités africains fonctionnant en Algérie sous le contrôle de M. le Maréchal Franchet d'Esperey"*¹⁸³. Les premiers arrivés en Lorraine furent assez bien encadrés par les organismes officiels. *"Ils restaient groupés, souvent accompagnés par des représentants de la Fédération des Nord-Africains"* puis les rapports préfectoraux se plaignirent que leur introduction se faisait par *"petits paquets provenant généralement d'un même village"*¹⁸⁴. La dernière étape dans l'introduction des flux d'Afrique du nord se caractérisa par des arrivées mal contrôlées.

*"Dans les derniers temps, les industries de l'Est ont été envahies par un afflux considérable de nord-africains venant sans autres indications que des « on-dit » (...) sur des indications extrêmement vagues venant souvent de lettres de parents travaillant en France, se sont embarqués en France dans un port africain à destination de Marseille, Lyon, Paris et ensuite pour la région Est"*¹⁸⁵.

La mécanique d'introduction des courants de main-d'œuvre étrangère en France que les autorités espéraient correctement rodée après des décennies d'expérience et des dizaines de textes législa-

¹⁸¹ A.D.M., *ibidem*, Office Départemental de Placement de Metz, 29 août 1939

¹⁸² A.D.M., *ibidem*, correspondance de la préfecture, 23 et 26 janvier 1937

¹⁸³ A.D.M., *ibidem*, lettre de la F.N.d.N.A. au préfet de Moselle.

¹⁸⁴ A.D.M., 310 M 61, 22 février 1937

¹⁸⁵ A.D.M., *ibidem*, 25 mars 1939

tifs, restait somme toute assez mal maîtrisée. Pendant les années de reprise précédentes, les maîtres de forges avaient tenté de drainer à eux des effectifs ouvriers toujours plus importants. Il semblerait qu'avec la communauté nord-africaine ils semblèrent débordés non parce que le travail manquait mais parce que les ouvriers qui se présentaient étaient mal acceptés.

3.2.3.2.2.4. Un accueil hostile

L'arrivée des ouvriers coloniaux en France allait relancer l'animosité qui s'était manifestée à l'encontre de chaque nouvelle communauté introduite par les maîtres de forges lorrains. La communauté ouvrière maghrébine avait déjà été introduite avant la Première Guerre et juste après l'Armistice de 1918 mais avait laissé une mauvaise impression aux maîtres de forges lorrains qui préférèrent plutôt accentuer l'introduction de flux venus de l'Est. Les nouvelles conditions imposées par les autorités civiles qui cherchaient malgré tout à conserver un caractère "national" aux embauches de la fin des années Trente obligèrent les barons du fer à relancer l'appel aux ouvriers coloniaux. Mais ces ouvriers furent victimes d'une hostilité affichée de la part des employeurs de la sidérurgie.

On reprochait aux ouvriers coloniaux leurs carences physiques : *"la majorité de ces hommes sont chétifs, peu musclés d'un tonus général insuffisant"*¹⁸⁶. On trouvait que les conditions d'hygiène dans lesquelles ils vivaient étaient incompatibles avec le travail sidérurgique¹⁸⁷. D'une manière générale, un ouvrier mineur ou un sidérurgiste avait besoin d'une alimentation riche pour pouvoir maintenir un effort productif pendant une journée complète de travail. Cette nourriture *"doit comporter des sucres, des hydrates de carbone, des graisses surtout en saison froide, des albumines (...) un apport suffisant de sels minéraux et de vitamines"*¹⁸⁷. Or, les flux maghrébins évitaient de fréquenter les cantines d'usines où les repas variés auraient pu leur permettre l'apport quotidien de calories. Contrairement à ce que nous pourrions imaginer, ce n'était pas l'éventuelle viande de porc qui les rebutait puisque celle-ci n'était présente qu'à quatre menu sur les quatorze qui

¹⁸⁶ A.D.M., 310 M 61

¹⁸⁷ Nous développons ici les arguments puisés dans les rapports des médecins du Travail des fonds publics des A.D.M., série 310 M 61

étaient présentés aux repas des ouvriers du lundi midi (dîner) au souper de dimanche soir¹⁸⁸. Dans cette cantine de Moyeuvre-Grande, le boeuf et le veau étaient servis plus souvent mais la volonté de faire des économies était plus importante que celle de se nourrir correctement.

“Ils se réunissent par groupes de 3 à 6 individus, habitant la même chambre et possèdent un petit réchaud à alcool avec des ustensiles de cuisine insuffisants¹⁸⁷”. Leur nourriture quotidienne était surtout à base de féculents (“du riz, quelques pommes de terre et surtout des conserves”). Musulmans, les graisses animales peu chères comme le porc leur étaient interdites d’où le peu de résistance au froid et leur manque de vigueur au travail. D’après l’inspection départementale du travail, “la plupart d’entre eux est tout au plus capable d’occuper un poste de manœuvre ordinaire dans la métallurgie, le bâtiment et plus rarement dans les mines de fer¹⁸⁹”.

Les conditions de vie qui furent reprochés aux Italiens avant la Grande Guerre furent dénoncées chez ces ouvriers. *“Les ouvriers qui logent dans ces cantines sont des minorités, la majorité des ouvriers nords-africains ont préféré se loger à leurs frais dans des chambres particulières [qui] sont l’expression pour un grand nombre, la plus misérable de ce que l’on est convenu d’appeler le taudis”*. Les critiques d’un G. Hottenger notées avant 1914 pour la population italienne n’auraient pas été déplacées parmi les rapports établis par les médecins au cours des années Trente chez les Maghrébins.

Outre les compétences professionnelles qui furent remises en cause, la majeure partie de la correspondance établie entre les différents partenaires concernés par le recrutement des maghrébins s’attachait à démontrer l’incongruité de la présence nord-africaine dans le pays lorrain. On les accusait des maux que l’on reprochait à leurs collègues venus d’Italie quelques décennies plus tôt. *“Leur affluence a coïncidé avec une recrudescence de l’exhibitionnisme, de la poursuite des femmes et fillettes dans nos venelles et sentiers, des cambriolages, des attaques et même des viols nocturnes”* se plaignit le maire de Longwy en janvier 1937. Pour cet élu, les nord-africains *“traînent leur indolence atavique, les maladies*

¹⁸⁸ E.A.U.S., Versement de la M.D.F., Moyeuvre-Grande, 1937, K ²⁴/₃. Il ne faut pourtant pas négliger le fait que la cuisson des légumes et de la viande quelle qu’elle soit était effectuée avec du saindoux !

symptomatiques en provenance de leur race¹⁸⁹” et il dénonçait “ces hommes [qui] sont déjà un déchet de leur propre population. Ma-lingres, agés, endormis par le mektoub, privés entièrement de l'énergie et partiellement de l'intelligence que les nouvelles lois et les reconnaissances sociales rendent indispensables aux ouvriers tels qu'on les conçoit et les rémunère aujourd'hui ! ”.

. Certains leur reprochaient une appartenance au communisme¹⁹⁰ voire au nihilisme¹⁹¹. D'autres les classaient comme des margoulin's invétérés : “tel logeur qui en voit monter 35 payant le soir, en voit descendre 70 le lendemain matin¹⁹²”. Mal accoutumés à la langue et aux us et coutumes du pays lorrain, bon nombre d'entre eux furent victimes d'escroqueries qui achevaient de les souder en une communauté à part. “L'afflux de ces travailleurs (...) a favorisé de la part de certains propriétaires ou logeurs des spéculations inadmissibles¹⁹³”. Ainsi, la localité d'Audun-le-Tiche accueillit dans ses cantines, les premiers ouvriers algériens des usines de la société minière des Terres-Rouges et de l'usine de Micheville-Villerupt. Mais petit à petit, les locataires maghrébins “les uns après les autres ont quitté la cantine pour aller habiter chez des particuliers”. Or, ces derniers n'étaient autres que des Italiens déjà logés par les usines qui profitaient de leurs logements fournis à prix modiques par l'entreprise pour abuser des derniers arrivants qui leur payaient un loyer élevé. Ces Transalpins sous-louaient de façon clandestine leur logement “et se font de ce fait un bénéfice avec l'argent versé par les Algériens¹⁹⁴” dans des locaux parfois insalubres. Leur manque de repères et l'absence de liens véritables avec la population autochtone expliquent que “bon nombre d'entre eux se sont fait gruger et dépouiller de leurs faibles ressources par des intermédiaires peu scrupuleux¹⁹⁵”.

Les médecins jugeaient la situation matérielle des ouvriers nord-africains en Lorraine comme “un recul de plus d'un siècle”. Le souci de ne consommer que quelques francs sur leur salaire - dont la majeure partie était envoyée systématiquement dans le village d'origine - expliquait la volonté de ne pas dépenser d'argent

¹⁸⁹ A.D.M., 310 M 61, lettre du maire de Longwy au préfet en date du 27 janvier 1937.

¹⁹⁰ A.D.M., *ibidem*, 26 janvier 1937

¹⁹¹ A.D.M., *ibidem*, 27 janvier 1937

¹⁹² A.D.M., *ibidem*, 27 janvier 1937

¹⁹³ A.D.M., *ibidem*, 10 janvier 1938, communes de Knutange et Clouange

¹⁹⁴ A.D.M., 310 M 61, 16 août 1939

¹⁹⁵ A.D.M., *ibidem*, 25 mars 1939

pour des problèmes de confort jugés accessoires. Mais cette politique d'économies avait des répercussions sur leurs capacités physiques. *"Il a été constaté que le rendement des ouvriers nord-africains est très faible (...) souvent pour arriver à la production d'un ouvrier français ou étranger, il faut employer 2 ou 3 Algériens¹⁹⁶".* Les rapports des médecins du Travail étaient ponctués de rapports d'ingénieurs et d'industriels qui se plaignaient *"qu'un certain nombre de ces hommes chargent dans la mine 6,7 ou 8 tonnes de minerai en sept heures et demi alors que les Lorrains, les Polonais et les Italiens arrivent facilement à 16-18 tonnes¹⁹⁷"*

L'inspecteur départemental du travail de Moselle avoua que *"les industries de ma section n'occupent presque pas d'ouvriers kabyles en raison du rendement nettement inférieur de cette main-d'œuvre¹⁹⁸"* tandis que l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre se vit systématiquement refuser la main-d'œuvre nord-africaine *"interdiction nous est faite par presque tous les employeurs qui recherchent de la main-d'œuvre de leur présenter des Nord-Africains¹⁹⁹"*.

Le directeur de Joeuf déclara que *"dans la proportion minima de 75 %, les Nord-Africains sont incapables de fournir un effort et ne peuvent convenir aux services à feu continu²⁰⁰"*

La plupart des forges de Lorraine continuèrent pourtant à embaucher ces ouvriers malgré les récriminations. En 1936, Uckange décida qu'elle devait *"faire appel à la main-d'œuvre algérienne, qui est abondante autant que médiocre mais sans laquelle il nous eût été difficile d'allumer un deuxième fourneau²⁰¹"*. A cette date les Algériens constituaient un tiers de l'effectif de l'usine. Par la suite la part diminua mais resta fort importante. En novembre 1938, Uckange continua à embaucher 200 Nord-Africains qui constituèrent à cette date 22,6 % de la population de l'usine, loin devant les Polonais (10,7 %). Joeuf eut recours *"comme tout le monde à la main-d'œuvre nord-africaine pour compléter [son] effectif²⁰²"* dans de fortes proportions au début, puis diminua leur part dans les équipes. Les récriminations à l'encontre de la popula-

¹⁹⁶ A.D.M., *ibidem*, 5 août 1937

¹⁹⁷ A.D.M., *ibidem*, rapport de la Médecine du Travail.

¹⁹⁸ A.D.M., *ibidem*, 5 août 1937, Inspecteur départemental au préfet

¹⁹⁹ A.D.M., *ibidem*, 7 octobre 1937

²⁰⁰ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, service des Hauts Fourneaux, année 1937, K²⁴/₃

²⁰¹ E.A.U.S., Hauts Fourneaux d'Uckange, versement ⁴⁸/₄₉, exercice 1937

²⁰² E.A.U.S., versement de la M.D.F., Forges de Joeuf, 1937, K²⁴/₃

tion maghrébine expliquent en grande partie pourquoi les courants de main-d'œuvre étrangère ne furent pas exclus des embauches.

Certaines nationalités étrangères furent reléguées à une représentation symbolique. Belges, Allemands et Luxembourgeois constituaient à peine 1 % des ouvriers de l'usine jovicienne tandis que les Italiens et les Polonais constituaient encore 16 % des équipes.

La situation à l'entrée des Forges de Joeuf reflétait bien celle qui fut trouvée dans les statistiques proposées par l'administration de l'usine. Pourtant cette situation figée, analysée sur la seconde moitié des années Trente cache une autre réalité que celle proposée ci-dessus. En étudiant les entrées année par année après 1936, nous avons pu relativiser l'hégémonie française.

En effet, malgré cette incontestable domination de l'élément français après 1936, il a été constaté un double phénomène qui contribue à relativiser quelque peu cette idée de suprématie française dans les usines lorraines. D'un côté les effectifs étrangers avaient cessé de diminuer et on assista même au fil des années à une reprise des embauches d'ouvriers autres que nationaux. D'un autre côté, la suprématie française cachait plusieurs réalités déjà dénoncées au cours de la décennie 1920.

3.2.3.2.2.3. La remontée des effectifs étrangers

Malgré la faiblesse numérique des effectifs étrangers dans l'usine de Joeuf dans la seconde moitié des années Trente, le recul de certaines nationalités enregistré au cours des années de crise avait cessé. Certes les Luxembourgeois, les Allemands, les Belges et d'autres nationalités avaient pratiquement disparu de la scène sidérurgique, mais les Polonais et les Italiens stabilisèrent leurs effectifs. La baisse enregistrée pour ces deux dernières nationalités avait été enrayée dès 1935-1936. Dans les équipes de l'usine de Joeuf, le nombre des Polonais recensés par l'administration de l'usine était resté stable autour de 5 % des ouvriers présents tandis que les Italiens représentaient environ 20 % des effectifs au 31 décembre de chaque année entre 1936 et 1939. En regardant année par année nous avons constaté qu'au fil des mois, après avoir interrompu leur recul, Italiens et Polonais revenaient plus nombreux qu'auparavant. Cette augmentation resta faible chez les Polonais mais devint significative chez les Italiens.

Dans les courants qui se présentaient à l'embauche, la présence des Italiens fit un bond important entre 1936 et 1937. Chez les Polonais la part des entrées parmi les autres nationalités augmenta de 5 % en 1935 à 12 % en 1936. En 1935-1936, sur 100 ouvriers qui se présentaient, l'usine embaucha un peu moins de 10 Italiens. En 1937, 32 % des ouvriers nouvellement embauchés étaient des Italiens. Autrement dit la stabilisation des effectifs polonais et italiens dans les équipes de Joeuf cache bien une hausse relative du recrutement étranger. Les effectifs restèrent stables à l'intérieur de l'usine mais au portier, les flux étrangers qui se présentaient furent plus nombreux à être enrôlés.

Stimulés par la reprise des embauches, les courants de main-d'œuvre qui se présentaient à l'usine modifièrent leur comportement tandis que les maîtres de forges cherchèrent à récupérer certains acquis sociaux concédés par les gouvernants du Front Populaire.

3.2.3.3. *La restructuration des flux*

3.2.3.3.1. Le refoulement des indésirables

La participation des ouvriers étrangers aux événements de 1936 provoqua un certain ressentiment de la part des autorités civiles françaises mais également de la part des maîtres de forges lorrains.

Gérard Noiriel dénonce la pratique de certains maîtres de forges du bassin de Longwy qui cherchèrent à se débarrasser de meneurs syndicaux. Chez de Wendel, un dossier complet sur la « *Main-d'Œuvre étrangère indésirable* »²⁰³ fut établi en 1936 et le contenu éloquent prouve que les barons du fer de la maison d'Hayange profitèrent des agissements et des troubles du Front Populaire pour se débarrasser d'éléments syndicaux et d'agitateurs en tous genres. Les procédés suivis pour se débarrasser des gêneurs ne furent pas ceux d'une confrontation directe, trop aléatoire dans le contexte agité du moment, mais l'utilisation de moyens détournés. Ainsi, des listes d'ouvriers étrangers qui se sont « *fait inscrire dernièrement et dans les premiers dans la formation d'un syndicat C.G.T.U.* » furent remises au directeur de l'office de Placement. Ces listes étaient toutes annotées de l'en-tête « *A ne pas conserver* » et

²⁰³ E.A.U.S., Forges de Joeuf, versement 10, carton 88

un compte-rendu manuscrit qui les accompagnaient précisait que ces documents avaient été remis "*de la main à la main*" pour laisser le moins de traces possible. François de Wendel soulignait dans une correspondance trouvée dans ce fonds que pour éviter qu'une mise en quinzaine ou un renvoi de ces ouvriers étrangers ne provoque une certaine effervescence dans le contexte de fièvre sociale qui prédominait alors, "*ne vaudrait-il pas mieux faire en sorte qu'ils n'obtiennent pas le renouvellement de leur contrat de travail (...) ? Il serait peut-être possible d'intervenir auprès de l'Office Départemental de Placement pour que ces demandes ne soient pas visées favorablement !*"²⁰⁴.

Certains élus locaux de leur côté ne restèrent pas inactifs, ni insensibles aux actions menées par les étrangers lors des manifestations ouvrières. Malgré une déclaration de façade des autorités préfectorales déclarant qu'elles n'avaient jamais voulu inquiéter aucun ouvrier étranger pour une activité purement professionnelle et qu'il demeurerait libre d'adhérer au syndicat de son choix²⁰⁵, le ministère de l'intérieur sommait son administration de "*faire procéder à l'expulsion de tous ceux [les ouvriers étrangers] qui se sont mêlés aux discussions de politique intérieure et qui par leurs attitudes, leurs menaces ou leurs violences contre les personnes et les biens, se sont livrés à une agitation incompatible avec le respect dû aux lois de la nation qui les abrite*"²⁰⁶. Parmi ces actes jugés délictueux on trouvait en particulier l'occupation de locaux d'usines.

Cette volonté d'évacuer de l'usine les éléments perturbateurs entraînait dans le cadre plus large d'une distribution des tâches au cœur des installations. L'évolution dessinée au cours des périodes précédentes de répartition des flux de main-d'œuvre dans les équipes de travail trouva un aboutissement dans les dernières années de la décennie 1930. La récupération des places de travail dans les postes réputés difficiles par les courants de main-d'œuvre française au cours des années de crise ne fut finalement qu'un épisode exceptionnel. Dès la reprise des affaires, les courants de main-d'œuvre les plus anciens reprirent leur progression vers les services moins exposés tandis que les flux les plus récents s'installaient à la Production.

²⁰⁴ E.A.U.S., Forges de Joeuf, versement 10, carton 88

²⁰⁵ E.A.U.S., *Ibidem*, 5 août 1936

²⁰⁶ E.A.U.S., *Ibidem*, 17 août 1936

3.2.3.3.2. Ventilation par équipes

La reprise économique alliée à l'arrivée de nouveaux flux de main-d'œuvre peu qualifiée explique que la ventilation des flux dans l'usine se modifia après 1936. Les courants locaux et anciens abandonnèrent définitivement les secteurs de l'usine dans lesquels ils étaient venus se réfugier aux moments les plus sombres de la crise. Ces services difficiles furent récupérés majoritairement par les ouvriers coloniaux et les Polonais.

Ainsi, seuls les courants ouvriers les plus récents comme ceux venus de Pologne et les ouvriers coloniaux furent dirigés vers les services fonctionnels de l'usine de Jœuf. 59 % des Polonais et 78 % des ouvriers maghrébins qui entraient à Jœuf furent dirigés vers les secteurs en amont de l'usine. Les Italiens et les Français métropolitains se répartirent équitablement vers ces secteurs. 42 % des Italiens et 43 % des ouvriers français étaient placés dans ces services.

Inversement, la moitié des ouvriers algériens partirent vers les Hauts Fourneaux, contre un sur cinq pour les Français métropolitains, un sur quatre pour les Italiens et un tiers pour les Polonais. Le reste des ouvriers maghrébins furent répartis entre l'Acierie (22 %) et les Chemins de Fer (18 %). Les autres Italiens partirent vers le service de la Cour (26 %) et les Chemins de Fer (10 %) tandis que les Ateliers s'étoffèrent d'éléments transalpins (10 %). Par contre Acierie et Laminoirs furent quasiment délaissés par les flux latins (environ 15 %) contrairement aux Polonais qui s'y maintinrent (25 % des Polonais qui arrivaient à l'usine de Jœuf y entrèrent).

Autrement dit, le schéma de ventilation défini au cours des années précédant la crise fut réinstauré dès 1936. Les ouvriers français métropolitains rejetèrent les travaux du groupe fonctionnel de l'usine. Les nationalités étrangères comme les Italiens se partageaient entre les services Annexes et les équipes en amont de l'usine tandis que les courants les plus récents - comme ceux des ouvriers coloniaux - étaient placés dans les secteurs les plus durs de l'usine. Jœuf se plaignit dès 1937 que malgré les avantages fournis par la direction aux ouvriers français qui acceptaient de rester aux Hauts Fourneaux, les fuites du personnel français vers les autres secteurs de l'usine recommencèrent²⁰⁷. Ce redéploiement

²⁰⁷ E.A.U.S., versement de la M.D.F., Hauts Fourneaux de Jœuf K²⁴/₃

de la communauté française métropolitaine qui changeait de service en fonction de la conjoncture, fut confirmée en 1938 lors de la petite secousse économique qui menaça les exploitations sidérurgiques lorraines.

Depuis 1936, le mouvement de reflux des ouvriers français du secteur fonctionnel de Joeuf avait pris des proportions alarmantes pour les responsables de l'usine. En 1938 la petite récession économique amena les courants français métropolitains à se diriger à nouveau pendant quelques mois vers l'Acierie et les Hauts Fourneaux tandis que les ouvriers coloniaux étaient refoulés. Mais à peine le léger malaise économique dissipé qu'on vit les mouvements de chaque groupe de main-d'œuvre reprendre leur marche normale.

C'est au cours de cette petite dépression de 1938, qu'on vit les employeurs lorrains tenter de se débarrasser de l'élément algérien. En août 1938, le préfet de la Moselle écrivit à l'Ingénieur en Chef des Mines que "*le ministre des travaux publics préconise en égard à la situation économique (...) le départ des ouvriers algériens pour résorber les excédents de main-d'œuvre*²⁰⁸". La tendance à se débarrasser des ouvriers maghrébins pour les remplacer par les ouvriers métropolitains en difficulté fut confirmée dans l'appel lancé par le Secrétariat Général de l'Association Minière d'Alsace Lorraine et par l'Association des Maîtres de Forges de Lorraine qui demandaient aux sociétés affiliées qu'en cas de licenciement inévitable, "*de faire porter ces licenciements exclusivement sur les ouvriers nord-africains*²⁰⁹" et de laisser les places devenues ainsi vacantes aux ouvriers nationaux. Dès que la région ressentait les premiers affres de la crise, les ouvriers métropolitains consentaient à retourner dans les services qu'ils fuyaient pourtant lorsque la conjoncture le permettait.

En 1937, le nombre d'ouvriers français métropolitains qui pénétraient dans une équipe des Hauts Fourneaux, de l'Acierie ou des Laminoirs était d'environ 11 % du flux français contre 73 % environ chez les ouvriers coloniaux. L'année suivante avec le marasme qui sévissait dans la région, 70 % du courant métropolitain fut dirigé vers les services en amont de l'usine alors qu'il n'y eut par exemple que 20 % des coloniaux qui partirent vers les Hauts Fourneaux (les autres (56 %) étaient confinés à l'extérieur dans les

²⁰⁸ A.D.M., 310 M 61, 16 août 1938

²⁰⁹ A.D.M., 310 M 61, 15 mars 1938.

équipes de la Cour ou de Tarmacadam). En 1939 la situation économique reprit un cours "normal" ; dès que les difficultés économiques furent résolues, les courants métropolitains délaissèrent les secteurs en amont de l'usine où les ouvriers coloniaux les remplacèrent à nouveau.

Au cours de ces années, cette alternance affecta surtout les ouvriers polonais et coloniaux par rapport aux Français de la métropole, autrement dit les deux flux les plus tardifs par rapport aux courants ouvriers plus anciens. Au moment de la petite récession de 1938, les maîtres de forges ne remirent pas en cause la présence aux Hauts Fourneaux des ouvriers étrangers venus d'Italie mais bel et bien celle des ressortissants maghrébins, pourtant éléments de la communauté française, et celle des Polonais.

Un quart des Italiens continuèrent à partir vers les Hauts Fourneaux en 1938 tandis qu'un autre quart était placé à la Cour et le reste se répartissait entre l'Acierie et les divers services annexes comme dans les années précédentes. Par contre en 1938, les Polonais qui étaient 40 % dans les Hauts Fourneaux ne furent plus que 20 % à y être affectés et se virent plutôt ventilés vers la Cour (40 % des Polonais qui entraient à Joeuf en 1938 y étaient dirigés alors qu'auparavant ils n'étaient que 10 à 15 %).

Ceci montre que l'élément italien, qui restait la nationalité étrangère la plus importante et désormais la plus ancienne à Joeuf, confirmait son implantation générale dans l'usine alors que les courants nouveaux comme les Polonais qui n'avaient été introduits massivement dans l'usine que depuis quelques années ou les Maghrébins étaient dirigés systématiquement vers des secteurs précis et peu valorisés.

A cela s'ajoute la volonté de la part des autochtones de ne plus s'intéresser à certains services de l'usine lorsque le choix leur était donné mais dès que survenait un retournement de conjoncture, la menace du chômage dirigeait les courants locaux vers les équipes de travail jusque-là dénigrées.

Autrement dit les courants de main-d'œuvre qui franchissaient les limites des ateliers de l'usine voyaient leurs caractères se profiler en fonction des besoins du moment. Dans le long terme, les maîtres de forges avaient cherché à modeler les flux en fonction de leurs besoins. Les nécessités de la production et l'absence d'élaboration technique suffisante avaient fait privilégier les masses humaines aux processus de travail mécanisés à outrance. Au fur et à mesure les responsables des usines avaient pallié les insuffi-

sances de la main-d'œuvre par une amélioration de l'organisation du travail mise en place auparavant, une meilleure productivité et une production de qualité qui permirent de faire survivre beaucoup d'usines dans les années de crise où la production de masse avait été ralentie. Sous couvert de la crise, l'élément étranger des usines lorraines avait diminué au profit des courants d'ouvriers autochtones. Ces derniers furent numériquement insuffisants lorsque la reprise économique s'affirma et que les acquis sociaux augmentèrent les besoins en main-d'œuvre. La nouvelle situation du marché du travail et les règles édictées par les autorités civiles poussèrent les maîtres de forges à remplacer les flux de main-d'œuvre étrangère extérieure par des courants de travailleurs coloniaux appelés à occuper les postes laissés vacants par les ouvriers métropolitains et ensuite à amortir les retournements de conjoncture éventuels.

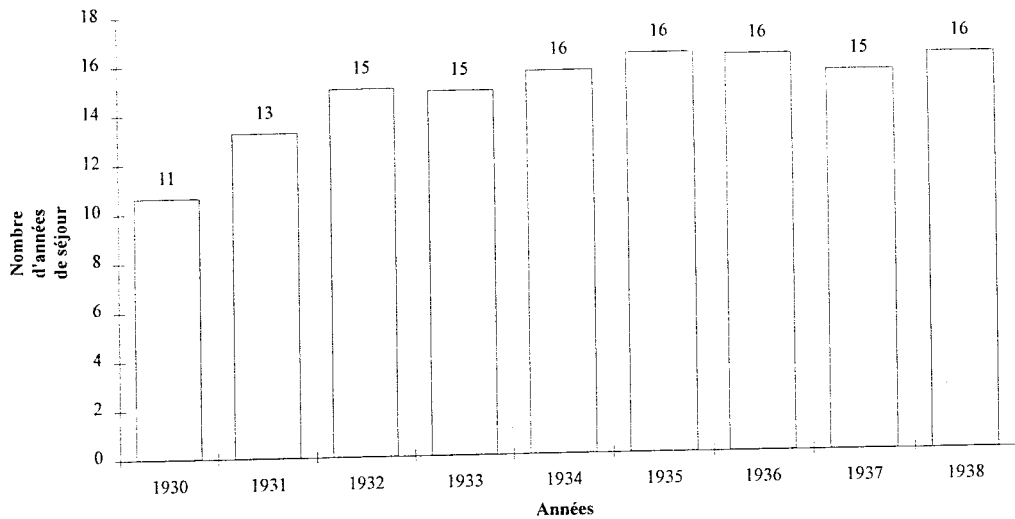
Cette modification dans l'orientation des flux ouvriers à leur entrée à l'usine joua pleinement au cours de la seconde moitié des années Trente. Cette situation pourrait laisser à penser que les ouvriers autochtones, largement majoritaires et apparemment satisfaits de leurs postes allaient démontrer une stabilisation des flux dans les usines Or, il n'en fut rien. Les durées de séjour si elles s'étaient relativement allongées au début de la décennie, c'est à dire lorsque l'embauche était rare en Lorraine, ne tardèrent pas à reprendre un rythme rapide dès la reprise économique.

3.2.3.3. Permanence de l'instabilité ouvrière

Au cours des années Trente, la présentation des temps de séjour par les maîtres de forges s'évertuait à démontrer une certaine stabilisation de la main-d'œuvre. La situation contradictoire entre les résultats proposés par les maîtres de forges et les durées effectives analysées dans cette étude s'est retrouvée comme au cours de la décennie précédente.

Au cours des années Trente, les statistiques des durées de séjour proposées par l'administration de l'usine de Joeuf continuaient à affirmer que les ouvriers restaient de plus en plus longtemps : alors qu'au cours des années Vingt l'ancienneté moyenne proposée par l'usine tournait autour de 10 ans, la décennie suivante vit cette moyenne augmenter de cinq ans.

*Durées de séjours moyennes présentées par l'administration de
l'Usine de Joeuf*



Sources : E.A.U.S. - Versement de la M.D.F., Forges de Joeuf série $K^{17}/_3, K^{19}/_2, K^{20}/_1, K^{20}/_2, K^{21}/_1, K^{21}/_3, K^{22}/_1, K^{22}/_4, K^{23}/_3, K^{24}/_3, K^{25}/_3, K^{27}/_1$

Les opérations de cumul des années de service qui avaient été analysées au cours des années 1920 et qui existaient déjà avant 1914 prirent toute leur signification au cours de la décennie 1930.

Dans les années Trente, deux phénomènes principaux se dégagent des chiffres recueillis dans les registres d'embauche et dans les tableaux statistiques de l'administration des Forges de Joeuf. Les deux tendances restaient liées l'une à l'autre : les ouvriers qui entraient à Joeuf avaient pour la plupart déjà effectué un certain nombre de séjours à Joeuf et ces entrées à l'usine d'anciens ouvriers montraient que la circulation des ouvriers se réduisait en temps de crise. L'usine embauchait au cours de la première partie des années Trente de préférence des ouvriers qui étaient des familiers des installations et dont les états de service précédents dans la *Maison* en faisaient des privilégiés à l'embauche. Le nombre d'ouvriers qui avaient effectué plus de deux séjours à Joeuf et qui étaient revenus pour la troisième fois augmentèrent par rapport à la période des années Vingt, passant de 18 % entre 1926 et août 1930 à 25 % entre septembre 1930 et décembre 1935.

Autrement dit l'intensité de la crise du début des années Trente en ralentissant l'activité de l'économie lorraine réduisit la possibilité pour les ouvriers de circuler aussi aisément d'une usine à l'autre. Les responsables de l'usine qui ne pouvaient se permettre de laisser leurs installations privées de main-d'œuvre durent continuer à recruter dans des proportions infimes afin de maintenir un

certain rythme de production et garder les installations en état de marche. La sélection des nouveaux embauchés consista chez de Wendel de Joeuf à récupérer des flux d'anciens ouvriers dans l'optique d'efficacité voulue par la nouvelle politique de "méditation technique" de l'usine et par l'idée que ces "anciens" ouvriers connaissaient déjà les installations et le travail demandé.

De plus le nombre d'ouvriers ayant fait des séjours multiples à Joeuf avait considérablement augmenté depuis 1926. Dans ce domaine, nous pouvons considérer que les années Trente virent l'aboutissement d'une évolution commencée avant 1914. En fait deux phénomènes sont intéressants à noter.

Les années Trente constituent la période durant laquelle les ouvriers qui effectuèrent des séjours multiples à l'usine de Joeuf furent largement majoritaires. Ainsi, si avant la Grande Guerre seuls 46 % des ouvriers avaient effectué des séjours multiples aux Forges de Joeuf, dans les années Vingt ce chiffre passa à 53 % et dans les années Trente il se stabilisa autour de 54 %. Pourtant cette stabilisation par rapport aux années Vingt cache un phénomène caractéristique : la première partie des années Trente constitue l'apogée de l'embauche d'ouvriers ayant eu des "antécédants" dans l'usine : de 1930 à 1936, 75,1 % des ouvriers qui entraient à l'usine de Joeuf étaient des ouvriers qui, autrefois, avaient séjourné au moins une fois dans l'usine.

La hausse des séjours multiples avait débuté juste après l'adoption de la loi de 1926 et atteignit des sommets au moment des poussées de chômage entre 1932 et 1934. D'abord on peut y voir le signe que la fermeture des frontières et les difficultés pour pénétrer sur le territoire français à cause du manque de travail, restreignaient l'arrivée de nouveaux ouvriers. Ensuite la crise qui sévissait incitait les travailleurs présents en Lorraine à limiter leur circuit de travail aux usines déjà fréquentées par le passé. Certains chiffres notés dans nos analyses tendent à confirmer cette tendance. Ainsi, au cours des années de crise, de 1930 à 1936, 79 % des Français, 84 % des Italiens et 53 % des Polonais qui parvenaient à se faire embaucher par Joeuf étaient des "anciens" de l'usine qui revenaient dans ces lieux familiers pour trouver refuge.

En plus du biais des mutations et des transferts, ont joué les relations établies entre collègues des usines déjà fréquentées. Ces derniers n'hésitaient pas à donner des "tuyaux" à l'ouvrier égaré lorsque celui-ci se représentait à l'embauche dans une usine qu'il avait quitté quelques mois auparavant.

Les chiffres relevés pour l'usine de Joeuf ne semblent pas être exceptionnels dans les bassins sidérurgiques lorrains. La S.M.K. en 1935 embaucha 450 ouvriers. Parmi eux, 15 % avaient effectué dans cette usine plusieurs séjours différents au cours de l'année. Un ouvrier sur quatre était déjà venu travailler une fois au cours des années précédentes, 15 % trois fois et 7 % plus de 3 fois.

Outre la similitude des retours à l'usine entre la S.M.K. et Joeuf, il est intéressant de remarquer que sur ces 450 ouvriers, deux étaient des transfuges des Forges de Joeuf. Ces chiffres ne sont pas significatifs dans la mesure où il s'agit d'un simple sondage sur une seule année mais il est aisé de retracer l'itinéraire de l'un d'entre eux. En regardant le registre d'embauche des Forges de Joeuf en 1927, cet ouvrier y était entré le 12 avril 1927. Il quitta l'usine le 15 août 1927 pour une destination apparemment inconnue : or, il figura dans le registre de l'usine de Knutange où il entra le 2 septembre 1935, pendant une quinzaine de jours (du 15 août au 2 septembre 1935) sa trace disparaît. Sorti le 4 octobre des registres de la S.M.K. il disparut ensuite définitivement sans laisser de motif de départ.

Lorsqu'il était entré à Joeuf, il avait séjourné trois fois dans cette usine à des dates différentes et si la série complète de la S.M.K. avait été étudiée, il est probable que dans cette usine cet ouvrier avait dû effectuer également un certain nombre de séjours. L'intervalle entre deux séjours d'une usine à l'autre variait de quelques jours à plusieurs semaines. Peut-être existait-il une ou plusieurs autres entreprises qui attiraient cet ouvrier en dehors du circuit de la sidérurgie. Quoi qu'il en soit, ces déplacements montrent que l'instabilité des flux de main-d'œuvre de la sidérurgie lorraine n'a jamais disparu.

L'évolution des durées de séjour à l'usine de Joeuf resta assez proche de l'évolution analysée au cours des décennies précédentes. Lorsque la situation des usines de la région était assombrie par des difficultés économiques, les ouvriers hésitaient à quitter leur poste pour aller tenter leur chance ailleurs mais dès la première embellie, les mouvements de main-d'œuvre reprenaient de plus belle.

D'après l'analyse des coefficients d'instabilité, au cours du second semestre 1930, théoriquement, l'usine de Joeuf aurait pu voir l'ensemble de son personnel complètement renouvelé en trois ans. En 1931, avec le ralentissement de l'activité économique, la circulation des courants de main-d'œuvre s'est ralentie : il aurait

fallu attendre 6,8 années - soit environ deux fois plus de temps - pour que tout le personnel ouvrier des Forges de Joeuf soit renouvelé. Plus la région s'enfonçait dans la crise et plus le temps de renouvellement du personnel en poste s'allongeait, signe d'une certaine stabilisation de la main-d'œuvre. Au plus fort de la crise il aurait fallu attendre vingt ans pour que l'ensemble des ouvrier soit remplacé complètement.

Mais cette stabilisation restait artificielle puisqu'elle dépendait de la conjoncture économique. La volonté de s'arrêter plus longtemps dans une usine n'était pas un choix délibéré mais restait tributaire de l'impossibilité de partir s'embaucher ailleurs.

Ainsi dès 1936 avec la reprise, la circulation des hommes reprit de plus belle et il aurait suffi en 1936 de cinq années seulement pour voir tout le personnel de Joeuf changer. En 1937, trois ans auraient suffi et en 1938 et 1939 deux ans et demi (malgré la petite stagnation économique qui fut ressentie en 1938). Autrement dit, le turn-over ralentissait lorsque la conjoncture économique régionale était mauvaise mais reprenait de la vitalité dès l'apparition de la reprise économique.

D'une manière générale, en prenant l'ensemble des ouvriers de Joeuf au cours des années Trente, on peut voir que suivant les années, environ 73 % d'entre eux quittaient l'usine avant un an. Seuls 27 % restaient plus de douze mois dans leur équipe. Cette évolution générale sur la décennie peut être divisée en deux périodes : avant 1936, les départs prématurés avant un an étaient de 61 % puis après 1936 ils augmentèrent en passant à 77 %.

En analysant le nombre moyen de mois de séjour dans l'usine, il est intéressant de remarquer que dans les années durant lesquelles la crise avait sévi en Lorraine, les durées moyennes de séjour furent supérieures à deux ans. Ainsi, un ouvrier qui était embauché en 1930 restait en moyenne une quinzaine de mois. En 1932 au moment où la crise affecta fortement les usines de Lorraine, la durée moyenne de séjour passa à 24 mois et cette tendance réussit à se maintenir jusqu'en 1935. Dès 1936 avec la reprise économique, on enregistra une baisse dans la durée moyenne de séjour qui retomba à 18 mois, en 1937 la durée moyenne fut de 12 mois et en 1938-1939 elle baissa sous la barre des 12 mois.

Pourtant ces durées moyennes de séjour à l'usine de Joeuf restent largement au-dessus des chiffres réels de séjour. En appuyant l'analyse sur les durées de séjour médianes il apparaît que l'effectif ouvrier se partage en deux groupes : une moitié des ou-

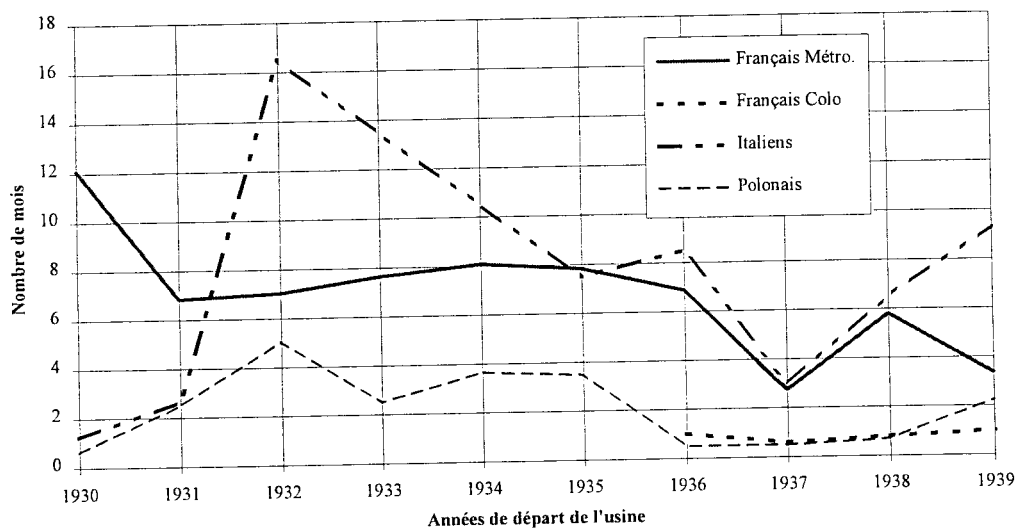
vriers restait moins de 18 mois et une autre moitié restait plus longtemps. Dès la reprise économique, certaines années comme 1937, 50 % des ouvriers partirent avant 1,8 mois de séjour !

Avec des écarts types supérieurs à 20 mois et des coefficients de variations pouvant atteindre parfois 200 % de la moyenne, la distribution des durées de séjours reste toujours très étalée vers la droite. Entre 1930 et 1939, plus d'un quart des ouvriers partaient avant un mois de séjour. Si dans les premières années de la décennie ils furent un peu moins d'un cinquième à quitter l'usine avant la fin du premier mois, dans la seconde moitié des années Trente ils étaient un peu plus de 40 %.

3.2.3.3.2.4. Intensité variable de l'instabilité.

En fonction de l'origine nationale des courants ouvriers, cette instabilité fut plus ou moins ressentie. Il suffit de regarder les durées médianes de séjours pour comprendre à quel point le comportement des communautés nationales évoluait dans le même sens avec une intensité différente.

Evolution des durées médianes de séjour à Joeuf



Sources : registres d'embauche des Forges de Joeuf

Comme le montre le graphique ci-dessus, en fonction de la conjoncture, les courants de main-d'œuvre locaux et étrangers adaptèrent leurs durées de séjour au coeur de l'usine de Joeuf. Contrairement à ce qui aurait pu être imaginé, les courants de main-d'œuvre française venus de la métropole ne rallongèrent pas

leur durée de séjour malgré le marasme qui sévissait dans la première moitié des années Trente. La moitié des ouvriers français locaux partirent après 6-8 mois de présence dans l'usine et une fois la reprise économique annoncée, certaines années comme en 1937, 50 % des Français métropolitains partirent avant 4 mois de séjour à Joeuf. Malgré le contexte économique défavorable des premières années de la décennie, cette instabilité fut partagée par les courants étrangers comme les Polonais. La moitié de ces derniers partait systématiquement avant 4 mois et en calculant les centiles il apparaît que 90 % des Polonais partaient avant 5 mois. Avec le retour de la prospérité relative dans la seconde moitié des années Trente, l'usine avait perdu au bout de 15 jours de travail 75 % des ouvriers polonais, 67 % des ouvriers français métropolitains, 84 % des Algériens et 59 % des Italiens.

Ces derniers furent pourtant parmi ceux qui hésitèrent le plus avant de partir de l'usine. En 1932, au plus fort de la crise, la moitié des ouvriers Italiens qui durent partir pour diverses raisons affichaient 16 mois de présence dans l'usine. Jusqu'en 1934 cette stabilisation relative fut plus importante chez les Italiens que chez les autres nationalités. Mais, dans la seconde moitié de la décennie, l'instabilité latine rejoignit la tendance générale. La récession de 1938 freina à peine la circulation de la main-d'œuvre. La plupart des ouvriers daignèrent à peine rester quelques semaines de plus. La plupart d'entre eux continua à quitter l'usine de façon spontanée alors que cette tendance restait faible lors des poussées de crise du début de la décennie.

Les recherches effectuées sur les populations ouvrières de certains centres industriels de la région parisienne ont montré que la durée de séjour des ouvriers variait en fonction de l'âge des groupes ouvriers. Ainsi, chez Renault, les jeunes français étaient plus mobiles que leurs aînés tandis que les plus jeunes Italiens par exemple n'acceptaient de rester plus longtemps à l'usine que lorsque leur qualification était élevée²¹⁰.

Aux Forges de Joeuf comme à la Société Métallurgique de Knutange, la tendance fut multiple mais d'une façon générale, les plus jeunes restaient plus mobiles que leurs aînés. Ainsi à la

²¹⁰ BILSKY (E.), *Le passage par la grande industrie : le cas des Italiens aux usines Renault (1919-1962)*, BECHELLONI (Antonio) et alii, *L'Intégration italienne en France*, Éd. Complexe, 1995, 424 p., p. 348

S.M.K., en 1930, 1935 et 1938-1939 ceux qui restaient moins d'un an à l'usine avaient une moyenne d'âge de 27 ans alors que ceux qui daignaient rester plus de douze mois avaient en moyenne 38 ans. Les Italiens et les Français âgés de moins de 30 ans gardaient leur poste environ 13 mois de 1930 à 1935 et ceux plus âgés gardaient leurs poste 15 mois. Les ressortissants des pays d'Europe centrale et de l'Est partaient majoritairement avant un an lorsqu'ils étaient âgés de moins de 30 ans.

Aux Forges de Joeuf, dans l'ensemble ceux qui partaient avant un an avaient une moyenne d'âge de 26 ans environ et ceux qui partaient après un an étaient âgés en moyenne de 34 ans. L'âge médian se situait entre 25 et 26 ans, pour ceux qui quittaient leur emploi avant un an et entre 33 et 34 ans après.

Sur 100 ouvriers qui quittaient les forges de Joeuf entre 1930 et 1939 : 75 % partaient avant un an et le reste après avoir effectué un service de plus de 12 mois.

Les séjours courts dans les usines sidérurgiques de Lorraine consultées pour cette étude étaient plutôt réservés aux jeunes tandis que leurs aînés se maintenaient un peu plus longtemps.

En Lorraine, aux Forges de Joeuf, au cours de la décennie 1930, l'âge évolua en fonction de la conjoncture. En période de crise, les plus jeunes restèrent les plus mobiles alors que leurs aînés hésitaient à prendre le risque de quitter leur poste : de 1930 à 1935, 66 % des Italiens étaient âgés de plus de 25 ans. Dès 1936 avec le retour de l'embellie économique, les moins de 25 ans furent à nouveau majoritaires chez les Italiens avec 52 % du courant.

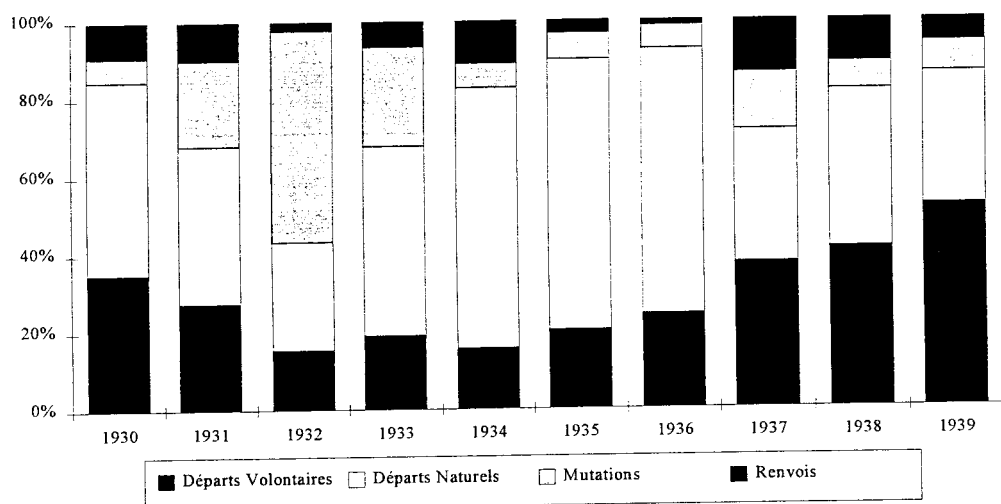
Chez les Français métropolitains, la tendance fut inverse. Quand la crise sévissait, 93 % des ouvriers recrutés étaient très jeunes simplement parce que la politique de mise à l'écart des éléments les plus âgés faisait chuter les moyennes d'âge. Or, comme la plupart des « anciens » de l'usine étaient originaires des régions avoisinantes de l'usine, seuls les ouvriers autochtones virent leurs moyennes d'âges baisser pendant les années de crise. Dès 1936, lorsque l'usine reprit une embauche normale, le nombre des ouvriers français métropolitains âgé de plus de 25 ans passa de 7 % (entre 1930-1935) à 40 %.

3.2.3.3.3. Les départs volontaires redominent après 1935

Au cours des premières années de crise, il apparaissait que les départs volontaires avaient considérablement diminué. Les po-

litiques mises en place par les usines pour se débarrasser des surplus de main-d'œuvre et les stratégies adoptées par les ouvriers pour éviter de se retrouver sans emploi avaient développé les départs "naturels". Mutations, devancement de l'appel au service militaire et mises à la retraite s'étaient multipliés dans la première moitié de la décennie. Après 1935, les ouvriers qui quittaient volontairement l'usine furent à nouveau majoritaires. Ainsi, entre 1932 et 1935, les départs volontaires de l'usine ne représentaient que 15 à 20 % des motifs de départ. En 1936, un quart des ouvriers partirent volontairement et ils furent de plus en plus nombreux au fil des années jusqu'à devenir la majorité en 1939 (51 % des départs étaient alors volontaires). Inversement les départs naturels qui représentaient environ 70 % en 1935 chutèrent à 30 % en 1937.

Principaux motifs de départ trouvés aux Forges de Joef



Sources : registre d'embauche du personnel de Joef

Les renvois qui fluctuaient entre 2 % des motifs de départ en 1932 et 10 % en 1935 augmentèrent sensiblement en 1932-1933 au moment où la crise s'était faite ressentir le plus violemment et en 1937-1938 date à laquelle le dernier spasme de la crise économique atteignit les installations des bassins ferrifères.

Les devancements d'appel pour le service militaire ne représentèrent que 8 % des départs après 1936, les mises à la retraite à peine 2 % et les mutations 4 %. Dans la seconde moitié des années Trente, avec les nouveaux besoins en hommes, l'heure n'était plus à l'évacuation des flux de main-d'œuvre de l'usine. Les départs volontaires primèrent sur les autres motifs.

Sur 100 ouvriers qui quittaient l'usine en 1932, à peine 10 avaient décidé d'aller tenter leur chance ailleurs. En 1936 ils étaient le double et en 1939 ils étaient 33. Si au début de la décennie, moins d'un ouvrier sur 100 qui sortait de l'usine déclarait partir parce que le travail ne lui plaisait plus, en 1936 ils furent 6 % puis augmentèrent jusqu'en 1939, date à laquelle un ouvrier sur cinq partait pour ce motif. Les ruptures de contrat qui avaient pratiquement cessé de 1931 jusqu'en 1935 commencèrent à réapparaître après 1936 en même temps que les refus d'exécuter certains travaux à la demande des contremaîtres ou de refuser certains postes jugés trop difficiles ou peu avantageux.

En règle générale, les ouvriers français métropolitains qui étaient affectés aux Hauts Fourneaux, à l'Acierie, à la Fonderie ou à la Cour étaient parmi ceux qui quittaient l'usine en refusant au bout d'un certain temps le poste d'affectation. Sur 100 ouvriers qui quittaient le secteur Production de l'usine, 67 étaient des Français métropolitains entre 1936 et 1939, 15 étaient Italiens et sept Polonais. Les Italiens déclaraient volontiers ne plus se plaire à l'usine (33 % des départs pour ce motifs émanaient d'Italiens) ou préférer aller tenter leur chance dans une autre usine (55 Italiens pour 100 ouvriers de toutes nationalités).

Mis à part ces spécificités, les ouvriers italiens et les Français partaient souvent pour des motifs semblables même si les proportions différaient légèrement. Par contre les départs des Polonais et des Maghrébins démontraient une plus grande inadaptation à la vie de l'usine.

Les Polonais et les ouvriers maghrébins furent parmi ceux qui choisirent délibérément de quitter l'usine parce que les conditions de travail étaient trop difficiles et que leur adaptation au sein des équipes posait des problèmes. *"N'aime pas le travail", "Préfère retourner chez lui", "N'arrive pas à s'habituer"* étaient les remarques les plus fréquentes qui furent relevées chez les ressortissants de ces deux nationalités.

D'une manière générale, les années Trente représentent une étape importante dans l'évolution des courants de main-d'œuvre en Lorraine. La crise qui éclata dès les premiers mois de la décennie a profondément modifié le comportement de tous les acteurs économiques.

Alors qu'avant-guerre et au cours des années Vingt, la principale difficulté pour les maîtres de forges avait été de se procurer des hommes et de les maintenir sur place, les années Trente amorcèrent un mouvement inverse. Le marasme avait obligé les autorités civiles et les maîtres de forges à prendre des mesures radicales et rapides pour pallier les difficultés. L'absence de débouchés aux productions sidérurgiques entraîna rapidement l'arrêt des embauches et l'accroissement du chômage qui en résulta provoqua la fermeture des frontières.

Ainsi, la population étrangère fit largement les frais des nouvelles décisions gouvernementales et des politiques de réduction de personnel au profit des ouvriers locaux. Les communautés étrangères attirées à grands frais depuis des années vers les forges et minières lorraines furent désormais incitées à quitter le pays. Ceci provoqua un changement dans la composition des flux embauchés par les usines. La main-d'œuvre nationale primait dans les politiques de recrutement.

Au cours de ces années de marasme, les maîtres de forges avaient poursuivi les efforts des années Vingt pour rationaliser le travail ouvrier et essayé d'assurer définitivement leur emprise sur les mouvements de main-d'œuvre. De leur côté les parlementaires français avaient cherché à contrôler de façon optimale les circulations de la main-d'œuvre étrangère par une série de mesure corrigeant les textes législatifs existant et en édictant de nouvelles règles. Apparemment la situation de crise que vivaient les forges lorraines avait permis d'exaucer les vœux des responsables locaux : une stabilisation du personnel accompagnée d'une prise en main des processus de travail dans des équipes réduites, mieux gérées et plus productives.

Pourtant cette situation restait artificielle et ne dura que tant que la crise sévissait dans les régions industrielles. La relance économique générale coïncida avec l'introduction de mesures sociales qui nécessitèrent une recrudescence du recrutement. Les directeurs d'usine firent appel à une main-d'œuvre plus nombreuse que pendant les années de crise, mais limités dans leurs choix par le carcan législatif, se décidèrent à chercher dans les colonies les hommes

dont ils avaient besoin. Certains aménagements du nouveau temps de travail mirent à mal les dispositions prises précédemment par les directeurs d'usines tandis que les durées de séjour dans l'usine devenaient de plus en plus faibles.

L'instabilité que l'on croyait jugulée par les années difficiles du début de la décennie était restée présente. Au cours de ces années de crise, l'usine de Joeuf constitua une sorte de position de repli pour les ouvriers. Les ouvriers familiers de cette usine - pour y avoir travaillé à plusieurs reprise au cours des années précédentes - ne faisaient qu'attendre une embellie économique favorable aux départs. La plupart du temps le séjour dans les installations sidérurgiques s'achevait lorsque l'ouvrier estimait que ses intérêts étaient ailleurs !

CONCLUSION

Il y a donc plusieurs éléments à retenir dans l'évolution des courants de main-d'œuvre en Lorraine entre les années 1880 et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

Tout d'abord, les entrées dans les usines sidérurgiques comme les Forges de Joeuf ont progressé lentement jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle avant d'atteindre un rythme plus rapide après 1896 et trouver leur apogée à la veille de la Première Guerre mondiale. Du recrutement local qui prévalait jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle, les forges de Lorraine passèrent à un élargissement de leur aire de prospection en matière de main-d'œuvre. Ce fut surtout en direction de la péninsule italienne que se tournèrent les directeurs d'usine de Meurthe-et-Moselle, profitant d'une situation démographique favorable et de réseaux mis en place depuis le début des années 1880.

Les volumes d'ouvriers venus d'au-delà des Alpes devinrent rapidement majoritaires malgré l'agitation que leurs arrivées provoquèrent dans les populations autochtones. Par la suite ces courants méridionaux réussirent à s'imposer tandis que devant les besoins toujours plus importants en ouvriers et dans le but de diversifier les viviers de main-d'œuvre, les maîtres de forges cherchèrent à drainer des flux venus d'autres pays en particulier de l'Europe de l'Est. Mais ces tentatives furent à peine ébauchées lorsque la Première Guerre mondiale éclata.

Les perturbations apportées dans le domaine des circuits de recrutement par le premier conflit international, ainsi que dans les structures industrielles des pays et l'introduction de nouvelles formes de travail ont contribué à remodeler les flux ouvriers introduits après l'Armistice. Les politiques empiriques d'embauche et la suprématie de certains réservoirs de main-d'œuvre comme ceux venus d'Italie ont été définitivement remises en cause. L'élément italien resta prépondérant au cours des années de l'Entre-deux-guerres mais rapidement les origines des flux de main-d'œuvre furent plus hétéroclites. A l'introduction d'ouvriers des pays de l'Est et aux viviers d'Europe centrale s'ajoutèrent également quelques éléments venus des colonies.

Avant que la crise des années Trente ne vienne prendre à contre-pied l'ensemble des dispositifs pris par les employeurs pour drainer des cohortes d'ouvriers vers leurs usines, les

besoins en hommes furent nettement moins importants qu'avant-guerre. Même si l'être humain restait indispensable, l'introduction de techniques rationnelles de travail et l'accroissement du machinisme vinrent concurrencer le rôle primordial dévolu jusque-là à l'ouvrier sans qualification ou ayant acquis ses connaissances de façon empirique.

Les années Trente inaugurèrent une politique de refoulement des ouvriers en surnombre dans un contexte économique de crise mondiale. Le sursaut du Front Populaire et la courte embellie des derniers mois avant la Seconde Guerre mondiale ne parvinrent pas à enrayer le déclin quantitatif de la main-d'œuvre.

Cette évolution quantitative de la main-d'œuvre dans les usines sidérurgiques de Lorraine et le profil des ouvriers recherchés ont fortement été conditionnée par un ensemble d'éléments autres que la simple conjoncture économique omniprésente. Etudier les courants de main-d'œuvre en Lorraine suppose qu'on s'intéresse également à *l'interactivité* ayant existé entre les principaux acteurs de la scène économique ainsi qu'aux conséquences des textes législatifs sur le modelage des courants ouvriers.

Apparemment, l'évolution du marché du travail ne devrait mettre en relation que deux acteurs principaux : les ouvriers et leurs éventuels employeurs. Les relations entre les uns et les autres étaient basées sur des liens de profits : les premiers offraient leurs aptitudes physiques ou leur savoir-faire pour gagner leur vie tandis que les maîtres de forges proposaient d'utiliser ces compétences pour faire tourner leurs installations. Logiquement, on serait amenés à penser que les employeurs situés en amont de la chaîne de recrutement déterminaient seuls leurs besoins en hommes en fonction de la marche des affaires et qu'en cas de difficultés, l'ouvrier pouvait être remercié suivant diverses modalités.

Pourtant très vite il apparaît d'abord que malgré des situations de crise, les maîtres de forges ont prit en charge le maintien de leurs ouvriers en poste. Il était moins dispendieux pour un employeur de garder les ouvriers momentanément que perdre du temps à reconstituer ses équipes et à couvrir des frais

de recrutement. Par là, l'image traditionnelle d'une main-d'œuvre soumise à l'arbitraire des maîtres de forges en matière de débauchage doit être nuancée. Il n'était pas dans l'intérêt des directeurs d'usine d'appliquer des mesures cavalières vis à vis du personnel dans la mesure où justement les ouvriers restaient un paramètre important de la vie de l'usine. Les directions d'usines déployaient des efforts considérables pour aller chercher la main-d'œuvre. Elles pouvaient difficilement laisser repartir ces ouvriers à la moindre alerte économique : les recherches ultérieures risquaient d'être encore plus onéreuses.

Ensuite, au fur et à mesure des acquis sociaux les relations entre l'employeur et son personnel furent aménagées par l'intervention de l'État. Ce dernier cherchait "*à régler les rapports internes à l'entreprise entre ouvriers et patrons*"¹. Par ce fait il allait prendre un poids de plus en plus considérable, au point que les paramètres du recrutement allaient pratiquement échapper aux employeurs. Par exemple, en abaissant le temps de travail à plusieurs reprises, l'État favorisait une meilleure qualité de vie pour les ouvriers mais obligeait les maîtres de forges à compléter leurs équipes par de nouvelles embauches : l'ouvrier qui travaillait moins devait être remplacé pendant son absence. La recherche du complément de main-d'œuvre incombait malgré eux aux directeurs d'usines.

En soulignant la responsabilité de l'employeur dans le domaine des accidents du travail, l'État condamnait les maîtres de forges à structurer les courants de main-d'œuvre en fonction de leurs intérêts. On vit alors comment les flux d'ouvriers qui entraient dans les forges lorraines modulèrent leur âge, leur situation familiale et furent plus facilement recrutés à l'étranger.

Les rapports entre l'État et les employeurs loin d'être basés sur des conflits permanents se rapprochèrent dans le domaine des tentatives de contrôle de la main-d'œuvre. Mais les préoccupations des maîtres de forges et celles des administrateurs locaux ne relevaient pas de la même logique quand bien même le désir de contrôler les flux de main-d'œuvre était identique. Les premiers cherchaient dans le contrôle des

¹ GUESLIN (André), *L'État, l'économie et la société française (XIX^e-XX^e siècle)*, Hachette, 1992, 249 p., p. 105

ouvriers un élément d'efficacité industrielle au même titre que l'innovation technique et la rationalisation visaient à la maîtrise des processus de travail. Les autorités françaises, quant à elles, voyaient dans le contrôle du déplacement des individus sur le territoire national une preuve de la plénitude de leur souveraineté et un moyen de préserver la paix civile.

Ces prétentions à une mainmise définitive sur les mouvements de main-d'œuvre furent mises à mal par la relative autonomie dont bénéficiaient les flux ouvriers et qui se traduisait par un important *turn-over*.

Pourtant, au-delà de l'échec relatif de stabilisation de la main-d'œuvre, il existe une dimension plus large du problème de l'instabilité. Certains auteurs² estiment que l'incessant va-et-vient de la main-d'œuvre était plus ou moins entretenu par les employeurs eux-mêmes dans l'espoir de maintenir un rapport personnel/coûts le plus bas possible.

Posséder un volant de main-d'œuvre instable aurait permis aux maîtres de forges d'affronter les crises avec une marge de manœuvre plus large en se repliant sur le noyau d'ouvriers anciens et permanents qui continuaient à assurer la marche des installations, les autres quittant l'usine. En partant ainsi, ils soulageaient les employeurs qui pouvaient continuer à entretenir leurs machines avec un petit noyau stable.

De plus, n'était-il pas intéressant de voir constamment le personnel renouvelé dans la mesure où "*seule la rotation très rapide permet de bénéficier d'une force de travail toujours jeune et vigoureuse*"²?

Pour le cas où la force physique seule primait, sans doute que cette supposition était valable tant que les procédés de travail faisaient appel à la force musculaire des hommes. Mais cette hypothèse était-elle compatible avec la volonté de structurer l'usine et de rendre les ouvriers qui y travaillaient plus techniciens ? Seul le maintien des ouvriers à leur poste pouvait permettre l'objectif de renouvellement du personnel. Il est certain que bénéficier du dynamisme d'ouvriers jeunes régulièrement remplacés par d'autres permettait aux entrepreneurs d'effectuer des tâches difficiles. Mais l'absence de

² NOIRIEL (Gérard), *Longwy, immigrés et prolétaires (1880-1980)*, P.U.F., 1984, 395 p., p. 195

formation de ce personnel - par manque de temps vu que les ouvriers ne restaient que quelques semaines - et donc sa qualité médiocre était pénalisante à moyen ou long terme. Les usines de Wendel se plaignaient régulièrement qu'à certains postes il fallait mettre des ouvriers fraîchement recrutés mais sans expérience et que du coup le niveau et la qualité de la production s'en ressentait.

Cette réflexion n'était pas valable uniquement pour le personnel sans qualification mais également pour les autres ouvriers : ceci explique la lutte incessante des maîtres de forges contre l'absentéisme et les accidents du travail générés par le manque de stabilité.

Lorsque G. Noiriel parle de la stratégie de maîtrise des coûts dans les usines de Longwy, il est probable que l'optique des maîtres de forges était d'englober l'ensemble du personnel ouvrier et non les seuls spécialistes. Quelque soit la qualification de la main-d'œuvre les directeurs d'usines cherchaient - d'une manière générale - à abaisser son prix de revient. Or, seule la fixation pouvait permettre un meilleur rendement par l'acquisition d'une habileté au travail, d'une accoutumance aux difficultés (chaleur, poussière, ...) et pourquoi pas l'acquisition d'un "esprit d'entreprise".

Les barons du fer désiraient inculquer celui-ci par un ensemble de mesures qui ont servi à définir le *paternalisme*.

Or c'est dans ce domaine que l'argument qui consiste à dire que l'instabilité arrangeait les employeurs, devient difficilement crédible. Les assises du paternalisme reposaient en effet sur l'idée d'une stabilisation de la main-d'œuvre. Comment imaginer que l'on construise des structures permanentes, que l'on subventionne des groupements associatifs, des lieux de culte, que des millions soient engloutis dans l'implantation de logements autour des usines uniquement dans le but de ne garder qu'un noyau stable et local. Même si les techniciens qui étaient choyés par les directeurs d'usines restaient indispensables, les cohortes de manœuvres gardaient un rôle essentiel et il était impensable pour les maîtres de forges de s'aliéner ce type de main-d'œuvre déjà très difficile à recruter.

Les écoles ou les cantines pour Italiens et autres étrangers, et les autres infrastructures d'accueil formaient les maillons indissociables de la chaîne forgée par les barons du fer dans le but de garder leurs ouvriers. Cette chaîne s'évertuait à relier les réservoirs de main-d'œuvre les plus lointains jusqu'à l'usine qui elle-même ne constituait qu'un paramètre. Peut-on réellement imaginer qu'après tous les frais déboursés pour amener un ouvrier de contrées aussi lointaines que la Pologne ou certaines provinces méditerranéennes, l'employeur tolère que cette main-d'œuvre lui échappe et profite à d'autres qui ne déboursèrent rien ?

Il était dans l'intérêt de tous les dirigeants du pays de trouver un moyen pour fournir au pays une force de travail permanente et efficace tout en affirmant la plénitude de leur autorité. Dans ce domaine l'action de l'État et celle des maîtres de forges doivent être perçues comme deux approches qui malgré les divergences possédaient également une complémentarité. L'État, en tentant d'imposer les textes législatifs sur les naturalisations, avait également une vision démographique à long terme. Les lois qui cherchaient à favoriser les naturalisations étaient en fait de véritables outils pour permettre à la main-d'œuvre de rester sur le territoire national. La population française bénéficiait de cet apport extérieur, l'État français maintenait la paix dans ses frontières et espérait sans doute accroître le nombre de ses soldats tandis que les employeurs pouvaient compter sur cette main-d'œuvre fixée qui lui fournirait ses bras et ceux de ses enfants.

D'où la reprise de la formation interne des ouvriers dans les entreprises. L'apprentissage avait évidemment une vision pratique de former les ouvriers aux besoins spécifiques de l'usine concernée mais tentait également de fidéliser un personnel ouvrier en l'éduquant dès le plus jeune âge.

Mais dans toutes ces visions développées par les maîtres de forges et les autorités publiques, il ne faut pas oublier que l'élément central restait l'ouvrier. Participer à la dynamique des maîtres de forges, s'engager à se naturaliser français, être formé sous les ordres d'un contremaître ou simplement accepter de

rester dans l'usine ne dépendait finalement que de lui malgré les pressions exercées pour l'y inciter.

Nous pourrions même imaginer que si l'ouvrier était dépendant d'un employeur pour gagner sa vie, ce dernier l'était encore plus vis-à-vis de son personnel indispensable pour faire tourner les installations. La différence résidait dans le fait que la main-d'œuvre qui travaillait dans les usines de Lorraine pouvait d'un instant à l'autre partir chercher du travail hors de la sidérurgie, dans l'agriculture ou le bâtiment. Au contraire, la plus grande spécialisation des tâches et la plus grande technicité des machines supposait que les profils des ouvriers recherchés par les barons du fer soient de plus en plus précis donc de plus en plus difficiles à trouver.

Finalement la démarche de recherche d'emploi comparé à celle de la recherche en ouvriers, la marge de manœuvre des ouvriers restait plus large que celle des maîtres de forges.

Au cours d'un entretien, un ancien ouvrier nous a déclaré qu'il avait préféré le métier de *maçon-fumiste* dans une usine lorraine à celui de mécanicien automobile comme son père, simplement parce que pour se déplacer il n'avait qu'à soulever sa caisse à outil et non à s'embarasser d'un fond de commerce. Ceci est d'autant plus réaliste qu'en Lorraine la concurrence entre employeurs potentiels était très vive. Au cours des bonnes années, l'ouvrier qui partait de chez son employeur pouvait espérer trouver une autre place ailleurs alors que le maître de forges était condamné à prospecter de plus en plus intensément pour remplacer les défections.

En accentuant la mécanisation des usines le baron du fer s'engageait à investir dans des machines qu'il fallait ensuite amortir et pour lesquelles il fallait également un personnel qualifié.

Donc, construire un raisonnement uniquement sur une hiérarchisation des relations entre le maître de forges et ses subordonnés ou en faisant intervenir un État tout-puissant n'est-ce pas réduire les ouvriers à un rôle passif ou tout au moins différent des réactions enregistrées dans cette étude ? Peut-on encore conclure que l'omnipotence des industriels en matière de contrôle de la main-d'œuvre a été pleinement appliquée ? Si tel

était le cas, il y aurait alors d'un côté des barons du fer ou les gouvernants qui développeraient une politique de patronages, imposeraient une façon de vivre dans leurs cités, décideraient des goûts de chacun, décrèteraient qu'il faut réduire les déplacements sur le territoire national, etc... Et de l'autre on trouverait des ouvriers soumis moralement, acceptant les conditions de vie dans l'usine et hors de l'usine, se fixeraient dans les zones géographiques déterminées à l'avance ou s'ils sont étrangers, deviendraient des Français en vertu de lois qu'ils n'ont pas votées et auxquelles ils n'ont peut-être pas eu envie de se soumettre.

En réalité même en raisonnant en terme de rapports de force entre groupes sociaux, il apparaît que les armes législatives, préventives voire répressives que les dirigeants ont déployé se sont heurtées à une certaine forme d'autonomie ouvrière : le départ volontaire soit de l'usine, soit du pays. Ne pourrait-on dès lors imaginer qu'outre les combats traditionnels menés à travers les grèves et par les menées syndicales, les flux de main-d'œuvre ont disposé dans l'instabilité, d'un atout moins spectaculaire mais efficace contre toute tentative de mainmise morale et physique de la part des autorités du pays. ?

Avant la Seconde Guerre mondiale, l'usine ne retient pas les hommes qui viennent y travailler. Ou plutôt devrait-on dire qu'une majorité d'hommes qui viennent travailler dans les usines de Lorraine ne tiennent pas à y rester. Les directeurs d'usines ont eu beau multiplier les mesures en vue de stabiliser les ouvriers, les textes législatifs ont eut beau jeu de vouloir réduire les déplacements, le résultat est resté le même : la fraction la plus importante de la main-d'œuvre sidérurgique de Lorraine n'a pas daigné, en temps normal, se fixer dans une seule usine au-delà d'un temps très court. Certes, les durées de séjour ont varié en fonction des groupes nationaux, des personnalités de chacun et surtout de la conjoncture économique mais la tendance à l'instabilité ne s'est jamais démentie réellement de la fin du XIX^e siècle à 1940. Seules quelques années de crise ont pu faire fléchir les courbes de départ mais ce ralentissement du *turn-over* n'avait qu'un caractère artificiel. Au bout de quelques mois, les

embauches reprenaient dès que l'embellie économique s'annonçait et l'ouvrier reprenait la route.

L'ouvrier ne se stabilisait pas dans l'usine s'il savait que ses compétences ou ses capacités pouvaient être mises à contribution ailleurs pour un meilleur prix ou pour de plus grands avantages.

Ceci pourrait sembler contradictoire au vu de l'implantation durable de certains ouvriers dans les villages, les cités et les bourgs de Lorraine sidérurgique. De plus, dès le début des années Vingt furent introduits en Lorraine des courants qui pouvaient difficilement retourner d'où ils venaient à cause du caractère politique de leur migration. Les Italiens fuyant le fascisme pouvaient malaisément quitter les usines de Lorraine pour retourner au pays. Leur seul espoir ne résidait-il pas justement dans une implantation plus ou moins définitive dans cette terre lorraine ? Comment dans ce cas là concevoir le turnover que nous avons démontré au cœur des usines ?

A bien réfléchir, il semble que les deux phénomènes ne sont pas vraiment incompatibles. Les résultats sur la main-d'œuvre de Lorraine exposés ici ne constituent finalement qu'un premier stade. Le comportement de la main-d'œuvre devrait être analysée à deux niveaux, celui de l'usine et celui plus large d'une étude démographique. Dans le premier cas, l'examen détaillé auquel nous nous sommes livré révèle que l'usine n'est qu'une étape provisoire avant le départ pour une destination quelconque. En entreprenant une analyse démographique on se rendra peut-être compte que l'ouvrier, même s'il a parcouru un périmètre assez vaste jalonné d'usines, a pu rester fidèle à une localité précise. Dans ce cas, il est probable que nous assisterons à un enracinement dans le long terme. Une telle étude doit aujourd'hui être envisagée en reprenant les paramètres de travail présentés ici et en les complétant avec des données tirées de l'état-civil pour chaque ouvrier. Ceci permettra non seulement de compléter les conclusions précédentes mais apportera sans doute des éléments précieux dans la compréhension de l'intégration des communautés étrangères sur le territoire français.

Ne peut-on concevoir un ouvrier instable dans les usines mais qui épouse une jeune fille du pays, fonde un foyer dans une

localité et envoie ses enfants à l'école tout en participant à la vie locale ?

Dans ce cas là, pourquoi ne pas imaginer derrière Annick Mallet que cette instabilité a pu devenir un facteur d'intégration des éléments étrangers par leur adaptation constante aux situations nouvelles rencontrées en parcourant le nouveau pays ?

SOURCES
ET
BIBLIOGRAPHIE

S.1. SOURCES	p.606
S.1.1. SOURCES ARCHIVISTIQUES	p.611
<u>S.1.1.1. Fonds de l'Espace Archives Usinor-Sacilor à Sérémaange-Erzange</u>	p.611
S.1.1.1.1. Registres et Rôles du personnel, versement 60	p.611
S.1.1.1.1.1. De Wendel & C ^{ie} : Forges de Joeuf, registre de police du personnel	p.611
S.1.1.1.1.1.1. Registres archivés et cotés	p.611
S.1.1.1.1.1.2. Registres non cotés	p.611
S.1.1.1.1.2. Société Métallurgique de Knutange	p.611
S.1.1.1.1.2.1. Documents archivés et cotés	p.611
S.1.1.1.1.2.2. Documents non cotés	p.611
S.1.1.1.2. Versement de la Maison Du Fer	p.612
S.1.1.1.2.1. Archives du Comte de Mitry (Série REG)	p.612
S.1.1.1.2.2. Archives du Comte de Mitry (Série K)	p.613
S.1.1.1.3. Versements divers	p.622
S.1.1.1.3.1. Délibérations des Conseils d'Administration	p.622
S.1.1.1.3.1.1. Forges de Joeuf (1880-1928)	p.622
S.1.1.1.3.1.2. Société Métallurgique de la Haute-Moselle et Neuves-Maisons	p.622
S.1.1.1.3.2. Correspondances internes, rapports d'usines	p.622
S.1.1.1.3.2.1. Forges de Joeuf	p.622
S.1.1.1.3.2.2. Société Métallurgique de Champigneulles et Neuves-Maisons	p.623
S.1.1.1.3.2.3. Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons	p.623
S.1.1.1.3.2.4. Usines et Mines de la Société Métallurgique de Soumons	p.624
S.1.1.1.3.2.5. Hauts Fourneaux d'Uckange	p.624
<u>S.1.1.2. Fonds des archives Usinor-Sacilor (Ancien dépôt de Rombas)</u>	p.624
S.1.1.2.1. Registres du personnel des Forges de la Marine d'Homécourt	p.624
S.1.1.2.3. Registres du personnel de la S.M.K.	p.624
S.1.1.2.3. Documents divers	p.624
<u>S.1.1.3. Fonds personnels et archives de particuliers</u>	p.625

<u>S.1.1.4. Fonds des Archives Départementales de Moselle</u>	p.625
S.1.1.4.1. Fonds de la Présidence de Lorraine, série AL	p.625
S.1.1.4.1.1. Sous-série 3 AL, police générale, administration	p.625
S.1.1.4.1.2. Sous-série 8 AL, commerce et industrie	p.625
S.1.1.4.1.3. Sous-série 11 AL, application des lois sociales	p.625
S.1.1.4.2. Série M	p.625
S.1.1.4.2.1. Documents antérieurs à 1870	p.625
S.1.1.4.2.1.1. Sous-série 225 M : dénombrement industriels et commerciaux	p.625
S.1.1.4.2.1.2. Sous-série 227 M : ouvriers de manufactures	p.625
S.1.1.4.2.2. Documents postérieurs à 1918	p.625
S.1.1.4.2.2.1. Sous-série 301 M, administration générale	p.625
S.1.1.4.2.2.2. Sous-série 304 M, police	p.626
S.1.1.4.2.2.3. Sous-série 309 M, industrie	p.626
S.1.1.4.2.2.4. Sous-série 310 M, travail	p.626
S.1.1.4.2.2.4.1. Syndicats	p.626
S.1.1.4.2.2.4.2. Etablissements dangereux, insalubres et incommodes	p.627
S.1.1.4.2.2.4.3. Organisation, législation	p.627
S.1.1.4.2.2.4.4. Accidents du travail	p.627
S.1.1.4.2.2.4.5. Chômage	p.627
S.1.1.4.2.2.4.6. Main-d'œuvre étrangère	p.628
S.1.1.4.2.2.4.7. Grèves	p.628
<u>S.1.1.5. Fonds des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle</u>	p.628
S.1.1.5.1. Série 9 M - Industrie	p.628
S.1.1.5.1.1. Statistiques industrielles	p.628
S.1.1.5.1.2. Industries diverses	p.629
S.1.1.5.1.3. Apprentissage	p.629
S.1.1.5.2. Série 10 M - Travail - Fonds de l'Inspection Régionale du Travail	p.629
S.1.1.5.2.1. Législation et conditions de travail	p.629
S.1.1.5.2.2. Salaires et main-d'œuvre	p.630
S.1.1.5.2.3. Conseils et Commissions du Travail	p.630
S.1.1.5.2.4. Grèves	p.632
S.1.1.5.3. Série 4 M - Police	p.632
S.1.1.5.3.1. Etrangers	p.632
S.1.1.5.3.2. Affaires d'Alsace-Lorraine	p.634

S.1.1.5.4. Série 5 M	p.634
S.1.1.5.5. Série 6 M - recensements	p.634
S.1.1.5.6. Série 1 M : esprit public.....	p.635
S.1.1.5.7. Série K, bulletin des lois.....	p.635

S.1.2. SOURCES IMPRIMEES..... p.636

S.1.2.1. Bulletins administratifs..... p.636

S.1.2.2. Documents juridiques..... p.638

S.1.2.2.1. Recueil Général des Lois et Arrêts Jean-Baptiste Sirey p.638

S.1.2.2.2. Journal Officiel, documents parlementaires. p.639

S.1.2.3 Presse régionale..... p.641

S.1.2.4. Revues et presse spécialisées..... p.641

S.1.2.4.1. Articles tirés des bulletins du Comité des Forges p.641

S.1.2.4.1.1. Bulletins p.641

S.1.2.4.1.2. Documents statistiques reliés..... p.642

S.1.2.4.1.3. Suppléments et enquêtes p.643

S.1.2.4.2. Articles de la revue « Revue Industrielle de l'Est » (1896-1925)..... p.644

S.1.2.4.3. Articles de la revue « Le Génie Civil » (1885-1938) p.647

S.1.2.4.4. Articles tirés de la revue « Le pays Lorrain » p.654

S.1.2.4.5. Articles tirés de revues diverses p.654

S.1.2.5. Ouvrages divers..... p.654

S.2. BIBLIOGRAPHIE	p.656
S.2.1. OUVRAGES SUR LA FRANCE	p.656
<u>S.2.1.1. Histoire Générale</u>	p.656
<u>S.2.1.2. Histoire économique</u>	p.658
S.2.2. OUVRAGES SUR LA LORRAINE	p.660
<u>S.2.2.1. Histoire et Géographie de la Lorraine</u>	p.660
<u>S.2.2.2. Histoire économique et sidérurgique</u>	p.660
S.2.3. OUVRAGES SUR LES OUVRIERS	p.662
S.2.4. Ouvrages sur l'immigration	p.663
<u>S.2.4.1. Ouvrages généraux</u>	p.663
<u>S.2.4.2. L'immigration par nationalités</u>	p.664
S.2.4.2.1. Italiens	p.664
S.2.4.2.2. Autres nationalités	p.665
S.2.5. OUVRAGES DIVERS	p.667
<u>S.2.5.1. Références générales</u>	p.667
<u>S.2.5.2. Documentation statistique et informatique</u>	p.668
S.2.5.2.1. L'outil Statistique	p.668
S.2.5.2.1.1. Statistiques descriptives	p.668
S.2.5.2.1.2. Analyse multivariée	p.668
<u>S.2.5.3. Sur l'outil Informatique</u>	p.669
S.2.5.3.1. Revues	p.669
S.2.5.3.2. Cours	p.669
S.2.5.3.3. Ouvrages	p.670
S.2.6. REVUES	p.671
<u>S.2.6.1. Revue « Le mouvement Social »</u>	p.671
<u>S.2.6.2. « Revue d'Histoire des Mines et de la Métallurgie »</u>	p.672
<u>S.2.6.2. « Revue d'Histoire de la Sidérurgie »</u>	p.672
<u>S.2.6.3. Revue «L'Histoire»</u>	p.673

S.1. SOURCES

S.1.1. SOURCES ARCHIVISTIQUES

S.1.1.1. Fonds de l'Espace Archives Usinor-Sacilor à Sérémaange-Erzange

S.1.1.1.1. Registres et Rôles du personnel.

S.1.1.1.1.1. De Wendel & C^{ie} : Forges de Joeuf, registre de police du personnel : inscription et états de services.

S.1.1.1.1.1.1. Documents archivés et cotés

- ⁶⁰/₁ : n°3 634 à 7 219 du 14 mai 1887 au 1^{er} juillet 1898
- ⁶⁰/₂ : n°3 682 à 6 623 du 1^{er} juin 1893 au 2 octobre 1899
- ⁶⁰/₃ : n°6 624 à 8 233 du 2 octobre 1899 au 4 avril 1901
- ⁶⁰/₄ : n°8 234 à 11 499 du 1^{er} novembre 1901 au 27 janvier 1905
- ⁶⁰/₅ : n°13 979 à 16 360 du 22 mai 1907 au 27 juillet 1909
- ⁶⁰/₆ : n°16 361 à 18 713 du 27 juillet 1909 au 1^{er} mars 1911
- ⁶⁰/₇ : n°18 714 à 31 638 du 2 mars 1911 au 17 décembre 1912
- ⁶⁰/₈ : n°1 à 1727 du 1^{er} octobre 1883 au 1^{er} août 1919
- ⁶⁰/₉ : n°1 728 à 4 143 du 1^{er} août 1919 au 1^{er} avril 1921
- ⁶⁰/₁₀ : n°4 144 à 6 463 du 2 avril 1921 au 19 janvier 1924

S.1.1.1.1.1.2. Documents non cotés

- n° 12 251 à 13 978 du 27 janvier 1905 au 21 mai 1907
- n° 31 639 à 34 662 du 18 décembre 1912 au 12 juin 1915

S.1.1.1.1.2. Société métallurgique de Knutange : usine de Knutange, registre et rôle du personnel, inscriptions et états de service :

S.1.1.1.1.2.1. Documents archivés et cotés

- ⁶⁰/₂₇ : n°192 101 à 201 191 du 12 juin 1919 au 28 février 1920
- ⁶⁰/₂₉ : n°1 à 2 900 du 2 janvier 1925 au 31 décembre 1925
- ⁶⁰/₃₁ : n°1 à 2 283 du 2 janvier 1930 au 11 août 1930

S.1.1.1.1.2.2. Documents non cotés

- * n° 1 à 2 665 du 10 janvier 1921 au 24 décembre 1922
- * n° 1 760 à 2 706 du 19 septembre 1927 au 3 janvier 1929

S.1.1.1.2. Versement de la Maison Du Fer

S.1.1.1.2. Rapports annuels des Usines et Mines de Wendel, Archives du Comte de Mitry (Série REG).

REG ⁵/₁

- Fenderie d'Hayange : rapport de marche 1919-1921

REG ⁵/₂

- Fenderie d'Hayange : rapport de marche 1921-1922
- Ateliers d'Hayange : rapport de marche 1906-1907, 1909-1910

REG ⁶/₁

- Ateliers et Intendance Hayange : rapport de marche 1910-1913

REG ⁶/₂

- Ateliers et Intendance Hayange : rapport de marche 1919-1921

REG ⁷/₁

- Forges de Joeuf : services accessoires, bilan 1920-1921
- Forges de Joeuf services fabrication, bilan 1921

REG ⁷/₂

- Chemins de Fer de Hayange : rapport d'activité, accidents - 1911-1913

REG ⁸/₁

- Forges de Joeuf : services accessoires, bilan 1912
- Forges de Joeuf : fabrication, bilan 1913

REG ⁸/₂

- Forges de Joeuf : services annexes, bilan 1913
- Forges de Joeuf : services annexes, bilan 1919
- Forges de Joeuf : fabrication, bilan 1920

REG ⁹/₁

- Forges de Joeuf : service fabrication, bilan 1910
- Forges de Joeuf : services accessoires : bilan 1912

S.1.1.1.2.2. Rapports annuels des Usines et Mines de Wendel, Archives du Comte de Mitry (Série K).

K ⁵/₁

- 100 352, Usine de Moyeuvre-Grande : rapport annuel (1911-1912)
- 100 353, Usine de Moyeuvre-Grande : rapport annuel (1913-1914)
- 100 357, Laminoirs de Jamailles, 1910-1911
- 100 358, Laminoirs de Jamailles, 1911-1912

K ⁶/₁

- 100 361, Laminoirs de Jamailles, 1921-1923
- 100 362, Cokerie de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, (1919-1920)
- 100 363, Cokerie de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, (1920-1921)
- 100 365, Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande, rapport annuel (1920-1921)

- 100 366, Aciéries de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1919-1920
- 100 367, Aciéries de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1920-1921
- 100 368, Laminoirs de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1919-1920
- 100 369, Laminoirs de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1920-1921
- 100 370, Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande : rapport annuel (1920-1921)
- 100 373, Aciéries d'Hayange : rapport annuel (1921-1922)
- 100 374, Chemins de Fer d'Hayange : rapport annuel, 1922-1923

K^{6/2}

- 100 375, Laminoirs de S^t Jacques : rapport annuel, 1920-1921
- 100 376, Laminoirs de S^t Jacques : rapport annuel, 1921-1922
- 100 377, Fours à Chaux de Sorcy : rapport annuel, 1922-1923
- 100 378, Moulins à Scories d'Ebange : rapport annuel, 1922-1923

K^{8/1}

- 100 380, Forges de Joeuf, Hauts Fourneaux : rapport annuel (boîte n°8), 1923
- 100 381, Forges de Joeuf, Aciéries : rapport annuel, 1923
- 100 382, Forges de Joeuf, Laminoirs : rapport annuel, 1923
- 100 383, Forges de Joeuf, Aciéries : rapport annuel, 1923
- 100 384, Forges de Joeuf : rapport annuel 1923
- 100 385, Forges de Joeuf : rapport annuel 1923
- 100 386, Forges de Joeuf : rapport annuel 1923
- 100 387, Forges de Joeuf : rapport annuel 1923
- 100 389, Fours à coke de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1923
- 100 390, Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande : rapport annuel (boîte n°8), 1922-1923
- 100 391, Aciéries de Moyeuvre : rapport annuel (1922-1923)
- 100 392, Laminoirs de Moyeuvre-Grande : rapport annuel (1922-1923)
- 100 393, Divers Moyeuvre-Grande : rapport annuel, (1922-1923)
- 100 394, Electricité : Moyeuvre-Grande : rapport annuel, (1922-1923)
- 100 395, Divers : Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1922-1923
- 100 396, Fours à Chaux de Sorcy : rapport annuel, 1923-1924

K^{8/2}

- 100 401 : Personnel d'Hayange : Rapport annuel, 1924
- 100 402 : Ateliers d'Hayange : Rapport annuel, 1924
- 100 403 : Aciérie Thomas d'Hayange : Rapport annuel, 1924
- 100 404 : Aciérie Martin d'Hayange : Rapport annuel, 1924
- 100 405 : Laminoirs de S^t Jacques : Rapport annuel, 1924

K^{8/3}

- 100 406 : Laminoirs annexes d'Hayange : rapport annuel, 1924
- 100 407 : Laminoirs (Fenderie) : rapport annuel, 1924
- 100 408 : Laminoirs (Briquerie) : rapport annuel, 1924
- 100 409 : Hauts fourneaux, usines (comparatifs) : rapport annuel, 1923

- 100 410 : Hauts fourneaux, usines (comparatifs) : rapport annuel, 1924
- 100 411 : Fours Thomas, usines (comparatifs) : rapport annuel, 1924
- 100 412 : Fours Thomas, usines (comparatifs) : rapport annuel, 1923

K^{9/1}

- 100 414 : Hauts Fourneaux de Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 415 : Aciéries de Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 416 : Laminoirs de Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 417 : Electricité de Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 418 : Ateliers de Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 419 : Personnel de Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 420 : Divers Joeuf : rapport annuel, 1924
- 100 423 : Fours à Coke de Moyeuivre-Grande (boîte n°9) : rapport annuel, 1924
- 100 424 : Hauts Fourneaux de Moyeuivre-Grande (boîte n°9) : rapport annuel, 1924
- 100 425 : Aciéries de Moyeuivre-Grande (boîte n°9) : rapport annuel, 1924

K^{9/2}

- 100 426 : Laminoirs de Moyeuivre-Grande, rapport annuel (boîte n°9), 1924
- 100 427 : Divers Moyeuivre-Grande, rapport annuel (boîte n°9), 1924
- 100 428 : Ateliers de Moyeuivre-Grande, rapport annuel (boîte n°9), 1924
- 100 429 : Electricité de Moyeuivre-Grande, rapport annuel (boîte n°9), 1924
- 100 430 : Œuvres Sociales de Moyeuivre-Grande, rapport annuel (boîte n°9), 1924
- 100 431 : Œuvres Sociales de Moyeuivre-Grande, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 433 : Fours à Chaux de Sorcy, rapport annuel (boîte n°9), 1924
- 100 434 : Aciéries de Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 435 : Aciéries, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 436 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925

K^{9/3}

- 100 437 : Ateliers d'Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 438 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 439 : Services Fonctionnels d'Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 440 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925
- 100 441 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel (boîte n°9), 1925

K^{11/1}

- 100 474 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 475 : Aciérie de Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 476 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 477 : Électricité, Moteurs à Gaz : Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 478 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 479 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 480 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (1925)
- 100 482 : Hauts Fourneaux de Moyeuivre-Grande, rapport annuel (1925)

K ¹¹/₂

- 100 483 : Fours à coke de Moyeuvre-Grande, Bilan Annuel, 1925
- 100 484 : Aciéries de Moyeuvre-Grande, bilan annuel (1925)
- 100 485 : Laminoirs de Moyeuvre-Grande, bilan annuel (1925)
- 100 486 : Électricité de Moyeuvre-Grande, bilan annuel (1925)
- 100 487 : Ateliers de Moyeuvre-Grande, bilan annuel (1925)
- 100 488 : Divers Moyeuvre-Grande, bilan annuel (1925)
- 100 489 : Hauts-Fourneaux Patural d'Hayange, bilan annuel (1925)
- 100 490 : Aciéries, Laminoirs de S^t Jacques d'Hayange, bilan annuel (1926)
- 100 491 : Divers S^t Jacques Hayange, bilan annuel (1926)

K ¹¹/₃

- 100 492 : Laminoirs Fenderie d'Hayange, bilan annuel (1926)
- 100 493 : Services Fonctionnels d'Hayange, bilan annuel (1926)
- 100 494 : Transports d'Hayange, bilan annuel (1924)

K ¹¹/₄

- 100 495 : Transports d'Hayange, bilan annuel (1925)
- 100 496 : Hauts Fourneaux : usines de Wendel ; états comparatifs, rapports annuels pour Joeuf, Moyeuvre-Grande, Patural Hayange (1925)
- 100 497 : Aciéries : usines de Wendel ; états comparatifs, rapports annuels pour Joeuf, Moyeuvre-Grande, Hayange, (1925)
- 100 498 : Fours à chaux de Sorcy, bilan annuel (1925)
- 100 499 : Services Fonctionnels de Fenderie : plans et projets annuels (1925)
- 100 500 : Services Fonctionnels de Fenderie et Platinerie: projets annuels (1925)

K ¹²/₁

- 100 443 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12), 1926
- 100 444 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12) , 1926
- 100 445 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12) , 1926
- 100 446 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12) , 1926
- 100 447 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12) , 1926
- 100 448 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12) , 1926
- 100 449 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel (boîte n°12) , 1926
- 100 452 : Hauts Fourneaux d'Hayange, rapport annuel (boîte n°12) , 1926

K ¹²/₂

- 100 453 : Aciéries d'Hayange, rapport annuel, 1926
- 100 454 : Ateliers d'Hayange, rapport annuel, 1926
- 100 455 : Chemin de fer d'Hayange : rapport annuel, 1926
- 100 456 : Chemin de fer d'Hayange : rapport annuel, 1927

K ¹²/₃

- 100 457 : Fours à chaux de Sorcy : rapport annuel, 1926
- 100 459 : Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande : Rapport annuel, 1926
- 100 460 : Cokerie de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1926

- 100 461 : Aciérie de Moyeuvre-Grande: rapport annuel, 1926
- 100 462 : Laminoirs de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1926
- 100 463 : Ateliers de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1926
- 100 464 : Service Electrique de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1926
- 100 465 : Service Fonctionnel de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1926
- 100 466 : Service Fonctionnel de Moyeuvre-Grande : rapport annuel, 1926

K^{12/4}

- 100 467 : Aciéries d'Hayange : rapport annuel, 1926
- 100 468 : Laminoirs d'Hayange : rapport annuel, 1926
- 100 469 : Hauts Fourneaux : usines (comparatifs) : rapport annuel, 1926
- 100 470 : Aciéries : usines (comparatifs) : rapport annuel, 1926

K^{13/1}

- 100 503 : Hauts Fourneaux de Joeuf : bilan annuel, 1927
- 100 504 : Aciéries de Joeuf : bilan annuel, 1927
- 100 505 : Laminoirs de Joeuf : bilan annuel, 1927
- 100 506 : Électricité, Moteurs à Gaz de Joeuf : bilan annuel, 1927
- 100 507 : Entretiens de Joeuf : bilan annuel, 1927
- 100 508 : Services fonctionnels, personnel de Joeuf : bilan annuel, 1927
- 100 510 : Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande, bilan annuel, 1927
- 100 511 : Fours à Coke de Moyeuvre-Grande : bilan annuel, 1927
- 100 512 : Aciéries de Moyeuvre-Grande : bilan annuel, 1927
- 100 513 : Laminoirs de Moyeuvre-Grande : bilan annuel, 1927
- 100 514 : Ateliers de Moyeuvre-Grande : bilan annuel, 1927

K^{13/2}

- 100 515 : Electricité : Moyeuvre-Grande, bilan annuel, 1927
- 100 516 : Divers, Moyeuvre-Grande : bilan annuel, 1927
- 100 518 : Aciéries et Laminoirs St-Jacques d'Hayange, bilan annuel, 1927
- 100 519 : Aciéries, Laminoirs St Jacques d'Hayange : bilan annuel, 1927
- 100 520 : Hauts-Fourneaux patural d'Hayange : bilan annuel, 1927
- 100 521 : Aciéries d'Hayange : bilan annuel, 1927

K^{13/3}

- 100 522 : Laminoirs Fenderie d'Hayange : bilan annuel, 1927
- 100 523 : Laminoirs Platinerie d'Hayange : bilan annuel, 1927
- 100 524 : Ateliers d'Hayange : bilan annuel, 1927
- 100 525 : Services Fonctionnels, Direction d'Hayange : bilan annuel, 1927
- 100 526 : Hauts Fourneaux : usines de Wendel (état comparatif de Joeuf, Moyeuvre-Patural d'Hayange) bilan annuel, 1927
- 100 527 : Aciéries usines de Wendel (Etats comparatifs) : bilan annuel, 1927

K^{15/1}

- 100 553 : Hauts Fourneaux de Joeuf, bilan annuel, 1928
- 100 554 : Aciéries de Joeuf, bilan annuel, 1928

- 100 555 : Laminoirs de Joeuf, bilan annuel, 1928
- 100 556 : Services Fonctionnels de Joeuf (Moteurs-Électricité), bilan annuel, 1928
- 100 557 : Services Fonctionnels de Joeuf, (Personnel extérieur), bilan annuel, 1928
- 100 558 : Services Fonctionnels de Joeuf, BE, Labo, Chemin de Fer, Expéditions, Casse-Fonte, Magasin, bilan annuel, 1928
- 100 559 : Services Fonctionnels de Joeuf : Services Entretien, bilan annuel, 1928
- 100 560 : Hauts Fourneaux d'Ebange, Bilan annuel (Moulins à Scories), bilan annuel, 1928
- 100 561 : Fours à chaux de Sorcy : bilan annuel, bilan annuel, 1928
- 100 562 : Laminoirs de Messempré, bilan annuel, 1928
- 100 563 : Hauts Fourneaux d'Hayange, Moyeuve, Joeuf : états comparatifs, bilan annuel, 1928
- 100 564 : Aciéries d'Hayange, Moyeuve, Joeuf : états comparatifs (aciéries Thomas) bilan annuel, 1928

K^{15/}₂

- 100 565 : Transports d'Hayange, Chemin de Fer, bilan annuel, 1929
- 100 567 : Hauts Fourneaux de Joeuf, bilan annuel, 1929
- 100 568 : Laminoirs de Joeuf, bilan annuel, 1929
- 100 571 : Hauts Fourneaux d'Hayange, bilan annuel, 1929

K^{16/}₂

- 100 587 : Aciérie de Joeuf, bilan annuel, 1929
- 100 588 : Services Fonctionnels de Joeuf, Moteurs-Électricité, bilan annuel, 1929
- 100 589 : Services Fonctionnels de Joeuf, Entretien et Cour, bilan annuel, 1929
- 100 590 : Services Fonctionnels de Joeuf, BE, Magasins, Labo, Chemin de Fer, Expéditions, Casse-Fonte, bilan annuel, 1929
- 100 591 : Services Fonctionnels de Joeuf, Personnel Extérieur, Statistiques, bilan annuel, 1929
- 100 592 : Cokerie de Moyeuve-Grande, Fours à Coke, bilan annuel, 1929
- 100 593 : Hauts Fourneaux de Moyeuve-Grande, bilan annuel, 1929

K^{16/}₃

- 100 594 : Hauts Fourneaux d'Hayange, Moyeuve-Grande, Joeuf : états comparatifs, 1929
- 100 594 : Aciéries de Moyeuve-Grande, rapport annuel, 1929
- 100 595 : Laminoirs de Moyeuve-Grande, rapport annuel, 1929
- 100 596 : Services Fonctionnels de Moyeuve-Grande, rapport annuel, 1929
- 100 597 : Services Fonctionnels de Moyeuve-Grande, rapport annuel, 1929
- 100 598 : Services Fonctionnels de Moyeuve-Grande, rapport annuel, 1929
- 100 599 : Services Fonctionnels de Moyeuve-Grande, œuvres sociales, rapport annuel, 1929
- 100 560 : Moyeuve-Grande, observations générales, rapport annuel, 1929

K^{17/2}

- 100 607 : Aciéries de Fenderie, rapport annuel, 1930
- 100 608 : Laminoirs de Fenderie, rapport annuel, 1930
- 100 609 : Laminoirs, Réfractaires d'Hayange, rapport annuel, 1930
- 100 610 : Fonderies d'Hayange, rapport annuel, 1930
- 100 611 : Services Fonctionnels d'Hayange, rapport annuel, 1930
- 100 613 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1930

K^{17/3}

- 100 614 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1930
- 100 615 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1930
- 100 616 : Services Fonctionnels de Joeuf, Moteurs, Électricité, rapport annuel, 1930
- 100 617 : Services Fonctionnels de Joeuf, BE, Labo, Magasins, Chemins de Fer, rapport annuel, 1930
- 100 618 : Services Fonctionnels de Joeuf, services extérieurs, prévoyance, personnel, rapport annuel, 1930
- 100 620 : Cokerie de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1930
- 100 621 : Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1930
- 100 622 : Aciéries de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1930
- 100 623 : Laminoirs de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1930
- 100 624 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, Électricité, rapport annuel, 1930
- 100 625 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, Ateliers, Cours, rapport annuel, 1930
- 100 626 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, Magasins, Bureaux, BE, rapport annuel, 1930
- 100 627 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, œuvres sociales, rapport annuel, 1930

K^{18/2}

- 100 635 : Services Fonctionnels d'Hayange, traitements thermiques, rapport annuel, 1930
- 100 636 : Laminoirs d'Hayange, Fenderie, rapport annuel, 1930
- 100 637 : Laminoirs, Réfractaires d'Hayange, (Platinerie-Briqueterie), rapport annuel, 1931
- 100 639 : Laminoirs de Joeuf, Usine de Jamailles, rapport annuel, 1930
- 100 640 : Laminoirs de Messempré, rapport annuel, 1930
- 100 641 : Hauts Fourneaux d'Hayange, Moyeuvre-Grande, Joeuf : état comparatif des Hauts Fourneaux, 1930
- 100 643 : Cokerie de Moyeuvre-Grande, rapports annuels, 1931

K^{19/2}

- 100 660 : Hauts Fourneaux, Scories d'Ebange, rapport annuel, 1932
- 100 661 : Carrières, Fours à Chaux de Sorcy, rapport annuel, 1932
- 100 662 : Laminoirs, Statistiques des cylindres cassés, rapport annuel, 1932

- 100 663 : Hauts Fourneaux, états comparatifs de marche, rapport annuel, 1932
- 100 664 : Aciéries Thomas, états comparatifs de marche, rapport annuel, 1932
- 100 665 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 666 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 667 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 668 : Services Fonctionnels de Joeuf, Moteurs, Entretien, rapport annuel, 1932
- 100 669 : Services Fonctionnels de Joeuf, BE, Magasins, Labo, Casse-Fonte, rapport annuel, 1932
- 100 670 : Services Fonctionnels de Joeuf, Services Extérieurs du Personnel, rapport annuel, 1932

K^{20/1}

- 100 682 : Services, Fonctionnels d'Hayange, rapport annuel, 1932
- 100 684 : Laminoirs, Forges de Messempré, rapport annuel, 1932
- 100 686 : Cokerie de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1932
- 100 687 : Hauts Fourneaux de Moyeuivre Grande, rapport annuel, 1932
- 100 688 : Aciéries de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1932
- 100 689 : Laminoirs de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1932
- 100 690 : Services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, Ateliers, Cour, Maçons, rapport annuel, 1932
- 100 691 : Services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, Électricité, rapport annuel, 1932
- 100 692 : Services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, BE, effectifs, rapport annuel, 1932
- 100 693 : Services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, œuvres sociales, rapport annuel, 1932
- 100 694 : Services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, accidents du travail, rapport annuel, 1932
- 100 696 : Hauts Fourneaux de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1932
- 100 697 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 698 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 699 : Services Fonctionnels de Joeuf, Moteurs, entretien, rapport annuel, 1932

K^{20/2}

- 100 700 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 701 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1932
- 100 702 : Hauts Fourneaux Scories d'Ebange, rapport annuel, 1932
- 100 703 : Carrières Fours à Chaux de Sorcy, , rapport annuel, 1932
- 100 704 : Hauts Fourneaux d'Hayange, rapport annuel, 1932
- 100 705 : Aciéries d'Hayange, rapport annuel, 1932
- 100 706 : Aciéries, Moulage d'Hayange, rapport annuel, 1932
- 100 707 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel, 1932
- 100 708 : Laminoirs, Briquerie d'Hayange, rapport annuel, 1932
- 100 709 : Moulage d'Hayange, rapport annuel, 1932

K^{21/}₁

- 100 723 : Services Fonctionnels de Moyeuivre, rapport annuel, 1933
- 100 724 : Services Fonctionnels de Moyeuivre, rapport annuel, 1933
- 100 726 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1933
- 100 727 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1933
- 100 728 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1933
- 100 729 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1933
- 100 730 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1933
- 100 731 : Concasseurs de Joeuf, rapport annuel, 1933
- 100 732 : Scories d'Ebange, rapport annuel, 1933
- 100 733 : Hauts Fourneaux d'Hayange, rapport annuel, 1933
- 100 734 : Aciéries d'Hayange, rapport annuel, 1933
- 100 735 : Moulage d'Hayange, rapport annuel, 1933
- 100 736 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel, 1933

K^{21/}₃

- 100 746 : services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1934
- 100 747 : services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1934
- 100 748 : services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1934
- 100 749 : services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1934
- 100 750 : services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1934
- 100 752 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1934
- 100 753 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1934
- 100 754 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1934
- 100 755 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1934
- 100 756 : Services Fonctionnels de Joeuf rapport annuel, 1934
- 100 757 : Services Fonctionnels de Joeuf rapport annuel, 1934
- 100 758 : Concasseurs de Joeuf, rapport annuel, 1934
- 100 759 : Fours à Chaux de Sorcy, rapport annuel, 1934

K^{22/}₁

- 100 760 : Services Fonctionnels d'Hayange, rapport annuel, 1934
- 100 761 : Services Fonctionnels de Moyeuivre-Grande, rapport annuel, 1934
- 100 762 : Laminoirs de Joeuf (et Jamailles 1), rapport annuel, 1934
- 100 763 : Laminoirs de Joeuf (et Jamailles 2), rapport annuel, 1934
- 100 764 : Scories d'Ebange, rapport annuel, 1934
- 100 767 : Hauts Fourneaux d'Hayange, rapport annuel, 1934
- 100 768 : Aciéries d'Hayange, rapport annuel, 1934
- 100 769 : Aciérie Martin d'Hayange, rapport annuel, 1934
- 100 770 : Laminoirs d'Hayange, rapport annuel, 1934

K^{22/}₄

- 100 790 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1935
- 100 791 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1935

- 100 792 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1935
- 100 793 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1935
- 100 794 : Concassage de Joeuf, rapport annuel, 1935
- 100 795 : Hauts Fourneaux, Scories d'Ebange, rapport annuel, 1935

K^{23/}₃

- 100 818 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1936
- 100 820 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 821 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 822 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 823 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 824 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 825 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 826 : Concasseurs de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 827 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1936
- 100 828 : Carrières, Fours à Chaux de Sorcy, rapport annuel, 1936

K^{24/}₃

- 100 848 : Hauts Fourneaux de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1937
- 100 849 : Aciéries de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1937
- 100 850 : Laminoirs de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1937
- 100 851 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1937
- 100 852 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1937
- 100 853 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1937
- 100 855 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1937
- 100 857 : Aciéries de Joeuf, rapport annuel, 1937
- 100 858 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1937
- 100 859 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1937
- 100 850 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1937
- 100 861 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1937
- 100 862 : Concassage de Joeuf, rapport annuel, 1937

K^{25/}₃

- 100 883 : Laminoirs de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1938
- 100 884 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1938
- 100 885 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1938
- 100 886 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1938
- 100 887 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1938
- 100 888 : Services Fonctionnels de Moyeuvre-Grande, rapport annuel, 1938
- 100 890 : Hauts Fourneaux de Joeuf, rapport annuel, 1938
- 100 891 : Aciérie de Joeuf, rapport annuel, 1938
- 100 892 : Aciérie de Joeuf, note technique essai sur lingots, 1938
- 100 893 : Laminoirs de Joeuf, rapport annuel, 1938
- 100 894 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1938

- 100 895 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1938
- 100 896 : Services Fonctionnels de Joeuf, rapport annuel, 1938
- 100 897 : Concasseurs de Joeuf, rapport annuel, 1938

S.1.1.1.2.3. Versements Divers

S.1.1.1.2.3.1. Délibérations des Conseils d'Administration

S.1.1.1.2.3.1.1. Forges de Joeuf (1880-1928)

Versement ¹¹¹/₆ : De Wendel et C^{ie}, Procès verbaux des Assemblées Extraordinaires de Joeuf.

- 21 mai 1883, 2 juin 1884, 2 mai 1885, 5 mai 1890, 20 avril 1891, 9 mai 1892, 24 avril 1893, 16 avril 1894, 29 avril 1895, 7 mai 1896, 15 mai 1897, 31 mai 1898, 20 mai 1899, 28 mai 1900, 12 juin 1901, 14 mai 1903, 26 mai 1905, 14 juin 1906, 8 juin 1907, 1^{er} juin 1908, 5 juin 1909, 4 juin 1910, 10 juin 1911, 8 juin 1912, 10 juin 1913, 13 juin 1914.

- 20 juin 1921, 20 juin 1922, 30 juin 1923, 30 avril 1925, 30 juin 1928

Versement ¹¹¹/₆ : De Wendel et Cie, Procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires de Joeuf.

- Juin 1880, 6 juin 1881, 29 mai 1882, 21 mai 1883, 2 juin 1884, 9 mai 1885, 15 mai 1886, 29 avril 1895, 4 mai 1896, 20 mai 1902, 14 mai 1903, 26 mai 1905, 8 juin 1907, 6 juin 1909, 4 juin 1910, 8 juin 1912, 10 juin 1913, 13 juin 1914

S.1.1.1.2.3.1.2. Société Métallurgique de la Haute-Moselle (puis Société Métallurgique de Champigneulle et Neuves-Maisons)

Versement 37, carton 20 : Société Métallurgique de la Haute-Moselle, Délibérations du Conseil d'Administration (jusqu'au 31/12/1879)

11 mai 1873, 4 mars 1873, 3 août 1873, 28 août 1874, 15 mai 1874, 18 novembre 1874, 30 mai 1876, 19 septembre 1876, 21 novembre 1876, 2 mars 1877, 9 février 1877, 7 juillet 1877, 10 avril 1878, 14 novembre 1878, 7 février 1879, 4 mars 1879, 17 mars 1879,

Versement 37, carton 21 : Société Métallurgique de la Haute-Moselle, Délibérations du Conseil d'Administration (Après 1879)

27 novembre 1880, 28 juin 1883, 28 juillet 1883, 2 juillet 1884, 29 juillet 1884, 15 janvier 1886, 30 juin 1886, 12 juillet 1887

S.1.1.1.2.3.2. Correspondances Internes, rapports d'usines

S.1.1.1.2.3.2.1. Forges de Joeuf

Versement 110, carton 61

- Service Électricité, Personnel et Salaires (1909- 1966)
- Aciérie de Joeuf (1920-1940)

mai 1929, mars 1930, juillet 1938, mars 1938, novembre 1937, juin 1929, octobre 1927, décembre 1925, décembre 1925, octobre 1925, août 1924, août 1924, juillet 1924, mai 1924, janvier 1924, septembre 1923, avril 1911, mars 1911,

Versement 10, carton 88

- Main-d'œuvre étrangère, renouvellement des certificats de travail (1936-1938)

Versement 10, carton 89

- Comité des Forges de Meurthe-et-Moselle, création d'un bureau de placement à Joeuf : notes, correspondance (1906-1940)

Versement 10, carton 110

- Logements d'ouvriers : contrats de location (1910)

- Cités ouvrières : règlements (1911)

- Ecoles, établissements de cours en langues étrangères et demandes diverses (1874-1919)

Versement 10, carton 163

- Création d'une école par la Société de Marie

- Situation générale des écoles :

* Traité

* Correspondance

* Plans

* Rapports d'activité

- Dons et subventions

* Ecoles des mines de Thionville, Algrange, Moyeuvre-Grande, St Etienne (Loire)

* Association de secours au malades

* Association pour le bien-être général des ouvriers

Versement 10, carton 177

- Conventions collectives du Travail des mines de fer de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, Grosse métallurgie de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Versement 10, carton 74

- Travaux de modification des hauts fourneaux et des machines à vapeur

- Travaux de modification des hauts fourneaux de Patural.

S.1.1.1.2.3.2.2. Société Métallurgique de Champigneulle et Neuves-Maisons

Versement 37, carton 446

novembre 1917, décembre 1917, janvier 1918, novembre 1919, novembre 1920, juin 1919, décembre 1920, octobre 1920

S.1.1.1.2.3.2.3. Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons

Versement 37, carton 446 : correspondances et notes de service

Avril 1901, mai 1901, janvier 1919, février 1919, mai 1919, juin 1919, juillet 1919, novembre 1919, août 1920, septembre 1920, février 1921, janvier 1923, mars 1923, avril 1923, juillet 1923, octobre 1923, mars 1924, octobre 1924, juin 1925, octobre 1925, dé-

cembre 1925, mars 1932, novembre 1932, juin 1933, novembre 1933, mars 1934, août 1934, novembre 1934, février 1936, janvier 1936, mars 1936, avril 1936, juin 1936, juillet 1936, septembre 1936, décembre 1936

S.1.1.1.2.3.2.4. Usines et Mines de la Société Métallurgique de Soumons (Calvados)

Versement 59, carton 122

- Personnel : recrutement d'ouvriers italiens
- * Voyage de prospection
- * Rapport sur les contacts pris avec l'Opera Bonomelli
- Notes et études pour la S.M.S. concernant le recrutement
- Rapport sur la main-d'œuvre en Lorraine
- * Rapport de novembre 1912 pour la mine d'Amermont
- Correspondance avec les Aciéries de Longwy et mines de Tucquenieux
- Contrats d'ouvriers

Versement 14

- Rapport sur le recrutement d'ouvriers par G. Hottenger
- * Rapport du 25 octobre 1912
- * Rapport du 31 octobre 1912

S.1.1.1.2.3.2.5. Hauts Fourneaux d'Uckange

Versement 48, carton 49

- rapports de l'usine de 1920 à 1939

S.1.1.2. Fonds des archives Usinor-Sacilor (Ancien dépôt de Rombas)

S.1.1.2.1. Registres du personnel des Forges de la Marine d'Homécourt

Année 1921, 1922, 1926

Années 1930 à 1939

Année 1940

S.1.1.2.2. Registres du personnel de la S.M.K. et Hayange-Moyeuvre

S.M.K. : Années 1930 à 1940

Hayange-Moyeuvre : 1899, 1900, 1903, 1905, 1910, 1911-1914

S.1.1.2.3. Documents divers

- Documents internes à Homécourt 1931-1933
- Liste des spécialistes rares de l'Aciérie - Moyeuvre Grande, 1936
- Type de Personnel O.S. Moyeuvre-Grande et Hayange (sans date)

S.1.1.3. Fonds personnels et archives de particuliers

Registre des "Gains" - Aciérie de Moyeuvre-Grande 1921, 1925, 1931, 1938

Registre des Entrées-Sorties de Rombas 1932-1936

Registre des retraites Jamailles 1840-1940

S.1.1.4. Fonds des Archives Départementales de Moselle

S.1.1.4.1. Fonds de la Présidence de Lorraine

S.1.1.4.1.1. Sous-série 3 AL, police générale et administrative

3 AL 234 : immatriculation des étrangers, déclarations d'étrangers (1871-1918)

3 AL 235 : immatriculation des étrangers, cartes d'identité, états semestriels (1892-1917)

3 AL 236 : Emploi d'étrangers en Lorraine (1915-1917)

3 AL 401 : Comptes rendus statistiques sur l'Alsace-Lorraine (1875-1918)

3 AL 403 : Résultats des recensements de 1871, 1875, 1880

3 AL 404-405 : Résultats des recensements de 1885, 1890, 1895

S.1.1.4.1.2. Sous-série 8 AL, commerce et industrie.

8 AL 1 : agences d'émigration (1871-1912)

* 3 volumes de 1871 à 1915

* Constitution officielle des agences d'émigration

8 AL 12 : Commerce et industrie, mines et usines, associations ouvrières, personnel (1871-1910)

S.1.1.4.1.3. Sous-série 11 AL, applications des lois sociales

11 AL 1 à 4 : Assurance contre la maladie. Généralités (1883-917)

11 AL 39 : Assurance contre les accidents. Généralités (1884-1889)

11 AL 42 : Assurance contre l'invalidité et la vieillesse. Généralités (1887-1891)

S.1.1.4.2. Série M

S.1.1.4.2.1. Documents antérieurs à 1870

S.1.1.4.2.1.1. Sous-série 225 M : dénombremments industriels et commerciaux

S.1.1.4.2.1.2. Sous-série 227 M : ouvriers des manufactures

S.1.1.4.2.2. Documents postérieurs à 1870

S.1.1.4.2.2.1. Sous-série 301 M, administration générale

301 M 55 : Rapports trimestriels du préfet, des sous-préfet et commissaires spéciaux : situation économique (industrie, agriculture, commerce) 1927-1938

301 M 59 : Rapports mensuels sur la situation politique et économique : commissaire spécial de Sarreguemines (août 1934), commissaire spécial de Hagondange (août 1935)

S.1.1.4.2.2.2. Sous-série 304 M, police

304 M 154 : commission spéciale d'examen des étrangers : composition, procès-verbaux, liste d'étrangers (1918-1920)

304 M 156 : état numérique des étrangers au 31 décembre 1937 et au 31 décembre 1938 : par communes (arrondissement de Metz-Campagne). 1938-1939

304 M 158 : Etats nominatifs par commune des étrangers arrivés d'un autre département depuis le 1er octobre 1936 (réponses à une circulaire préfectorale du 6 avril 1937. 1937

304 M 159 : Rapports et enquêtes d'ensemble sur les étrangers en Moselle (1937-1939)

304 M 166 : Cartes d'identité d'étrangers : correspondance (1920-1927)

304 M 182 : Polonais : expulsion des employés polonais des chemins de fer et des Postes (1919) ; immigration polonaise (1920-1921) ; affaires diverses (1920-1921)

304 M 183 : Russes et Ukrainiens : cartes d'identité de travailleurs russes et ukrainiens embauchés par la S.M.K. (1924) ; rapports sur la population et les groupements ukrainiens en Moselle (1937-1939)

304 M 186 : Indigènes nord-africains et des colonies françaises : recensement (1923-1929) ; assistance et surveillance des indigènes nord-africains : subventions (1929-1932).

304 M 209 : Réfugiés espagnols : instructions, demandes de renseignements (1937-1939)

304 M 212 : Expulsions et rapatriement d'Allemands (1919-1920)

- * Instructions

- * Rapports sur les départs d'expulsés et de rapatriés, état d'esprit

- * Statistiques des expulsions et des rapatriements

- * Propositions d'expulsions, sursis, rapatriés à ne pas laisser partir

- * Réclamations d'expulsés et interventions en faveur d'expulsés

- * Retour d'expulsés

- * Expulsés séjournant en Sarre ou près de la frontière

- * Expulsion des nécessiteux

304 M 316-317 : Passeports et visas : instructions et circulaires ministérielles

- * 316 : 1919-1924

- * 317 : 1925-1938

S.1.1.4.2.2.3. Sous-série 309 M, industrie

309 M 1 : Industries métallurgiques diverses (1918-1920)

309 M 30 : Organisation des services de l'enseignement technique en Alsace-Lorraine (1923-1928)

S.1.1.4.2.2.4. Sous-série 310 M, travail

S.1.1.4.2.2.4.1. Syndicats

310 M 82 : syndicats de mineurs et de métallurgistes. Rapports sur les réunions, affiches et tracts (1919-1922)

310 M 98 : Associations professionnelles des mines et forges de Lorraine (1926-1939)

310 M 112 : syndicats d'ouvriers et d'employés de la métallurgie (1922-1940)

S.1.1.4.2.2.4.2. Etablissements dangereux, insalubres et incommodes

305 M 16 - Hayange, Les Petits Fils de François de Wendel

305 M 24 - Moyeuvre-Grande, Les Petits Fils de François de Wendel (Fours à Coke)

305 M 26 - Rosselange, Les Petits Fils de François de Wendel (Jamailles)

S.1.1.4.2.2.4.3. Organisation - Législation

310 M 1 : Règlementation du travail : instructions, Livrets de travail. Régime de travail durant les hostilités, travail au noir (1919-1940)

310 M 2 : Règlementation du travail dans divers établissements industriels (1922-1940)

310 M 7 : Conditions de travail dans divers établissements et conditions de logement d'ouvriers hébergés en cantines et dortoirs (1919-1938)

310 M 8 : Délégués ouvriers (1920-1940)

310 M 9 : Travail des femmes et des enfants : règlement, travail de nuit, âge d'admission (1921-1937)

310 M 14 : Durée du travail (1919-1940), semaine de 40 heures et journée de 8 heures : instruction, correspondance, dérogations, infractions

310 M 18 : Salaires et conditions de travail dans la sidérurgie (1920-1921), accords de Paris (1920), contrat collectif.

310 M 19-21 : Salaires des ouvriers de la sidérurgie. Demandes d'augmentation, revendications (1918-1932)

- 19 : 1918-1923

- 20 : 1924-1926

- 21 : 1927 - 1932

S.1.1.4.2.2.4.4. Accidents du travail

310 M 29 (1921-1937) : Accidents du travail, Instructions, Correspondance, rapports de Police, déclarations par catégories professionnelles (1936-1937)

S.1.1.4.2.2.4.5. Chômage

310 M 30 : Etats hebdomadaires du chômage (1922-1923)

310 M 31 : Etats mensuels puis trimestriels du chômage (1924-1926)

310 M 32-36 : Etats bi-mensuels du chômage (1927-1933)

- 32 : 1927-1928

- 33 : 1929-1930

- 34 : 1931

- 35 : 1932

- 36 : 1933

310 M 37-38 : chômage et marché du travail, rapports mensuels

- 37 : 1937

- 38 : 1938 et jan., fév, avr. 1939

310 M 39-40 : Chômage, licenciements, fermetures d'usines, revendications des chômeurs

- 39 : 1918-1930

- 40 : 1931-1939

S.1.1.4.2.2.4.6. Main-d'œuvre étrangère

310 M 45 : instructions (1921-1940)

310 M 46 : contrôle de la main-d'œuvre : statistiques des ouvriers français et étrangers occupés dans les entreprises industrielles et commerciales (1937-1940)

310 M 47 : protection de la main-d'œuvre nationale : instructions, applications de la loi du 10 août 1932 dans divers secteurs industriels, infractions, dérogations (1931-1939)

310 M 50 : Main-d'œuvre étrangère en particulier allemande, italienne, polonaise : correspondance et contrôle (1919-1931)

310 M 51 : demandes d'emploi de diverses entreprises (1923-1929)

310 M 55 : rapatriement de la main-d'œuvre étrangère : instructions et correspondance (1929-1938)

S.1.1.4.2.2.4.7. Grèves

310 M 62 : Instructions pour l'établissements des rapports et des mesures de maintien de l'ordre (1919-1922)

310 M 63-68 : rapports, correspondance, statistiques (1919-1940)

- 63 : 1919-1922

- 64 : 1923-1925

- 65 : 1926-1928

- 66 : 1929

- 67 : 1930-1935

- 68 : 1936-1940

S.1.1.5. Fonds des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle

S.1.1.5.1. Série 9 M - Industrie

S.1.1.5.1.1. Statistiques Industrielles

9 M 12-15 : Situation industrielle du département (1876-1883)

- 12 : 1876-1878

- 13 : 1879-1880

- 14 : 1881-1882

- 15 : 1882-1883

9 M 16 - 19 : Statistiques industrielles et commerciales. Situation de l'Industrie du département (1884-1894)

- 16 : 1884

- 17 : 1885-1886

- 18 : 1887-1889

- 19 : 1890-1894

9 M 20 : Statistiques industrielles du département (1892)

9 M 21 : Statistiques et situation industrielle du département (1895-1898)

9 M 22-25 : Situation industrielle du département (1899-1936)

- 22 : 1899-1907

- 23 : 1908-1913

- 24 : 1915-1918

- 25 : 1919-1939

S.1.1.5.1.2. Industries diverses

9 M 29 : Métallurgie (1863-1939)

S.1.1.5.1.3. Apprentissage

9 M 36 : Apprentissage, enquêtes et rapports sur les contrats d'apprentissage en application de la loi du 22 février 1851 (1853-1890, 1910-1914, 1937)

- Règlement d'apprentissage de la Chambre des Métiers de Meurthe-et-Moselle (1938)

S.1.1.5.2. Série 10 M - Travail - Fonds de l'Inspection Régionale du Travail

S.1.1.5.2.1. Législation et conditions de travail

10 M 21 (1880-1938) : Législation du travail, généralités

- Livrets d'ouvriers

- Contrats d'apprentissage

- Grèves

- Durée du travail

- Application des Lois (1880-1891)

- Infractions (1883-1887)

10 M 22 : Livrets d'ouvriers

- Etats des livrets délivrés par profession et par commune (1885-1890)

- Livrets d'ouvriers délivrés à des Alsaciens-Lorrains

10 M 23 : Durée du Travail (1848-1935)

- Application des lois relatives à la journée de 12 heures (9 septembre 1848 et à la journée de 8 heures (21 avril 1919)

10 M 24 : Repos hebdomadaire

- Application de la loi du 13 juillet 1906,

- Demandes de dérogations

- Avis collectif des syndicats, des municipalités, de la Chambre de Commerce

10 M 26 : Congés payés, 1936-1939

S.1.1.5.2.2. Salaires et main-d'œuvre

10 M 32 : Main-d'œuvre industrielle française (1810-1936)

- rapports du préfet et des commissaires de police sur la main-d'œuvre
- recensement de la population ouvrière

10 M 33 : Main-d'œuvre nord-africaine (1914-1940)

- Rapports du préfet sur la main-d'œuvre nord-africaine (1914)
- Statistiques des travailleurs nord-africains
- Rapatriements en Afrique du Nord (1935-1940)

10 M 34 : Main-d'œuvre étrangère

- Recensements
- Rapports sur les ouvriers étrangers résidants en Meurthe-et-Moselle (1922-1940)
- Réponses à une enquête sur les entreprises appartenant à des étrangers et occupant de la main-d'œuvre étrangère (1913)
- Protestations contre l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (1884-1940)

10 M 35 : Limitations de la main-d'œuvre étrangère (1932-1939)

- Limitations de la main-d'œuvre étrangère en application de la loi du 10 août 1932

10 M 36 : Main-d'œuvre étrangère (1887-1939)

- Allemands (1887-1921) : emploi de techniciens allemands dans les usines françaises pour des travaux d'aménagement ou de contrôle du matériel de provenance allemande (1920-1921)
- Belges : 1894-1934
- Italiens : opposition des ouvriers français à l'emploi de la main-d'œuvre italienne (1890-1939)
- Luxembourgeois (1899-1902)
- Polonais (1930-1934)
- Portugais (1916-1917)
- Tchécoslovaques (1925)

10 M 37 (1919-1935) :

- Dépôt des travailleurs étrangers de Toul (Allemands, Polonais, Tchécoslovaques (rapports médicaux))
- Statistiques des ouvriers (1919-1935)

S.1.1.5.2.3. Conseils et Commissions du Travail

10 M 18

- Commissions départementales du Travail : projet de reconstitution des commissions départementales du travail de Nancy et Briey

- Reconstitution de la Commission départementale du Travail de Nancy (1932)
- Création de la commission départementale du Travail de Longwy (1933)
- Compte-rendus de leurs réunions, listes des membres, enquêtes diverses (1932-1939)

10 M 19

- Office départemental de placement :

- * Création (1916)
- * Organisation, action, membres et personnel, comptabilité (1916-1935)
- * Rapports de la commission administrative (1926-1934)
- * Rapports de la commission de Contrôle (1926-1932)
- * Rapports de la section agricole (1926-1930)
- * Rapports de la section alimentaire (1926-1936)

- Bureaux municipaux de placement

- * Rapports à leur sujet
- * Statistique des placements effectués
- * Rattachement des bureaux municipaux à l'office départemental de placement (1910-1925)

10 M 20 : Bureaux de Placement privés: instructions et renseignements les concernant (1877-1940)

10 M 39

- Rapports du préfet de Meurthe-et-Moselle et des sous-préfets
- Rapports de Police sur le chômage (1873-1936)
- Rapports des services de reconstruction industrielle (1920-1921)

10 M 40-42

- Enquêtes bimensuelles sur le nombre des chômeurs français et étrangers et des ouvriers étrangers par branche de l'activité économique du département et sur les moyens de combattre le chômage (1931-1933)
 - 40 : 1931
 - 41 : 1932
 - 42 : 1933

10 M 43-45

- Rapports mensuels sur la situation du chômage, sur le nombre des chômeurs français et étrangers et sur les moyens employés pour combattre le chômage (1935-1940)
 - 43 : 1934
 - 44 : 1935 - juin 1940

10 M 47

- Travaux de secours contre le chômage, réemploi de chômeurs, utilisation de la main-d'œuvre étrangère en chômage (1895-1935)

10 M 48

- Fonds départemental de secours contre le chômage
 - * Instructions, règlement (1930-1939)
 - * Situation hebdomadaire (1932-1934)
 - * Statistiques des chômeurs secourus (1939-1940)

10 M 49

- Caisse départementale de secours contre le chômage partiel, circulaires, instructions, règlements, affiliation d'établissements industriels (1918-1939)

- Affiliation de communes au fonds départemental de chômage total ou à la caisse départementale de chômage partiel (1931-1939)

S.1.1.5.2.4. Grèves

10 M 50 : Fonds municipaux de secours contre le chômage (1914-1938)

- Longwy (1932-1934)
- Pont-à-Mousson (1931-1932)
- États récapitulatifs des secours versés, rapports sur la situation du chômage
- Secours privés (1919-1932-1933)

10 M 52

- Rapports des Commissaires de Police au Commissariat Central sur les établissements en grève, des commissaires spéciaux de police, de la gendarmerie au préfet
- Réponses à l'enquête sur les grèves du ministre du commerce et de l'industrie
- Rapports du préfet au ministre de l'Intérieur sur la situation des deux bassins miniers de Briey et Longwy
- Arbitrage des juges de paix (1896-1901)

10 M 61

- Réponses du préfet aux enquêtes du ministère du Travail, ses rapports aux ministères de l'Intérieur et du Travail
- rapports adressés au préfet par les sous-préfets, les commissaires et les commissaires spéciaux de police, de la gendarmerie, les syndicats aux sous-préfets de Briey et de Lunéville par les commissaires de police et de gendarmerie de leur arrondissement (1929-1931)

S.1.1.5.3. Série 4 M - Police

S.1.1.5.3.1. Étrangers

4 M 19-26 : rapports des commissaires spéciaux

- **19** : Audun-le-Roman : 1871-1911
- **20** : Avricourt (Igney) : 1875-1911
- **21** : Batilly : 1876-1882, Briey (1873, 1875, 1908-1911, 1928-1934), Conflans-Jarny (1909-1911)
- **22** : Frouard : 1871-1880, 1888, 1892, 1898, Longuyon : 1873, Longwy : 1871-1878, 1898, 1911, 1919, 1929-1935
- **23** : Moncel : 1888-1911, Nancy : 1872-1878, 1905-1911, 1913-1935, Nomeny : 1901-1907, Pont-à-Mousson : 1923-1935, Pont-S^t-Vincent : 1898-1899, 1905
- **24-25** : Pagny-sur-Moselle : 1871-1882, 1894-1913
- **26** : St Nicolas de Port : 1894, 1909-1914, Toul : 1886-1887, 1897, 1902-1911, 1923-1924, Villerupt : 1894-1911

4 M 136

Circulaires et instructions (1826-1916)

4 M 137

- relations internationales - étrangers (1807-1938)
- Généralités (1807-1937)
- Nationalités diverses :

- * Allemands (1842-1886)
- * Anglais (1816-1914)
- * Arméniens (1895-1896)
- * Australiens (1924)
- * Autrichiens (1890-1898)
- * Belges (1840-1927)
- * Bulgares (1904-1932)
- * Canadiens (1900)
- * Espagnols (1834-1914)
- * Grecs (1924)
- * Hollandais (1891)
- * Indochinois (1906)
- * Libanais (1922)
- * Luxembourgeois (1896-1910)
- * Polonais (1887-1938)
- * Portugais (1831)
- * Russes (1880-1934)
- * Suisses (1831-1932)
- * Yougoslaves (1930)

4 M 138

- Italiens (1858-1939)
- Rixes entre Italiens (1881-1908)

4 M 139

- Recensements des étrangers (1888-1895)
- États numériques des déclarations de résidence en application du décret du 7 octobre 1888
- États mensuels et états récapitulatifs annuels
- Situation numérique des étrangers ayant satisfait aux prescriptions de la loi du 8 août 1893.

4 M 140-142

- Statistiques semestrielles des étrangers par département, arrondissement et communes (1896-1914)
 - * **140** : 1896-1905
 - * **141** : 1906-1912
 - * **142** : 1913-1914

4 M 143

- Instructions relatives aux étrangers, aux évacués
- dénombrement des Allemands-Austro-Hongrois et Alsaciens Lorrains

4 M 144

- Listes nominatives d'Austro-Allemands ayant obtenu un permis de séjour en Meurthe-et-Moselle (1915-1918)

4 M 149-151

- Statistiques semestrielles des étrangers par arrondissement et par communes
 - * 149 : Briey, Nancy, Toul (1926)
 - * 150 : Briey, Lunéville, Nancy (1927)
 - * 151 : Briey, Lunéville, Nancy (1931-1935)

4 M 152-156

- Situation numérique annuelle par communes des étrangers des arrondissements de Briey, Lunéville et Nancy (1931-1935)

4 M 157-160 : Situation numérique annuelle par communes

4 M 161-162 : Statistiques numériques par communes

- 161 : 1938

- 162 : 1939

S.1.1.5.3.2. Affaires d'Alsace-Lorraine

4 M 181 : Statistiques des voyageurs entrant et sortant par les gares frontières

4 M 204 : Rixes entre Alsaciens-Lorrains et Français principalement dans les centres industriels

4 M 209 : Voyageurs français en Alsace-Lorraine (1888-1899)

4 M 212 : Statistiques de la Population (1879-1896)

4 M 213 : Étrangers en Alsace-Lorraine

- Contrôle des étrangers (1883-1904)

- Ouvriers italiens (1889-1903)

S.1.1.5.4. Série 5 M

5 M 165 : Plan d'ensemble d'une usine installée à Franchepré dans la vallée de l'Orne

S.1.1.5.5. Série 6 M - recensements

6 M 23 : Recensement de 1881 : instructions, correspondance, états numériques de la population du département et des arrondissements de :

- Briey
- Lunéville
- Nancy
- Toul

Tableau par communes de la population des arrondissements de :

- Lunéville

- Nancy

classée par ménages et maisons, par résidence, lieu de naissance, nationalité, âge et professions (1881)

6 M 24 : Recensement de 1886 : instruction, correspondance, états numériques de la population du département et des arrondissements de Meurthe-et-Moselle. Tableaux par communes des maisons, des ménages, des résultats généraux du dénombrement, par catégories de populations de la population d'après le lieu de naissance, la nationalité, les enfants légitimes, l'âge et l'état-civil, les professions (1886)

6 M 25 : Recensement de 1891 : instructions, correspondance, états numériques de la population du département et des arrondissements de Meurthe-et-Moselle, tableau par communes des maisons et des locations de logement, des résultats généraux du dénombrement par catégories de population, de la population d'après le lieu de naissance, la nationalité, l'âge et l'état-civil, les enfants légitimes (1891)

6 M 30 : Recensement de 1896 : instructions, correspondance, états numériques de la population du département et des arrondissements de Meurthe-et-Moselle. Tableaux par commune de la population classée par maisons, ménages, catégories de population, lieu de naissance, origine, nationalité, âge et sexe, enfants légitimes (1896)

6 M 31 : classement spécial des étrangers par département, arrondissement, cantons et communes (1896)

6 M 32 : États numériques de la population du département et des arrondissements de Meurthe-et-Moselle (1891-1936)

S.1.1.5.6. Série 1 M : esprit public

1 M 657 : Mécontentement devant l'afflux d'étrangers en France

S.1.1.5.7. Série K, bulletin des lois, partie principale - Collection des décrets rendus par l'Assemblée Nationale

1 K 251 : Bulletin des lois de la République Française, XII^e série, 2^o semestre 1888 contenant les lois et décrets d'intérêt public et général publiés depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1888. Partie Principale, Tome XXXVII, n°1200, Paris, Imprimerie nationale, décret n°19 897 relatif aux étrangers résidants en France du 2 octobre 1888 publié au Journal Officiel du 4 octobre 1888

S.1.2. SOURCES IMPRIMEES

S.1.2.1. Bulletins Administratifs et Recueil des Actes Administratifs

A.D.M.M., Recueil des Actes administratifs : 1893, 1897, 1912, 1913.

A.D.M., BA 260

Comptes rendus statistiques du Commissariat général de la République, Direction du Travail, Office de statistique d'Alsace et de Lorraine, Imprimerie populaire, Strasbourg, 1919-1937

* Volume 1 : 1919-1920, n°2,

* Volume 2 : 1921

* Volume 3 : 1922-1924

* Volume 4 : 1925-1927

* Volumes 6 - 9: 1935, 1936

A.D.M., BA 302,

PEYRONNET (Albert), *Le Ministère du Travail (1906-1913)*, Berger-Levrault, Nancy-Paris-Strasbourg, 1924, 238 p.

A.D.M., BA 356

Statistique générale de la France, Statistiques des Familles, Paris, 1927, 345 p.

A.D.M., BA 358

Statistique sanitaire de la France, 1918, Melun, 1923, 317 p.

A.D.M., BA 359

COURTIN (René), *Rapport sur la politique économique d'après-guerre*, Ed. Combat, Alger, 1944, 109 p.

A.D.M., BA 366

République Française, Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale, Direction du Travail, *Statistiques des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant :*

- l'année 1914, Paris, Imprimerie nationale, 1919, 250 p.

- l'année 1926, Paris, Imprimerie nationale, 1927, 241 p.

- les années 1927-1928, Paris, Imprimerie nationale, 1931, 233 p.

- l'année 1929, Paris, Imprimerie nationale, 1932, 225 p.

- l'année 1930, Paris, Imprimerie nationale, 1931, 231 p.

A.D.M., BA 705,

Lois, décrets, arrêtés concernant la réglementation du travail. Documents réunis par le ministère du Travail, 1^{er} juin 1934, Librairie administrative Berger-Levrault, Nancy-Paris-Strasbourg, 1934, 798 p.

A.D.M., BA 863,

Statistiques Générales de la France, Office Régional de Statistique d'Alsace et de Lorraine, Annuaire Statistique du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle (1919-1931), Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1932

A.D.M., BA 1789,

Ministère de l'Intérieur - Sûreté Nationale - VII^e Bureau - Police Générale
Recueil des principales circulaires concernant la surveillance et l'utilisation des étrangers (1940).

A.D.M., BA 1796

LOISEL (Maurice), *Êtes vous Français ? Prouvez-le. La nationalité française et sa preuve*, Collection des textes de droit familial, Éditions Sociales Françaises, Paris, 1945, 46 p.

A.D.M., BA 2586,

Renseignements généraux sur l'industrie minière d'Alsace et de Lorraine et la grosse métallurgie de Lorraine. Association des maîtres de forges de Lorraine, Metz, Paul Even, 1922, 8 p. et cartes

A.D.M., BA 2590,

Recueil des principaux textes intéressant l'industrie minière d'Alsace et de Lorraine, rassemblés par le service des mines d'Alsace et de Lorraine, Association minière d'Alsace et de Lorraine. Première partie : législation des mines, quatrième section : des ouvriers mineurs et des employés de l'exploitation.

A.D.M., BA 2608 à 2610

Corporation des mines et usines métallurgiques de Moselle - Haut-Rhin - Bas-Rhin, Institution chargée de l'Assurance contre les Accidents du travail, assemblée corporative ordinaire, rapport du comité directeur, rapport des commissaires aux comptes, résolutions, situation financière et tableaux statistiques :

- 16 mai 1921, 11 mai 1922, 6 juillet 1926, 10 juillet 1928, 9 juillet 1929, 7 juillet 1930, 6 juillet 1931, 4 juillet 1932, 3 juillet 1933, 8 janvier 1934 et 3 juillet 1934, 1^{er} juillet 1935, 7 juillet 1936, 4 janvier 1937 et 5 juillet 1937, 4 juillet 1938

A.D.M., BA 2651 à 2676

Statistische Mittheilungen über Elsass Lothringen, Statistischen des Kaiserlichen Ministeriums für Elsass-Lothringen, Strasbourg, 1871-1906

A.D.M., BA 2713

CROISSAC (Abel) *Rapport sur la défense du travail français par la réorganisation des Offices Départementaux de Placement des travailleurs et la coordination des différents services de main-d'œuvre*, 2 décembre 1934.

A.D.M., BA 2743

Prescriptions préventives contre les accidents de la corporation des mines et des usines métallurgiques d'Alsace-Lorraine (1926), S.N., 1926, 112 p.

A.D.M., BA 2770

Association minière d'Alsace et de Lorraine, Association des maîtres de forges de Lorraine, Metz, Annuaire, (1920-1921)

S.1.2.2. Documents juridiques

S.1.2.2.1. Recueil Général des Lois et Arrêts Jean-Baptiste Sirey, Librairie du Recueil Sirey, Paris, Lois, avis du Conseil d'État, etc.. avec annotations pour les textes de lois suivants :

- *Décret du 2 octobre 1888*, recueil Sirey de 1889, p. 445 sq.
- *Loi du 26 juin 1889*, loi sur la nationalité, bulletin officiel 1257, n°20-748, Recueil Sirey de 1889, p. 577 sq.
- *Loi du 26 mars 1891* : recueil Sirey de 1891, p. 122 sq.
- *Loi du 8 août 1893*, relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national, bulletin officiel 1587, n°27-148, recueil Sirey de 1894, p. 712 sq.
- *Loi du 12 janvier 1895*, relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers ou employés, recueil Sirey de 1895, p. 913 sq.
- *Loi du 16 juillet 1912*, loi sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades, recueil Sirey de 1912, p. 332 sq.
- *Décret du 2 avril 1917*, décret portant création d'une carte d'identité à l'usage des étrangers, publié au Journal Officiel, recueil Sirey de 1917, p. 436 sq.
- *Décret du 21 avril 1917* concernant le recrutement, la circulation et la surveillance de la main-d'œuvre étrangère et coloniale en France, publié au Journal Officiel du 22 avril, recueil Sirey de 1917, p. 502 sq.
- *Loi du 23 avril 1919*, loi portant sur la journée de 8 heures, publiée au Journal Officiel le 25 avril, recueil Sirey de 1921, p. 198 sq.

- *Loi du 10 janvier 1921*, loi portant approbation du traité d'immigration et d'émigration, de travail, d'assurance et de prévoyance sociale conclu entre la France et l'Italie, publiée au Journal Officiel du 26 janvier, recueil Sirey de 1921, p. 224 sq.
- *Décret du 25 mai 1921*, décret relatif à l'application aux ouvriers italiens résidant en Alsace et Lorraine du traité d'immigration et d'émigration, de travail, d'assurance et de prévoyance sociales signé à Rome le 30 septembre 1919 entre la France et l'Italie, publié au Journal Officiel du 29 mai, recueil Sirey de 1921, p. 226 sq.
- *Loi du 11 août 1926* : loi modifiant les art. 64, 98 et 172 du livre 2 du Code du Travail et de la prévoyance sociale en vue d'assurer la protection du marché du travail national, publié au J. off. du 12 août., recueil Sirey, p. 665 sq.
- *Loi du 19 juillet 1928* : loi portant modification des art. 79, 81, 82, 83, 88 et 102 du livre 1^{er} du Code du travail et de la prévoyance sociale, publiée au Journal Officiel le 21 juillet, recueil Sirey, 1929, p. 2 134 sq.
- *Décret du 26 avril et 10 juillet 1929* : recueil Sirey de 1929, p. 2 316 sq.
- *Décret du 22 mai 1932* : recueil Sirey de 1933, p. 662 sq.
- *Loi du 10 août 1932* : loi protégeant la main-d'œuvre nationale, publié au Journal Officiel du 12 août., recueil Sirey de 1933, p. 82 sq.
- *Décret du 23 octobre 1933* : recueil Sirey de 1934, p. 1 145 sq.
- *Décret du 6 février 1935* : modifiant la réglementation de la délivrance des cartes d'identité destinées aux étrangers, recueil Sirey de 1935, p. 1 527 sq.
- *Décret du 23 février 1936* : recueil Sirey de 1936, p. 259 sq.
- *Décret-Loi du 2 mai 1938* : sur la police des étrangers et décret relatif aux modalités d'application des mesures prises en ce qui concerne la police des étrangers, recueil Sirey de 1938, p. 791 sq.
- *Décret du 14 mai 1938*, réglementant les conditions de séjour des étrangers en France, recueil Sirey de 1938, p. 822 sq.
- *Décret du 17 juin 1938*, précisant le sens et la portée de l'article 11 du décret du 2 mai 1938 sur la police des étrangers, recueil Sirey de 1938, p. 863.
- *Décret du 29 juin 1938*, fixant le statut et les conditions de travail des sujets tunisiens et marocains protégés français sur le territoire métropolitain, recueil Sirey de 1938, p. 861 sq.

S.1.2.2.2. Journal Officiel, documents parlementaires.

* *Genèse de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité* :

- Proposition de M. le sénateur BATBIE déposée le 1^{er} avril 1882, Journal Officiel, documents parlementaires du 2 avril 1882, p. 370 sq.
- Rapport de M. le député A. DUBOST déposé le 15 juin 1889, Journal Officiel, documents parlementaires de septembre 1889, p. 1 214 sq.

* *Genèse de la loi du 8 août 1893 relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national* :

- *Exposé des motifs par M. le député CASTELIN, proposition de loi déposée le 21 novembre 1889, Journal Officiel, documents parlementaires du 2 janvier 1890, p. 124 sq.*
- *Proposition de M. HUBBARD ayant pour objet la défense du travail national et l'établissement d'une taxe de résidence sur les étrangers résidant en France, Journal Officiel, documents parlementaires de mars 1890, p. 423.*

** Genèse de la loi du 12 janvier 1895 relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés :*

- *Proposition de loi sur la saisie-arrêt sur les petits salaires par le député THEILLIER DE PONCHEVILLE le 5 décembre 1889, 1^o séance, Journal Officiel, documents parlementaires de mars 1890, p. 268 sq.*

** Présentation et exposé des motifs d'une proposition de loi pour taxer les employeurs d'ouvriers étrangers par M. CECCALDI le 29 décembre 1909, 1^o séance, Journal Officiel, documents parlementaires de janvier 1910, p. 3 860 sq.*

** Genèse de la loi du 16 juillet 1912 sur la circulation des nomades.*

- *Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. de POMEREU le 20 décembre 1907, Journal Officiel, documents parlementaires de février 1908, p. 3 sq.*
- *Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. Étienne FLANDIN le 20 janvier 1908, Journal Officiel, documents parlementaires d'avril 1908, p. 68 sq.*

** Genèse de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures.*

- *Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. RENAUEL en 1^o séance le 28 janvier 1919, Journal Officiel, documents parlementaires de mai 1919, p. 145 sq.*
- *Projet de loi du ministre du travail et de la prévoyance sociale, M. COLLIARD le 8 avril 1919 en 2^o séance, Journal Officiel, documents parlementaires de novembre 1919, p. 1 132 sq.*
- *Dépôt d'un rapport de M. J. GODART le 10 avril 1919, Journal Officiel, documents parlementaires de novembre 1919, p. 1 183 sq.*
- *Discussion et adoption le 17 avril 1919, Journal Officiel, documents parlementaires, p. 2 018 sq., 2 029 sq., 2 048 sq.*

** Genèse du décret du 25 mai 1921 sur le traité signé entre la France et l'Italie*

- *Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. MILLERAND le 6 février 1920, Journal Officiel, documents parlementaires de mars 1920, p. 195 sq.*
- *Exposé d'un rapport de M. GAVOTY le 9 juin 1920, Journal Officiel, documents parlementaires d'octobre 1920, p. 1 607 sq.*

*** *Genèse de la loi du 11 août 1926 sur la protection de la main-d'œuvre nationale.***

- Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par le ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale M.DURAFOUR, le 5 novembre 1925, Journal Officiel, documents parlementaires de janvier 1926, p. 68 sq.
- Rapport de M. MAZERAND déposé le 22 janvier 1926, Journal Officiel, documents parlementaires de mai 1926, p. 90 sq.
- Discussion et adoption le 8 juillet 1926, Journal Officiel, débats parlementaires de juillet 1926, p. 2 751

*** *Genèse de la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale.***

- Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. AMIDIEU DU CLOS du 12 novembre 1931, Journal Officiel, documents parlementaires de janvier 1932, p. 142 sq.
- Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. LAMBERT le 12 novembre 1931, Journal Officiel, documents parlementaires de janvier 1932, p. 146 sq.
- Présentation et exposé des motifs de la proposition de loi par M. RAMADIER le 17 novembre 1931, Journal Officiel, documents parlementaires de janvier 1932, p. 191 sq.

S.1.2.3. Presse régionale

- L'Écho de Briey (1906 à 1914),
- L'Écho de Thionville (1933),
- L'Est Républicain (1924, 1928, 1930, 1932),
- La Gazette de Lorraine (années 1888, 1895),
- Le Lorrain (1923),
- Le Messin (1901).

S.1.2.4. Revues et presse spécialisées

S.1.2.4.1. Articles tirés des Bulletins du Comité des Forges

S.1.2.4.1.1. Bulletins

- * *Rapport sur les résultats de l'enquête faite par le Comité des Forges de France concernant la loi du 30 mars 1900*, 11 mars 1904, bulletin n°2357
- * *Rapport de M. le député Millerand, sur les propositions relatives aux Caisses de Secours mutuels contre le chômage*, 16 novembre 1904, bulletin n°2466
- * *La situation de l'industrie métallurgique et la politique douanière. Discours de M. Guy de Wendel, député de la Moselle à la Chambre des Députés le 16 février 1920*, 28 décembre 1920, bulletin n°3554
- * *Allemagne, durée du travail dans l'industrie sidérurgique*, 21 janvier 1924, bulletin n°3775

- * *L'approvisionnement en coke des usines à fonte de France*, 11 mars 1924, bulletin n°3785
- * *La durée du travail en Allemagne dans l'industrie sidérurgique*, 4 février 1925, bulletin n°3842
- * *Circulaire ministérielle à propos des ouvriers occupés au travail dans les cubilots des fonderies*, bulletin n°2346
- * *Statistiques de l'Industrie sidérurgique pour les années 1914 à 1918 d'après les statistiques du Ministère des Travaux Publics et du Ministère de l'Armement*, Année 1920, bulletin n°3 505, 2 février 1920,
- * *Production de fonte pendant l'année 1919*, 20 avril 1920, bulletin n°3512
- * *Tableau du nombre et de la consistance des usines sidérurgiques en activité par départements*, bulletin n°3532,
- * *Décret du 18 juillet 1920 instituant une Commission permanente de l'immigration (J.O. du 31 juillet 1920), décret du 3 février 1920 instituant un Conseil National de la Main-d'Œuvre, décret du 14 avril 1920 complétant la composition du Conseil national de la main-d'œuvre*, bulletin n°3531
- * *Production de fonte pendant l'année 1923*, bulletin du 11 mars 1924 n°3785
- * *Production de fonte pendant l'année 1924*, bulletin du 6 mars 1925 n°3849
- * *Statistiques de la production sidérurgique pour l'année 1934 avec tableaux d'ensemble pour les années 1913 et 1921 à 1934*, mai 1935, bulletin n°4 275
- * *Statistiques de la production sidérurgique pour l'année 1935*, avril 1936, bulletin n°4310

S.1.2.4.1.2. Documents statistiques reliés

- * n°2 301 à 2 480 année 1904
- * n°2 481 à 2 567 année 1905
- * n° 568 à 2 639 année 1906
- * n°3 164 à 3 228 année 1913
- * n°3 276 à 3 326 année 1915
- * n°3 426 à 3 449 année 1918
- * n°3 450 à 3 500 année 1919
- * n°3 501 à 3 554 année 1920
- * n°3 771 à 3 833 année 1924
- * n°3 834 à 3 904 année 1925
- * n°4 174 à 4 2082 janvier à décembre 1932
- * n°4 267 à 4 300 janvier à décembre 1935
- * n°4 301 à 4 328 février à décembre 1936

S.1.2.4.1.3. Suppléments et enquêtes

- * *Note sur l'organisation des patrons allemands contre la grève*, supplément au bulletin de juillet 1904
- * *L'organisation des patrons des États-Unis d'Amérique contre la grève*, supplément au bulletin d'octobre 1904.
- * *Conseil supérieur du Travail, session du 14 au 26 novembre 1904*, supplément au bulletin n°2472 de décembre 1904
- * *Étude comparative sur l'assurance contre les accidents du travail dans l'industrie sidérurgique en Allemagne et en France*, supplément au bulletin n°2561 du 28 novembre 1905
- * OSMOND (M.F.), *Contributions françaises aux progrès de la métallurgie scientifique*, rapport au V^{ie} Congrès de Chimie Appliquée qui s'est tenu à Rome du 25 avril au 3 mai 1906, supplément au bulletin de juin 1906,
- * M. CHARPY (directeur des établissements du Centre de la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons) et M. SALADIN (Ingénieur principal aux établissements Schneider), *Rapport sur la situation de la grosse métallurgie en France*, rapport au V^{ie} Congrès de Chimie Appliquée qui s'est tenu à Rome du 25 avril au 3 mai 1906. supplément au bulletin de juin 1906,
- * *Rapport de M. le député Millerand, sur les propositions relatives aux Caisses de secours contre le chômage*, supplément au bulletin n°2466 du 16 novembre 1904, 8 p.
- * *Rapport présenté à la commission de Direction du Comité des Forges de France sur les dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire qui doivent être consenties pour les ouvriers spécialistes des usines à feu continu suivi des résolutions adoptées par la Commission de Direction dans la séance du 19 octobre 1906 pour être présentées à M. le ministre du Commerce de l'Industrie et du Travail*, Paris, Imprimerie et Librairie centrales des Chemins de Fer, Imprimerie Chaix, 1906, 59 p.
- * *La loi sur le repos hebdomadaire - Application par le roulement de la loi aux ouvriers non spécialistes des usines à feu continu*, supplément au bulletin de février 1907, 59 p.
- * *Extraits du rapport présenté par M. l'ingénieur en chef des mines de Meurthe-et-Moselle sur l'ensemble du service du département en 1930*, supplément au Bulletin n°4 169 du 28 novembre 1931.
- * *Extraits du rapport présenté par M. l'ingénieur en chef des mines de Meurthe-et-Moselle sur l'ensemble du service du département en 1931*, supplément au Bulletin n°4 206 du 25 octobre 1932.

S.1.2.4.2. Articles de la revue « Revue Industrielle de l'Est » (1896-1925) (Journal Hebdomadaire Industriel édité à Nancy)

- * *Question ouvrière : l'Inspection du travail des femmes et des enfants en France*, revue n°259, 20 décembre 1896, p. 6
- * *Les Caisses d'Assurance Mutuelle contre les accidents*, revue n°243, 1^{er} septembre 1896
- * *Les impressions des maîtres de forges à Paris*, revue n°301, 3 août 1897, p. 1
- * *Décompte des grèves de 1893-1896 et les recours*, revue n°278, 2 mai 1897
- * *Texte intégral de la Conférence du 18 décembre 1897 par M. C. Sauvage, Ingénieur en Chef des mines sur le repos du dimanche dans l'industrie*, revue n°314, 9 janvier 1898
- * *Trains ouvriers*, revue n°322, 6 mars 1898
- * **La Loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail**,
 - revue n°263, 17 janvier 1897
 - revue n°326, 9 avril 1898
 - revue n°338, 26 juin 1898,
 - revue n°381, 23 avril 1899, p. 5
 - 7 mai 1899, p. 4
 - 10 septembre 1899, p. 4
 - revue n°894, 28 février 1909, p. 173
 - revue n°584, 15 mars 1903
- * *Texte intégral de la Conférence du 18 février 1899 donnée par le D^r ZILGIEN professeur agrégé de la faculté de médecine de Nancy sur l'hygiène des habitations ouvrières*, revue n°372, 19 février 1899
- * *Les salaires depuis 50 ans*, 14 mai 1899, p. 5
- * *La grève du Creusot*, 4 juin 1899, p. 2
- * *Les saisies sur salaires*, revue n°390, 25 juin 1899
- * *Un nouveau mode de salaires, le travail à primes*, 17 septembre 1899, p. 7
- * *Les congés industriels pour les soldats*, revue n°392, 9 juillet 1899
- * *Les machines à gaz de hauts fourneaux*, 1^{er} avril 1900, p. 3
- * *Législation allemande*, revue n°456, 30 septembre 1900
- * *Production et état des ouvriers à Pont-à-Mousson*, revue n°458, 14 octobre 1900
- * *Discours de Camille Cavallier lors d'un banquet donné par les élèves de l'école de Châlons*, revue n°466, 9 décembre 1900
- * *Lettre d'un industriel de Meurthe-et-Moselle en réponse à une séance du Syndicat Général des Fondateurs de France à propos de l'emploi des enfants à la coulée du métal*, revue n°490, 26 mai 1901
- * *Loi du 30 mars 1900 sur la journée de travail*, revue n°516, 24 novembre 1901
- * *Discours de M. Faucheur (Ed.), Président de la Chambre de Commerce de Lille*, revue n°534, 30 mars 1902

*** Monographies industrielles**

- *des établissements de Gorcy*, revue n°467, 16 décembre 1900,
- *des usines Gouvy et Compagnie à Dieulouard et Hombourg-Haut*, revue n°665, 2 octobre 1904
- *de la S.A. Lorraine Industrielle à Hussigny-Godbrange*, revue n°680, 15 janvier 1905
- *de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt*, revue n°732, 14 janvier 1906
- *des établissements Schneider et C^{ie}*, revue n°798, 28 avril 1907, p. 327
- *de la Société E. Capitain Geny et C^{ie} au Parc S^{te} Marie*, revue n°923, 19 septembre 1909

* *Texte intégral de la Conférence donnée par M. G. DUMONT, président des Industriels de France contre les accidents du travail, au Conservatoire des Arts et Métiers*, le 12 février 1904, revue n° 707, 23 juillet 1905

* *Conditions de la marche sidérurgique en Allemagne*, revue n°714, 10 septembre 1905

* *Grève de Pont-à-Mousson*, revue n°715, 17 septembre 1905

* *Conférence de M. E. Gréau sur la Métallurgie en Lorraine faite le 11 mars 1908*, 9 juin 1908, p. 497 sq.

* *Cours de français pour les ouvriers de l'arrondissement de Briey*, revue n°921, 5 septembre 1909

* *Discours intégral de M^c H. Mengin lors de la distribution des prix à l'École professionnelle de l'Est*, revue n° 966, 17 juillet 1910, p. 517

* *Accident grave aux usines de Wendel de Joeuf*, revue n°1 011, 28 mai 1911, p. 427

*** Les conséquences du conflit italo-turc,**

- revue n°1 031, 15 octobre 1911
- revue n°1 063, 26 mai 1912, p. 411
- revue n°1 082, 6 octobre 1912, p. 799
- revue n°1 084, 20 octobre 1912

*** Le problème de la taxe sur les ouvriers étrangers,**

- revue n°1 043, 7 janvier 1912, p. 1
- revue n°1 105, 16 mars 1913

*** Situation des étrangers dans l'arrondissement de Briey,**

- revue n°942, 30 janvier 1910, p. 70
- revue n°1 010, 21 mai 1911, p. 405
- revue n°1 047, 4 février 1912, p. 85
- revue n°1 128, 24 août 1913
- revue n°1 130, 7 septembre 1913

*** Situation de l'industrie sidérurgique dans l'Est,**

- revue n° 244, 6 septembre 1896.
- revue n°297, 5 septembre 1897
- revue n°315, 16 janvier 1898

- revue n°319, 13 février 1898
- 8 janvier 1899, p. 1
- revue n°414, 10 décembre 1899, p. 1
- revue n°421, 29 janvier 1900, p. 2
- revue n°511, 20 octobre 1901
- revue n°548, 6 juillet 1902
- revue n°562, 12 octobre 1902
- revue n°601, 12 juillet 1903
- revue n°771, 21 avril 1906
- revue n° 966, 17 juillet 1910, p. 1
- revue n°1 042, 31 décembre 1911
- revue n°1 049, 18 février 1912, p. 127
- revue n°1 057, 14 avril 1912, p. 291
- revue n°1 071, 21 juillet 1912, p. 573
- revue n°1 109, 13 avril 1913
- revue n°1 309, 18 avril 1920
- revue n°1 558, 24 janvier 1925, p. 60
- revue n°1 595, 10 octobre 1925, p. 753

*** Le manque de main-d'œuvre,**

- revue n°1 056, 7 avril 1912, p. 271
- revue n°1 059, 28 avril 1912, p. 331
- revue n°1 064, 2 juin 1912, p. 432
- revue n°1 066, 26 juin 1912, p. 471
- revue n° 1 068, 30 juin 1912, p. 511
- revue n°1 095, 5 janvier 1913
- revue n°1 106, 23 mars 1913
- revue n° 1 128, 24 août 1913
- revue n°1 136, 19 octobre 1913
- revue n°1 138, 2 novembre 1913
- revue n°1 174, 12 juillet 1914

* *Les commandes marocaines à l'industrie sidérurgique de l'Est*, revue n°1 075, 18 août 1912, p. 625

*** Les naturalisations,**

- revue n° 1083, 13 octobre 1912, p. 221
- revue n°1 497, 24 novembre 1923
- revue n°1 564, 7 mars 1925, p. 180

* *Opinion de Sir Thomas Barclay sur l'observation des politiques allemandes et françaises vis à vis de la main-d'œuvre*, revue n°1 100, 9 janvier 1913

* *Grèves dans le bassin de Metz-Thionville*, revue n°1 308, 11 avril 1920

S.1.2.4.3. Articles de la revue « Le Génie Civil » (1885-1938)

(Hebdomadaire des Industries françaises et étrangères)

-Tome VII,

* *Le progrès dans l'outillage*, bulletin n°11, 11 juillet 1885, p. 171

* *La question du renvoi des étrangers en temps de crise*, bulletin n°24, 10 octobre 1885, p. 378

- Tome X,

* *Limitation du travail des ouvriers*, bulletin n°13, 29 janvier 1887, p. 210 sq.

- Tome XVI,

* BELLET (Daniel), *Les Étrangers en France et les lois restrictives de l'immigration étrangère*, bulletin n°24, 12 avril 1890, p. 473 sq., p. 489 sq.

* *Rapport du Congrès International du Commerce et de l'Industrie (22-28 septembre 1889)*, bulletin n°22, 29 mars 1890, p. 444 sq.

* *Responsabilité des accidents du travail dont les ouvriers sont responsables dans leur travail*, bulletin n°18, 1^{er} mars 1890, p. 382 sq.

- Tome XVII,

* *Propositions de lois pour abroger les dispositions relatives aux livrets ouvriers*, bulletin n°4, 24 mai 1890, p. 60 sq.

* *Propositions relatives à la création d'un Conseil Supérieur du Travail*, bulletin n°14, 24 mai 1890, p. 90 sq.

* *Propositions de M. Raspail relatives à la création d'un Conseil Supérieur du Travail*, bulletin n°18, 30 août 1890, p. 287 sq.

- Tome XVIII,

* *Les accidents du travail*, bulletin n°7, 13 décembre 1890, p. 107 sq.

* *La durée de la journée de travail*, bulletin n°19, 7 mars 1891, p. 311 sq.

- Tome XXI,

* *Le minimum de salaires*, bulletin n°1, 7 mai 1892, p. 13 sq.

- Tome XXVIII,

* *Les travaux de l'Office du Travail, Législation et règlements du travail industriel dans les principaux pays*, revue n°714, bulletin n°16, 15 février 1896, p. 253 sq.

- Tome XXXII,

* *Loi du 9 avril 1898 sur les responsabilités des accidents du travail dont les ouvriers sont victimes dans leur travail*, revue n°829, bulletin n°26, 30 avril 1898, p. 432 sq.

- Tome XXXV,

* *Le système des primes dans les ateliers*, revue n°895, bulletin n°14, 5 août 1899, p. 290 sq.

- Tome XXXVII,

* *Comparaison du travail à la maison et du travail à la machine*, revue n°942, bulletin n°9, 30 juin 1905, p. 151 sq.

- Tome XLI,

* *Statistiques des accidents du travail en France du 1^{er} au 31 déc. 1902*, revue n° 1042, bulletin n°5, 31 mai 1902, p. 80

* *L'ivresse dans les accidents du travail*, revue n° 1042, bulletin n°5, 31 mai 1902, p. 191

* RACHOU (Paul), *Embauchage d'ouvriers*, revue n° 1042, bulletin n°5, 31 mai 1902, p. 223

* *Rixes et accidents du travail*, revue n° 1042, bulletin n°5, 31 mai 1902, p. 272 sq.

- Tome XLIII,

* *Les assurances ouvrières allemandes et leurs résultats*, revue n°1 097, bulletin n°7, 20 juin 1903, p. 123 sq.

- Tome XLVI,

* *Résultat de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail*, revue n°1 192, bulletin n°24, 15 avril 1905, p. 395 sq.

* *Le paiement des salaires par le « Premium System »*, bulletin n°18, p. 290

- Tome XLVII,

* *Amendes et retenues sur les salaires des ouvriers et employés*, revue n°1 195, bulletin n°1, 6 mai 1905, p. 11

* *L'apprentissage et l'enseignement professionnel en France*, revue n°1 195, bulletin n°1, 6 mai 1905, p. 12

- Tome XLVIII,

* *Rapports sur l'application des lois réglementant le travail industriel en France*, revue n°1 239, bulletin n°19, 10 mars 1906, p. 313 sq.

* *Le paiement des salaires par le « differential system »*, revue n°1 239, bulletin n°19, 10 mars 1906, p. 380 sq.

- Tome XLIX,

* *Le repos hebdomadaire en faveur des ouvriers*, revue n°1 258, bulletin n°12, 21 juillet 1906, p. 322 sq.

- Tome LII,

- * *La crise de l'apprentissage dans l'industrie française*, revue n°1 344, bulletin n°20, 14 mars 1908, p. 343 sq.

- Tome LXII,

- * *L'organisation scientifique du travail dans les usines d'après le système Taylor*, bulletin n° 22, 29 mars 1913, p. 430 sq.
- * AMIRAL EDWARDS, *Une critique du système Taylor*, revue n°1 609, bulletin n°24, 12 avril 1913, p. 474
- * LE CHATELIER (Henry), *Réponse à une critique du système Taylor*, revue n°1 611, bulletin n°26, 26 avril 1913, p. 514

- Tome LXX,

- * *Les usines sidérurgiques de l'Est*, revue n°1 808, bulletin n°14, 7 avril 1917, p. 225 sq.

- Tome LXXIV,

- * *Le projet de loi sur la journée de huit heures*, revue n°1 908, bulletin n°10, 8 mars 1919, p. 191 sq.
- * *La loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures - Historique et conséquences*, revue n°1 922, bulletin n°24, 14 juin 1919, p. 464 sq.
- * CHARPY (Georges), *Essais d'organisation méthodique du travail dans une grande usine métallurgique (Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons en Meurthe-et-Moselle)*, revue n° 1 909, bulletin n°11, 15 mars 1919, p. 220 sq.

- Tome LXXVI,

- * *La main-d'œuvre et le machinisme*, revue n°1 953, bulletin n°3, 17 janvier 1920, p. 78
- * *La Conférence Internationale du Travail à Washington*, revue n° 1 965, bulletin n°15, 10 avril 1920, p. 354
- * *Le sursalaire familial et l'évaluation des charges permettant de le servir*, bulletin n°21, 22 mai 1920, p. 475 sq.

- Tome LXXVII,

- * *La réorganisation industrielle de la France et les conditions de son expansion économique (1)*, Bulletin n°5, 31 juillet 1920, p. 95 sq.
- * *La réorganisation industrielle de la France et les conditions de son expansion économique (2)*, Bulletin n°6, 7 août 1920, p. 114 sq.
- * *La réorganisation industrielle de la France et les conditions de son expansion économique (3)*, Bulletin n°7, 14 août 1920, p. 135 sq.
- * *La formule rationnelle du salaire des heures supplémentaires*, bulletin n°13, 25 septembre 1920, p. 259 sq.

* *Les destructions systématiques par les Allemands des usines métallurgiques du Nord et de l'Est de la France*, revue n°1 996, bulletin n°20, 13 novembre 1920, p. 385 sq.

- Tome LXXIX,

* *La situation de la sidérurgie lorraine (1)*, revue n°2 042, bulletin n°14, 1^{er} octobre 1921, p. 293 sq.

* *La situation de la sidérurgie lorraine (2)*, revue n°2 043, bulletin n°15, 8 octobre 1921, p. 316 sq.

- Tome LXXXI,

* *Le chômage en France*, revue n°2 087, bulletin n°7, 12 août 1922, p. 158 sq.

- Tome LXXXII,

* *La journée de huit heures et sa répercussion sur la production*, revue n°2 113, 10 février 1923, p. 133 sq.

* *L'équipement électrique des laminoirs des Aciéries de Micheville (en Meurthe-et-Moselle)*, bulletin n°15, 14 avril 1923, p. 362 sq.

- Tome LXXXVIII,

* *Les conditions d'application de la taxe d'apprentissage*, bulletin n°5, 30 janvier 1926, p. 118 sq.

- Tome XC,

* *Les conséquences sanitaires, sociales et économiques de l'immigration en France*, bulletin n°17, 23 avril 1927, p. 417 sq.

* *Le III^e Congrès technique de l'Association des Industriels de France contre les accidents du travail (Paris 8-10 mai 1927)*, bulletin n°26, 25 juin 1927, p. 631 sq.

- Tome XCII,

* *La législation sur les assurances sociales*, revue n°2 376, bulletin n°8, 25 février 1928, p. 187 sq.

* *La loi de mars 1928 sur les assurances sociales*, revue 2 380, bulletin n°12, 24 mars 1928, p. 286 sq.

- Tome XCIII,

* *La durée du délai congé - Les conséquences de la loi du 19 juillet 1928*, revue n°2 417, bulletin n°23, 8 décembre 1928, p. 559 sq.

* *Le salaire à prime York - Comparaison avec les systèmes Towne-Halsey et Rowan*, Bulletin n°22, 1^{er} décembre 1928, p. 523 sq.

- Tome XCVI,

* *La nouvelle loi sur les assurances sociales, lois des 5 avril 1928 - 5 août 1929 - 30 avril 1930 qui simplifient les dispositions de la loi*, revue n°2 495, 7 juin 1930, bulletin n°23, p. 556 sq. - bulletin n°25, 7 juin 1930, p. 556 sq. - bulletin n°24, 14 juin 1930, p. 574 sq. - Bulletin n°25, 21 juin 1930, p. 507 sq.

- Tome XCVII,

* RAZOUS (Paul), *L'évolution de la législation du travail depuis cinquante ans*, supplément de novembre 1930, p. 142 sq.

* CHARPY (Georges), *L'évolution de la sidérurgie de 1880 à 1930*, supplément de novembre 1930, p. 147 sq.

- Tome XCVIII,

* *L'influence du chômage sur l'industrie, en France et à l'étranger*, bulletin n°8, 15 février 1931, p. 198

- Tome XCIX,

* *La situation de l'industrie métallurgique en 1930 - Rapport de la Commission de direction du Comité des Forges de France*, bulletin n°2, 11 juillet 1931, p. 40 sq.

* *Organisation scientifique du travail et rationalisation*, bulletin n°8, 22 août 1931, p. 189 sq.

* *L'organisation rationnelle du travail - Du problème technique au problème social*, bulletin n°4, 19 septembre 1931, p. 287 sq.

* *L'assurance sur les accidents du travail dans les départements recouverts par la France*, Bulletin n°17, 24 octobre 1931, p. 416 sq.

- Tome C,

* *Les études du Bureau International du Travail sur les effets de la rationalisation dans l'industrie*, bulletin n°1, 2 janvier 1932, p. 18 sq.

- Tome CII,

* *L'immigration dirigée*, bulletin n°10, 4 février 1933, p. 121

* *Le calcul des prix de revient à l'atelier pour le travaux de forges*, 18 février 1933, p. 169

* *La nouvelle législation des allocations familiales - Le décret du 14 mars 1933*, bulletin n°16, 22 avril 1933, p. 380 sq.

* *La régression de l'industrie française pendant ces dernières années*, bulletin n°23, 10 juin 1933, p. 542 sq.

* *La situation de l'industrie sidérurgique dans les principaux pays en 1932*, bulletin n°24, 17 juin 1933, p. 570 sq.

- Tome CIII,

* *Les allocations familiales obligatoires et les caisses de compensation - La mise en application de la loi du 11 mars 1932*, bulletin n°18, 28 octobre 1933, p. 427 sq.

- Tome CIV,

* *Le chômage, l'assurance-chômage et les grands travaux publics*, Revue n°2 704, Bulletin n°23, 2 juin 1934, p. 507 sq.

* *La situation de l'industrie sidérurgique dans les principaux pays en 1933*, bulletin n°24, 16 juin 1934, p. 536 sq.

- Tome CV,

* *La législation contre le chômage*, revue n°2 714, bulletin n°7, 18 août 1934, p. 110 sq.

* *Les grands travaux votés pour l'atténuation du chômage en France*, bulletin n°7, 18 août 1934, p. 150 sq.

- Tome CVI,

* *La situation de la sidérurgie française en 1934*, bulletin n°24, 15 juin 1935, p. 588 sq.

* *La semaine de 40 heures comme remède au chômage d'après une discussion au centre polytechnicien d'Études économiques*, revue n°2 759, bulletin n°26, 29 juin 1935, p. 632 sq.

- Tome CVII,

* *Naturalisation et nomination aux fonctions publiques*, bulletin n°11, 14 septembre 1935, p. 251 sq.

* *La nouvelle législation des Assurances sociales - Commentaires des décrets-lois des 29 et 30 octobre 1935*, revue n° 2 784, bulletin n°25, 21 décembre 1935

* *La semaine de 40 heures à la XIX^e conférence internationale du travail (Genève, 6-25 juin 1935)*, Bulletin n°4, 27 juillet 1935, p. 87 sq.

* *La main-d'œuvre étrangère en France*, revue n°2 769, bulletin n°10, 7 septembre 1935, p. 229 sq.

* *Les effets des mesures récentes contre le chômage dans les grands pays industriels*, revue n°2 780, bulletin n°21, 23 novembre 1935, p. 496 sq.

* *Le chômage chronique et la productivité*, revue n°2 785, bulletin n°26, 28 décembre 1935, p. 617 sq.

- Tome CVIII,

* *Taylorisme, rationalisation et stakhanovisme*, revue n° 2 800, bulletin n° 15, 11 avril 1936, p. 351 sq.

* *La situation de l'industrie sidérurgique en 1935*, bulletin n°25, 20 juin 1936, p. 587 sq.

- Tome CIX,

* *Le chômage dans les grands pays industriels*, bulletins n°24, 12 décembre 1936, p. 535 sq.

- Tome CX,

* *Le chômage et l'indice de l'emploi dans les divers pays*, bulletin n°5, 30 janvier 1937, p. 115 sq.,

* *Augmentation de salaires et pouvoir d'achat des salariés*, bulletin n°15, 6 février 1937, p. 338

* DUMONT (Augustin), *Les conséquences économiques des récentes lois sociales et leur correction par les progrès techniques*, Bulletin n°10, 6 mars 1937, p. 223 sq.

* *Rapports économétriques entre la production, la main-d'œuvre, le niveau des prix, les salaires et le pouvoir d'achat*, bulletin n°21, 22 mai 1937, p. 461 sq.

* *La situation de l'industrie sidérurgique en 1936*, bulletin n°25, 19 juin 1937, p. 553 sq.

- Tome CXI,

* *L'organisation du travail par le système Bedeaux*, bulletin n°8, 19 février 1938, p. 165 sq.

* *Grève et congés payés*, bulletin n°11, 11 septembre 1937, p. 233 sq.

- Tome CXII,

* CAQUOT (Albert) - président de la société des ingénieurs civils, *La situation actuelle de l'industrie française*, bulletin n°5, 29 janvier 1938, p. 107 sq.

* *La diminution du chômage par la rééducation professionnelle et le reclassement des chômeurs*, bulletin n°17, 23 avril 1938, p. 348 sq.

- Tome CXIII,

* *La situation de l'industrie sidérurgique en 1937*, bulletin n°2, 9 juillet 1938, p. 40 sq.

* *Mesures édictées en France en vue d'encourager la natalité - Estimation du potentiel vital de la nation*, bulletin n°10, 3 septembre 1938, p. 205 sq.

* *Les méthodes de statistiques du chômage dans les divers pays*, bulletin n°21, 19 novembre 1938, p. 433 sq.

* *Conférence de M. Georges CLAUDE sur un programme de redressement économique de la France*, bulletin n°24, 10 décembre 1938, p. 500 sq.

S.1.2.4.4. Articles tirés de la revue « Le pays Lorrain »

- BROCARD (Lucien). *La Lorraine dans le mouvement économique français*, *Le Pays Lorrain*, n°6, Nancy, 1909, pp. 209-223 et 326-332
- DELLUC (J.-C.), *La Lorraine métallurgique*, *Le Pays Lorrain*, n°3, 1906, pp. 59-65
- GILBERT (Louis), *Un siècle de métallurgie en Lorraine annexée (1800-1900)*, *Le Pays Lorrain*, Nancy, 1905, pp. 201-206
- HOTTENGER (Georges). *Le pays de Briey - Hier et aujourd'hui*, *Le Pays Lorrain*, n°8, Nancy, 1911, pp. 405-406 et 460-483
- MATTENET (F.), *Le fer Lorrain*. *Le Pays Lorrain*, n°23, Nancy, 1931, pp. 169-183

S.1.2.4.5. Articles tirés de revues diverses

- *Revue d'économie politique*, LAUFENBURGER (Henry), "La métallurgie et la houille", Tome VI, Sirey, 1924, pp. 986-1 023
- *Revue d'économie politique*, ZUBER (Henri-E.), *La main-d'œuvre étrangère en France. L'immigration polonaise*, J.-B. Sirey, Paris, T. LVIII, 1935, pp. 241-255.

S.1.2.5. Ouvrages divers

- Annuaire statistique Bas-Rhin. Haut-Rhin, Moselle, 1^{er} volume, 1919-1931, Imprimerie alsacienne, Strasbourg, 1932, Office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine.
 - * Résultats du recensement du 8 mars 1931, pp. 6-7
 - * Population légale de 1871 à 1926 dans les arrondissements, pp. 29 sq.
 - * Nationalité des étrangers (1910-1926), p. 36 sq.
- Association des maîtres de forges de Lorraine, *Convention collective de travail de l'industrie sidérurgique de la Moselle du 6 mai 1938*, Metz, Paul Even, 1938, 26 p.
- AWENG (Marie-Joseph), *La mortalité infantile dans les agglomérations ouvrières du nord du département de Meurthe-et-Moselle*, Ed. Crépin-Leblond, Nancy, 1911, 194 p.
- BONNEFF (Léon) - BONNEFF (Maurice), *La vie tragique des travailleurs*, Paris, EDI, 1984, 269 p.

- CAPOT-REY (Robert). *La région industrielle sarroise : territoire de la Sarre et du bassin houiller lorrain - Étude géographique*, Berger-Levrault, Paris, 1934.
- CHAILLEY-BERT (Joseph) - FONTAINE (Arthur), *Lois sociales, Recueil de la législation sociale de la France*, Paris, Léon Chaillez éditeur, 1895, 407 p.
- *Cinquantième des Aciéries de Longwy : 1880-1930*, Imprimerie Braun, Mulhouse, 1930, 189 p.
- COUREAU (R.), *Législation des mines en Alsace-Lorraine (1871-1918)*, Paris, 1919, 183 p.
- FRAMOY (Jacques), *Les salaires et les Prix. La rémunération « Loisirs » mortelle illusion*, 1938, Paulin Magne, Paris, 27 p.
- *Le Génie Civil*, "Les aciéries de Rombas près Metz (Moselle)", Paris, 1937, 28 p. + cartes
- GOUVY (Pierre), *Les forges de Hombourg-Haut*, Pont-à-Mousson, Imprimerie Moderne, 1930, 30 p.
- Grand Quartier Général Allemand, *L'industrie en France occupée*, Paris, Imprimerie Nationale, 1923.
- HOTTENGER (George). *Le pays de Briey, hier et aujourd'hui*, Ed. Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1912, 248 p.
- HOTTENGER (George). *La Cité Moderne et ses fonctions*, texte intégral de la conférence faite à l'Hôtel de ville de Nancy le 6 mai 1913 à l'occasion de l'exposition de la Cité Moderne, Nancy, 1913, 37 p.
- HOTTENGER (George). *La Science Sociale et le Congrès*, texte intégral d'une conférence tenue à Nancy les 25/28 juin 1914 et texte d'une communication faite à l'Académie Stanislas les 3 et 17 juillet 1914. Nancy, Berger-Levrault, 1915, 35 p.
- POULOT Denis, *Le sublime ou le travailleur comme il est en 1870*, Paris, Maspéro, 1980
- *Règlement de travail pour les ouvriers de la S.A. Dyba de Maizières-lès-Metz*, Metz, Paul Even, 1931, 21 p.

- RIBES (Christophe). *L'apprentissage et l'Enseignement professionnel en France*, Larose et Tenin, Paris, 1905, brochure de 72 p.
- S.A. des Forges et Aciéries du Nord et Lorraine à Uckange, *police collective*, 1935, 8 p.
- WALTER (G.), *Les oeuvres sociales de la maison de Wendel*, C.L., 1940, 156 p.
- WEIL (Simone), *La condition ouvrière*, Gallimard, coll « Idées », 1951, 384 p.
- ZOLA (Emile), *Germinal*, Le Livre de Poche, 503 p.,

2. BIBLIOGRAPHIE

S.2.1. OUVRAGES SUR LA FRANCE

S.2.1.1. Histoire générale

- ABBAD (Fabrice), *La France des années 20*, A. Colin, Paris, 1993, 191 p.

- BECKER (Jean-Jacques), *Victoire et frustrations (1914-1929)*, Ed. Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, vol. -12, 1990, 461 p.

- BORNE (Dominique) - DUBIEF (Henri), *La crise des années 30 (1929-1938)*, Ed. Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, vol. -13, 1976, 1989, 328 p.

- BRAUDEL (Fernand), *L'identité de la France*, Champs-Flammarion, Paris, 1990.
Tome 1. *Espace et Histoire*, 1990, 410 p.
Tome 2. *Les Hommes et les Choses*,
1° Partie, Le nombre et les fluctuations longues, 246 p.
2° Partie, Une « Économie paysanne » jusqu'au XX^e siècle, 536 p.

- DUBY (Georges), *Histoire de la France*, Tome III, Les temps nouveaux de 1852 à nos jours, Ed. Larousse, 1972, 440 p.

- DUPAQUIER (J.) - KESSLER (D.), *La société française au XIX^e siècle* - Tradition, transition, transformations, Fayard, 1992, 529 p.

- GUESLIN (André), *L'État, l'économie et la société française (XIX^e-XX^e siècle)*, Hachette, 1992, 249 p.

- LEJEUNE (Dominique), *La France de la Belle Époque (1896-1914)*, A. Colin, Paris, 1991, 191 p.

- MAYEUR (Jean-Marie), *Les débuts de la III^e République (1871-1898)*, Ed. Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, vol. -10, 1973, 258 p.

- REBERIOUX (Madeleine), *La République radicale ? (1898-1914)*, Ed. Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, vol. -11, 1975, 259 p.

- WINOCK (Michel), *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Hachette, coll. "Point Histoire", 1990, 446 p.

S.2.1.2. Histoire économique et sociale

- ASSELAIN (Jean-Charles). *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*,
 - * Tome 1., *de l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Éd. du Seuil, Coll. « Points Histoire », 1984, 221 p.
 - * Tome 2., *de 1919 à la fin des années 1970*, Éd. du Seuil, Coll. « Points Histoire », 1984, 219 p.

- BELTRAN (Alain) - GRISET (Pascal). *La croissance économique de la France (1815-1914)*, A. Colin, Paris, 1994, 189 p.

- BELTRAN (Alain) - GRISET (Pascal). *L'économie française (1914-1945)*, A. Colin, Paris, 1994, 187 p.

- BERSTEIN (Serge), MILZA (Pierre), *Histoire de la France au XX^e siècle*, Ed. Complexe, Bruxelles,
 - * Tome 1 : 1900-1930, 1990, 574 p.
 - * Tome 2 : 1930-1945, 1991, 400 p.

- BRAUDEL (François) et LABROUSSE (Ernest), *Histoire économique et sociale de la France*, Tome IV. 1-2. 1880-1950, Ed. Quadrige, P.U.F., n° 164, 1993, 971 p.

- BRUMEAUX (Véronique), *La question des accidents du travail à la fin du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise, Paris X - Nanterre, 1979, 193 p.

- COMITE DES FORGES DE FRANCE. *La sidérurgie française (1864-1914)*, Paris, Berger-Levrault, Brochure à l'occasion du cinquantenaire.

- CAMERON (Rondo), *Histoire économique du monde*, Larousse, Paris, 1991, 421 p.

- CHABERT (A.). *Les salaires de l'Industrie française (La métallurgie)*, C.N.R.S., A. Colin, Centre d'études économiques, Études et mémoires, n°26, 1955, 255 p.

- DAVIET (Jean-Pierre), *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine*, Tome 1. *L'économie préindustrielle (1750-1840)*, Ed. La Découverte, coll. Repères, Paris, 1993, 126 p.

- GILLE (Bertrand), *Les origines de la grande industrie métallurgique en France*, Paris, 1949, 236 p.

- HARDY-HEMERY (Odette). *De la croissance à la désindustrialisation : un siècle dans le Valenciennois*, Presses de la F.N.S.P., 1984, 401 p.
- HARDY-HEMERY (Odette). *Industries. Patronat et ouvriers du Valenciennois pendant le premier XX^e siècle : développements et restructuration capitalistes à l'âge du charbon et de l'acier*, thèse de doctorat ès Lettres, Paris I, 1981, 2 872 p.
- JOUANIN (Catherine). *Le repos hebdomadaire. Étude sur la loi du 13 juillet 1906*, Mémoire de maîtrise, Paris X-Nanterre, 1980, 301 p.
- LE GALL (Yvon). *La loi de 1898 sur les accidents du travail, histoire des accidents du travail*, C.R.H.E.S., n° 10, 243 p.
- MALINVAUD (Edouard) - CARRE (Jean-Jacques) - DUBOIS (P.), *La croissance française*, Paris, Ed. du Seuil, 1972.
- MARKOVITCH (T.J.). *L'industrie française de 1789 à 1964*, Cahiers de l'ISEA, n°6-7, 1966-1967
- RIOUX (Jean-Pierre). *La révolution industrielle (1780-1880)*, Ed. du Seuil, coll. Points Histoire, 1989, 278 p.
- TRIBOT-LASPIERE (J.). *L'Industrie de l'Acier en France : simple exposé technique et économique*, Paris, Librairie Vuibert, 1916, 355 p.
- VERLEY (Patrick). *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine, Tome 2. L'industrialisation (1830-1914)*, Ed. La Découverte, coll. Repères, Paris, 1989, 128 p.
- VIAL (Jean). *L'industrialisation de la sidérurgie française (1814-1864)*, Paris, Mouton, 1967, 470 p.

S.2.2. OUVRAGES SUR LA LORRAINE

S.2.2.1. Histoire et Géographie de la Lorraine

- KOERCHER-REGNERY (Marcel-Marie Louise), *Knutange, son histoire*, Impr. Klein, 1987, 560 p.
- REITEL (François), *La Lorraine*, Paris, P.U.F., 1982, 128 p., QSJ ?, n°2033
- ROTH (François), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine*.
 - * *L'époque contemporaine. De la Révolution à la Grande Guerre*, Nancy, P.U.N., 1992, 272 p.
 - * *Le XX^e siècle (1914-1994)*, 1992, 272 p.
- VARTIER (Jean), *La vie quotidienne en Lorraine au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1973, 295 p.
- VIDAL DE LA BLACHE (P.), *La France de l'Est (Lorraine-Alsace)*, Paris, A. Colin, 1919, 280 p. + Cartes.

S.2.2.2. Histoire économique, sociale et sidérurgique.

- BONNET (Serge) et HUMBERT (Roger), *La ligne rouge des hauts fourneaux, grèves dans le fer lorrain en 1905*, Denoël - Serpenoise, 1981, 383 p.
- CHABERT (A.), *Les salaires dans l'industrie française : la métallurgie*, A. Colin, Paris, 1955, 255 p.
- FRITSCH (Pierre), *Les Wendel, rois de l'acier français*, Paris, R. Laffont, 1976, 280 p.
- GRANDET (Henry), *Monographie d'un établissement métallurgique sis à la fois en France et en Allemagne*, Chartres, 1909, 208 p.
- GREAU (E.), *Le fer en Lorraine*, Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1908, 210 p.
- KÖLL (Louis), *Auboué en Lorraine du Fer au début du siècle, du village rural à la cité minière*, Paris, 1981, 287 p.
- LAUFENBURGER (Henri), *L'industrie sidérurgique de la Lorraine désannexée et la France*, Strasbourg, Imprimerie Française, 1924

- MOINE (Jean-Marie), *Les Barons du fer, les maîtres de forges en Lorraine du milieu du XIX^e siècle aux années Trente. Histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, P.U. Nancy, Serpenoise, 1990, 564 p.
- NOIRIEL (G.), *Longwy - Immigrés et Prolétaires (1880-1980)*, P.U.F., 1984, 395 p.
- PICHARD (Michel) - LIMBORG (Gabriel), *Les métiers de la sidérurgie : les aciéristes*, Nancy, Ministère du travail, de l'Emploi et de la population, Fonds national de l'emploi, échelon régional de l'emploi, 1971, 254 p.
- PINOT (Robert), *Les oeuvres sociales des industries métallurgiques*, A. Colin, Paris, 1924, 271 p.
- PRINTZ (Adrien), *La vallée usinière - Histoire d'un ruisseau : la Fensch*,
 - * Ed. le Lorrain, Metz, 1966, 137 p.
 - * Sérémange-Erzange, 1985, 176 p.
- MINISTERE DE LA GUERRE, COMMISSION DE GEOGRAPHIE DU SERVICE GEOGRAPHIQUE DE L'ARMEE, *Région comprise entre la Meuse et le Rhin, Bassins miniers et métallurgiques*, Paris, Impr. Nationale, 1917, 185 p.
- PRECHEUR (Claude), *La Lorraine sidérurgique*, Paris, S.A.B.R.I., 1959, 635 p.
- REYBAUD (Louis), *Le Fer et le Houille - Études sur le régime des manufactures*, Gérard Monfort, Coll. « A l'écoute du peuple », Brionne, Éd. de 1977, 384 p.
- RIDEAU (Marcelle), *L'industrie du fer en Pays-Haut*, Longwy, Ed. Impact, 1987.
 - Vol. 1. : Les vieilles forges, 82 p.
 - Vol. 2. : Les dynasties des maîtres de forges, 125 p.
- RIDEAU (Marcelle), *Les Hommes de la Vallée des hauts fourneaux*, Ed. Impact, Longwy, 1990, 109 p.
- ROTH (François), *Les forges d'Ars-sur-Moselle (XIX^e-XX^e siècles)*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine in « *Les cahiers Lorrains* », n°1, pp. 77-92
- ROTH (François), *La Lorraine annexée. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Thèse université de Nancy II, 1973, 731 p.
- SÖMME (Axel), *La Lorraine métallurgique*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1930, 250 p.
- STEINES (Georges), *Le fer dans la peau*, Ed. Serpenoise, Metz, 1977, 277 p.

S.2.3. OUVRAGES SUR LES OUVRIERS

- BAUDIN (François), Histoire économique et sociale de la Lorraine, Tome 3 : *Les hommes*, P.U.N., Nancy, Metz - Éd. Serpenoise, 1992
- BONNET (Serge) - KAGAN (Étienne) - MAIGRET (Michel), *L'Homme du fer*, Nancy, P.U.N., Metz-Édition Serpenoise, 1975-1985, Volume 1 (1889-1930), 298 p. et 2 (1930-1959), 413 p.
- BOUR (René), *La Lorraine, ses hommes, ses activités*, S.M.E.I., Metz, 1977, Volumes 1 et 2
- CHOMBART DE LAUWE (Paul-Henry), *La vie quotidienne des familles ouvrières*, CNRS, 1977, 255 p.
- DEWERPE (Alain), *Le monde du travail en France (1800-1950)*, Paris, Armand Colin, 1989, 187 p.
- LE LOCH (Raymond), *Les ouvriers*, Librairie Larousse, 1975, 190 p.
- MAGRI (Susanna) - TOPALOV (Christian) éditeurs, *Villes ouvrières (1900-1950)*, 1989, 239 p.
- MALLET (Annick), *La main-d'œuvre étrangère dans une usine sidérurgique lorraine - Évolution de la qualification professionnelle et intégration des ouvriers italiens (Jæuf 1945-1965)*, 1972, École Pratique des Hautes Études, 6^{ème} section, 451 p. + annexes
- NOIRIEL (Gérard), *Les ouvriers dans la société française (XIX^e-XX^e siècles)*, Ed. du Seuil, coll. « Points Histoire », 1986, 317 p.
- PINÇON (Michel), *Désarrois ouvriers - Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales*, L'Harmattan, Logiques sociales, 1987, 384 p.
- RONDEAU (Daniel) - BAUDIN (François), *Chagrin lorrain : la vie ouvrière en Lorraine (1870-1914)*, Paris, Éd. du Seuil, 1979, 145 p.
- TERRADE (Jean-Louis), *L'appréciation du personnel ouvrier*, Les Éditions d'organisation, coll. « Personnel ANDCP », 1990, 143 p.
- VERRET (Michel), *Le travail ouvrier*, Paris, A. Colin, 1982, 238 p.
- WALTER (Gérard), *L'évolution du problème de la main-d'oeuvre dans la métallurgie de la Lorraine désannexée*, Mâcon, 1935, 394 p.

S.2.4. OUVRAGES SUR L'IMMIGRATION.

S.2.4.1. Ouvrages généraux

- AMAR (Marianne) - MILZA (Pierre), *L'immigration en France au XX^e siècle*, A. Colin, 1990, 331 p.
- BERNARD (Philippe), *L'immigration*, Ed. Le Monde, 1993, 182 p.
- BONNET (Jean-Charles), *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Presses Universitaires de Lyon II, 1976, 414 p.
- DUROSELLE (J.-B.), *L'invasion : les migration humaines chance ou fatalité ?*, Paris, Plon, 1992, 229 p.
- GIRARD (Alain) - STOETZEL (Jean), *Français et immigrés. L'attitude française : l'adaptation des Italiens et des Polonais*, Travaux et Documents, Cahiers n°19, P.U.F., 1953.
- HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION, *Pour un modèle français d'intégration*, La Documentation française, Paris, 1991, 185 p.
- LEQUIN (Yves) sous la dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Larousse, 1992, Paris, 494 p.
- MEMOIRE ET INTEGRATION (OUVRAGE COLLECTIF), Syros, 1993, 116 p.
- MESTIRI (Ezzedine), *L'immigration*, Ed. La Découverte, coll. Repères, 1990, 125 p.
- NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français, histoire de l'immigration XIX^e - XX^e siècle*, Le Seuil, Paris, 1988, 350 p.
- PRINTZ (Adrien), *Les immigrés*, Hayange-Florange : Imprimerie Marchal, 1970, 205 p.
- REVUE D'ETHNOLOGIE FRANÇAISE, *Immigration, identités, intégration*, A. Colin, 1993, 302 p.
- RUDE-ANTOINE (Edwige) sous la dir., *L'immigration face aux lois de la République*, Paris, Ed. Karthala, 1992, 207 p.

- SCHOR (Ralph), *L'Opinion publique et les étrangers en France (1919-1939)*, Publications de la Sorbonne, 1985, Paris, 761 p.
- TODD (Emmanuel), *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Ed. du Seuil, 1994, 390 p.
- TRIPIER (Maryse), *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, L'Harmattan, 190, 332 p.
- WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers*, Folio-actuel, 1995, 592 p.

S.2.4.2. L'immigration par nationalités

S.2.4.2.1. Italiens

- BECHELLONI (Antonio) - DREYFUS (Michel) - MILZA (Pierre), *L'intégration italienne en France - un siècle de présence italienne dans trois régions françaises (1880-1980)*, Ed. Complexes, 1995, 424 p.
- CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SUR L'IMMIGRATION ITALIENNE, CENTRE D'HISTOIRE DE L'EUROPE DU VINGTIÈME SIÈCLE (F.N.S.P.), INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT (C.N.R.S.),- *Italiens et Espagnols en France (1938-1946)*, Actes du Colloque International, Paris, 28-29 novembre 1991, 1991, 614 p.
- AUDENINO (Patrizia) - CORTI (Paola), *L'emigrazione italiana*, Fenice 2 000, Piccola biblioteca di base, La storia, Milano, 1980, 95 p.
- BRIANI (Vittorio), *La legislazione emigratoria italiana nelle successive fasi*, Istituto Poligrafico dello stato, Roma, 1978, 337 p.
- C.E.D.E.I., *L'immigration italienne en France dans les années 20*, Actes du colloque franco-italien, Paris 15-17 octobre 1987, Ed. Du CEDEI, 1988, 388 p.
- FERLIGA (Valentino), *L'emigrazione italiana in Alsazia-Lorena et Francia*, *Rivista di emigrazione*, ott-nov. 1909, 39 p.
- GALLORO (Piero-D.), *L'immigration italienne en Moselle (1918-1940) - Étude des flux d'arrivée*, mémoire de maîtrise de l'université de Metz, 1991, 137 p.

- GRIBAUDI (Maurizio). *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1987, 264 p.,
- MAGRINELLI (Jean-Claude et Yves). *Antifascisme et parti communiste en Meurthe-et-Moselle (1920-1945)*, 1985, 378 p.
- MILZA (Pierre) dir., *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, École française de Rome, 1986, 787 p.
- ROSOLI (Gianfausto). *Un secolo di emigrazione italiana*, Centro di studi emigrazione, Roma, 1978
- SORI (Ercole). *L'Emigrazione Italiana dall'unità alla seconda guerra mondiale*, Il Mulino, 1987, 512 p.
- TASSELLO (Graziano). *Lessico migratorio*, Centro Studi Emigrazione, 1987, 224 p.
- VAUSSARD (M.). *Histoire de l'Italie contemporaine (1870-1946)*, Paris, Hachette, 1950, 352 p.

S.2.4.2.2. Autres nationalités

- HEBERT (Ulrich). *Geschichte der Ausländerbeschäftigung in Deutschland (1880 bis 1980) - Saisonarbeiter, Zwangsarbeiter, Gastarbeiter*, Verlag J.H.W. Dietz Nachf., Berlin/Bonn, 1986
- LEINER (Stefan). *Migration und Urbanisierung - Binnenwanderungsbewegungen, Räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Sarr-Lor-Lux-Raumes (1856-1910) - Malstatt-Burbach, Diedenhofen und Esc-an-der-Alzette im Vergleich*, Saarbrücken, 1993.
- POIDEVIN (Raymond) - TRAUSCH (Gilbert) dir., *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*, Actes du Colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977), Centre de recherches relations internationales de l'université de Metz, Metz, 1978, 336 p.
- POIDEVIN (Raymond) dir., *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*, Actes du Colloque de Metz (15-16 novembre 1974), Centre de recherches relations internationales de l'université de Metz, Metz, 1975, 370 p.

- PONTY (Janine), *Polonais méconnus - Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, 1988, 474 p.
- ROTH (François), *Les Lorrains entre la France et l'Allemagne, itinéraires d'annexés*, Ed. Serpenoise, P.U. Nancy II, 1981, 216 p.
- SCHOR (Ralph), *Les conditions de vie des immigrés nord-africains dans la Meurthe-et-Moselle entre les deux guerres* in « Cahiers de la Méditerranée », 1977, n°14, pp. 41-51
- WAHL (Alfred), *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Association des publications auprès des universités de Strasbourg, 1974, 276 p.

S.2.5. OUVRAGES DIVERS

S.2.5.1. Références

- CARON (F.), Perspectives de l'Histoire des Entreprises, *Les archives du monde du travail. Outil de gestion et patrimoine culturel*, Metz, 1989.
- CORBION (Jacques), *Le savoir...fer : glossaire du haut fourneau*, 3^e édition, Sérémange-Erzange, Le Savoir-Fer, 1991.
- Cours de droit civil de l'I.E.P. de Strasbourg, année universitaire 1984/1985.
- DREYFUS (Michel), *Les sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Guide document, coll. Le Mouvement Social, Les éditions ouvrières, 1987, 298 p.
- DESROSIERES (Alain) - THEVENOT (Laurent), *Les catégories socio-professionnelles*, Éd. La découverte, Paris, 1992, 127 p.
- HAMON (Maurice) - TORRES (Félix) dir., *Mémoire d'avenir - l'histoire de l'Entreprise*, Actes du 1^{er} colloque d'Histoire appliquée aux entreprises, St Gobain et Public Histoire, Blois, 21-22 mai 1985, Economica.
- HUISMAN (Denis) - VERGEZ (André), *Court traité de Philosophie*, Tome 2, F. Nathan, 1974, 399 p.
- Institut national de la Statistique et des Études économiques, *Code Officiel Géographique*
- NOIRIEL (Gérard), BARRERE (Jean-Jacques), *Marx-Engels : Manifeste du Parti Communiste*, Nathan, 1981, 94 p.
- Service Central de la Statistique et des Études économiques, Ministère de l'économie nationale du Grand-Duché de Luxembourg, *Annuaire Statistique du Luxembourg*, 1973, 536 p.
- LE GOFF (Jacques) - NORA (Pierre) dir., *Faire de l'Histoire*, Éd. Gallimard, Folio
 1. Nouveaux problèmes, 1974, 311 p.
 2. Nouvelles approches, 1974, 355 p.
 3. Nouveaux objets, 1974, 376 p.

- REY (Norbert), *Cours de métallurgie pour les sidérurgistes*, Cours dispensés à Aforest-Emom, Metz, 1993.

S.2.5.2. Documentation informatique et statistique

S.2.5.2.1. L'outil statistique

S.2.5.2.1.1. Statistiques descriptives

- BOUROCHE (Jean-Marie) - SAPORTA (Gilbert), *L'analyse des données*, P.U.F., Q.S.J., n°1854, 1989, 127 p.
- BOURSIN (Jean-Louis), *Comprendre la statistique descriptive*, A. Colin, coll. « Coursus », Paris, 1991, 168 p.
- CALOT (Gérard), *Cours de statistique descriptive*, Dunod Décision, Paris, 1992, 488 p.
- GRAIS (Bernard), *Statistique descriptive*, Dunod, coll. « Economie module », Paris, 1972, 280 p.
- GROUPE CHADULE, *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Masson, Collection « Géographie », 1986, 189 p.
- LABROUSSE (Christian), *Statistique - Exercices corrigés avec rappels de cours*, Tome 1, Ed. Dunod, 1976, 374 p.
- PASQUIER (A.), *Statistiques - Les moyens d'expression de la statistique descriptive - Les techniques de base de l'analyse statistique élémentaire*, Dalloz, 1983, 132 p.
- SALY (Pierre), *Méthodes statistiques descriptives pour les historiens*, A. Colin, coll. « Coursus », Paris, 1991, 191 p.
- SPIEGEL (R. Murray), *Théorie et applications de la statistique*, série Schaum, Paris-New-York, 1982, 357 p.

S.2.5.2.1.2 Analyse multivariée

- BOUROCHE (Jean-Marie) - SAPORTA (Gilbert), *L'analyse des données*, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1989, 127 p.
- CIBOIS (Philippe), *L'analyse factorielle*, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1983, 127 p.

S.2.5.2.2. L'outil Informatique

S.2.5.2.2.1. Revues

- *Computers and the Humanities*, Paradigm press, Inc. Osprey, Florida, vol. 20, July-dec. 1986
- * M. COURTOIS, D. IOGNA-PRAT, M. PARISSE, M. PAULMIER-FOUCARD, *Rapport d'activité sur "Le traitement Informatique des textes Médiévaux"*, pp. 263-265
- * C. BOURLET, L. FOSSIER, A. GUILLAUME, J.L. MINEL, *Construction d'un Prototypé de Système Expert dans le Domaine Historique*, pp. 273-275
- * MELLONI (Alberto), *Church History and the Computer*, pp. 393-395
- *S.V.M.*, 1993, 1994, 1995
- *PC Expert*, 1994, 1995
- *Info PC*, 1995
- *L'Ordinateur Individuel*, 1994, 1995

S.2.5.2.2.2. Cours

- C.E.R.A - GEOSYSCOM, *L'exploitation des bases de données en Sciences Humaines et Sociales*, Cours dispensé à l'école d'été de l'université de Caen en septembre 1993
 - * CHESNAIS (Michel), *A propos de l'exploitation de la base de données Oracle :*
 - Les fonctions de gestion des couches d'information
 - Les fonctions d'importation et d'exportation
 - Présentation des options de réseau : exemple d'accès à un serveur S.Q.L. et autres options de réseau
 - Les procédures sous Oracle
 - * SAINT-GERAND (Thierry), *Quelle information traiter en sciences humaines ?*
 - Interconnectivité
 - Réseaux et bases de données
 - Base de données : le point de vue de l'utilisateur en Sciences Humaines
- STAGE MACRO-EXCEL, Cours de formation sous Excel dispensés au stage de perfectionnement sur les macro-commandes et les macro-fonctions sous Excel, Faculté des Lettres de Metz, septembre 1993.

S.2.5.2.2.3. Ouvrages

- GALASCI, *Les systèmes d'information - Analyse et conception*, Dunod Informatique, 1994, 280 p.
- MICROSOFT,
 - * *Guide de l'utilisateur de Microsoft Excel* - vol. 1, 1992, 686 p.
 - * *Analyse de feuille de calcul, Échange de données, Personnalisation-Automatisation*, 1992, 319 p.
 - * *Fonctions et Macros sous Excel* - 1992, 709 p.
- ASHTON TATE,
 - * *Utilisation du générateur d'applications de Dbase IV*, 1990, 112 p.
 - * *Fonctions avancées* :
 - Introduction à la programmation
 - Généralités S.Q.L.

S.2.6. REVUES

S.2.6.1. Articles de la Revue « Le mouvement Social »

- BARZMAN (John), *Entre l'émeute, la manifestation et la concertation : la crise de la vie chère de l'été 1919 au Havre*, revue n°170, jan-mars 1995, pp. 61-84
- BONNET (Serge) - SANTINI (C.) - BARTHELEMY (Hubert), *La vie ouvrière vue par les instituteurs en Meurthe-et-Moselle (1890-1900)*, revue n°50, janvier-mars 1965
- OMES (Catherine), *Contraintes du marché et stratégies patronales : l'industrie française du tube de 1880-1978*, revue n°110, janvier mars 1980
- PAPY (M.), *Aspect et problème de l'enquête orale en histoire : une expérience en milieu ouvrier à Oloron-Ste-Marie (Pyrennées-Atlantique)*, revue n°112, juillet-septembre 1980
- RIBEILL (Georges), *Les débuts de l'ergonomie en France à la veille de la Première Guerre mondiale*, revue n° 113, octobre-décembre 1980
- NOIRIEL (Gérard), *L'histoire sociale du pays-haut lorrain*, revue n°115, avril-juin 1981
- LEQUIN (Yves), *Ouvriers dans la ville (XIX^e et XX^e siècle)*, revue n°118, janvier mars 1982
- COLLEREAU (Alain), *Usure au travail, destins masculins et destins féminins dans les cultures ouvrières en France au XIX^e siècle*, revue n°124, juillet-septembre 1983
- Revue n°125, octobre-décembre 1983
 - * PERROT (Michelle), *De la manufacture à l'usine en miettes*,
 - * NOIRIEL (Gérard), *Espace de production et luttes sociales : l'exemple des usines sidérurgiques lorraines (1880-1930)*
 - * HARDY-HEMERY (Odette), *Une nébuleuse en expansion aux XIX^e et XX^e siècle, l'espace sidérurgique de Denain*
 - * CINQUALBRE (Olivier), *La mise en schéma de l'usine (1910-1930)*
 - * GRANDEMAR (Jean-Paul), *L'usine éclatée : les stratégies de l'emploi à distance face à la crise du travail*
 - * ZANOTTO (Jacques), *Simon Parvary, ouvrier des fours (1865-1945)*

- PERROT (Michelle). *Sociabilités ouvrières*, revue n°135, avril-juin 1986
- SCOT (Jean-Paul), *La crise sociale des années 1930. Tendances et contre-tendances dans les rapports sociaux*, n°144, juillet-septembre 1988.
- DEBOUZY (Marianne), *Permanence du paternalisme*, n°144, juillet-septembre 1988.
- NOIRIEL (Gérard), *Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans la métallurgie française*, n°144, juillet-septembre 1988.
- GANCARZ (P.), *La métallurgie française face à la crise des années 1930 (1928-1938), Paradoxes français de la crise des années Trente*, sous la direction de R. Boyer, revue n°154, janvier-mars 1991
- MONDONICO-TORRI (Cécile), *Aux origines du Code de la nationalité en France*, revue n°171, avril-juin 1995.

S.2.6.2. Articles tirés de la « Revue d'Histoire des Mines et de la Métallurgie », revue semestrielle du C.N.R.S., Centre de Recherche de l'Histoire de la Sidérurgie, Nancy

- GILLE (Bertrand). *L'évolution de la technique sidérurgique*, revue n°2, Tome III, 1970, pp. 121-226
- GILLE (Bertrand), *Prolégomènes à une histoire des techniques*, revue n°1-2, Tome IV, 1972

S.2.6.3. Articles tirés de la « Revue d'Histoire de la Sidérurgie », revue semestrielle du C.N.R.S., Centre de Recherche de l'Histoire de la Sidérurgie, Nancy, Hotel de Ville

- GARILLOT (J.), *Étude sur l'histoire des appareils destinés à chauffer le vent des hauts-fourneaux*, Tome VII, 3° trimestre 1966, pp. 163-172
- GRIAULT (Bernard), *La sidérurgie française de 1860 à 1880*, Tome VI, 4° trimestre 1965, pp. 201-253
- HARDBACH (H. Gerd), *Les problèmes de main-d'œuvre à Decazeville (1830-1856)*, Tome VIII, 1° trimestre 1967, pp. 239-275
- SILLY (Jean-Baptiste), *Les plus grandes sociétés métallurgiques en 1885*, Tome VI, 4° trimestre 1965

- *Activité et fonctionnement d'un haut fourneau comtois à Pontarlier en 1820*, revue n°1, Tome III, 1971, pp. 71-80

S.2.6.4. Articles tirés de la revue «L'Histoire »

- n°2, juin 1978
- n°3, juillet-août 1978
- n°97, février 1987

- TABLE DES MATIÈRES
DETAILLÉE -

REMERCIEMENTS	p.1
LISTE DES SIGLES.....	p.2
SOMMAIRE	p.3
AVANT-PROPOS	p.7

A. INTRODUCTION, METHODOLOGIE..... p.12

A.1. INTERET D'UNE ETUDE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE p.13

A.1.1. L'HOMME DU FER, UNE ARLESIENNE. p.14

A.1.1.1.14 Difficulté de définir les éléments de recherche..... p.14

A.1.1.1.1. L'Homme ou les Hommes du Fer ? p.14

A.1.1.1.2. L'hétérogénéité au sein des usines p.15

A.1.1.1.2.1. Recensement difficile p.15

A.1.1.1.2.2. Classification complexe des ouvriers p.15

A.1.1.2. A la recherche de l'homme du fer p.18

A.1.1.2.1. L'élaboration du concept d'ouvrier. p.18

A.1.1.2.2. Le problème de la qualification p.21

A.1.1.2.3. Stabilité-Instabilité ? p.21

A.1.1.3. La troupe des sans-grade..... p.22

A.1.2. LES LACUNES DE LA RECHERCHE p.23

A.1.2.1. Une approche trop ponctuelle p.23

A.1.2.2. La vision très spécifique..... p.25

A.1.2.3. Sources précédentes incomplètes p.28

A.1.3. LES NOUVEAUX AXES DE RECHERCHE p.30

A.1.3.1. L'univers de Wendel..... p.31

A.1.3.2. Les Forges de Joeuf..... p.32

A.2. LES CADRES DE L'INVESTIGATION..... p.38

A.2.1. LE DOMAINE TECHNIQUE. DE L'ETUDE p.38

A.2.1.1. La transformation du minerai brut en fonte p.39

A.2.1.2. Des haut fourneaux à l'aciérie p.40

A.2.1.3. Des barres d'acier aux produits semi-finis p.41

A.2.1.4. Les ouvriers des services Annexes..... p.42

A.2.2. LES MATERIAUX D'ETUDE..... p.44

A.2.2.1. Problème de la représentativité des sources..... p.44

A.2.2.1.1. Sources internes des usines p.45

A.2.2.1.2. Utilisation de registres de recrutement p.45

A.2.2.1.3. Dépouillement exhaustif..... p.48

<i>A.2.2.2. Nécessité de repères complémentaires.....</i>	<i>p.50</i>
<i>A.2.3. LE CADRE SPATIO-TEMPOREL.....</i>	<i>p.51</i>
<i>A.2.3.1. La constitution de l'espace sidérurgique lorrain.....</i>	<i>p.52</i>
<i>A.2.3.2. Le problème de l'appel en main-d'œuvre.....</i>	<i>p.55</i>
<i>A.2.3.2.1. Des besoins énormes.....</i>	<i>p.55</i>
<i>A.2.3.2.2. Les problèmes liés à l'espace.....</i>	<i>p.55</i>
<i>A.2.3.3. Les repères chronologiques.....</i>	<i>p.58</i>
A.3.0. TRAITEMENT DES DONNEES ET PROCEDURES DE CALCUL.....	p.60
<i>A.3.1. HISTOIRE QUANTITATIVE, HISTOIRE SERIELLE.....</i>	<i>p.60</i>
<i>A.3.2. L'APPROCHE STATISTIQUE.....</i>	<i>p.62</i>
<i>A.3.2.1 Les Statistiques outil de précision et de relativisation.....</i>	<i>p.62</i>
<i>A.3.2.2 Statistique descriptive.....</i>	<i>p.64</i>
<i>A.3.2.2.1. Les Caractères quantitatifs.....</i>	<i>p.64</i>
<i>A.3.2.2.1.1. Variables statistiques continues.....</i>	<i>p.64</i>
<i>A.3.2.2.1.2. Variables statistiques discrètes.....</i>	<i>p.64</i>
<i>A.3.2.2.2. Les caractères qualitatifs.....</i>	<i>p.65</i>
<i>A.3.2.2.3. Les mesures de la distribution.....</i>	<i>p.71</i>
<i>A.3.2.2.4. Séries statistiques à deux caractères : corrélation.....</i>	<i>p.73</i>
<i>A.3.2.2.4.1. Les variables nominales.....</i>	<i>p.73</i>
<i>A.3.2.2.4.2. Traitement des variables numériques.....</i>	<i>p.74</i>
<i>A.3.2.2.5. Les séries temporelles.....</i>	<i>p.75</i>
<i>A.3.2.2.5.1. Recherche des variations.....</i>	<i>p.75</i>
<i>A.3.2.2.5.2. Indices et taux de variation.....</i>	<i>p.75</i>
<i>A.3.2.3. L'analyse des données multiples.....</i>	<i>p.77</i>
<i>A.3.3 L'OUTIL INFORMATIQUE.....</i>	<i>p.78</i>
<i>A.3.3.1. L'outil informatique plate-forme d'adaptabilité.....</i>	<i>p.78</i>
<i>A.3.3.2. La saisie des données : une étape clé.....</i>	<i>p.81</i>
<i>A.3.3.3 Structuration de travail.....</i>	<i>p.82</i>
<i>A.3.3.3.1. Analyse des Données.....</i>	<i>p.82</i>
<i>A.3.3.3.2. Organisation des fichiers.....</i>	<i>p.83</i>
<i>A.3.3.3.3. Programmes de calcul.....</i>	<i>p.85</i>
<i>A.3.3.4. L'interconnectivité logicielle.....</i>	<i>p.88</i>
PREMIERE PARTIE : L'APOGEE DE LA DEMANDE EN MAIN-	
D'ŒUVRE : 1880-1914.....	p.95
1.1. DES COURANTS LOCAUX VERS LES FLUX A LONGUE DISTANCE.....	p.96
1.1.1 LA FIN DE LA PERIODE INTIMISTE.....	p.97

<i>1.1.1.1 Le contexte sidérurgique (avant 1896)</i>	p.97
1.1.1.1.1 La situation de l'industrie sidérurgique dans l'Est	p.98
1.1.1.1.2. Mutations technologiques limitées.....	p.101
1.1.1.1.2.1. Importance du gisement lorrain et brevet Thomas.....	p.101
1.1.1.1.2.2. Impact limité du brevet Thomas	p.101
1.1.1.1.2.3. Échec des autres procédés de déphosphoration	p.102
1.1.1.1.2.4. La Lorraine région de production de fonte.....	p.103
 <i>1.1.1.2. 1880-1895 : les aspects locaux du recrutement.</i>	p.104
1.1.1.2.1. Le rythme lent des entrées (1880-1895).	p.104
1.1.1.2.1.1 Des besoins en bras limités.....	p.104
1.1.1.2.1.2. Avant 1896, le gigantisme était rare en Lorraine.....	p.105
1.1.1.2.1.2.1 Faiblesse des effectifs	p.105
1.1.1.2.1.2.2. Problème de maturité des installations	p.107
1.1.1.2.2. Prédominance des caractères régionaux du recrutement	p.108
1.1.1.2.2.1. Existence de flux ponctuels	p.108
1.1.1.2.2.1.1. Les courants éphémères liés à la conjoncture.	p.109
1.1.1.2.2.1.2. Transferts de personnel	p.110
1.1.1.2.2.2. Le recrutement familial	p.111
1.1.1.2.2.3. Des courants de main-d'œuvre déjà industrialisés	p.112
1.1.1.2.2.3.1. Des flux déjà issus du monde industriel.....	p.112
1.1.1.2.2.3.2. L'exode rural au profit de l'industrie.....	p.113
1.1.1.2.2.3.3. L'ouvriérisation.....	p.114
1.1.1.2.2.4. Des flux régionaux limités.....	p.115
1.1.1.2.2.5. Les courants transfrontaliers.....	p.116
1.1.1.2.2.5.1. Les courants transfrontaliers de proximité	p.117
1.1.1.2.2.5.1.1. Une aire de recrutement limitée	p.117
1.1.1.2.2.5.1.2. L'effet "miroir".....	p.118
1.1.1.2.2.5.1.3. Les flux de l'émigration légale.....	p.122
1.1.1.2.2.5.1.4. Faible mobilité géographique	p.123
1.1.1.2.2.5.2. Les flux internationaux	p.124
1.1.1.2.2.5.2.1. Les Belges.....	p.124
1.1.1.2.2.5.2.1.1. Diminution de la présence Belge	p.124
1.1.1.2.2.5.2.1.2. Importance à Longwy	p.125
1.1.1.2.2.5.2.1.3. Faiblesse à Joeuf.....	p.126
1.1.1.2.2.5.2.2. Les Luxembourgeois.....	p.127
1.1.1.2.2.5.2.3. L'immigration allemande	p.130
1.1.1.2.2.5.2.3.1. Répartition inégale dans l'espace lorrain	p. 131
1.1.1.2.2.5.2.3.2. Origines des flux allemands	p. 132
1.1.1.2.2.5.2.3.3. Les circuits de travail	p. 133

1.1.2. LA NECESSITE D'ELARGIR LES FLUX DE MAIN-D'ŒUVRE.	p.135
<i>I.1.2.1. La reprise de l'activité économique.</i>	p.136
1.1.2.1.1. Relance de l'économie.	p.136
1.1.2.1.2. Prospérité en Lorraine.	p.137
1.1.2.1.3. Augmentation des capacités de production	p.138
1.1.2.1.4. Développement des aciéries Thomas.	p.139
1.1.2.1.5. Redéploiement de l'industrie sidérurgique.	p.140
1.1.2.1.6. Les nouvelles conditions de fabrication.	p.142
1.1.2.1.6.1. Avant l'ère Thomas.	p.142
1.1.2.1.6.2. Le travail de l'acier	p.143
<i>I.1.2.2. Changement d'échelle dans le recrutement</i>	p.144
1.1.2.2.1. Accélération des besoins.	p.144
1.1.2.2.2. Augmentation des entrées.	p.144
1.1.2.2.3. Faiblesse démographique mais accroissement de population	p.146
1.1.2.2.4. Les insuffisances du recrutement traditionnel	p.148
1.1.2.2.4.1. Baisse du recrutement de certaines nationalités.	p. 148
1.1.2.2.4.2. La distribution spatiale des nationalités	p. 150
1.1.3. LA SUPREMATIE DES COURANTS ITALIENS (1896-1914)	p.151
<i>I.1.3.1. La période de transition de l'immigration italienne</i>	p.151
1.1.3.1.1. Pourquoi les Italiens ?	p.152
1.1.3.1.2. Les premiers Italiens et les travaux de terrassement	p.153
1.1.3.1.3. Entrées italiennes progressives	p.155
1.1.3.1.4. Les causes de la stagnation du recrutement.	p.156
1.1.3.1.4.1. La crise de 1900	p.157
1.1.3.1.4.1.1. L'Allemagne et le Luxembourg sévèrement touchés	p.158
1.1.3.1.4.1.2. Longwy et Nancy plus légèrement affectés	p.159
1.1.3.1.4.1.3. Le bassin de Briey fut touché tardivement	p.159
1.1.3.1.4.2. La peur du désordre.	p.161
1.1.3.1.4.2.1. La xénophobie	p.161
1.1.3.1.4.2.1.1. L'opposition des ouvriers locaux	p.161
1.1.3.1.4.2.1.2. Nationalisme et traditionalisme	p.168
1.1.3.1.4.2.2. "De grands enfants turbulents".	p.171
1.1.3.1.4.2.2.1. L'insécurité à l'heure étrangère.	p.171
1.1.3.1.4.2.2.2. Le règne du <i>signore coltello</i> .	p.173
1.1.3.1.4.2.3. De la violence au désordre	p.176
<i>I.1.3.2. L'apogée du recrutement d'Italiens (1906-1914)</i>	p.180
1.1.3.2.1. La reprise des affaires.	p.180
1.1.3.2.1.1. Réorientation des marchés.	p.180
1.1.3.2.1.2. Modernisation technique	p.180

1.1.3.2.1.2.1. Intégration technique	p.180
1.1.3.2.1.2.2 Modernisation de l'outil productif	p.181
1.1.3.2.2. Nouveaux besoins en main-d'œuvre.....	p.185
1.1.3.2.2.1. L'essor économique du début du XX ^e siècle	p.185
1.1.3.2.2.2. Le saut quantitatif.	p.186
1.1.3.2.3. Introduction massive d'Italiens	p.189
<i>1.1.3.3. Les réservoirs de main-d'œuvre italienne</i>	<i>p.193</i>
1.1.3.3.1. A la recherche d'un recrutement structuré	p.194
1.1.3.3.2. Monopole du Nord de l'Italie.....	p.199
1.1.3.3.2.1. L'émigration italienne générale.....	p.200
1.1.3.3.2.2. Dans le bassin de Briey : suprématie du Nord	p.201
1.1.3.3.2.3. Présence timide du Centre de l'Italie et absence du Sud.....	p.203
1.1.3.3.2.4. Le glissement du recrutement vers le Nord-Est	p.203
1.1.3.3.2.4.1. Montée du Veneto dans le bassin de Briey	p.204
1.1.3.3.2.4.2. Équilibrage au profit du Veneto en Meurthe-et-M.....	p.204
1.1.3.3.2.4.3. ...et du Piémont en Lorraine annexée	p.205
1.1.3.3.2.5. Les points de recrutement en Italie du Nord.....	p.206
1.1.3.3.2.5.1. Augmentation apparente des régions sollicitées.....	p.206
1.1.3.3.2.5.2. Un nombre réduit de provinces	p.206
1.1.3.3.2.6. Évolution dans le temps	p.207
1.1.3.3.2.6.1. Avant 1896 : de quelques villages vers l'usine.....	p.207
1.1.3.3.2.6.2. 1896-1905 : multiplication des points de recherche	p.208
1.1.3.3.2.6.3. 1906-1914 : glissement vers l'Adriatique	p.210
<i>1.1.3.4. Introduction de nouveaux flux.....</i>	<i>p.212</i>

1.2. LE PROFIL DES COURANTS DE MAIN-D'ŒUVRE AVANT 1914.....	p.216
1.2.1. REACTIONS DES AUTORITES ET DES BARONS DU FER.....	p.216
<i>1.2.1.1. L'attitude du législateur</i>	<i>p.216</i>
1.2.1.1.1 Le contrôle des courants étrangers.....	p.216
1.2.1.1.1.1. Naturaliser pour mieux assimiler	p.217
1.2.1.1.1.1.1. Éviter la constitution de noyaux allogènes.....	p.217
1.2.1.1.1.1.2. Force de travail et <i>impôt du sang</i>	p.218
1.2.1.1.1.2. Maîtriser les déplacements	p.219
1.2.1.1.1.2.1. Les premières mesures législatives	p.219
1.2.1.1.1.2.2. Le décret du 2 octobre 1888.....	p.220
1.2.1.1.1.3. Réduire la concurrence de la main-d'œuvre étrangère	p.220
1.2.1.1.1.3.1. Principes.....	p.220
1.2.1.1.1.3.2. Le modèle allemand : de la sécurité à la taxe	p.222
1.2.1.1.1.3.3. Les dispositions françaises.	p.223
1.2.1.1.1.4. Mesures législatives.....	p.224
1.2.1.1.1.4.1. Immatriculation des travailleurs	p.224
1.2.1.1.1.4.2. Implication des employeurs.....	p.225
1.2.1.1.2. Les principales mesures sociales.	p.226
1.2.1.1.2.1. Les revendications sociales.....	p.226
1.2.1.1.2.2. Les lois ouvrières	p.228
1.2.1.1.2.2.1. Les premières mesures.....	p.228
1.2.1.1.2.2.2. Loi sur les accidents du travail.....	p.230
1.2.1.1.2.2.3 Travail des enfants et baisse de la durée du travail.....	p.230
1.2.1.1.2.2.4. Loi sur le repos hebdomadaire.....	p.231
<i>1.2.1.2. Les réactions des maîtres de forges</i>	<i>p.232</i>
1.2.1.2.1. Structuration des courants	p.232
1.2.1.2.1.1. Appel aux ouvriers célibataires	p.233
1.2.1.2.1.2. Accentuation de la discipline	p.238
1.2.1.2.1.3. Vieillesse de la population ouvrière	p.240
1.2.1.2.1.3.1. Crise de l'apprentissage	p.241
1.2.1.2.1.3.2. Des flux ouvriers plus mûrs	p.242
1.2.1.2.1.4. Redistribution des tâches.....	p.245
1.2.1.2.1.4.1. Filtrage des candidats à l'embauche.....	p.245
1.2.1.2.1.4.2. Meilleure répartition du travail	p.248
1.2.1.2.1.4.2.1. Aménagement du temps de travail	p.249
1.2.1.2.1.4.2.2. Ventilation dans les services de l'usine	p.251
1.2.1.2.1.4.2.2.1 La situation apparente.	p.251
1.2.1.2.1.4.2.2.2 L'évolution réelle	p.252
1.2.1.2.2. Volonté de fixer grâce aux œuvres sociales.	p.255

1.2.1.2.2.1. Les salaires.....	p.255
1.2.1.2.2.2. La fixation par le logement.....	p.261
1.2.2. BILAN NEGATIF AVANT 1914	p.264
<i>1.2.2.1. Échec du contrôle des flux</i>	p.264
1.2.2.1.1 Mauvaise application des textes	p.264
1.2.2.1.2. L'instabilité de la main-d'œuvre devint croissante	p.267
<i>1.2.2.2. Échec des politiques patronales de fixation</i>	p.268
1.2.2.2.1. "Ils fileront ailleurs".....	p.268
1.2.2.2.2. Domination des départs volontaires	p.272
1.2.2.2.3. Les temps de séjour : accélération de l'instabilité.	p.278
1.2.2.2.3.1. Évolution des durées de séjour théoriques avant 1914.....	p.278
1.2.2.2.3.1.1. Durée moyenne de séjour très courte.....	p.278
1.2.2.2.3.1.2. Les crises retardaient les départs	p.279
1.2.2.2.3.1.3. La prospérité relance l'instabilité.....	p.280
1.2.2.2.3.2. Prépondérance du premier mois de séjour.....	p.282
1.2.2.2.3.2.1. Valeurs relatives.....	p.282
1.2.2.2.3.2.2. Augmentation des séjours inférieurs à un an	p.283

DEUXIEME PARTIE : ENTRE PERMANENCES et MUTATIONS (1919 1930) p.286

2.1. LE RALENTISSEMENT DANS LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE	p.288
2.1.1. LA SITUATION ECONOMIQUE APRES-GUERRE.	P.288
2.1.1.1. <i>Bilan matériel lourd en 1918</i>	<i>p.288</i>
2.1.1.2. <i>Période de réparation courte</i>	<i>p.290</i>
2.1.1.3. <i>La nouvelle donne</i>	<i>p.290</i>
2.1.1.3.1 <i>La modernisation de l'outil sidérurgique</i>	<i>p.291</i>
2.1.1.3.2. <i>Le rôle moteur de l'industrie.....</i>	<i>p.291</i>
2.1.1.3.3. <i>Modernisation relative en Lorraine.....</i>	<i>p.292</i>
2.1.2. UNE RECHERCHE DE MAIN-D'ŒUVRE EN SOURDINE	p.293
2.1.2.1 <i>1918-1919 : la remise en route.</i>	<i>p.295</i>
2.1.2.1.1. <i>Le déficit humain</i>	<i>p.295</i>
2.1.2.1.2 <i>Le début de la reconstitution opérée par les autochtones.....</i>	<i>p.297</i>
2.1.2.1.2.1. <i>Nécessités conjoncturelles et politique délibérée.....</i>	<i>p.297</i>
2.1.2.1.2.1.1. <i>Limitation des besoins.....</i>	<i>p.297</i>
2.1.2.1.2.1.2. <i>Délais d'expertise</i>	<i>p.298</i>
2.1.2.1.2.1.3. <i>Protection du marché du travail.....</i>	<i>p.298</i>
2.1.2.1.2.2. <i>Résurgence du recrutement court.....</i>	<i>p.300</i>
2.1.2.1.2.2.1. <i>Suprématie des Français.</i>	<i>p.300</i>
2.1.2.1.2.2.1.1. <i>Dans l'usine et dans les courants d'arrivée</i>	<i>p.300</i>
2.1.2.1.2.2.1.2. <i>Prédominance des réservoirs limitrophes</i>	<i>p.301</i>
2.1.2.1.2.2.1.3. <i>Recrutement sur place</i>	<i>p.302</i>
2.1.2.1.2.2.1.4. <i>Retour des anciens ouvriers français.</i>	<i>p.303</i>
2.1.2.1.2.2.1.5. <i>Difficile retour à l'usine</i>	<i>p.304</i>
2.1.2.1.2.2.2. <i>Présence étrangère peu marquée</i>	<i>p.305</i>
2.1.2.1.2.2.2.1. <i>Courants encore faibles</i>	<i>p.305</i>
2.1.2.1.2.2.2.2. <i>La reprise de l'immigration italienne</i>	<i>p.307</i>
2.1.2.1.2.2.2.2.1. <i>Reprise lente</i>	<i>p.307</i>
2.1.2.1.2.2.2.2.2. <i>Modification du flux.....</i>	<i>p.308</i>
2.1.2.1.2.2.2.2.2.1. <i>Le courant insulaire.....</i>	<i>p.308</i>
2.1.2.1.2.2.2.2.2.2. <i>Présence timide du Sud</i>	<i>p.309</i>
2.1.2.1.2.2.2.2.2.3. <i>Le Centre confirme sa présence.....</i>	<i>p.309</i>
2.1.2.1.2.2.2.2.2.4. <i>Le Nord domine toujours.....</i>	<i>p.310</i>
2.1.2.2. <i>1920-1924 : La progression sporadique des flux.....</i>	<i>p.311</i>
2.1.2.2.1. <i>Une conjoncture économique troublée.....</i>	<i>p.311</i>
2.1.2.2.1.1. <i>Premières pénuries de combustible</i>	<i>p.312</i>
2.1.2.2.1.2. <i>Agitation sociale.</i>	<i>p.313</i>

2.1.2.2.1.3. Crise commerciale de 1921	p.314
2.1.2.2.1.4. Ephémère et relative reprise en 1922	p.316
2.1.2.2.1.5. La crise du combustible.....	p.317
2.1.2.2.1.5.1. Atteint son paroxysme en 1923.....	p.317
2.1.2.2.1.5.2. Echec des accords	p.317
2.1.2.2.1.5.3. Paralysie des installations lorraines	p.318
2.1.2.2.2. Stagnation des courants de main-d'œuvre.....	p.320
2.1.2.2.2.1. Volonté de garder un volant de main-d'œuvre.....	p.320
2.1.2.2.2.1.1. Les barons du fer répugnaient à licencier	p.321
2.1.2.2.2.1.2. Peur de perdre les hommes.....	p.321
2.1.2.2.2.2. Le problème du chômage	p.323
2.1.2.2.2.2.1. La lutte contre le chômage.....	p.323
2.1.2.2.2.2.2. Le coût du chômage pour une usine	p.325
2.1.2.2.2.3. Encouragement des départs volontaires	p.327
2.1.2.2.2.4. La sous-traitance de la main-d'œuvre	p.328
2.1.2.2.2.5. Mise en disponibilité du personnel	p.329
2.1.2.2.3. Le vivier local était redevenu trop étriqué.....	p.330
2.1.2.2.3.1. Faiblesse des flux étrangers au sud de la Lorraine.....	p.330
2.1.2.2.3.2. 2. Prédominance des Étrangers dans les bassins nords	p.331
2.1.2.2.3.3. Mosaïque d'immigration selon les usines	p.331
2.1.2.2.4. Les nouveaux flux italiens.....	p.333
2.1.2.2.4.1. Reprise des courants	p.333
2.1.2.2.4.2. Quelle immigration politique dans les usines ?	p.334
2.1.2.2.4.2.1. Difficilement appréciable	p.334
2.1.2.2.4.2.2. L'apport du Casellario Politico Centrale.....	p.335
2.1.2.2.4.2.3. Presse et préfecture.....	p.336
2.1.2.2.4.2.4. La presse politique.....	p.338
2.1.2.2.4.2.5. Eléments rares dans les usines.....	p.340
2.1.2.2.4.3. A Joeuf, prédominance de la façade Nord-Adriatique.....	p.344
2.1.2.2.4.4. Constance des Abruzzes	p.346
2.1.2.3. <i>La reprise des affaires 1924-1930</i>	p.348
2.1.2.3.1. Relance de la production sidérurgique	p.348
2.1.2.3.2. Reprise du recrutement	p.352
2.1.2.3.2.1. Essoufflement des courants d'embauche.....	p.352
2.1.2.3.2.1.1. Reprise décroissante des embauches.....	p.352
2.1.2.3.2.1.2. Maintien des besoins en hommes.	p.352
2.1.2.3.2.2. Le déclin des courants italiens	p.353
2.1.2.3.2.2.1. Raisons du recul transalpin	p.353
2.1.2.3.2.2.1.1. Boycottage au profit des Polonais ?	p.353
2.1.2.3.2.2.1.2. Défiance vis-à-vis des nouveaux courants.....	p.354

2.1.2.3.2.2.1.3. L'élément transalpin reste recherché	p.356
2.1.2.3.2.2.1.4. Conséquence de la faiblesse du franc	p.357
2.1.2.3.2.2.1.5. Stratégie d'évitement de l'usine ?	p.358
2.1.2.3.2.2.1.6 Les restrictions à l'émigration italienne	p.359
2.1.2.3.2.2.2. Les nouvelles règles de l'immigration italienne	p.361
2.1.2.3.2.2.2.1. Suprématie du nord-est et affirmation du Midip.	361
2.1.2.3.2.2.2.2 Multiplication des points de recrutement	p.362
2.1.2.3.2.2.2.3. Suprématie des anciens viviers	p.363
2.1.2.3.2.3. Consécration des nouveaux réservoirs de main-d'œuvre	p.364
2.1.2.3.2.3.1. Diversité des courants de main-d'œuvre	p.364
2.1.2.3.2.3.2. L'appel aux Polonais	p.364
2.1.2.3.2.3.2.1. A Joeuf présence soutenue après 1925.....	p.365
2.1.2.3.2.3.2.2. Lieux d'origine.....	p.366

2.2. LA NOUVELLE VISION DES COURANTS DE MAIN-D'ŒUVRE	p.369
2.2.1. LES ENJEUX DU CONTROLE DES FLUX.....	P.369
2.2.1.1. <i>L'héritage de la guerre.</i>	p.370
2.2.1.1.1. Le nouveau rôle de l'Etat.	p.370
2.2.1.1.2. Les organismes et les structures de recrutement.	p.372
2.2.1.1.3. Les papiers d'étrangers	p.373
2.2.1.1.3.1. Principes	p.373
2.2.1.1.3.2. Les nouvelles conditions d'accès aux frontières.	p.374
2.2.1.1.3.2.1. Éviter les erreurs passées.....	p.374
2.2.1.1.3.2.2. Limiter les déplacements de main-d'oeuvre	p.375
2.2.1.2. <i>La normalisation des relations internationales</i>	p.377
2.2.1.2.1. Les conditions de l'émigration polonaise.	p.377
2.2.1.2.1.1. La situation en 1919	p.377
2.2.1.2.1.2. Les courants vers la France.....	p.377
2.2.1.2.1.3. Les accords franco-polonais.....	p.378
2.2.1.2.2. Les nouvelles préoccupations italiennes.....	p.378
2.2.1.2.2.1. Nécessité d'une mainmise de l'État	p.378
2.2.1.2.2.2. Le Texte Unique de l'émigration italienne.....	p.379
2.2.1.2.3. En France : l'initiative privée et l'État	p.379
2.2.1.3. <i>Les réalités de l'encadrement des courants étrangers</i>	p.382
2.2.1.3.1. Les structures de l'émigration en Lorraine	p.382
2.2.1.3.1.1. Les services consulaires	p.383
2.2.1.3.1.2. Les œuvres officielles	p.383
2.2.1.3.2. L'action d'encadrement.....	p.384
2.2.1.3.3. Le contre-pied aux efforts français.....	p.384
2.2.1.4. <i>La réaction des autorités françaises.</i>	p.387
2.2.1.4.1. Encourager les naturalisations	p.387
2.2.1.4.1.1. Reprendre les idées d'avant guerre	p.387
2.2.1.4.1.2. "Francisons à Outrance".	p.388
2.2.1.4.2. Réguler les débits.....	p.389
2.2.1.4.2.1. La loi de 1926 : protection des travailleurs nationaux.....	p.390
2.2.1.4.2.1.1. Contrôle des mouvements de main-d'œuvre	p.390
2.2.1.4.2.1.2. Filtrer les éléments indésirables	p.391
2.2.1.4.2.2. Les nouveaux moyens d'application.....	p.392

2.2.2. LA NOUVELLE PLACE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	P.393
2.2.2.1. La nouvelle utilisation de l'usine.	p.393
2.2.2.1.1. Les nouveaux rythmes de travail	p.394
2.2.2.1.1.1. Le carcan des huit heures	p.394
2.2.2.1.1.2. Le prix du temps.....	p.395
2.2.2.1.2. Le nouvel environnement de travail.....	p.397
2.2.2.1.2.1. Le territoire de l'usine	p.397
2.2.2.1.2.2. Discipliner.....	p.398
2.2.2.1.2.3. Maîtriser le processus de travail.....	p.399
2.2.2.1.3. Optimisation des installations	p.403
2.2.2.1.3.1. Cohérence dans l'aménagement	p.403
2.2.2.1.3.2. Amélioration des outils	p.404
2.2.2.1.3.3. Libérer de la main-d'œuvre.....	p.406
2.2.2.2. Refaire "L'Homme du fer"	p.408
2.2.2.2.1. Les nouveaux outils	p.408
2.2.2.2.1.1. Les études préalables	p.408
2.2.2.2.1.2. O.S.T. et rationalisation.	p.409
2.2.2.2.1.2.1. Le taylorisme	p.409
2.2.2.2.1.2.2. La rationalisation.....	p.410
2.2.2.2.2. Les résultats	p.412
2.2.2.2.2.1. Etoffement de la hiérarchie.....	p.412
2.2.2.2.2.2. Début de standardisation	p.414
2.2.2.2.2.3. Hausse du rendement.....	p.414
2.2.2.3. Accentuation de la mutation des flux	p.415
2.2.2.3.1. Besoin de professionnalisme	p.415
2.2.2.3.1.1. Pénurie d'ouvriers spécialisés	p.415
2.2.2.3.1.2. La relève par la formation des jeunes.....	p.416
2.2.2.3.1.2.1. Echec du recrutement familial	p.417
2.2.2.3.1.2.2. La solution de l'apprentissage "maison"	p.418
2.2.2.3.2. Une jeunesse à deux vitesses	p.419
2.2.2.3.3. Discrimination plus grande dans les affectations.....	p.421
2.2.2.3.3.1. Complexité des situations.....	p.422
2.2.2.3.3.1.1. Les réalités françaises	p.422
2.2.2.3.3.1.2. La diversité du travail des Étrangers.....	p.424
2.2.2.3.3.2. Evolution dans le temps	p.425
2.2.2.3.3.3. Les transferts de compétences au sein des usines	p.429
2.2.2.2.4. Les mesures attractives	p.431
2.2.2.2.4.1. Le problème des salaires	p.431
2.2.2.2.4.1.1. Les aides familiales	p.432
2.2.2.2.4.1.2. Les indemnités de vie chère	p.433
2.2.2.2.4.1.3. Les nouveaux systèmes de paiement.....	p.434

2.2.2.2.4.2. Les œuvres sociales.	p.436
2.2.2.2.4.2.1 Les assurances sociales	p.436
2.2.2.2.4.2.2. La question des logements.	p.438
2.2.3. L'ECHEC DE LA STABILISATION DES FLUX DANS LES USINES	p.440
2.2.3.1. Les lacunes de la législation.....	p.441
2.2.3.2. L'usine ne retient pas l'ouvrier.....	p.443
2.2.3.3. Faiblesse des durées de séjours	p.445
2.2.3.3.1. Les rapports contradictoires.....	p.445
2.2.3.3.1.1. Les synthèses rassurantes des directeurs.....	p.445
2.2.3.3.1.2. Les plaintes des chefs de service	p.446
2.2.3.3.2. La réalité : Instabilité générale	p.447
2.2.3.3.2.1. Toutes les nationalités étaient affectées par l'instabilité.....	p.447
2.2.3.3.2.2. Tous les services perdaient régulièrement des hommes	p.447
2.2.3.3.3. Essai de quantification	p.449
2.2.3.3.3.1. La conjoncture modulait les temps de séjour.....	p.449
2.2.3.3.3.2. Equilibre des comportements	p.450
2.2.3.3.3.3. Suprématie des durées inférieures à un an	p.452
2.2.3.3.3.4. Importance du va-et-vient.....	p.453

3.0 LA MISE EN PLACE DU REFLUX (1930-1939)	p.457
3.1. LES TEMPS DE CRISE (AOÛT 1930-JUIN 1936)	p.459
3.1.1. LA FIN DE LA PROSPERITE	p.459
3.1.1.1 <i>L'entrée de la France dans la crise</i>	p.461
3.1.1.2 <i>La crise en Lorraine</i>	p.464
3.1.1.2.1. Déclenchement précoce	p.464
3.1.1.2.2. 1931-1935 : difficultés générales	p.468
3.1.1.2.3. L'adaptation de la sidérurgie lorraine face à la crise	p.470
3.1.1.2.3.1. Les « méditations techniques »	p.470
3.1.1.2.3.2. Ventilation des ouvriers	p.474
3.1.1.2.3.2.1. Nécessaire prépondérance des services Annexes	p.474
3.1.1.2.3.2.2. Élargissement de la répartition des flux	p.475
3.1.1.2.3.2.3. Le retour des ouvriers français à la Production	p.476
3.1.1.2.3.3. Baisse des déclarations d'accidents	p.477
3.1.2 L'ENLISEMENT DES FLUX : 1930 - 1936	p.481
3.1.2.1. <i>Le tarissement des courants</i>	p.481
3.1.2.2. <i>Les politiques de lutte à court terme</i>	p.484
3.1.2.2.1. Arrêt des embauches	p.484
3.1.2.2.2. Le recul des permissions	p.485
3.1.2.2.3. Solution du service militaire	p.487
3.1.2.2.4. Les transferts d'ouvriers	p.486
3.1.2.3. <i>Les compressions de personnel</i>	p.489
3.1.2.3.1. Mises à la retraite	p.490
3.1.2.3.1.2. Ouvriers peu productifs	p.490
3.1.2.3.1.2. Ouvriers trop âgés	p.490
3.1.2.3.2. Le temps des restrictions	p.492
3.1.2.3.2.1. Heures supplémentaires	p.492
3.1.2.3.2.2. Baisse des salaires	p.495
3.1.2.3.2.3. Hausse des charges patronales	p.496
3.1.2.3.3. Les partants ne sont plus remplacés	p.497
3.1.2.4. <i>Développement du chômage</i>	p.498
3.1.2.4.1. Faiblesse du chômage total	p.499
3.1.2.4.1.1. Les conséquences de la dévaluation britannique	p.500
3.1.2.4.1.2. Chômage surtout saisonnier	p.501
3.1.2.4.1.3. Les structures d'aide	p.502
3.1.2.4.1.3.1. Créations tardives de structures	p.502
3.1.2.4.1.3.2. Politique délibérée	p.503
3.1.2.4.1.3.3. La politique des grands travaux	p.504

3.1.2.4.1.3.4. La volonté de reclassement	p.505
3.1.2.4.1.3.4.1. Les exemples à l'Étranger	p.505
3.1.2.4.1.3.4.2. Les mesures françaises	p.505
3.1.2.4.1.3.4.3. La solution de l'apprentissage	p.507
3.1.2.4.2. Importance du chômage partiel	p.509
3.1.2.4.2.1. Disparités entre Meurthe-et-Moselle et Moselle.	p.509
3.1.2.4.2.2.. Minières et métallurgie	p.511
3.1.2.4.2.3. Les bassins ferrifères de Meurthe-et-Moselle	p.511
3.1.2.4.2.3.1. Briey	p.512
3.1.2.4.2.3.1.1. Part importante de l'arrondissement	p.512
3.1.2.4.2.3.1.2. Le rythme irrégulier du chômage.	p.513
3.1.2.4.2.3.1.3. Hausse du nombre de jours chômés	p.513
3.1.3. LE REAMENAGEMENT DU RECRUTEMENT	p.514
3.1.3.1. <i>La question des Étrangers : endiguement et refoulement</i>	p.514
3.1.3.1.1. L'endiguement.....	p.515
3.1.3.1.1.1. La loi de 1932.....	p.517
3.1.3.1.1.1.1. Principes de la loi d'août 1932.....	p.517
3.1.3.1.1.1.2. Protéger l'ouvrier national.....	p.518
3.1.3.1.1.1.3. Portées limitées de la loi de 1932	p.519
3.1.3.1.1.2. Évolution des effectifs étrangers en Lorraine	p.520
3.1.3.1.1.2.1. Hausse jusqu'en juillet 1931	p.520
3.1.3.1.1.2.1.1. Progression lente en Meurthe-et-Moselle	p.520
3.1.3.1.1.2.1.2. Différences entre minières et métallurgie.....	p.521
3.1.3.1.1.2.2. Oct. 1931-décembre 1933 : baisse inégale.....	p.522
3.1.3.1.2. Le reflux des éléments étrangers.....	p.523
3.1.3.1.2.1. La nécessaire acceptation du retour ?.....	p.523
3.1.3.1.2.2. Les rapatriements	p.524
3.1.3.1.2.2.1.Circuits de retours pour les rapatriements.....	p.524
3.1.3.2. <i>Le retour d'une "préférence" locale ?</i>	p.529
3.1.3.2.1. Baisse des effectifs dans les usines	p.529
3.1.3.2.1.1. Baisse générale	p.529
3.1.3.2.1.2. Les départs touchaient surtout les étrangers.....	p.531
3.1.3.2.1.3. La prépondérance des ouvriers français.....	p.532
3.1.3.2.2. La dilution des courants anciens	p.533
3.1.3.2.3. L'hégémonie de la région de Briey dans le recrutement	p.535
3.1.3.2.3.1. Rétrécissement de l'aire de recrutement	p.535
3.1.3.2.3.2. L'attrait des logements d'usine	p.537

3.2. LE CHANT DU CYGNE DES COURANTS DE MAIN-D'ŒUVRE	p.539
3.2.1. LA REPRISE DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE	p.539
3.2.1.1. <i>Hausse de la production mondiale.</i>	p.540
3.2.1.2. <i>Reprise lente en France.</i>	p.540
3.2.1.3. <i>Nouvelles conditions de l'industrie sidérurgique lorraine</i>	p.541
3.2.2. LES ACCORDS DE MATIGNON DE 1936.....	p.543
3.2.2.1. <i>Les acteurs</i>	p.543
3.2.2.2. <i>Les conventions collectives.</i>	p.544
3.2.2.2.1. <i>Dans la métallurgie</i>	p.544
3.2.2.2.2. <i>Classifications et hiérarchies.</i>	p.544
3.2.2.2.3. <i>La question des salaires</i>	p.545
3.2.2.3. <i>Les répercussions dans les usines lorraines.</i>	p.546
3.2.2.3.1. <i>Concilier impératifs de production et acquits sociaux.</i>	p.546
3.2.2.3.2. <i>La perte des acquits techniques</i>	p.548
3.2.3. L'ECHEC DE LA STABILISATION DES FLUX DE MAIN-D'ŒUVRE.	p.552
3.2.3.1. <i>Malgré un encadrement plus strict.</i>	p.554
3.2.3.1.1. <i>Les mesures pour équilibrer le marché du travail</i>	p.554
3.2.3.1.1.1. <i>Meilleure répartition de la main-d'œuvre</i>	p.554
3.2.3.1.1.2. <i>La mobilité étrangère comme facteur d'adaptabilité.</i>	p.555
3.2.3.1.1.3. <i>Sélection des étrangers</i>	p.556
3.2.3.1.2. <i>Le décret-loi du 2 mai 1938</i>	p.557
3.2.3.1.2.1. <i>Imposer fermement la responsabilité des employeurs</i>	p.558
3.2.3.1.2.2. <i>Fixer les courants de main-d'œuvre</i>	p.559
3.2.3.1.2.3. <i>Favoriser l'enracinement des étrangers</i>	p.561
3.2.3.1.2.3.1. <i>L'assimilation.</i>	p.561
3.2.3.1.2.4. <i>Eviter le débauchage.</i>	p.564
3.2.3.1.2.5. <i>Les nouveaux moyens d'application.</i>	p.565
3.2.3.2. <i>La marge de manoeuvre réduite des maîtres de forges.</i>	p.566
3.2.3.2.1. <i>La reprise du recrutement</i>	p.566
3.2.3.2.2. <i>Composition des courants de main-d'œuvre imposée</i>	p.567
3.2.3.2.2.1. <i>Domination des ouvriers français</i>	p.568
3.2.3.2.2.2. <i>La hausse de l'enrôlement colonial.</i>	p.569
3.2.3.2.2.2.1. <i>Baisse des Français métropolitains.</i>	p.569
3.2.3.2.2.2.2. <i>Les Kabyles étaient majoritaires</i>	p.571
3.2.3.2.2.2.3. <i>Les circuits de recrutement des nord-africains.</i>	p.572
3.2.3.2.2.2.4. <i>Un accueil hostile.</i>	p.573
3.2.3.2.2.3. <i>La remontée des effectifs étrangers</i>	p.577

3.2.3.2.3. La restructuration des flux	p.578
3.2.3.2.3.1. Le refoulement des indésirables	p.578
3.2.3.2.3.2. Ventilation par équipes	p.578
3.2.3.2.3.2. Les durées de séjours	p.580
3.2.3.3. Permanence de l'instabilité ouvrière	p.583
3.2.3.3.1 Intensité variable de l'instabilité	p.588
3.2.3.3.2. Les départs volontaires redominent après 1935	p.590
CONCLUSION	p.595
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	p.606
TABLE DES MATIERES DETAILLEE	p.674
INDEX des PLANS, CARTES, TABLEAUX, GRAPHIQUES	p.692
DOCUMENTS ANNEXES	p.696

Index des

Plans, Cartes, Tableaux, Graphiques

PLANS

Plan-type d'une usine vers 1917	p.38
Coupe d'un haut fourneau	p.40

CARTES

Vue des bassins sidérurgiques de Lorraine	p.52
Zones de naissance de 75 % des ouvriers entrés à Joeuf avant 1896	p.118
Origine géographique des Luxembourgeois entrés à Joeuf avant 1896	p.128
Itinéraires suivis par les Italiens pour rejoindre les bassins de Lorraine	p.195
L'émigration italienne avant la Première Guerre mondiale	p.200
Lieux d'origine des Italiens entrés à Joeuf de 1896 à 1914	p.202
Origine géographique du courant italien à Joeuf (1880-1914)	p.207
Recrutement en Italie avant 1896	p.208
Recrutement en Italie de 1896 à 1905	p.209
Recrutement dans le nord de l'Italie de 1906 à 1914	p.210
Régions d'origine des Italiens entrés à Joeuf (nov. 1918-déc. 1919)	p.310
Origine des Italiens entrés aux Forges de Joeuf entre 1920-1925	p.345
Régions d'Italie entrées aux Forges de Joeuf de 1925 à 1930	p.361

TABLEAUX

Matrice de recherche sur les motifs de départ de l'usine	p.70
Macro-commande pour l'automatisation d'un graphique	p.89
Tableau de calcul du chômage en Moselle et Meurthe-et-Moselle	p.91
Part de la Meurthe-et-M. et du Nord dans la production sidérurgique française	p.101
Evolution de l'indice d'embauche aux Forges de Joeuf (1888)	p.105
Evolution des indices d'embauche aux Forges de Joeuf (100 = 1888)	p.145
Accroissement de population dans trois bassins	p.147
Indice de recrutement d'Italiens à Joeuf (100 = 1900)	p.191
Répartition des ouvriers italiens recrutés par le bureau de Chiasso	p.199
Nombre d'accidents du travail par secteurs économiques en France (1905)	p.234
Répartition des logements par services à Joeuf en 1911	p.271
Motifs de départ des ouvriers de Joeuf (1888-1914)	p.273
Dépenses des exercices de reconstitution (1919-1920)	p.293
Situation des hauts fourneaux de Moselle en 1920	p.319
Nationalités des ouvriers sidérurgistes du secteur de Nancy (1923-1927)	p.330
Répartition des séjours multiples à Joeuf (Années Vingt)	p.454
Débouchés des fontes de l'usine d'Uckange de juil. 1929 à juil. 1931	p.466
Statistiques des accidents du travail à Joeuf de 1934 à 1938	p.479

GRAPHIQUES

Origine des ouvriers entrés à Joeuf avant 1896	p.117
Évolution des entrées aux Forges de Joeuf : comparaison des tendances par $y = ax + b$	p.146
Progression du recutement des groupes d'ouvriers locaux aux Forges de Joeuf	p.148
Origine des courants ouvriers entrés à Joeuf de 1896 à 1905	p.155
Comparaison de l'évolution d'embauche des Italiens et autres à Joeuf (1896-1905)	p.156
Renvois par les Forges de Joeuf pour motifs de "Désordre"	p.179
Indices des entrées à Joeuf de 1888 à 1914 (100 = 1900)	p.187
Nationalités embauchées à Joeuf entre 1906 et 1914	p.190
Rapports femmes-hommes en Meurthe-et-Moselle (Italiens)	p.237
Évolution des moyennes d'âge aux Forges de Joeuf (1888-1914)	p.243
Entrées des ouvriers réparties sur un mois aux Forges de Joeuf	p.249
Durée moyenne de séjour à Joeuf en 1914	p.281
Distribution des durées de séjour à Joeuf de 1890 à 1914	p.282
Indices des entrées dans deux usines lorraines (1919-août 1920)	p.294
Entrées à Joeuf par nationalités (nov. 1918-déc. 1919)	p.300
Départements d'origine des Français entrés à Joeuf entre nov. 1918 et déc. 1919	p.301
Indices comparés de production et d'embauche à l'Acierie de Joeuf (100 = déc. 1920)	p.315
Entrées - sorties aux Laminoirs de Thionville (jan. 1921 à juil. 1922)	p.328
Nationalités dans les courants entrés à Joeuf de 1920 à 1925	p.333
Production mensuelle de fonte en France de 1922 à 1924	p.348
Production d'acier à Joeuf (1923 à 1925)	p.350
Évolution de la production à Joeuf (1919-1930)	p.351
Composition des flux entrés aux Forges de Joeuf (1926-1930)	p.365
Évolution du salaire d'un canneleur-finiisseur de Joeuf (1920-1928)	p.433
Indice des création de logement par rapport aux demandes et aux logements existants	p.439
Durée moyenne de séjour proposées par la direction de Joeuf	p.446
Évolution de la part des ouvrier de Joeuf restant moins d'un an (1919-1930)	p.451
Nombre de hauts fourneaux à feu et ceux improductifs en France de 1926 à 1934	p.463
Évolution de l'indice de production de fonte et d'acier à Joeuf de 1929 à 1935	p.467
Progression des accidents du travail à l'usine de Moyeuvre-Grande	p.478
Évolution des indices d'embauche à Joeuf (1929-1935)	p.482
Évolution des indices de recrutement dans trois usines lorraines	p.483
Évolution des sorties par rapport aux embauches à Joeuf de jan. 1930 à sept. 1939	p.497
Évolution des chômeurs et des journées chômées en Meurthe-et-Moselle (1931-1936)	p.514
Représentation des nationalités dans les flux entrés à Joeuf (août 1930-déc. 1935)	p.532
Origine des ouvriers "français" entrés à Joeuf (1930-1935)	p.535
Indices de la production d'acier dans plusieurs pays en crise (100 = 1929)	p.540
Conséquence des mouvements sociaux sur la marche des hauts fourneaux en 1936	p.549

Évolution des indices de recrutement dans trois usines lorraines (1936-1939)	p.567
Répartition des nationalités présentes aux Forges de Joeuf (1936 - 1939).....	p.568
Répartition des nationalités entrées aux Forges de Joeuf (1936 - 1939).....	p.568
Composition des courants français recrutés par Joeuf de 1936 à 1939.....	p.570
Durées moyennes de séjour d'après l'administration des Forges de Joeuf.....	p.584
Évolution des durées médianes de séjour à Joeuf.....	p.588
Principaux motifs de départ à Joeuf dans les années Trente	p.591

DOCUMENTS ANNEXES

I. Dépôt de documents à l'E. A. U. S.	p.698
II. Exemple du contenu d'un registre d'embauche en 1887	p.700
III. Cartes postales.....	p.703
- Usines de Wendel prises de la Frontière	
- Usines de Wendel vue générale	
- Usines de Wendel, hauts fourneaux, Ateliers et Parc	
- Franchepré-Joeuf : la sortie de l'Usine	
- Ecoles de Joeuf - Scuole di Joeuf	
- Cantine Polonaise	
- Entrée des usines de Wendel	
- Cité de Génibois et la cantine de Wendel	
- <i>Spécimen d'indigènes des Colonies</i> - Joudreville - France	
- Frontière Joeuf-St Privat	
IV. Panoramas.....	p.706
- du Bassin de Briey,	
- 1 ^{er} Groupe, Région Sud, Mines de Fer et Usines de la vallée de l'Orne, de Conflans-Jarny à Homécourt-Joeuf et à Rombas	
- 2 ^e Goupe des Mines de Fer, Région Nord, de Baroncourt à Landres, Audun et Sancy-Trieux	
- Bassin de Hayange, de Villerupt-Esch à Hayange-Thionville	
V. Plan de situation	p.709
- des villages et des usines d'Homécourt-Joeuf	
VI. Contrat de recrutement collectif du Comité des Forges de Meurthe-et-Moselle.....	p.711
VII. Récépissé de cours d'italien donnés dans les usines de Wendel en 1906.....	p.716
VIII. Règlement des Cités de Wendel	p.718
- montage du règlement rédigé en allemand et du règlement rédigé en français	
IX. Convention collective de travail de la grosse métallurgie de Meurthe-et-Moselle (1936).....	p.732
X. Grilles de résultats des demandes de naturalisations en Moselle.....	p.750
XI. Exemples de schémas d'organisation des fichiers informatiques	p.756
- Organisation des fichiers de travail sur les régions de naissance italiennes	
- Organisation des fichiers de travail sur les provinces de naissance italiennes	
- Organisation des fichiers de travail sur les zones de provenance en France	
* d'après le lieu de travail précédant	
* d'après le lieu de délivrance du livret de travail	
* d'après le lieu de naissance	
- par département	
- par arrondissement	
- par canton	
XII. Entretiens.....	p.766
- M. BALDUCCI Albert, immigré italien dans l'entre-deux-guerres	
- M. LEICHTNAM Pierre, ouvrier de l'U.C.P.M.I. à partir de 1919	

ANNEXE I.

Dépôt de documents à l'E.A.U.S.

USINOR SACILOR

DEPOT DE DOCUMENTS

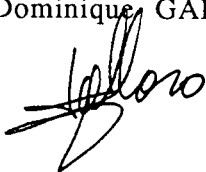
Je soussigné Piero-Dominique GALLORO, déclare par la présente déposer à l'Espace Archives USINOR SACILOR les registres du personnel désignés ci-dessous :

- 1- Hagondange : inscriptions et états de service du personnel : registre
(n°8862 à 11276) 10/09/1927-5/12/1936
- 2- Hagondange : inscriptions et états de service du personnel : registre
(n°11277 à 13564) 15/12/1936-27/01/1948
- 3- Joeuf : inscriptions et états de service du personnel : registre
(n°12251 à 13978) 27/01/1905-21/05/1907
- 4- Joeuf : inscriptions et états de service du personnel : registre
(n°31639 à 34662) 18/12/1912-12/06/1915
- 5- Knutange : entrées et sorties du personnel : registre de rôle (n°1 à 2665)
10/01/1921-24/12/1922
- 6- Knutange : entrées et sorties du personnel : registre de rôle (n°1760 à 2706)
19/09/1927-3/01/1929
- 7- Knutange : effectifs : registre de rôle 1941-1950
- 8- Moyeuvre : aciérie : résumé des gains : registre 1921
- 9- Moyeuvre : aciérie : résumé des gains : registre 1938

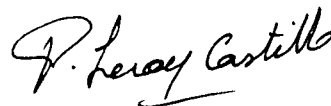
Ce dépôt est fait à titre gracieux et donne à Usinor Sacilor l'entière liberté sur la communication et l'exploitation de ces documents.

Fait à serémange, le 5 janvier 1996

Piero-Dominique GALLORO



Pour l'Espace Archives
Pascale LEROY-CASTILLO



ANNEXE II.

Exemple du contenu d'un registre d'embauche en 1887

N° d'ordre.	DATE de L'ENTRÉE DE L'OUVRIER ou du jour où il lui a été confié de l'ouvrage.	NOM ET PRÉNOMS DE L'OUVRIER.	DEMEURE. (Rue et N°.) 1° Avant son admission à l'Usine. 2° Depuis id.	INDICATION DE LA CATÉGORIE à laquelle appartient l'ouvrier. (Nouvelier s'il est attaché à un seul établissement ou s'il travaille en chambre pour plusieurs.) [Art. 9 de décret.] Profession statut 1° Antérieurement à l'admission ou primitivement. 2° Depuis l'admission à l'usine.	LIEU DE LA DÉLIVRANCE DU LIVRET. 1° Commune. 2° Département.
3543	1. Mai 1887	G. Sauer	1° 2°	1° 2°	Manville Haute-Saône
		Né à le			Neufchâteau
3544	12 Mai 1887	L. Sauer	1° 2°	1° 2°	Algrange Lorraine
		Né à le			
3545	28 Mai 1887	C. Sauer	1° 2°	1° 2°	Coudaf Luxembourg
		Né à le			
3546	30 Mai 1887	F. Sauer	1° 2°	1° 2°	Rosenberg Luxembourg
		Né à le			
3547	23 Mai 1887	C. Sauer	1° 2°	1° 2°	Sauer Neufchâteau
		Né à le			
3548	23 Mai 1887	J. Sauer	1° 2°	1° 2°	Sauer Neufchâteau
		Né à le			
3549	25 Mai 1887	E. Sauer	1° 2°	1° 2°	Sauer Belgique
		Né à le			
3550	28 Mai 1887	A. Sauer	1° 2°	1° 2°	Elain Meuse
		Né à le			
3551	1er Juin 1887	G. Sauer	1° 2°	1° 2°	Stasbourg Alsace
		Né à le			
3552	2 Juin 1887	C. Sauer	1° 2°	1° 2°	Coudaf Luxembourg
		Né à le			
3553	3 Juin 1887	F. Sauer	1° 2°	1° 2°	Prény Neufchâteau
		Né à le			
3554	4 Juin 1887	G. Sauer	1° 2°	1° 2°	Mullerhausen Alsace
		Né à le			

DATE ET NUMÉRO DE LA DÉLIVRANCE DU LIVRET.	NOM ET DOMICILE DU CHEF DU DERNIER ÉTABLISSEMENT où l'ouvrier a été employé.	INDICATION DU MONTANT des avances dues par l'ouvrier à son précédent patron.	DATE DE LA SORTIE de l'ouvrier ou du jour où il a cessé d'être employé.	AVANCES DUES par l'ouvrier à sa sortie.	OBSERVATIONS.
DATE.	NUMÉRO.	NOM.	DOMICILE.		
1er Mai 1887					
17 Mai 1887		M. S. Sauer		10.00	
19 Mai 1887					
19 Mai 1887					
20 Mai 1887					
23 Mai 1887		C. Sauer	Hamouville		
23 Mai 1887		C. Sauer	Hamouville		
24 Mai 1887		C. Sauer	Longvilly		
25 Mai 1887	203	C. Sauer	Hamouville	5.00	
21 Septembre 1887					
16 Décembre 1887		F. Sauer	Longvilly		
15 Mai 1887		Dupont et Boult	Longvilly		provisoire quinquaine 1887
20 Octobre 1887		C. Sauer	Mullerhausen		

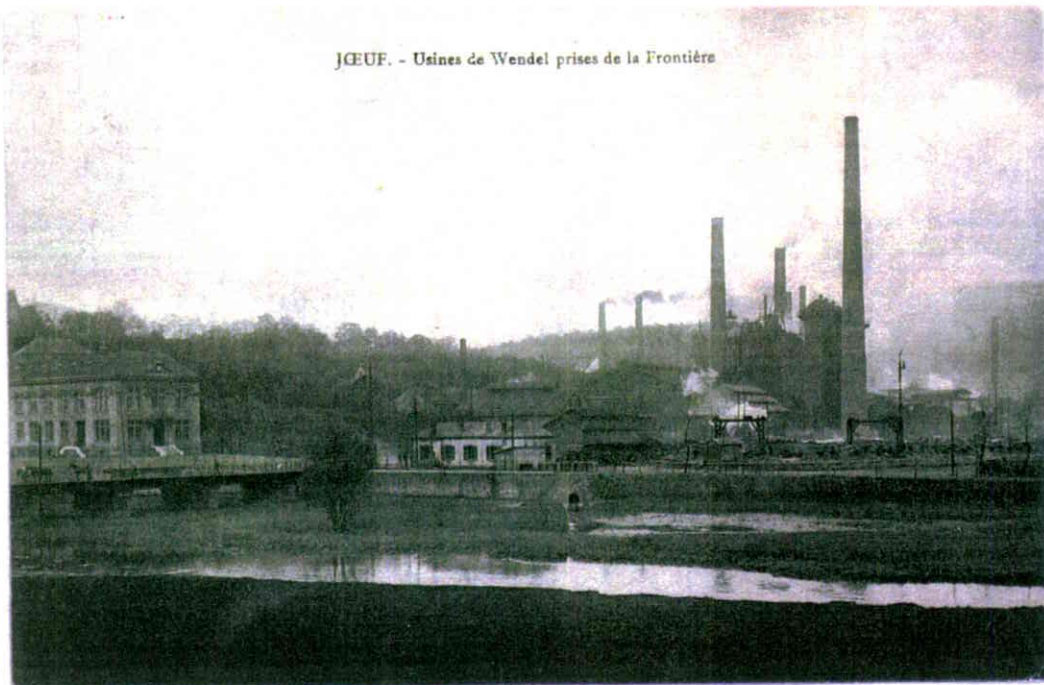
ANNEXE III.

Cartes postales

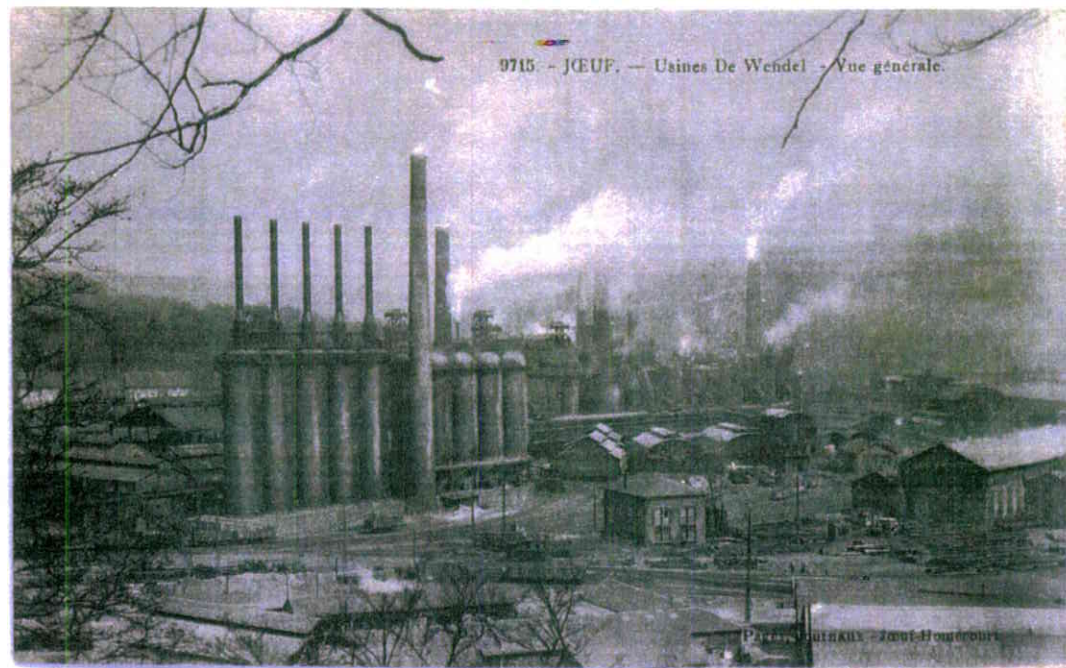
- Usines de Wendel prises de la Frontière
- Usines de Wendel vue générale
- Usines de Wendel, hauts fourneaux, Ateliers et Parc
- Franchepré-Joeuf : la sortie de l'Usine
- Ecoles de Joeuf - Scuole di Joeuf
- Cantine Polonaise
- Entrée des usines de Wendel
- Cité de Gnibois et la cantine de Wendel
- *Spécimen d'indigènes des Kolonies* - Joudreville - France
- Frontière Joeuf-St Privat

Sources : E.A.U.S., coll. Claude Roux

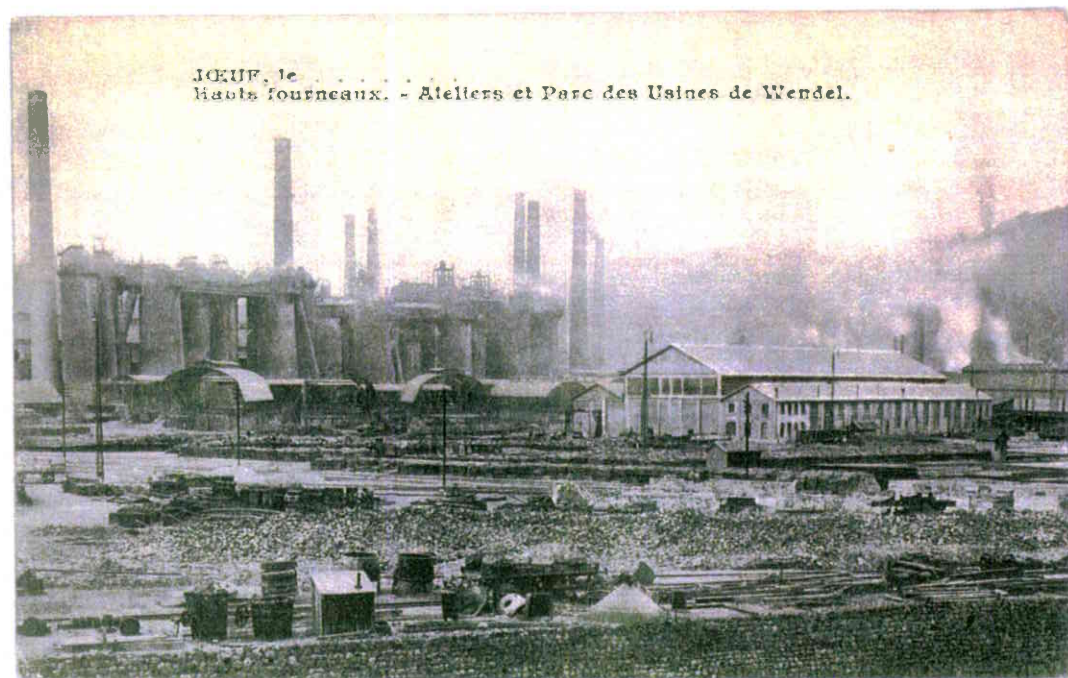
JCEUF. - Usines de Wendel prises de la Frontière



9715 - JCEUF. - Usines De Wendel - Vue générale.

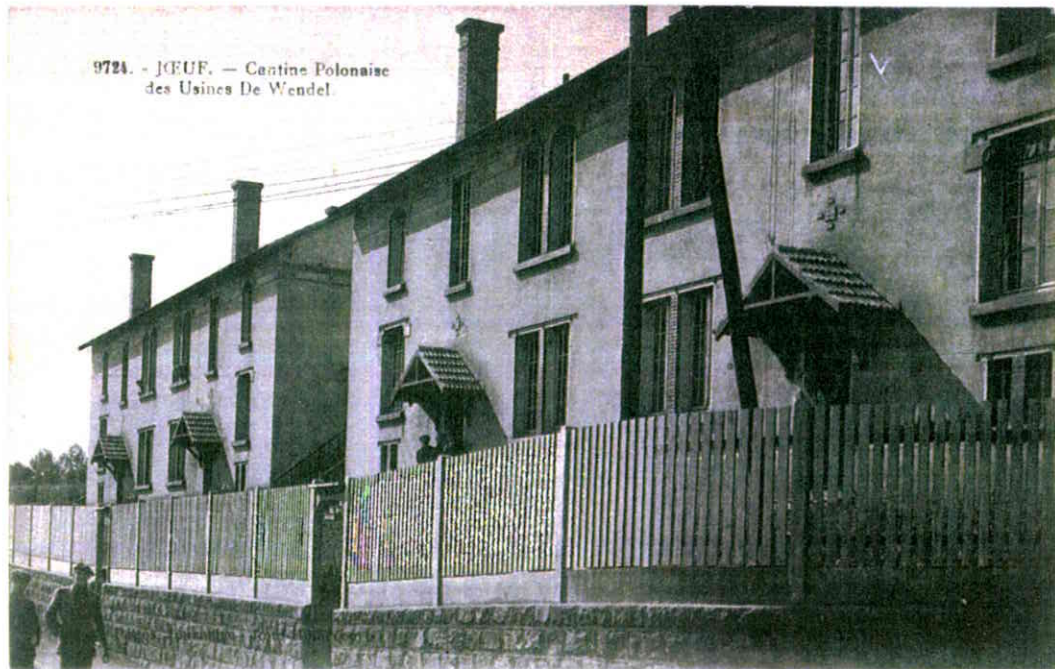


JCEUF, 1e
Hauts fourneaux. - Ateliers et Parc des Usines de Wendel.

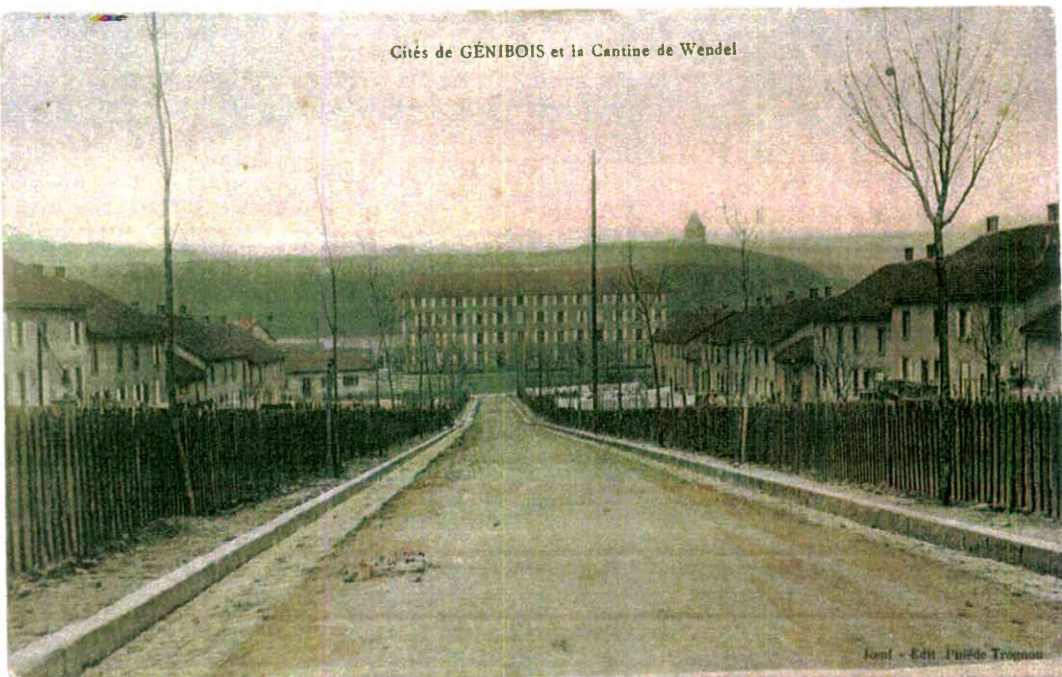


FRANCHEPRÉ-JCEUF. - La Sortie de l'Usine de Wendel





Cités de GÉNIBOIS et la Cantine de Wendel



Jouff - Edit. L'uséde Trogonou



Kronlière - Grenze
77 - JOUE-SE-PRIVAT
Phototypie Pierre, A. Nancy



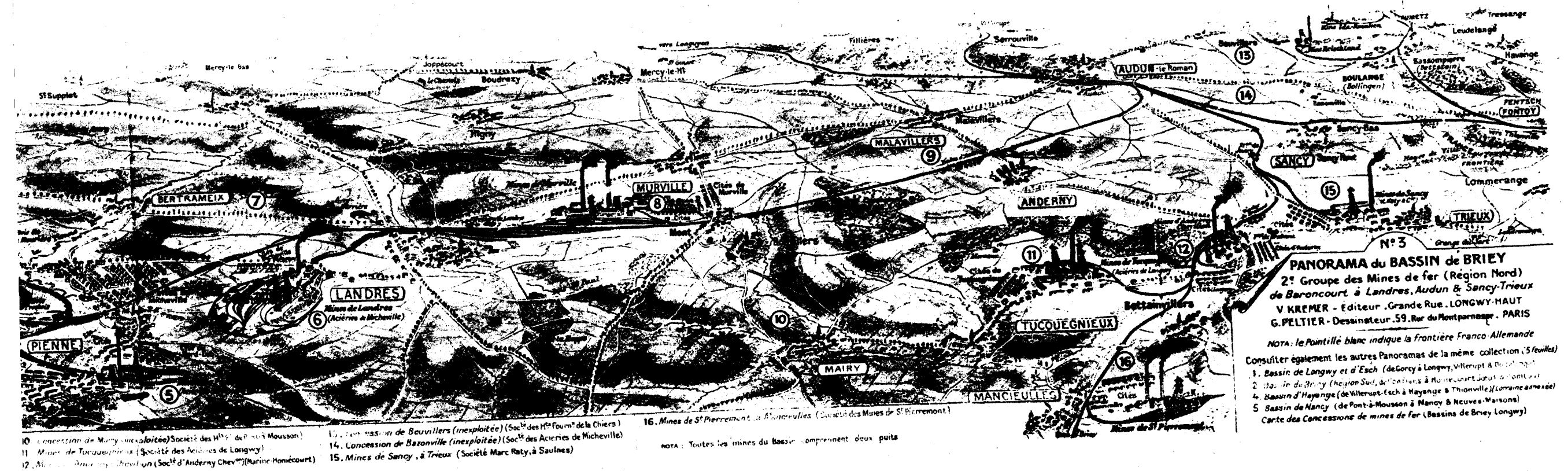
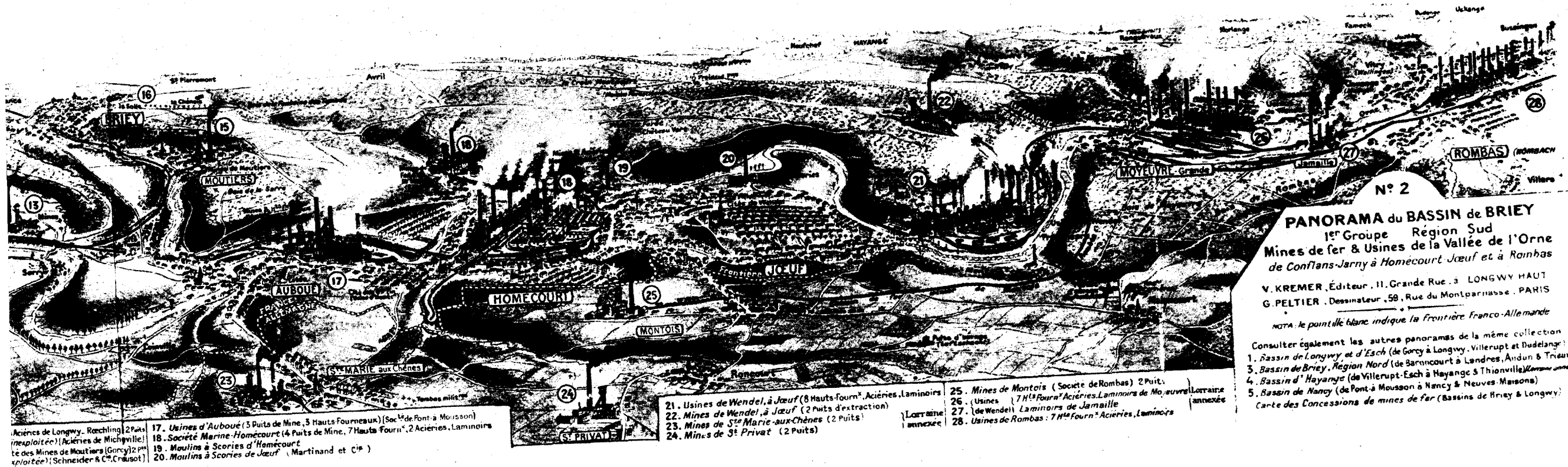
Spécimen d'indigènes de Kolonie(s) - Joudreville - France -

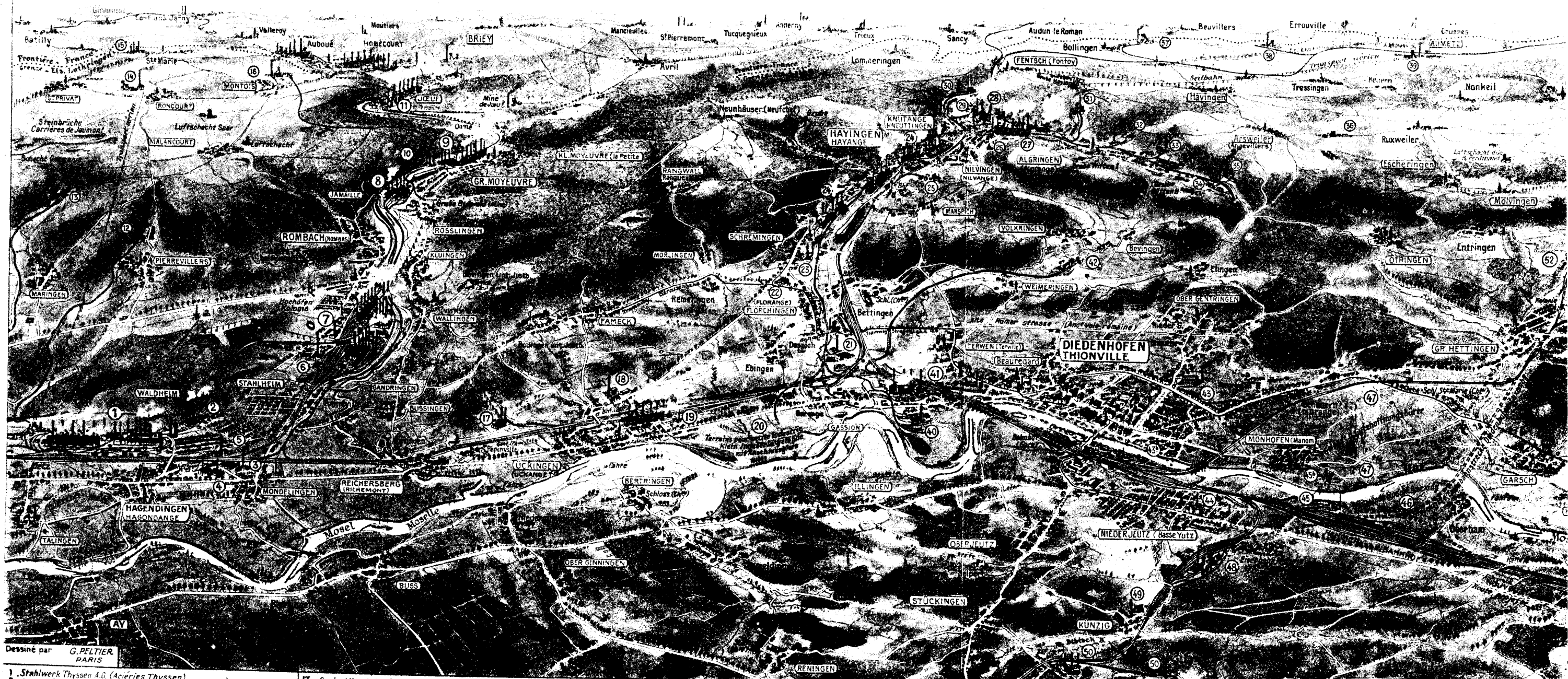
ANNEXE IV.

Panoramas

- du Bassin de Briey,
 - 1^{er} Groupe, Région Sud, Mines de Fer et Usines de la vallée de l'Orne, de Conflans-Jarny à Homécourt-Joeuf et à Rombas
 - 2^e Groupe des Mines de Fer, Région Nord, de Baroncourt à Landres, Audun et Sancy-Trieux
- Bassin de Hayange, de Villerupt-Esch à Hayange-Thionville

Sources : Ministère de la Guerre, Commission de Géographie du Service Géographique de l'Armée, Région comprise entre la Meuse et le Rhin, Bassins Miniers et Métallurgiques, Paris, I.N., 1917





- Dessiné par G. PELTIER, PARIS
1. Stahlwerk Thyssen A.G. (Acieries Thyssen)
 2. Cementfabrik (Cimenterie)
 3. Lothringische Terrazofabrik - Mondelingen
 4. Rheinische Chamote u. Dinaswerke (Priv. refract. etc.)
 5. Kesselfabrik Feltzer (Chaudronnerie)
 6. Cementfabrik (Cimenterie)
 7. Rombacherhütte (Acieries de Rombach)
 8. Walzwerke (Laminiers) - Jamaille
 9. Hochofen u. Stahlwerk (H^{te} Fourn^e Acieries) Moyeuivre
 10. Gruben (Mines) Orne u. Lothringen, Moyeuivre
 11. Hauts Fourneaux & Acierie de Jœuf (France)
 12. Grube (Mine) - Pierrevillers

13. Grube (Mine) - Maringen
14. Grube (Mine) St Privat
15. Grube (Mine) St Marie-aux-Chênes
16. Grube Pauline - Montois
17. Ziegelei - Thomaschlackenmühle. (M^{te} à scories)
18. Bräuererei (Brasserie)
19. Eisenhütte Stumm (H^{te} Fourn^e aux Stumm)
20. Kleinindustriegelande mit Anschlussgleis
21. Thomaschlackenmühle (Moulin à scories) Daspich
22. Centrale der Lothring. Eisenbahn (Fentsch-Halb-
Depot central des Tramways de la Vallée de la Fentsch

23. Ziegelei (Briqueterie de l'artier) - Schremingen
24. Hütte de Wendel (Hochofen, Stahlwerke, Walzwerke, Giesserei, Hayange)
25. Grube (Mine) - Marspich
26. Grube Friede (Mine la Paix) - Nilvingen
27. Hütte Friede (Usines Aumetz la Paix, Kneutzingen)
28. Fentscher Hütte (H^{te} Fourn^e de Fontoy, Kneutzingen)
29. Grube Fentsch (Mine de Fontoy) - Bochumerverein
30. Grube Arnold (Mine) - Grube Hayange (Mine d'Hayange)
31. Grube Carl Lueg (Mine) Fentsch (Fontoy)
32. Grube Burbach - Algringen
32. Grube Miltke - Halbenger-Hütte - Algrange

33. Grube (Mine) Wilhelm (Röchling)
34. Grube Witten, I & II (Stumm)
35. Grube Otringen (Mine d'Orange)
36. Hermannsschacht (Mine) - Anweiler
37. Grube Reichland - Bollingen
38. Grube Ida & Amalien (Krupp) - Aumetz
39. Grube Aumetz Friede (Mine Aumetz la Paix)
40. Cementfabrik (Cimenterie) - Gassion
41. Carlshütte (H^{te} Fourn^e Röchling) - Gassion
42. Carlshütte (Mine) Röchling - Volklingen
43. Kammernwerke (Construct. metall.) - Diedenhofen
43. Park Restaurant (Errichtet vom Verkehrsverein Diedenhofen)

44. Nicolausbrauerei (Brasserie) - Nieder Jeutz (Basse Yutz)
45. Eisenbau Anstalt Strahler (Construct. metall.) - Nied. Jeutz
45. Sandbaggerei Denz (Sablères Denz)
46. Gelände Rudolf Böcking - Oberham
46. Terrains de l'usine projetée Rud. Böcking, H^{te} Ham
47. Gelände d. Gutehoffnungshütte - Monhofen (Projekt. Hochfⁿ)
47. Terrains de la Gutehoffnungsh^{te} - Manom (H^{te} Fourn^e projetés)
48. Eisenbahn-Hauptreparaturwerkstätte - Nieder Jeutz - Kunzig
48. Ateliers des chemins de fer - Basse Yutz - Kunzig
49. Seifenfabrik (Savonnerie) Hawner - Kunzig
50. Cementwerke (Cimenteries) - Diesdorf
51. Kalkwerke (Murs à chaux) - Cementwerke - Metzgerwiese

ANNEXE V.

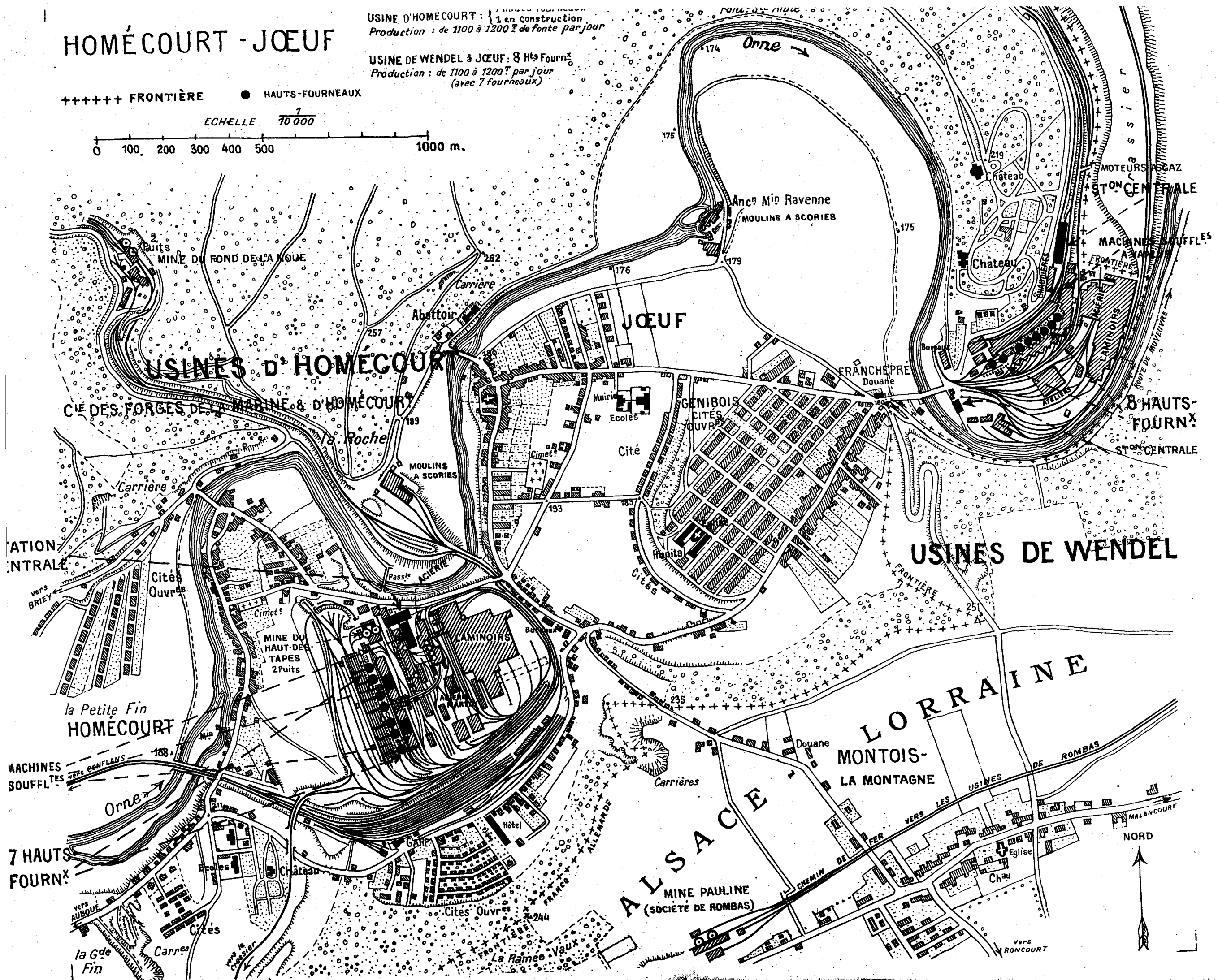
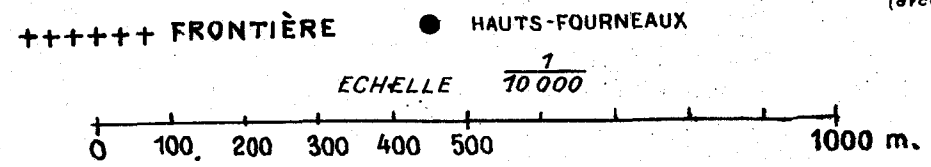
Plan de situation
des villages et des usines d'Homécourt-Joeuf

Sources : Ministère de la Guerre, Commission de Géographie du Service Géographique de l'Armée, Région comprise entre la Meuse et le Rhin, Bassins Miniers et Métallurgiques, Paris, I.N., 1917

HOMÉCOURT - JOEUF

USINE D'HOMÉCOURT : 1 en construction
Production : de 1100 à 1200 T de fonte par jour

USINE DE WENDEL à JOEUF : 8 Hts Fourns
Production : de 1100 à 1200 T par jour
(avec 7 fourneaux)



ANNEXE VI.

Contrat de recrutement collectif du Comité des Forges de Meurthe-et-Moselle

SOURCES : E.A.U.S., ARCHIVES DE LA S.M.S.

Comitato delle Ferriere e Miniere di Ferro

di MEURTHE e MOSELLE (Francia)



Reclutamento Collettivo

MINIERE di FERRO della LORENA FRANCESE



Per procurarsi le **Lettere di Presentazione** indispensabili per fruire dei vantaggi concessi dalle Società aderenti al reclutamento collettivo occorre presentarsi:

In Italia, al Signor

Nella Svizzera, all'Ufficio Francese Internazionale (N. 10) in Chiasso

Oppure: all'Ufficio Francese (Ruesstrasse N. 31) in Basilea.

Informazioni e Notizie generali.

L'aumento della estrazione del minerale di ferro e l'apertura recente di nuove miniere obbligano le Ferriere e Miniere della Lorena Francese ad accrescere costantemente il loro personale operaio, e, per conseguenza le Società stesse, allo scopo di procurarsi degli operai onesti, robusti, abili e laboriosi. Per questo ha deciso di accordare certi vantaggi speciali a coloro che giungeranno alle loro miniere, muniti di lettere di presentazione, rilasciate dalla Direzione di reclutamento.

1° — Lettera di presentazione.

La lettera di presentazione enumera tutti i vantaggi garantiti da parte delle Società all'operaio reclutato, che ne sia regolarmente detentore: essa è un documento indispensabile che gli assicura il lavoro se sarà riconosciuto abile alla visita medica che egli passerà alla miniera stessa appena giuntovi.

2° — Visita medica passata durante il viaggio.

L'operaio ha dunque tutto l'interesse di sapere al più presto possibile quale sia la sua attitudine fisica. Ed a questo scopo la Direzione di reclutamento ha disposto che gli operai, desiderandolo, possano essere visitati a Chiasso od a Basilea prima di avere le lettere di presentazione.

Gli operai arruolati direttamente in Italia saranno visitati gratuitamente, gli altri pagheranno la visita, però essi ne saranno rimborsati alla miniera, se ritenuti abili.

3° — Diritti conferiti da questa visita.

Se poi riconosciuti idonei dai medici di Chiasso o di Basilea, non lo fossero più da parte di quelli della Società ove fossero mandati, essi saranno rimpatriati a spese della Direzione di reclutamento collettivo al luogo ove sono stati visitati, e, per quelli reclutati direttamente in Italia, al luogo ove hanno ricevuto la lettera di presentazione.

4° — Rimpatrio.

a) Operai visitati a Basilea: Saranno rimborsati, dal Direttore dello Stabilimento iscritto sulla lettera di presentazione, del prezzo del biglietto per la ferrovia dalla miniera a Basilea e riceveranno un'indennità di nutrimento di Frs. 3.—;

b) Operai visitati a Chiasso: Riceveranno dal Direttore: 1° l'indennità specificata per Basilea; 2° un certificato di rimpatrio; 3° la loro lettera di presentazione sulla quale il medico avrà fatto conoscere le ragioni della non accettazione. Muniti di questi documenti si presenteranno al nostro Ufficio di Basilea, 31 Hochstrasse, ove riceveranno: 1° un biglietto per Chiasso; 2° un'indennità di nutrimento di Frs. 2.—;

c) Operai reclutati in Italia: Al loro arrivo a Chiasso si presenteranno al nostro Ufficio, 10 via Internazionale, coi documenti sopraccennati vidimati all'Ufficio di Basilea, e riceveranno: 1° un biglietto pel paese ove hanno ricevuto la lettera di presentazione; 2° un'indennità di Frs. 3.— per ogni ventiquattr'ore di viaggio che rimanesse da compiere; 3° a titolo di compenso per le loro spese sopportate per l'andata del viaggio, riceveranno una somma uguale a quella indicata sulla loro lettera di presentazione più L. 5.—.

Per aver diritto a questa indennità l'operaio deve intraprendere il suo viaggio di ritorno ventiquattro ore al più tardi dopo l'avvenuto rifiuto e compierlo senza interruzione di orario ferroviario.

Naturalmente l'operaio che non si fosse fatto visitare a tempo e luogo perderebbe ogni diritto a tale rimpatrio. La lettera di presentazione è rilasciata per una miniera determinata, essa non ha dunque valore alcuno per le altre miniere. Tuttavia gli operai possono scegliere a Chiasso od a Basilea la miniera dove desiderano recarsi, se tale miniera fa richiesta di mano d'opera.

Data l'importanza delle lettere di presentazione, si invitano gli operai a leggerla colla massima attenzione.

5° — Arruolamento.

Esso si fa alla miniera stessa subito dopo la visita medica. Siccome le Società hanno bisogno solamente di minatori e manovali, così non arruolano che gli operai disposti a lavorare sotto terra (da 100 a 300 metri circa). Questi operai dovranno essere sani e robusti, avere non meno di 18 e non più di 42 anni. Gli infermi, gli erniosi, gli affetti da grosse varici, varicocele o idrocele, tracoma o congiuntivite, sifilide o tubercolosi in atto, o da altre malattie contagiose non sono mai accettati. Coloro che non si trovano nelle condizioni volute, e, nonostante questo avviso formale, si presentassero ugualmente, cercherebbero dunque di ingannare le Società. Perciò queste li preven-
gono formalmente che esse non accetteranno nessuna responsabilità di sorta verso di loro, tanto più che le lettere di presentazione lo specificano chiaramente a scanso d'ogni discussione. *In nessun caso la Direzione di collocamento anticipa le spese di viaggio.* Gli operai reclutati in Italia dovranno giungere a Chiasso portatori del denaro necessario al loro viaggio (*il prezzo del biglietto dopo Chiasso è in media di Frs. 28.—*) più naturalmente una piccola riserva per il vitto.

6° — Rimborso del prezzo di viaggio.

Gli operai regolarmente muniti di lettere di presentazione saranno rimborsati — alla tariffa più ridotta — del prezzo del loro biglietto per la ferrovia, a partire dal luogo dove essi avranno ricevuto le loro lettere, ed alle condizioni seguenti: *la metà dopo tre mesi di lavoro alla Miniera iscritta sulle*

loro lettere di presentazione, ed il resto tre mesi più tardi se essi vi si troveranno ancora; ma, perchè abbia luogo la suesposta condizione, è necessario che l'operaio, se già ha lavorato alla stessa Miniera, vi faccia ritorno non prima di sei mesi di assenza dalla medesima.

7° -- Condizioni di lavoro.

Il lavoro nella Miniera si fa generalmente a cottimo, per gli operai che lavorano alla estrazione del minerale (minatori e manovali).

L'unità di misura è duplice: In certe miniere serve per unità di misura la Tonnellata cioè il peso di 1000 Kg. di minerale estratto, in altre serve il vagonetto. È però da notare che la capacità del vagonetto non è dappertutto eguale. Però vi sono al fondo delle miniere alcuni operai impiegati alla manutenzione, riparazione, posa delle rotaie, ecc., i quali sono pagati alla giornata. Ad ogni modo però il prezzo pagato agli operai per uno stesso lavoro è lo stesso qualunque sia la sua nazionalità.

Meno le lampade ed il carburo, le Società forniscono gli utensili e gli attrezzi necessari agli operai, i quali sono pecuniariamente responsabili degli oggetti loro affidati.

8° — Durata del lavoro.

Vi sono due turni ogni 24 ore: uno di giorno ed uno di notte.

La durata del lavoro è di circa 10 ore compreso il tempo della discesa, della rimonta, e dei riposi. In alcune miniere certi lavori speciali si fanno in tre turni di 8 ore ciascuno.

9° — Salari.

Gli operai all'estrazione si dividono in due categorie: *Minatori*

Un buon minatore può guadagnare al giorno da 7 a 10 Fr. molto di più se è molto pratico. Il manovale, secondo la sua forza e capacità, è pagato dal 60 all'80 % del salario del minatore col quale lavora, oppure in certe miniere secondo un tasso fisso da 5.50 a 6.50

L'operaio italiano reclutato per lavoro nelle miniere sarà pagato nella stessa misura e nelle stesse condizioni di ogni operaio di qualsiasi nazionalità.

Tuttavia, ma soltanto durante il primo mese, se l'operaio non riesce, in causa della sua inesperienza del lavoro, a guadagnare nella misura indicata nella lettera di presentazione la somma di franchi 5.50 per giorno, gli sarà accordata un'indennità d'espatrio sufficiente per completare detto importo giornaliero. Resta inteso, per l'operaio italiano, che tale favore non sarà mai accordato agli operai che hanno già lavorato nelle miniere della Lorena francese.

10° — Pensioni operaie.

Per permettere di effettuare i versamenti che i padroni e gli operai (per questi ultimi 2% del loro salario) sono tenuti di effettuare alla Cassa Pensioni in virtù della Legge Francese 29 Giugno 1894, gli operai debbono giungere alla Miniera muniti del loro Atto di Nascita, se sono ammogliati quello della loro moglie e dell'atto di matrimonio.

11° — Cure mediche e farmaceutiche.

In conformità alla Legge Francese, in ogni miniera esiste una Cassa di « Mutuo Soccorso » alla quale gli operai ed i padroni debbono versare delle quote. (Per gli operai il 2% al massimo del salario). Con questo solo versamento l'operaio acquista il diritto di avere dalla Cassa le cure mediche e le medicine per tutte le malattie. La Cassa inoltre paga all'operaio ammalato, che abbia lavorato per un mese o due nella miniera, una indennità giornaliera fissata da Statuti approvati dal Ministro del Lavoro.

Gli operai sono tutti assicurati *Gratuitamente* contro gli accidenti del lavoro.

12° — Bagni doccie.

Certe Società hanno installato già dei vestiari con bagni-doccie all'entrata delle miniere; e nella maggior parte delle altre tali installazioni sono in corso od in progetto.

13° — Abitazioni.

Le Società procurano delle abitazioni sane e comode alle famiglie, a prezzi eccezionali, e che non possono avere meno di due ne più di sei locali.

I celibi trovano alloggio negli alberghi creati da certe Società, nelle osterie del paese, oppure nelle case private. Gli operai troveranno a propria disposizione nelle caserme dell'acqua potabile in abbondanza.

14° — Alimenti.

Il personale della maggior parte delle Società è riunito in Società cooperative di consumo, amministrate da Consigli d'amministrazione composti di operai e di impiegati. Le Società Cooperative forniscono tutto il necessario alla vita: nutrimento, abiti, riscaldamento, illuminazione, ecc.

I celibi trovano negli alberghi creati dalle Società, presso osterie del paese o dai privati, una vita comoda a buon mercato: circa Fr. 2.90 al giorno tutto compreso: vitto e camera. Alcuni di tali alberghi vendono anche alla porzione.

15° — Scuole.

Vi sono scuole per i bambini in prossimità delle case operaie. L'insegnamento viene impartito gratuitamente.

Prossimamente saranno organizzati dei corsi di lingua italiana per i fanciulli d'ambo i sessi.

Già questi corsi esistono in cinque o sei paesi.

16° — Condizioni d'igiene e di sicurezza.

Nelle miniere di ferro della Lorena Francese il lavoro è dei più facili e presto vi ci si mette al corrente. Ma si avvertono formalmente gli operai deboli di costituzione che la buona volontà non è sufficiente per guadagnarsi largamente la vita nel lavoro di miniera, ove la robustezza è indispensabile.

Il grande spessore degli strati di minerale permette di scavare gallerie alte e larghe nelle quali l'operaio circola facilmente e lavora *sempre in piedi*. La ventilazione o aereazione facile e largamente garantita ed assicurata, genera una temperatura moderata tanto d'inverno quanto d'estate. Nelle miniere non c'è la minima traccia né di grisou né di polveri infiammabili che possano provocare esplosioni. L'illuminazione si fa con lampade ad acetilene, a fiamma libera, che producono una luce bianchissima la quale illumina anche da lontano; circostanza questa, che aumenta ancora le condizioni di sicurezza per i lavoratori delle miniere di ferro.

17° — Immatricolazione.

Gli operai devono arrivare alla miniera muniti dei documenti e del denaro necessario per farsi immatricolare in Francia. Il foglio di *immatricolazione* costa 42 soldi e dev'essere pagato dall'operaio.

In generale, non si rilasceranno le lettere di presentazione che dietro presentazione del passaporto per l'estero.

Chiasso, li 1° Aprile 1913.

IL DIRETTORE DEL RECLUTAMENTO COLLETTIVO

COLONNELLO COUTURIER.

ANNEXE VII.

Récepissé de cours d'italien donnés dans les usines de Wendel en 1906

Berlitz School of Languages.

N^o. 48

Mks. 50

Reçu de M. Monsieur de Wendel
pour cours d'Italien et d'Allemand

cinquante marks

dont quittance.

The Berlitz School
of Languages

2. FEB. 1906
LUXEMBURG

Luxembourg, le 2 Février 1906

A. J. Dillinger

BERLITZ SCHOOL OF LANGUAGES

ANNEXE VIII.

Règlement des Cités de Wendel
(montage du règlement rédigé en allemand et du règlement rédigé en français)

Les Petits-Fils de F^{ois} de Wendel & C^{ie}.

Hüttenwerke von

Bestimmungen

für die

Arbeiterkolonien.

Name des Mieters:

Dienstzweig:

in

Cité:

Wohnung Nr.

Le Messin Metz

Les Petits-Fils de F^{ois} de Wendel & C^{ie}

Usine de

RÈGLEMENT DES CITÉS

Nom du locataire

Service

Cité

Logement No

IMPRIMERIE LORRAINE-METZ

1911

Bestimmungen für die Arbeiterkolonien.

§ 1.

Wohnungs- gesuch.

Jeder Arbeiter, der eine den Herren Les Petits-Fils de Fois de Wendel & C^{ie} gehörende Wohnung zu mieten wünscht, soll ein diesbezügliches Gesuch an seinen Chef richten, welcher dasselbe dem mit der Verwaltung der Arbeiterkolonien beauftragten Beamten weitergeben wird.

§ 2.

Verbot Kost- gänger zu halten u. ein Geschäft zu treiben.

Es ist untersagt, einen Teil der inhabenden Wohnung in Aftermiete zu geben oder Kostgänger zu halten.

Jedes Mitglied einer in unseren Arbeiterwohnungen sesshaften Familie, welches anderwärts als in den Werken der Firma de Wendel arbeitet, ist einem Kostgänger gleich zu erachten und muss infolgedessen die Wohnung verlassen.

Es ist auch verboten, in den Wohnungen der Firma irgend ein Geschäft oder Handwerk zu treiben.

RÈGLEMENT DES CITÉS

§ 1.

Demande de logement.

Tout ouvrier désirant louer un logement appartenant à MM. Les Petits-Fils de Fois de Wendel & C^{ie} devra en faire la demande à son chef qui la transmettra à l'Employé chargé du Service des Cités.

L'attribution des logements disponibles est faite par la Direction de l'Usine.

§ 2.

Interdiction de tenir des pen- sionnaires et de faire du commerce.

Il est interdit de sous-louer ou de tenir des pensionnaires.

Tout membre d'une famille logée dans nos Cités, qui travaille ailleurs que dans les Etablissements de la Maison de Wendel, est assimilé à un pensionnaire et doit par suite quitter le logement.

Il est également interdit de faire du commerce ou d'exercer aucun genre de métier dans les logements de la Maison.

§ 3.

Besitzergreifung.

Der Aufseher der Arbeiterkolonien oder ein dazu beauftragter Beamter muss bei der Besitznahme der Wohnung durch den neuen Mieter zugegen sein.

Beim Einziehen in die Wohnung soll sich der Mieter von dem guten Zustande der Örtlichkeit vergewissern. Sind Reparaturen erforderlich, so hat er dem Aufseher eine diesbezügliche Erklärung zu machen. Unterlässt er diese Formalität, so wird er dafür verantwortlich gemacht. Gleich bei seinem Einzug in eine Wohnung, soll der Mieter dem Aufseher der Arbeiterkolonien die zu den bei der Ortspolizei zu erfolgenden Anmeldungen nötigen Auskünfte geben.

§ 4.

**Aufhören
des Miets-
verhältnisses.**

Die gegenseitige Kündigungsfrist wird auf 14 Tage festgesetzt. Die Kündigung hat dem Wortlaut des Gesetzes entsprechend am 1. oder 15. des Monats zu erfolgen. Die Benachrichtigung geht von der Werksdirektion oder der Verwaltungsstelle der Arbeiterkolonien aus und wird umgekehrt auch von denselben entgegengenommen.

Wenn jedoch, aus irgend einem Grunde, ein Arbeiter das Werk verlässt, sei es freiwillig oder nicht, so hat er ebenfalls seine

§ 3.

**Prise de
possession.**

Le surveillant des Cités ou un Employé du Service des Cités doit être présent au moment de la prise en possession du logement par un nouveau locataire.

En prenant possession du logement, le locataire doit s'assurer du bon état des lieux. Au cas où il y aurait des réparations à faire, il doit en faire la déclaration au surveillant des Cités. S'il néglige cette formalité, il en devient responsable.

Dès son entrée dans un logement, le locataire doit donner au surveillant des Cités les renseignements nécessaires pour les déclarations à faire à la police locale.

§ 4.

**Fin de la
location.**

Le délai d'avertissement réciproque pour quitter le logement est fixé à 15 jours. — L'avertissement doit se faire selon la loi, le 1^{er} ou le 15 du mois. L'avis est donné ou reçu par la Direction ou le Service des Cités.

Cependant, si, pour une raison quelconque, un ouvrier quitte le Service de l'Usine, volontairement ou non, il doit également quitter immédiatement son logement sans qu'un avis préalable soit nécessaire. Dans le cas où un locaire se refuserait à quitter le logement, la Maison de Wendel est en droit de prélever sur le salaire restant à payer, double loyer pour la période d'occupation injustifiée.

Wohnung sofort zu räumen, und zwar ohne dass eine vorhergehende Benachrichtigung nötig ist. Falls ein Mieter die sofortige Räumung der Wohnung verweigert, ist die Firma de Wendel berechtigt, von dem noch zu zahlenden Lohn den doppelten Mietszins für die Zeit der ungerechtfertigten Innebehaltung der Wohnung in Abzug zu bringen.

§ 5.

Beim Räumen der Wohnung hat der Mieter dieselbe in einem in jeder Hinsicht ordentlichen Zustande zu belassen; ist dies nicht der Fall, so wird die Werksleitung den zu deren Wiederinstandsetzung erforderlichen Betrag an seinem Lohne kürzen.

§ 6.

Unterhaltung und Reparaturen. Der Mieter ist für sämtliche Beschädigungen in und an seiner Wohnung verantwortlich.

Er hat nicht das Recht, den geringsten Umbau, weder in seiner Wohnung noch in deren Zubehör, vorzunehmen.

Wofern er gegen diese Regel verstösst, wird auf seine Kosten die Wohnung in ihren früheren Zustand gesetzt.

§ 5.

Le locataire, en quittant le logement, doit le laisser dans un état convenable sous tous les rapports; si tel n'est pas le cas, l'Usine lui retient sur son gain la somme nécessaire pour la mise en état.

§ 6.

Entretien et réparations.

Le locataire est responsable de toutes les dégradations de son logement.

Il n'a pas le droit de faire le moindre changement de construction, soit dans son logement, soit dans les dépendances.

Dans le cas où il contreviendrait à cette règle, la remise en état sera faite à ses frais.

§ 7.

Les réparations à l'intérieur de la maison sont à la charge du locataire, notamment le remplacement des papiers peints, le badigeonnage des murs et des plafonds, la peinture des portes et fenêtres, le remplacement des carreaux cassés et des clefs, l'entretien des portes, serrures, ferrements et tuyaux des évier.

La cuisine doit être badigeonnée une fois l'an.

Dans le cas où le locataire n'exécute pas ces travaux lui-même, l'Usine se charge de les faire faire à son compte.

Au départ du locataire, celui-ci devra rendre le logement dans un état d'entretien conforme au règlement, tel qu'il lui a

§ 7.

Die Reparaturen im Innern der Wohnung fallen dem Mieter zur Last, insbesondere der Ersatz der Tapeten, das Tünchen der Wände und Decken, das Anstreichen der Türen und Fenster, das Ersetzen der zerbrochenen Scheiben und der Schlüssel, die Instandhaltung der Türen, Schlösser, Beschläge und der Abwasserleitungsröhren.

Die Küche soll einmal im Jahr getüncht werden. Wenn der Mieter diese Arbeiten nicht selbst ausführt, wird das Werk sie auf dessen Kosten machen lassen.

Bei seinem Weggang hat der Mieter die Wohnung in einem vorschriftsmässigen Zustande abzutreten, so wie sie ihm übergeben wurde. Insbesondere müssen die Wände und Decken neu getüncht, die Tapeten und der Anstrich erneuert werden. Als Dauer für die Erneuerung des Anstriches auf Holz, des Tünchens der Decken und des Ersetzens der Tapeten in einem Zimmer nimmt man im Allgemeinen 5 Jahre an. Wenn ein Mieter während einer kürzeren Zeitdauer eine Wohnung innehat, wird es ihm überlassen, den Fall einer regelwidrigen Beschädigung ausgenommen; entweder den Oel-anstrich und die Tapeten zu erneuern, oder dafür die Firma durch eine der Dauer seines

été remis. En particulier les murs et les plafonds doivent être nouvellement blanchis, les papiers et peintures renouvelés.

En général, on admet, pour la peinture sur bois, le badigeonnage des plafonds et le remplacement des papiers d'une chambre, une durée de 5 ans. — Si un locataire occupe un logement pendant une durée moindre, il est libre, ou bien de renouveler la peinture à l'huile et le papier, ou bien de dédommager la firme par une indemnité en rapport avec la durée de son occupation, sauf le cas de dégradation anormale.

Si un locataire ne remplit pas ses obligations, la Direction a le droit de faire exécuter les travaux aux frais de ce locataire.

Les réparations extérieures, ainsi que le remplacement total de certaines parties de la construction, par exemple : des escaliers, fenêtres, portes et toutes les réparations de toitures sont à la charge de la Maison.

Le fendage du bois doit se faire en dehors du logement et non sur le carrelage de la cuisine.

§ 8.

Propreté.

Le locataire devra toujours tenir propre son logement ainsi que les dépendances. En particulier les escaliers, corridors et lieux d'aisances devront être lavés au moins chaque samedi.

§ 9.

Les rues, trottoirs et caniveaux devant

Aufenthalts in der Wohnung entsprechende Vergütung zu entschädigen.

Wenn ein Mieter diesen Verpflichtungen nicht nachkommt, ist die Direktion berechtigt, die Arbeiten auf seine Kosten ausführen zu lassen.

Die Aussenreparaturen, sowie die vollständige Ersetzung gewisser Teile des Baues, z. B. der Treppen, der Fenster, Türen und die Reparaturen an der Bedachung, fallen der Firma zur Last.

Das Spalten des Holzes darf nur ausserhalb der Wohnung und nicht auf den Platten der Küche geschehen.

§ 8.

Sauberkeit. Der Mieter hat seine Wohnung und deren Zubehör stets sauber zu halten. Namentlich sollen Treppen, Flur und Abort zum Mindesten jeden Samstag gescheuert werden.

§ 9.

Die Strassen, Trottoirs und Gossen vor dem Hause müssen täglich, mit Ausnahme der Sonn- und Feiertage, vor 10 Uhr morgens gekehrt werden. Diese Arbeit hat am Vorabend der Sonn- und Feiertage zwischen 2 und 4 Uhr nachmittags zu geschehen. Das Leeren des Aborts ist Sache des Werkes.

la maison devront être balayés journellement avant dix heures du matin, à l'exception des dimanches et jours de fête. La veille de ces jours, le nettoyage devra en être fait entre 2 et 4 heures de l'après-midi.

La vidange des fosses d'aisances incombe à l'Usine.

§ 10.

Les déchets de cuisine, cendres, balayures et détritrus de toutes sortes, sont à déposer dans des récipients, dont le contenu est enlevé par le tombereau destiné à ce service.

Il est interdit de vider les eaux ménagères dans les fosses d'aisances et de jeter des eaux ou des détritrus par les fenêtres.

§ 11.

Il est interdit de tenir des bêtes dans les pièces et dans les caves.

§ 12.

Incendie.

Les matières combustibles, telles que copeaux, vieux papiers, bois, houille, paille et foin, ne doivent être remisées que dans la cave ou dans l'écurie.

Afin d'éviter tout danger d'incendie, les fourneaux doivent être éloignés d'au moins 30 cm des murs et de 50 cm des boiseries, et installés de façon que le plancher soit bien protégé.

Il est défendu de surchauffer les fourneaux, d'allumer le feu avec du pétrole ou

§ 10.

Küchenabfälle, Aschen, Kehricht und allerlei Schutt sollen in dazu geeigneten Behältern aufbewahrt werden, deren Inhalt jeweilig durch den vorbeifahrenden Müllwagen fortgeschafft wird.

Es ist verboten, das Abwasser in den Abort zu giessen und Wasser oder Abfälle zum Fenster hinaus zu werfen.

§ 11.

Es ist untersagt, Vieh in den Wohn- und Kellerräumen zu halten.

§ 12.

Brand. Brennbare Stoffe, wie Hobelspäne, altes Papier, Holz, Kohle, Stroh und Heu dürfen nur im Keller oder im Stall untergebracht werden.

Um jeder Brandgefahr vorzubeugen, müssen die Öfen mindestens 30 cm von den Wänden und 50 cm von jeder Holzbekleidung ab- und so stehen, dass der Fussboden genügend geschützt ist. Es ist verboten, die Öfen übermässig stark zu heizen, das Feuer mit Petroleum oder anderen leicht entzündlichen Stoffen anzumachen und Wäsche oder Bettzeug zu nahe beim Ofen aufzuhängen.

autres matières inflammables et de pendre du linge ou de la literie trop près du fourneau.

Il est défendu d'aller à la cave, au grenier ou à l'écurie avec des lampes sans verre.

Le nettoyage des cheminées sera fait par les soins de la Maison.

§ 13.

Eau.

Dans les logements qui sont munis d'une conduite d'eau, le locataire ne devra pas en abuser.

Il est défendu de se servir de l'eau de la conduite intérieure pour arroser le jardin, laver le linge, etc. Pour cet usage, le locataire devra utiliser l'eau des bornes fontaines ou du lavoir commun.

Le locataire doit avoir soin de ne pas laisser les robinets ouverts après usage et de veiller à ce qu'ils soient étanches. Il devra également avoir soin de garantir la conduite contre la gelée.

Toute défectuosité dans la conduite devra être signalée au Service des Cités aussitôt qu'elle se produit.

Dans le cas où l'eau viendrait à manquer dans les logements, les locataires devront se servir des bornes fontaines. Dans le cas où il serait constaté qu'un locataire fait un usage abusif de l'eau de la conduite intérieure, le Service des Cités sera en droit de condamner cette conduite.

Es ist streng untersagt, mit offenen Lampen in den Keller, Speicher (Boden) oder Stall zu gehen.

Das Fegen der Schornsteine wird seitens der Firma besorgt.

§ 13.

Wasser. In den Wohnungen, die mit einer Wasserleitung versehen sind darf der Mieter keinen Missbrauch mit dem Wasser treiben. Es ist verboten, zum Begiessen des Gartens, zum Waschen usw. Leitungswasser zu nehmen. Dazu wird der Mieter das Brunnenwasser oder das des gemeinschaftlichen Waschhauses benützen müssen.

Der Mieter muss dafür Sorge tragen, dass die Wasserhähne nach dem Gebrauch nicht offen stehen bleiben und darauf achten, dass sie gut dichten. Er muss ferner die Wasserleitung gegen den Frost schützen.

Jedes Schadhaftwerden der Leitung muss, sobald es sich zeigt und bemerkt wird, der Verwaltung der Arbeiterkolonien gemeldet werden.

Bei Wassermangel in den Wohnungen, müssen sich die Mieter der Brunnen bedienen. Wenn festgestellt wird, dass ein Mieter mit dem Leitungswasser Missbrauch treibt, so ist die Verwaltung der Kolonien berechtigt, die Leitung zu schliessen.

§ 14.

Gaz.

Dans les logements où se trouve installé le gaz, la Maison de Wendel fournit la lampe de cuisine et le réchaud qui sont à entretenir en bon état.

Le gaz consommé est à payer par les locataires directement à la Cie du gaz ; ils auront également à se procurer les manchons et les verres.

Le locataire devra signaler toute défectuosité qui viendrait à se produire dans la conduite ou dans les appareils à gaz.

§ 15.

Jardin.

Les arbres, haies, palissades, etc., plantés par l'Usine doivent être soignés et entretenus en bon état par les locataires jouissant d'une parcelle de jardin. L'usine se réserve le droit de disposer, soit entièrement, soit en partie, des terrains loués. Dans ce cas, il est versé au locataire une indemnité pour sa récolte et on lui procure, dans la mesure du possible, un autre jardin.

Il est défendu au locataire d'arracher et d'emporter à son départ du logement les plantations qui se trouvent au jardin, même celles qu'il aurait faites à ses frais.

Le jardin doit être cultivé. Si le locataire quitte le logement après le 1^{er} Avril, il peut conserver le jardin jusqu'au 1^{er} Octobre, pour pouvoir récolter les fruits, mais à condition de payer au Service des Cités une location mensuelle de M 1,— par

§ 14.

Gas. Für die Wohnungen, worin sich eine Gaseinrichtung befindet, liefert die Firma de Wendel die Küchenlampe und den Kocher, welche in gutem Zustande zu erhalten sind. Das verbrauchte Gas wird seitens der Mieter direkt an die Gasgesellschaft zu zahlen sein; anderes Zubehör, wie Strümpfe und Cylinder haben sie sich ebenfalls zu verschaffen. Der Mieter ist verpflichtet, jedes Schadhafwerden der Leitung oder der Gasapparate zu melden.

§ 15.

Garten. Die seitens des Werkes gepflanzten Bäume und Hecken, die Palisaden usw. müssen von den sich im Genuss einer Gartenparzelle befindenden Mietern gepflegt und in gutem Zustande erhalten werden. Das Werk behält sich das Recht vor, jederzeit über die verpachteten Grundstücke, ganz oder teilweise zu verfügen. In diesem Falle wird der Mieter für seine Ernte entschädigt und ihm, soviel wie tunlich, ein anderer Garten verschafft.

Es ist dem Mieter verboten, im Garten befindliche, sogar die auf seine Kosten gemachten Anpflanzungen heraus und mitzunehmen.

Der Garten muss angepflanzt werden. Ver-

are et par fraction d'un are, qui sera déduite du loyer du nouveau locataire. Il est préférable que le locataire partant s'arrange à l'amiable avec le nouveau locataire.

Les fumiers ne doivent pas être placés le long des chemins; on doit les placer à mi-distance de la maison et du chemin.

§ 16.

**Ordres et
bonnes
mœurs.**

La paix et le bon ordre doivent régner dans les habitations et dans les Cités.

Tout tapage dans les rues et dans les maisons est sévèrement défendu.

Les contestations entre locataires doivent être soumises aux Employés de la surveillance des logements et seront réglées en dernier ressort par la Direction.

Des cas d'inconduite répétés auront pour suite l'avis de congé.

§ 17.

Contrôle.

Les logements sont accessibles en tout temps aux Employés ayant la surveillance des logements.

Le Service des Cités est en droit de faire exécuter, aux frais du locataire, les réparations reconnues nécessaires qui lui incombent conformément au § 8 du présent règlement.

Les locataires doivent obéissance aux Employés chargés de la surveillance des Cités.

Tout locataire qui aurait à se plaindre

lässt der Mieter seine Wohnung nach dem 1. April, so kann er, um einzuernten, den Garten bis zum 1. Oktober weiterbehalten, und zwar gegen einen monatlichen, an die Verwaltung der Kolonien zu zahlenden Pachtzins von 1.— Mark pro Ar und Bruchteil eines „Ar“. Dieser Pachtzins wird an der Miete des neuen Mieters gekürzt. Vorzuziehen wäre es, wenn sich der aus- und der einziehende Mieter auf gütlichem Wege darüber einigten. Die Misthaufen dürfen nicht an den Strassen entlang, sondern halbwegs zwischen Wohnung und Strasse angelegt werden.

§ 16.

Ordnung und gute Sitten. Friede und Ordnung müssen in den Wohnungen und in den Kolonien herrschen.

Jeder ruhestörende Lärm auf den Strassen und in den Häusern ist streng verboten.

Strittige Punkte unter den Mietern müssen den aufsichtführenden Beamten, zwecks Herbeiführung eines Vergleichs, unterbreitet werden, worüber dann in letzter Instanz die Direktion entscheidet.

Wiederholte Fälle ungebührlichen Benehmens werden die Kündigung nach sich ziehen.

des Employés du Service des Cités doit le faire par écrit à la Direction.

Toute réclamation concernant les logements doit être faite au Service des Cités qui fait son rapport à la Direction.

§ 18.

Par le fait de son entrée en possession d'un logement, tout locataire se soumet aux prescriptions du présent règlement, dont un exemplaire lui sera remis (contre quittance).

§ 19.

Amendes.

Tout locataire se soumet également, en renonçant aux voies de droit, aux amendes conventionnelles qui peuvent être appliquées en vertu du présent règlement et qui comporteront :

Mk. 1,— pour la première infraction

» 2,— » deuxième »

» 4,— » troisième »

Ces amendes seront versées à la Caisse des Malades.

Des infractions répétées entraîneront le congé et pourront même avoir pour conséquence le renvoi de l'Usine.

Ces amendes seront appliquées par les Employés chargés de la surveillance des Cités et retenues sur le salaire du locataire.

§ 20.

Garantie.

Le locataire sera tenu de donner à la Direction, pour toutes les obligations qui

§ 17.

Kontrolle.

Die Wohnungen sollen jederzeit den aufsichtführenden Beamten zugänglich gemacht werden.

Der Verwaltung der Kolonien steht das Recht zu, sich als notwendig erweisende Reparaturen, die dem Mieter gemäss § 7 gegenwärtiger Bestimmungen zur Last fallen, auf dessen Kosten ausführen zu lassen.

Die Mieter sind den Kolonie-Aufsichtsbeamten Gehorsam schuldig.

Jeder Mieter, der sich über die Kolonie-Aufsichtsbeamten zu beschweren hat, soll eine Beschwerde schriftlich an die Direktion richten.

Jede, die Wohnung betreffende Reklamation soll bei der Verwaltung der Kolonien vorgebracht werden, welche darüber an die Direktion weiter berichtet.

§ 18.

Durch die Besitznahme einer Wohnung unterwirft sich jeder Mieter den Vorschriften gegenwärtiger Bestimmungen von der ihm ein Exemplar (gegen Quittung) übergeben werden wird.

§ 19.

Strafen.

Jeder Mieter unterwirft sich, unter Verzicht auf gerichtlichen Rekurs, auch den

lui incombent, une garantie de 40 Mk. prélevée par des retenues mensuelles de 2 Mk.

Cette caution sera remboursée au locataire lorsqu'il quittera le logement, à condition qu'il ait rempli toutes les obligations spécifiées par le présent règlement. — Vu la modicité des loyers, il ne sera pas payé d'intérêts sur la somme cautionnée.

Cette règle ne sera appliquée, dans les Services où elle n'était pas en usage antérieurement, que pour les logements attribués après la date de la mise en vigueur du présent règlement.

La Direction pourra, quand elle estimera une exception justifiée, dispenser le locataire de ce cautionnement; dans ce cas, le présent article devra être barré par la Direction sur l'exemplaire du règlement remis au locataire.

§ 21.

Police générale.

En quittant le logement, le locataire devra produire la quittance de ses contributions; si elles ne sont pas payées, le montant lui en sera retenu sur son gain.

Toutes les prescriptions policières existantes ou futures ayant trait au règlement des logements et des rues, devront être observées par le locataire.

Les Petits-Fils de F^{ois} de Wendel & C^{ie}.

Konventionalstrafen, die ihm auf Grund gegenwärtiger Bestimmungen aufgelegt werden können, und die auf

Mk. 1.— für die erste Übertretung

„ 2.— „ „ zweite „

„ 4.— „ „ dritte „

festgesetzt werden.

Deren Betrag wird der Krankenkasse zufließen.

Wiederholte Übertretungen werden die Kündigung der Wohnung und unter Umständen sogar die Entlassung aus dem Werke nach sich ziehen.

Vorstehende Geldstrafen werden von den Kolonie-Aufsichtsbeamten zudiktiert und von dem Lohne des Mieters in Abzug gebracht.

§ 20.

Gewährleistung.

Der Mieter verpflichtet sich, für alle seine Obliegenheiten, der Direktion eine Kautions von 40.— Mark zu leisten, welche in monatlichen Raten von je 2 — Mark von dem Lohne vorweggenommen wird.

Diese Summe wird dem Mieter beim Verlassen der Wohnung zurückerstattet werden, jedoch nur unter der Bedingung, dass er allen in den vorliegenden Bestimmungen näher bezeichneten Verpflichtungen nachgekommen ist.

Für die Kaution werden, in Anbetracht der mässigen Miete, keine Zinsen vergütet.

Diese Vorschrift wird da, wo sie früher noch nicht in Kraft war, nur für diejenigen Wohnungen in Anwendung gebracht, welche nach Inkrafttreten vorliegender Bestimmungen zugeteilt werden; die Direktion kann, wenn sie eine Ausnahme als gerechtfertigt erachtet, den Mieter von dieser Garantieleistung dispensieren. In diesem Falle muss gegenwärtiger Paragraph von der Direktion in dem dem Mieter übergebenen Exemplar gestrichen werden.

§ 21.

**Allgemeine
Vorschrift.**

Bei seinem Austritt aus der Wohnung muss der Mieter seine Steuer-Quittungen vorlegen; sind die Steuern nicht bezahlt, so werden sie von seinem Lohne in Abzug gebracht.

Der Mieter verpflichtet sich, alle sich auf Wohnungs- und Strassenpolizei beziehenden Bestimmungen, welche bereits bestehen oder in Zukunft noch getroffen werden, zu beobachten.

Hayingen 1912.

Les Petits-Fils de Fols de Wendel & Cie.

ANNEXE IX.

Convention collective de travail de la grosse métallurgie de Meurthe-et-Moselle (1936)

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

DE LA

GROSSE MÉTALLURGIE

DE

MEURTHE-ET-MOSELLE



NANCY, le 29 Juin 1936.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Entre :

les **USINES DE GROSSE MÉTALLURGIE DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE,**

Appartenant aux Sociétés ci-après : SOCIÉTÉ DE SENELLE-MAUBEUGE, SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY, SOCIÉTÉ DE LA CHIERS, SOCIÉTÉ DE LA PROVIDENCE, SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX DE SAULNES, SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE MICHEVILLE, SOCIÉTÉ D'AUBRIVES-VILLERUPT, C^{IE} DE LA MARINE ET HOMÉCOURT, MM. DE WENDEL ET C^{IE}, SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE PONT-A-MOUSSEON, SOCIÉTÉ DE POMPEY, SOCIÉTÉ DE MAXÉVILLE, C^{IE} DE CHATILLON-COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE GORCY, SOCIÉTÉ FRANÇAISE MÉTALLURGIQUE et SOCIÉTÉ DES USINES DE LA ROCHE.  

Représentées par : MM. Auguste DONDELINGER, Eugène ROY, Albert NEVE, Arthur COUSIN, Georges THEVENIN, René GRANDPIERRE, Henri VICAIRE, Léon BRUN, René PASCHAL, André GRANDPIERRE, Théodore DECORPS, François LANGLADE, Georges THEDREL, Roland LABBÉ.

d'une part,

Et la FÉDÉRATION DES OUVRIERS DES MÉTAUX ET SIMILAIRES DE FRANCE, le SYNDICAT DES MÉTAUX DU BASSIN DE LONGWY ET ENVIRONS, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE JÈUF, le SYNDICAT DES MÉTAUX D'HOMÉCOURT, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE PONT-A-MOUSSEON, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE DIEULOUARD, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE POMPEY, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE BELLEVILLE, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE CHAMPIGNEULLES, le SYNDICAT DES MÉTAUX DE NEUVES-MAISONS et le SYNDICAT DES MÉTAUX DE FOUG.

Représentés par : MM. Marcel ROY, Marcel DUPONT, Jules DELAVELLE, Jules POLOTTI, Georges EHRLMAN, Georges RECEVEUR, Fernand VOSS, Marcel GEORGES, Marcel BAUMAN, Charles JACQUET, Marcel REIGNIER, Philippe MARTIN, Roger LEBRUN, Julien REBOURG.

d'autre part,

ARTICLE PREMIER. — Le présent contrat règle les rapports entre employeurs et ouvriers des industries de la Grosse Métallurgie du département de Meurthe-et-Moselle.

ART. 2. — Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et se poursuivra ensuite pour une période indéterminée, sauf dénonciation dans les conditions prévues par l'article 31 m du Livre 1^{er}, titre II, chapitre 17 bis, du Code du Travail.

DROIT SYNDICAL

ART. 3. — L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion, ainsi que les droits pour les travailleurs d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué en vertu du Livre III du Code du Travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement.

Si une des parties contractantes conteste le motif du congédiement d'un travailleur, comme ayant été effectué en violation du droit syndical ci-dessus rappelé, les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter aux cas litigieux une solution équitable. Cette intervention ne fait pas obstacle au droit pour les parties d'obtenir judiciairement réparation du préjudice causé.

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois.

DÉLÉGUÉS OUVRIERS

ART. 4. — Dans chaque établissement occupant plus de dix ouvriers, il est institué, dans chaque atelier ou fraction d'atelier, des délégués ouvriers, titulaires et suppléants.

ART. 5. — Le délégué est le représentant de son groupe d'ouvriers auprès de la Direction.

Les délégués ont qualité pour présenter à la Direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du Travail, des tarifs de salaire et des mesures d'hygiène et de sécurité.

ART. 6. — Les attributions des délégués sont nettement délimitées par l'article 5 précédent.

ART. 7. — Les délégués sont reçus par la Direction ou son représentant, au moins une fois par mois, aux heures fixées par la Direction et affichées dans l'atelier.

Les délégués titulaires seront reçus individuellement, mais seront toujours accompagnés du délégué suppléant.

Toutefois, lorsque les questions intéressent à la fois plusieurs ateliers, les délégués de ces ateliers peuvent être convoqués en même temps.

En dehors de ces réceptions périodiques, les délégués sont reçus en cas d'urgence sur leur demande.

Le délégué titulaire sera toujours reçu avec son délégué suppléant lorsque la réception portera sur un seul délégué.

ART. 8. — Chaque délégué recevra une indemnité égale au salaire moyen perdu du fait de l'exercice de ses fonctions de délégué du personnel, avec un maximum de dix heures par mois, sauf cas exceptionnel.

Chaque délégué continuera à travailler normalement dans son emploi.

Sauf cas exceptionnel, la durée du travail du délégué ne devra pas être inférieure, par jour, à 75 % de la durée du travail des ouvriers de sa catégorie.

Les délégués ne peuvent en aucun cas être congédiés pour exercice de leurs fonctions de délégués.

ART. 9. — Les ouvriers restent libres de présenter eux-mêmes leurs propres réclamations à leurs chefs ou à la Direction.

ART. 10. — Les délégués sont élus pour un an. Ils sont rééligibles.

ART. 11. — Sont électeurs :

Tous les ouvriers et ouvrières âgés de 18 ans, à condition d'avoir au moins 3 mois de présence à l'établissement au moment de l'élection et de ne pas avoir été privés de leurs droits civiques.

ART. 12. — Sont éligibles :

Les électeurs définis par l'article précédent, de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'établissement sans interruption depuis un an, sous réserve que cette durée de présence devra être abaissée si elle réduit à moins de cinq le nombre des éligibles.

Les ouvriers tenant commerce de détail de quelque nature que ce soit, soit par eux-mêmes, soit par leur conjoint, ne sont pas éligibles.

PROCÉDURE DE L'ÉLECTION

ART. 13. — La date et les heures de commencement et de fin du scrutin seront déterminées pour chaque atelier par la Direction après avis des délégués sortants.

Cette date doit être placée dans le mois qui précède l'expiration du mandat des délégués.

Elle sera annoncée au moins six jours pleins à l'avance par un avis affiché dans l'atelier et accompagné de la liste des électeurs et des éligibles.

Les réclamations au sujet de cette liste devront être formulées par les intéressés deux jours avant l'élection. Les éligibles qui voudront poser leur candidature devront se faire connaître au plus tard trois jours avant la date fixée pour l'élection.

L'organisation du vote sera telle qu'elle puisse permettre à tous les ouvriers de voter dans la même journée.

Un emplacement sera réservé pendant la période prévue pour les opérations électorales pour l'affichage des communications concernant celles-ci.

ART. 14. — Le bureau électoral sera composé des deux électeurs les plus anciens dans l'atelier et du plus jeune, présents à l'ouverture et acceptant.

La présidence appartiendra au plus ancien.

Le bureau sera assisté, dans toutes ses opérations, notamment pour l'émargement des électeurs et le dépouillement du scrutin, par un employé de la feuille de paye, ou un marqueur. Si le bureau avait à prendre une décision, l'employé préposé aux émargements aurait simplement voix consultative.

ART. 15. — Le vote aura lieu à bulletins secrets, dans une urne, dans l'endroit le plus favorable de l'atelier et en présence du bureau de vote.

Les ouvriers mettront leur bulletin dans une enveloppe de modèle uniforme qui leur sera remise à l'avance. Toute enveloppe contenant plusieurs bulletins à noms différents sera détruite, après la signature du procès-verbal par le bureau, ainsi que son contenu.

Dans le cas de plusieurs bulletins au même nom, il ne sera compté qu'une seule voix.

Les bulletins ainsi que les enveloppes d'un modèle uniforme devront être fournis par la direction.

ART. 16. — Les délégués seront ceux ayant obtenu le plus grand nombre de voix, celui ayant le plus de voix étant le délégué titulaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus ancien dans l'établissement sera le délégué titulaire.

Le dépouillement du vote a lieu immédiatement après l'heure fixée pour la fin du scrutin, et ses résultats sont consignés sur un procès-verbal en trois exemplaires. Un de ces exemplaires sera remis au délégué ouvrier élu, le second sera affiché dans l'atelier intéressé, le troisième restera entre les mains de la direction.

ART. 17. — Les services comptant de onze à cinquante ouvriers auront un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les services comptant de cinquante et un à deux cent cinquante ouvriers auront deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les services comptant plus de deux cent cinquante ouvriers auront trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Pour le calcul du nombre de délégués à élire dans chaque service suivant la règle ci-dessus, en aucun cas les services ne pourront être fractionnés, à seule fin de ne pas permettre une délégation comportant un nombre de membres exagéré.

On entend par services, les subdivisions habituelles de la grosse métallurgie : fours à coke, hauts fourneaux, aciérie, laminoirs, ateliers mécaniques, etc...

Chaque service sera subdivisé en autant de circonscriptions de vote qu'il y a de délégués à élire.

ART. 18. — En cas de vacance du délégué titulaire par démission ou autrement, le délégué suppléant deviendra titulaire et une élection aura lieu pour la désignation d'un délégué suppléant.

En cas de vacance du délégué suppléant, une élection aura lieu pour le remplacer.

Le nouvel élu sera nommé pour le temps restant à courir jusqu'au terme qui était assigné aux fonctions de celui qu'il remplacera.

SALAIRES

ART. 19. — A) **Définitions.** — Les professions sont classées dans les 8 catégories suivantes :

Manceuvres ordinaires.

Manceuvres de classe.

Ouvriers spécialisés	{	3 ^e catégorie,
		2 ^e catégorie,
		1 ^{re} catégorie.

Professionnels.	{	3 ^e catégorie,
		2 ^e catégorie,
		1 ^{re} catégorie.

La répartition dans ces catégories des emplois occupés par les ouvriers des usines est donnée par le tableau de classification des catégories, référence « R » du présent contrat. La définition de ces catégories est la suivante :

Manœuvres ordinaires : Ouvriers assurant des travaux qui peuvent être effectués indistinctement par tout homme adulte, de constitution moyenne, sans condition de préparation.

Manœuvres de classe : Manœuvres effectuant des travaux exigeant un effort physique spécialement important, ou travaillant dans le gaz, la poussière, la chaleur, etc...

Ouvriers spécialisés : Ouvriers exécutant sur des machines-outils, au montage, ou à la chaîne, aux fours métallurgiques, aux appareils de levage ou de manutention, etc..., des opérations qui ne nécessitent pas la connaissance d'un métier dont l'apprentissage peut être sanctionné par le C. A. P., — ou exécutant des manœuvres accessoires dans la conduite des fabrications (machinistes, pontonniers, aides-fondeurs, etc...).

Sous cette rubrique sont donc à classer :

a) Les ouvriers conduisant des machines-outils (perceurs, mortaiseurs, etc...), des machines à mouler, etc...;

b) Les machinistes de moteurs, locos, etc..., les chauffeurs de chaudières à vapeur, locomotives, etc..., les conducteurs d'appareils de levage, ponts, grues, tracteurs, etc...;

c) Les ouvriers chargés d'opérations diverses aux fours, appareils à vent chaud, ateliers de sous-produits des cokeries, etc... (régleurs de fours à coke, appareilleurs à vent chaud, benzoiliers, sulfatiers, etc...);

d) Certains ouvriers *secondant* des ouvriers qui sont classés dans les professionnels en raison de la responsabilité ou du rôle qu'ils assument dans les fabrications (2^{es} pocheurs d'aciérie, 2^{es} couleurs de lingots, etc...);

e) Les « aides » des ouvriers professionnels, attachés à ceux-ci pour les tâches accessoires (aides-fondeurs, aides-ajusteurs, aides-maçons, etc...);

f) Enfin, certains ouvriers affectés à des emplois déterminés, généralement faciles, de contrôle ou petite surveillance, tels que pompiers, échantillonneurs, magasiniers, graisseurs, etc...

Le classement de ces ouvriers dans les catégories 1, 2 et 3, d'ouvriers spécialisés, dépend de la difficulté du travail assuré. Les conducteurs de machines-outils, les machinistes de moteurs, et appareils de manutention auront en particulier des représentants dans les trois catégories.

Professionnels : Ouvriers de métier proprement dits, exerçant une profession nécessitant un long apprentissage et sanctionnée par le C. A. P., — ou, si le C. A. P. fait provisoirement défaut, reconnue comme exigeant des aptitudes et connaissances approfondies et une expérience incontestable (cas des ouvriers assurant la responsabilité de la conduite d'une « opération métallurgique »).

Sous cette rubrique sont à classer :

a) Les ouvriers exerçant les métiers principaux des ateliers mécaniques tels que : ajusteurs, tourneurs, traceurs, forgerons, chaudronniers,

les modeleurs,

les mouleurs au trousseau ou à la main,

les maçons,

les électriciens;

b) les premiers aux convertisseurs d'aciérie,

1^{ers} couleurs de lingots,

1^{ers} fondeurs de hauts fourneaux,

chefs lamineurs et 1^{ers} lamineurs, etc...

Le classement de ces ouvriers dans les catégories 1, 2 et 3 sera effectué suivant la capacité professionnelle et le rôle assumé. Notamment les ouvriers appartenant à la subdivision a) ci-dessus ne seront classés en première catégorie qu'à la condition d'être aptes à l'épreuve pratique du brevet professionnel.

B) Travaux à l'heure.

Le salaire minimum par poste de huit heures pour les travaux à l'heure sera conforme au salaire minimum prévu au présent contrat.

Ce salaire minimum ne s'appliquera cependant pas pour les ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans un état d'infériorité notoire, suivant la définition donnée par le dernier alinéa de l'article 3 du décret du 10 août 1899 sur les conditions de travail dans les marchés passés au nom de l'État.

C) Travail aux pièces, à la prime, au rendement, etc...

Les tarifs des travaux exécutés aux pièces, à la prime, à la chaîne et au rendement devront être calculés de façon à assurer à l'ouvrier ou à l'ouvrière travaillant normalement, un salaire supérieur au salaire minimum de sa catégorie. L'ouvrier ou l'ouvrière travaillant aux pièces, à la prime, à la chaîne, et au rendement, a la garantie du salaire minimum correspondant au taux de sa catégorie pendant une période considérée comme normale pour permettre son adaptation à un travail nouveau.

Au cas de perte de temps due à une cause indépendante de la volonté de l'ouvrier pendant l'exécution de travaux aux pièces, à la prime, à la chaîne ou au rendement (arrêt de courant, attente de pièces, ou de matières, arrêt ou accident de machines, etc...), le temps passé à l'usine est payé à l'ouvrier au taux du salaire minimum fixé par le présent contrat.

Si la direction juge devoir faire partir les ouvriers pendant le temps nécessaire à la remise en route du travail, elle sera habilitée à le faire après avoir permis aux ouvriers de faire jouer toutes les clauses du présent contrat.

D'une façon analogue, si, par suite de manque de travail, un ouvrier est appelé à remplir une fonction différente de sa fonction habituelle, cet ouvrier sera payé suivant les barèmes (soit horaire, soit à la pièce, soit à la prime, soit au rendement, soit etc...), correspondant à cette nouvelle fonction. Toutefois, le salaire qui lui sera ainsi payé ne pourra être inférieur au salaire minimum de sa fonction habituelle. Cette dernière garantie jouera au plus pendant deux mois consécutifs.

D) Jeunes ouvriers.

Au-dessus de 21 ans, les ouvriers et ouvrières professionnels et ouvriers spécialisés sont considérés comme adultes et recevront le salaire de leur profession à condition de justifier d'une capacité professionnelle suffisante.

Les ouvriers manœuvres âgés de plus de 21 ans, sont considérés comme adultes et recevront le salaire de leur profession.

Entre 18 ans et 21 ans, les ouvriers sont classés, en ce qui concerne le salaire minimum, dans la catégorie « Jeunes Ouvriers » figurant au tableau ci-dessous des salaires minima.

E) En dehors de l'adaptation des salaires qui se fera automatiquement conformément au protocole d'acceptation, les avantages prévus au présent contrat ne pourront être la cause de la réduction des avantages acquis antérieurement.

F) En ce qui concerne la classification des 8 grandes catégories, les spécialités figurant dans chacune d'elles pourront être modifiées suivant les entreprises ou elles apparaîtront comme ne correspondant pas à la réalité par rapport aux travaux à exécuter. Toutefois, ces changements ne pourront s'opérer qu'après accord entre les représentants de l'organisation syndicale, accompagnés des délégués des ateliers intéressés, et la direction de l'usine.

SALAIRES MINIMA GARANTIS

Par poste de 8 heures.

I. — Ouvriers de plus de 21 ans jouissant de leur pleine capacité de travail :

Manceuvres ordinaires	28 ^f »
Manceuvres de classe	30 »
Ouvriers spécialisés {	3 ^e catégorie 31 »
	2 ^e catégorie 32 50
	1 ^{re} catégorie 34 »
Professionnels	3 ^e catégorie 33 50
	2 ^e catégorie 35 10
	1 ^{re} catégorie 36 50

II. — Jeunes ouvriers de 18 à 21 ans :

18 ans	22 ^f »
19 ans	24 »
20 ans	26 »

III. — Jeunes ouvriers en-dessous de 18 ans ne bénéficiant pas d'un contrat d'apprentissage :

14 à 15 ans	10 ^f »
15 à 16 ans	12 »
16 à 17 ans	15 »
17 à 18 ans	18 »

IV. — *Apprentis.* — Les deux délégations sont d'accord pour décider qu'une commission mixte établira les tarifs particuliers aux apprentis ainsi que les conditions d'apprentissage. Cette commission mixte sera tripartite et sera composée de représentants des organisations signataires de la présente convention et d'un représentant de la Préfecture.

NOTA

Heures supplémentaires : Les heures supplémentaires seront réduites au strict minimum indispensable pour la bonne marche et seront rétribuées comme suit :

Semaine jour et nuit	25 % de majoration entre 8 et 10 heures.
Dimanches et jours fériés jour	30 % au dessus de la 10 ^e heure.
Dimanches et jours fériés nuit	50 % de majoration.

Pour les dimanches et jours fériés, toutes les heures sont supplémentaires, *sauf pour les postes à feu continu;* pour les ouvriers à feu continu doublant le poste le dimanche, il sera alloué une prime de doublement de poste de 5 francs.

EMBAUCHAGE

ART. 20. — Les employeurs feront connaître leurs besoins de main-d'œuvre aux Offices publics paritaires de placement, qui s'efforceront d'y satisfaire, ainsi qu'aux syndicats professionnels ouvriers et patronaux constitués conformément au Livre III du Code du Travail.

Ils pourront, en outre, recourir à l'embauchage direct.

Dans les entreprises dont la marche est sujette à des fluctuations, il sera fait appel de préférence, lorsqu'il sera procédé à des réembauchages, aux ouvriers et ouvrières qui auraient été licenciés précédemment pour manque de travail. Cette disposition ne peut faire échec aux obligations résultant de la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés.

DÉLAI-CONGÉ — PÉRIODE D'ESSAI

ART. 21. — La durée du délai-congé réciproque en application présentement, sauf les cas de faute grave ou de force majeure sera équivalente à celle du travail hebdomadaire dans l'entreprise.

Dans le cas d'inobservation du délai-congé par la partie qui aura pris l'initiative de la rupture, l'indemnité sera au moins égale au salaire minimum correspondant à la durée hebdomadaire de travail prévue par la législation en vigueur, tel que ce salaire minimum est fixé pour la catégorie par la présente convention.

Pendant la période de délai-congé, les ouvriers et ouvrières seront autorisés à s'absenter chaque jour, pendant deux heures, pour leur permettre de trouver du travail. Ces absences seront fixées alternativement un jour au gré de l'ouvrier ou de l'ouvrière, un jour au gré de l'employeur.

Conformément à l'usage, les absences de travailleurs ayant un salaire forfaitaire hebdomadaire, mensuel, ou d'autre durée, ne donneront pas lieu à réduction de salaire. Les absences des ouvriers et ouvrières dont le salaire est fixé à l'heure ou au rendement ne donneront pas lieu à rémunération.

ART. 22. — Les absences justifiées par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident ne constituent pas une rupture de contrat de travail. Toutefois, dans le cas où ces absences imposeraient le remplacement effectif des intéressés ceux-ci auront droit de préférence au réembauchage.

La notification de l'obligation du remplacement éventuel sera faite aux intéressés par lettre recommandée.

ART. 23. — L'exécution d'une épreuve préliminaire ne constitue par un embauchage ferme. Toutefois le temps passé à cette épreuve lorsqu'il excèdera 3 heures sera payé au taux minimum de la catégorie fixée par la présente convention. La durée de la période d'essai n'excèdera pas 96 heures de travail. Les cas exceptionnels dans lesquels les nécessités techniques de la profession exigeraient une période d'essai d'une durée supérieure feront l'objet d'un accord ultérieur entre les parties contractantes. Les négociations en vue de cet accord s'engageront immédiatement après la signature de la présente convention. Pendant la période d'essai et quel que soit le mode de rémunération, les parties peuvent résilier le contrat de travail sans préavis.

ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE

ART. 24. — Dans les entreprises où l'apprentissage sera organisé, il ne pourra l'être que conformément aux lois des 25 juillet 1919 et 20 mars 1928 incorporées au livre I^{er} du Code du Travail.

DISPOSITIONS FINALES

ART. 25. — Dans tous les cas de réclamations collectives, les parties contractantes s'engagent à respecter un délai d'une semaine franche en vue de l'examen en commun desdites réclamations, et avant toute mesure de fermeture d'établissement ou de cessation de travail.

ART. 26. — Le présent contrat sera établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties contractantes, au ministère du Travail et pour le dépôt au secrétariat des Conseils de Prud'hommes dans les conditions prévues à l'article 31 C. du Livre I^{er} du Code du Travail.

ART. 27. — Les dispositions du présent contrat prennent effet du 8 juin 1936 inclus.

PROCÉDURE D'APPLICATION

Pour éviter toute erreur d'interprétation des accords du 7 juin 1936 et du contrat collectif en date de ce jour, les deux Délégations, patronale et ouvrière, sont d'accord sur le processus suivant :

1^o Une convention spéciale annexe détermine les conditions dans lesquelles, à partir de la date du 8 juin 1936, les salaires *réels*, tels qu'ils existaient à la date du 25 Mai (moyenne de Mai) seront majorés, lesdites majorations comprenant à la fois les réajustements de salaires et l'application de la règle générale d'augmentation, prévus par l'accord de Paris du 7 juin (article 4).

2^o Le nouveau barème de salaires, ainsi établi, sera comparé au barème des salaires minima prévu au contrat collectif en date de ce jour. Les salaires réels, y compris toutes les primes, calculés comme il est dit au paragraphe 1, qui seraient inférieurs à ceux fixés au barème des salaires minima, seront réajustés au niveau de ce barème.

TABLEAU DE CLASSIFICATION DES CATÉGORIES

1 MANŒUVRES ORDINAIRES	2 MANŒUVRES DE CLASSE	3 OUVRIERS SPÉCIALISÉS 3 ^e catégorie	4 OUVRIERS SPÉCIALISÉS 2 ^e catégorie
Manœuvres ordinaires de tous les services.	Chargeurs de coke. Déchargeurs de minerai. Chargeurs de fonte.	Aides fondeurs. Basculeurs peseurs de charges. Machinistes d'épuration.	HAUTS : 2 ^{es} fondeurs. Appareilleurs à vent. Machinistes de monte-charge.
	Déchargeurs de charbons. Chargeurs de coke. Enfourneurs.	Machinistes coke car. Aides benzoliers.	FOURS Règleurs de fours. Luteurs de porte.
	Rouleurs de chaux. Chargeurs de chutes. Aides au bec. Aides-couleurs. Chargeurs de scories.	Pontonnières 3 ^e classe. Aides pocheurs. Aides maçons dolomie.	ACIÉRIE Pontonnières 2 ^e classe. 2 ^{es} couleurs. 2 ^{es} pocheurs. 1 ^{ers} remmouleurs de lingotières.
	2 ^{es} gaziers.	Peseurs de charges.	ACIÉRIE Maçons coulée source.
	Enleveurs de blooms et chutes.	Machinistes de rouleaux. Aides cisailleurs. Aides démonteurs.	LAMI Machinistes vis et culbuteurs. Dégrossisseurs.
		Graisseurs. Machinistes de 3 ^e catégorie.	STATIONS CENTRALES Chauffeurs chaudières à gaz. Alimenteurs. Machinistes de 2 ^e catégorie.
		Accrocheurs. Conducteurs de tracteur électrique.	TRAC Chauffeurs de locomotives. Grutiers à vapeur.
	Frappeurs.	Aides ajusteurs. Aides chaudronniers. Aides soudeurs. Aides électriciens. Magasiniers distributeurs. Poinçonneurs et taraudeurs.	ATELIERS D'ENTRETIEN Perceurs. Raboteurs. Mortaiseurs.
	Ébarbeurs. Meuleurs. Sableurs. Goudronneurs.	Mouleurs sur machine. Noyauteurs sur boîte à rabattement.	FONDERIE
	Coupeurs de masselottes. Sableurs. Goudronneurs. Chargeurs de cubilot en haut. Serreurs.	Fondeurs au cubilot. Noyauteurs.	FONDERIE 1 ^{ers} Noyauteurs. 1 ^{ers} Serreurs.

(Référence R de l'article 19 du présent Contrat)

5 OUVRIERS SPÉCIALISÉS 1 ^{re} catégorie	6 PROFESSIONNELS 3 ^e catégorie	7 PROFESSIONNELS 2 ^e catégorie	8 PROFESSIONNELS 1 ^{re} catégorie
FOURNEAUX Maçons de poche.	1 ^{ers} fondeurs.		Chefs fondeurs.
A COKE Benzoliers. Sulfatiers. Machinistes de défourneuse.			
THOMAS Pontonnières de coulée (1 ^{re} classe). 1 ^{ers} presseurs dolomie. 1 ^{ers} pianistes. Maçons de poche.	2 ^{es} au convertisseur. 1 ^{ers} au mélangeur.	1 ^{ers} pocheurs. 1 ^{ers} couleurs. 1 ^{ers} maçons dolomie.	1 ^{ers} au convertisseur.
MARTIN Machinistes de chargeuse.	Chefs de fosse.	1 ^{ers} couleurs.	1 ^{ers} fondeurs.
NOIRS 1 ^{ers} dresseurs sur machines à galets. Scieurs, fraiseurs. Perceurs de rails. Machinistes ponts, pitts.	2 ^{es} lamineurs. 3 ^{es} tourneurs cylindres. Forgerons outilleurs.	1 ^{ers} cisailleurs de blooms à chaud. 1 ^{ers} démonteurs. 2 ^{es} tourneurs de cylindres. 1 ^{ers} dresseurs à la presse.	1 ^{ers} lamineurs. 1 ^{ers} tourneurs en cylindres.
— FORCE MOTRICE 1 ^{ers} machinistes (moteurs à gaz). Tableaunistes de centrale.			
TIO Mécaniciens de loco à vapeur.			
(MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ) Soudeurs. Fraiseurs-rectifieurs.	Ajusteurs. Tourneurs. Traceurs. Électriciens. Forgerons. Chaudronniers.	Ajusteurs. Tourneurs. Traceurs. Électriciens. Forgerons. Chaudronniers.	Ajusteurs Tourneurs Traceurs Électr. Forgerons Chaudron. } Capables de passer l'épreuve pratique de brevet professionnel
— MODELAGE	Mouleurs à la main à vert sur modèle.	Mouleurs à la main, grosses pièces étuvées sur modèle. Modeleurs C. A. P.	Mouleurs à la Trousse de toutes pièces. Modeleurs capables du B. A. P.
DE TUYAUX Chefs de Table.			

Statistiques sur les naturalisations
1933-1938

DEMANDES													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	6	11	17	85	54	18	2	2	1	6	3	4	209
Chateau	1	2	0	1	0	0	2	2	0	4	2	3	17
Forbach	31	15	244	671	337	34	16	13	10	8	18	29	1426
Metz Ville	15	14	17	13	15	16	12	12	9	13	11	15	162
Metz Campagne	14	7	14	16	10	9	13	11	12	16	17	9	148
Sarrebourg	8	4	3	2	1	1	5	1	3	4	2	2	36
Sarreguemines	5	5	5	8	5	4	3	5	0	4	7	1	52
Thionville	36	38	46	55	42	22	27	31	40	28	42	35	442
Total	116	96	346	851	464	104	80	77	75	83	102	98	2492

% par arr.													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	2,9	5,3	8,1	40,7	25,8	8,6	1,0	1,0	0,5	2,9	1,4	1,9	100
Chateau	5,9	11,8	0,0	5,9	0,0	0,0	11,8	11,8	0,0	23,5	11,8	17,6	100
Forbach	2,2	1,1	17,1	47,1	23,6	2,4	1,1	0,9	0,7	0,6	1,3	2,0	100
Metz Ville	9,3	8,6	10,5	8,0	9,3	9,9	7,4	7,4	5,6	8,0	6,8	9,3	100
Metz Campagne	9,5	4,7	9,5	10,8	6,8	6,1	8,8	7,4	8,1	10,8	11,5	6,1	100
Sarrebourg	22,2	11,1	8,3	5,6	2,8	2,8	13,9	2,8	8,3	11,1	5,6	5,6	100
Sarreguemines	9,6	9,6	9,6	15,4	9,6	7,7	5,8	9,6	0,0	7,7	13,5	1,9	100
Thionville	8,1	8,6	10,4	12,4	9,5	5,0	6,1	7,0	9,0	6,3	9,5	7,9	100

% par total Général													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,2	0,4	0,7	3,4	2,2	0,7	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,2	8,39
Chateau	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,68
Forbach	1,2	0,6	9,8	26,9	13,5	1,4	0,6	0,5	0,4	0,3	0,7	1,2	57,2
Metz Ville	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,6	6,5
Metz Campagne	0,6	0,3	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,6	0,7	0,4	5,94
Sarrebourg	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	1,44
Sarreguemines	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,0	0,2	0,3	0,0	2,09
Thionville	1,4	1,5	1,8	2,2	1,7	0,9	1,1	1,2	1,6	1,1	1,7	1,4	17,7

REFUS													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	64	123	152	128	138	88	69	19	31	147	199	96	1254
Annulées	29	23	31	23	15	21	12	10	17	27	14	24	246
Ajournées	39	49	24	49	102	64	38	10	40	34	46	87	582
Rejetées	14	4	21	2	17	0	13	2	6	26	3	2	110
Total	146	199	228	202	272	173	132	41	94	234	262	209	2192

REFUS													
% par / demandes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	2,6	4,9	6,1	5,1	5,5	3,5	2,8	0,76	1,24	5,9	7,99	3,85	50,32
Annulées	1,2	0,9	1,24	0,9	0,6	0,8	0,5	0,4	0,68	1,1	0,56	0,96	9,872
Ajournées	1,6	2	0,96	2	4,1	2,6	1,5	0,4	1,61	1,4	1,85	3,49	23,35
Rejetées	0,6	0,2	0,84	0,1	0,7	0	0,5	0,08	0,24	1	0,12	0,08	4,414
Total	5,9	8	9,15	8,1	11	6,9	5,3	1,65	3,77	9,4	10,5	8,39	87,96

Année 1933

Naturalisations accordées en 1933

Hommes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay		1				1		1			3	2	9
Chateau							1	1	1	1	1	1	4
Forbach		2	1	2	6	5	4		1	2	3	26	
Metz V		6	5	2	12	3	5		7	5	6	51	
Metz C	1	2	3		4	5	2		3	4	6	9	39
Sarrebourg			1			1			2		1	6	
Sarreguemines	1					2	1				1	6	
Thionville	12	26	24	11	13	51	23	17	8	16	19	15	235
Total	14	36	35	12	21	77	36	28	12	31	37	37	376

total	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay			0,3				0,3		0,3		0,8	0,5	2,39
Chateau							0,3		0,3	0,3	0,3	1,06	
Forbach		0,5		0,3	0,5	1,6	1	1,1		0,3	0,5	0,8	6,91
Metz V		1,6	1,3		0,5	3,2	1	1,3		1,9	1,3	1,6	13,6
Metz C	0,3	0,5	0,8		1,1	1,3	1		0,8	1,1	1,6	2,4	10,4
Sarrebourg			0,3				0,3	0		0,5	0,3	1,6	
Sarreguemines	0,3		0,3				1	0,3			0,3	1,6	
Thionville	3,2	6,8	6,4	2,9	3,5	14	6	4,5	2,1	4,3	5,1	4	62,5
Total	3,7	9,6	9,3	3,2	5,6	20	10	7,4	3,2	8,2	9,8	9,8	100

% Hommes total Général	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay			0,1				0,1		0,1		0,3	0,2	0,93
Chateau							0,1			0,1	0,1	0,1	0,41
Forbach		0,2		0,1	0,2	0,6	0,5	0,4		0,1	0,2	0,3	2,7
Metz V		0,6	0,5		0,2	1,2	0,3	0,5		0,7	0,5	0,6	5,29
Metz C	0,1	0,2	0,3		0,4	0,5	0,2		0,3	0,4	0,6	0,9	4,05
Sarrebourg			0,1				0,1			0,2		0,1	0,62
Sarreguemines	0,1		0,1				0,2	0,1			0,1		0,62
Thionville	1,2	2,7	2,5	1,1	1,3	5,3	2,4	1,8	0,8	1,7	2,0	1,6	24,4
Total	1,5	3,7	3,6	1,2	2,2	7,99	3,7	2,9	1,2	3,2	3,84	3,84	39

Femmes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay											1	1	3
Chateau											1	1	2
Forbach	2	2	1	1	1	3	2	1	1	2	3	2	21
Metz V		4	5	1	1	5	2	2		3	3	9	35
Metz C	2	2	3		2	3	2		3	2	3	7	29
Sarrebourg		1				1						1	4
Sarreguemines				1									1
Thionville	14	19	11	9	17	21	16	7	5	10	6	11	146
Total	18	28	20	12	21	33	22	11	9	18	16	31	239

total	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay										0,4	0,4	0,4	1,26
Chateau										0,3	0,3	0,3	0,9
Forbach	0,8	0,8	0,4	0,4	0,4	1,3	1	0,4	0,4	0,8	1,3	0,8	8,79
Metz V		1,7	2,1	0,4	0,4	2,1	1	0,8		1,3	1,3	3,8	14,6
Metz C	0,8	0,8	1,3		0,8	1,3	1		1,3	0,8	1,3	2,9	12,1
Sarrebourg		0,4				0,4		0,4				0,4	1,67
Sarreguemines				0,4								0,4	0,42
Thionville	5,9	7,9	4,6	3,8	7,1	8,8	7	2,9	2,1	4,2	2,5	4,6	61,1
Total	7,5	12	8,4	5	8,8	14	9	4,6	3,8	7,5	6,7	13	100

% Femmes total Général	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay											0,1	0,1	0,31
Chateau											0,1	0,1	0,31
Forbach	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	2,18
Metz V		0,4	0,5	0,1	0,1	0,5	0,2	0,2		0,3	0,3	0,9	3,63
Metz C	0,2	0,2	0,3		0,2	0,3	0,2		0,3	0,2	0,3	0,7	3,01
Sarrebourg		0,1				0,1		0,1				0,1	0,41
Sarreguemines				0,1									0,1
Thionville	1,5	2,0	1,1	0,9	1,8	2,2	1,7	0,7	0,5	1,0	0,6	1,1	15,1
Total	1,9	2,9	2,1	1,2	2,2	3,42	2,3	1,1	0,9	1,9	1,66	3,22	24,8

Enfants	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay											3	5	4
Chateau											1	2	25
Forbach		5			1	10	2	4			1	2	21
Metz V		3	4		1	1	1	5		2	2	3	22
Metz C			7		4	11	3		3	3	6	9	46
Sarrebourg			2			1				1			4
Sarreguemines				2									2
Thionville	15	27	37	19	15	23	42	14	12	11	9	14	238
Total	15	35	50	21	21	46	48	23	15	20	23	32	349

total	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay													
Chateau										0,9	1,4	1,1	3,44
Forbach		1,4			0,3	2,9	1	1,1			0,3	0,6	7,16
Metz V		0,8	1,1		0,3	0,3	0	1,4		0,8	0,6	0,8	6,3
Metz C			2		1,1	3,2	1		0,9	0,9	1,7	2,6	13,2
Sarrebouurg			0,6				0,3			0,3			1,15
Sarreguemi					0,6								0,57
Thionville	4,3	7,7	11	5,4	4,3	6,6	12	4	3,4	3,2	2,6	4	68,2
Total	4,3	10	14	6	6	13	14	6,6	4,3	5,7	6,6	9,2	100

REFUS													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	104	91	165	176	219	199	167	118	153	201	163	152	1908
Annulées	16	23	21	27	57	33	30	44	27	27	47	59	411
Ajournées	79	58	42	58	67	122	95	50	64	73	83	150	941
Rejetées	4	31	2	9	7	3	27	16	0	21	11	15	146
Total	203	203	230	270	350	357	319	228	244	322	304	376	3406

	REFUS												
% par / demandes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	7,7	6,7	12,2	13	16	15	12	8,73	11,3	15	12,1	11,3	141,2
Annulées	1,2	1,7	1,55	2	4,2	2,4	2,2	3,26	2	2	3,48	4,37	30,42
Ajournées	5,8	4,3	3,11	4,3	5	9	7	3,7	4,74	5,4	6,14	11,1	69,65
Rejetées	0,3	2,3	0,15	0,7	0,5	0,2	2	1,18	0	1,6	0,81	1,11	10,81
Total	15	15	17	20	26	26	24	16,9	18,1	24	22,5	27,8	252,1

Année 1934

% Hommes	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Total générale													
Bouley	0,2	0	0,5	0,1	0,3	0,7	0,2	0,1	0	0,1	0,1	0	2,3
Ch-Sains	0	0	0	0,1	0	0	0	0	0,1	0	0,1	0	0,3
Forbach	0,2	0,9	0,5	0,4	0,3	0,6	0,8	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	5
Metz-V.	0	0,3	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0	0,6	0,3	0,3	0,2	3
Metz-C.	0,3	0,9	1,2	0,5	0,5	0,4	0,2	0,1	0	0,4	0,3	0,4	5,2
Sanrebourg	0,4	0,3	0	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0	0,1	0	1,1
Sarreguem.	0,2	0	0	0,4	0	0	0,1	0	0,1	0	0,2	0	1
Thionville	1,3	2,1	3,1	1,6	1,3	1,7	1,3	0,8	0,7	1,7	2,1	0,6	18,3
Total	2,6	4,5	5,6	3,3	2,8	3,8	2,9	1,1	1,8	2,8	3,5	1,5	36,2

% Femmes	Jan.	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Total général													
Boutlay	0,1	0	0,1	0	0,3	0,3	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0	1,2
Ch-Salins	0	0,1	0	0	0,1	0	0	0	0,1	0	0	0	0,3
Forbach	0,7	0,3	0,2	0,5	0,2	0,6	0,4	0	0,1	0,2	0,3	0,1	3,6
Metz-V	0,1	0,3	0,7	0,1	0,4	0,3	0,1	0,2	0,3	0	0,2	0	2,7
Metz-C	0,7	0,2	0,7	0,4	0,3	0,3	0,1	0,1	0	0,1	0,4	0,3	3,6
Sarrebourg	0,2	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0	0,6
Sarrequeim	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,4
Thionville	0,7	1,7	1,6	0,8	0,9	1,2	0,7	0,2	0,3	0,8	1,3	0,3	10,5
Total	2,5	2,8	3,3	2,1	2,2	2,7	1,4	0,6	0,8	1,3	2,4	0,8	22,9

% Enfants	Jan.	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Total général													
Boulay	0,3	0	0	0	0,8	0,8	0,3	0	0	0,3	0,8	0	3,3
Ch-Salins	0	0,2	0	0	0	0	0	0	0,2	0	0	0	0,4
Forbach	0,5	0,6	0,8	1,2	0,8	1,2	0,6	0	0	0,8	0	0	6,5
Metz-V	0	0,1	0,5	0	0	0	0,1	0	0,4	0	0,1	0	1,2
Metz-C	0,4	0,2	2,3	1	0,4	0,7	0,2	0,2	0	0,2	0,4	0,7	6,7
Sarrebourg	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,3	1
Sarrepuem	0	0	0,1	0,3	0	0	0	0	0	0	0,1	0,3	0,8
Thionville	0,8	3,4	3,5	0,9	2,1	2,2	1,4	0,1	0,5	2,5	2,9	0,7	21
Total	2	5	7,2	3,4	4,1	4,9	2,6	0,3	1,1	3,8	4,5	2	40,9

Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Soulay	0,2	0,0	0,3	0,1	0,7	0,8	0,2	0,0		0,2	0,4		3,09
Chateau		0,2	0,0		0,1				0,2		0,0		0,56
Forbach	0,6	0,9	0,6	1,3	0,5	1,1	0,8	0,0	0,2	0,5	0,3	0,2	7,18
Metz Ville	0,0	0,3	0,7	0,1	0,3	0,2	0,3	0,1	0,6	0,1	0,3	0,1	3,17
Metz Campagne	0,6	0,5	1,9	0,8	0,6	0,6	0,2	0,2		0,3	0,6	0,6	6,78
Sarrebourg	0,2	0,4			0,0	0,0				0,0	0,3		1,08
Sarreguemines	0,0	0,0	0,1	0,4			0,0		0,0		0,1	0,2	0,96
Thionville	1,3	3,3	3,8	1,5	1,9	2,4	1,5	0,6	0,8	2,2	2,9	0,8	23,1
Total	3,1	5,7	7,5	4,1	4,2	5,2	3,1	1,0	1,8	3,4	4,9	1,8	45,9

Statistiques sur les naturalisations 1933-1938

DEMANDES														
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total	
Boulay	8	1	6	5	20	9	7	16	8	16	7	8	111	
Chateau	3	2	2	3	3	0	1	3	2	1	3	0	23	
Forbach	44	58	77	36	44	63	70	41	31	26	44	42	576	
Metz Ville	27	20	26	25	22	13	27	24	15	15	26	19	259	
Metz Campagne	19	20	52	25	21	30	25	28	38	16	28	23	325	
Sarrebourg	5	1	3	1	8	3	0	2	2	1	2	4	32	
Sarreguemines	3	11	11	13	19	12	10	8	5	9	5	7	113	
Thionville	46	94	75	71	58	65	53	82	39	85	41	57	766	
Total	155	207	252	179	195	195	193	204	140	169	156	160	2205	

REFUS														Total
% par arr.	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc		
Boulay	7,2	0,9	5,4	4,5	18,0	8,1	6,3	14,4	7,2	14,4	6,3	7,2		
Chateau	13,0	8,7	8,7	13,0	13,0	0,0	4,3	13,0	8,7	4,3	13,0	0,0		
Forbach	7,6	10,1	13,4	6,3	7,6	10,9	12,2	7,1	5,4	4,5	7,6	7,3		
Metz Ville	10,4	7,7	10,0	9,7	8,5	5,0	10,4	9,3	5,8	5,8	10,0	7,3		
Metz Campagne	5,8	6,2	16,0	7,7	6,5	9,2	7,7	8,6	11,7	4,9	8,6	7,1		
Sarrebourg	15,6	3,1	9,4	3,1	25,0	9,4	0,0	6,3	6,3	3,1	6,3	12,5		
Sarreguemines	2,7	9,7	9,7	11,5	16,8	10,6	8,8	7,1	4,4	8,0	4,4	6,2		
Thionville	6,0	12,3	9,8	9,3	7,6	8,5	6,9	10,7	5,1	11,1	5,4	7,4		

% par total Général	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,3	0,0	0,2	0,2	0,8	0,4	0,3	0,6	0,3	0,8	0,3	0,3	4,45
Chateau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,92
Forbach	1,8	2,3	3,1	1,4	1,8	2,5	2,8	1,6	1,2	1,0	1,8	1,7	23,1
Metz Ville	1,1	0,8	1,0	1,0	0,9	0,5	1,1	1,0	0,6	0,6	1,0	0,8	10,4
Metz Campagne	0,8	0,8	2,1	1,0	0,8	1,2	1,0	1,1	1,5	0,6	1,1	0,9	13
Sarrebouurg	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,28
Sarreguemines	0,1	0,4	0,4	0,5	0,8	0,5	0,4	0,3	0,2	0,4	0,2	0,3	4,53
Thionville	1,8	3,8	3,0	2,8	2,3	2,6	2,1	3,3	1,6	3,4	1,6	2,3	30,7

REFUS														Total
% par total Général	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc		
Boulay	0,3	0,0	0,2	0,2	0,8	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,3	4,45	
Chateau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,92	
Forbach	1,8	2,3	3,1	1,4	1,8	2,5	2,8	1,6	1,2	1,0	1,8	1,7	23,1	
Metz Ville	1,1	0,8	1,0	1,0	0,9	0,5	1,1	1,0	0,6	0,6	1,0	0,8	10,4	
Metz Campagne	0,8	0,8	2,1	1,0	0,8	1,2	1,0	1,1	1,5	0,6	1,1	0,9	13	
Sarrebourg	0,2	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,28	
Sarreguemines	0,1	0,4	0,4	0,5	0,8	0,5	0,4	0,3	0,2	0,4	0,2	0,3	4,53	
Thionville	1,8	3,8	3,0	2,8	2,3	2,6	2,1	3,3	1,6	3,4	1,6	2,3	30,7	

Année 1935

Naturalisations accordées en 1935

Hommes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	1		2	3	1	1			1			1	10
Chateau			2	3					1				6
Forbach	13	5	2	5	4	5	3		4	1			43
Metz V	1	2	1	1	4						2	4	15
Metz C	3	3	3	2	6	2		1	1	2			29
Sarrebourg	1	2	1		1	1			1				7
Sarreguemines	2	3			1	1	1		1	1		2	12
Thionville	17	13	9	8	22	12	10	10	8	4	8	12	133
Total	38	28	18	17	41	26	15	11	17	8	10	26	255

Femmes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay		1	1	1	3					1	1		8
Chateau			2		3								5
Forbach	5	3	2	1	3	1	3			1			19
Metz V	1	3	1	1	3	2	2						14
Metz C	5	4	7	2	5	2		2	2				30
Sarrebourg	1	1		1					1				5
Sarreguemines	1	2			1				2		1		7
Thionville	9	4	7	4	12	6	2	5	3	2	1	1	56
Total	22	18	20	10	26	13	7	7	9	4	2	3	141

Enfants	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay				1	2				4				7
Chateau			1		3								4
Forbach	19	3	2		1					2			27
Metz V					7	4							12
Metz C	2	2	7	6	6	1		4	3				31
Sarrebourg	4				1								5
Sarreguemines	11	2											13
Thionville	9	3	21	11	28	8		9	15	4	1	4	113
Total	45	10	31	18	47	14		13	22	6	1	5	212

Total Dossiers	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	1	1	1	2	5	1	1		1	1		1	15
Chateau			3		3				1				7
Forbach	13	8	2	6	4	6	6		4	1			49
Metz V	2	5	1	1	3	5	2		2				25
Metz C	6	5	8	2	8	4		2	2				46
Sarrebourg	1	3	1	1	1	1			1				9
Sarreguemines	2	4			1	1	1		2	1		2	15
Thionville	20	15	10	9	24	13	12	12	8	5	8	12	148
Total	45	39	28	21	49	31	22	14	19	10	11	27	314

ACCEPTATIONS														Total
Total Personn	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc		
Boulay	1	1	1	4	8	1	1		6	1		1	25	
Chateau			5		6				1				12	
Forbach	37	11	6	6	6	6	6		4	4		1	89	
Metz V	2	5	2	1	11	10	2				2	6	41	
Metz C	10	9	17	10	17	5		7	6	2		7	90	
Sarrebourg	6	3	1	1	1	3			2				17	
Sarreguemines	14	7			1	2	1		3	1	1	2	32	
Thionville	35	20	37	23	62	26	12	24	26	10	10	17	302	
Total	105	56	69	45	114	53	22	31	48	18	13	34	608	

DEMANDES													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	8	1	6	5	20	9	7	16	8	16	7	8	111
Chateau	3	2	2	3	3		1	3	2	1	3		23
Forbach	44	58	77	36	44	63	70	41	31	28	44	42	576
Metz Ville	27	20	26	25	22	13	27	24	15	15	26	19	259
Metz Campagn	19	20	52	25	21	30	25	28	38	16	28	23	325
Sarrebourg	5	1	3	1	8	3		2	2	1	2	4	32
Sarreguemines	3	11	11	13	19	12	10	8	5	9	5	7	113
Thionville	46	94	75	71	58	65	53	82	39	85	41	57	766
Total	155	207	252	179	195	195	##	204	140	169	156	160	2205

% acceptations / DEMANDES Totales													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0		0,2	0,0		0,0	1
Chateau			0,2		0,2				0,0				0,48
Forbach	1,5	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2		0,2	0,2		0,0	3,57
Metz Ville	0,1	0,2	0,1	0,0	0,4	0,4	0,1				0,1	0,2	1,65
Metz Campagne	0,4	0,4	0,7	0,4	0,7	0,2		0,3	0,2	0,1		0,3	3,61
Sarrebourg	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1			0,1				0,68
Sarreguemines	0,6	0,3			0,0	0,1	0,0		0,1	0,0	0,0	0,1	1,28
Thionville	1,4	0,8	1,5	0,9	2,5	1,0	0,5	1,0	1,0	0,4	0,4	0,7	12,1
Total	4,2	2,2	2,8	1,8	4,6	2,1	0,9	1,2	1,9	0,7	0,5	1,4	24,4

Statistiques sur les naturalisations 1933-1938

DEMANDES													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	7	6	11	9	10	13	2	1	10	9	5	7	90
Chateau	2	4	2	1	25	1	3	0	1	0	1	0	40
Forbach	22	33	50	39	1	25	17	46	13	21	37	19	323
Metz Ville	25	24	31	18	16	22	21	10	15	8	10	19	219
Metz Campagne	18	37	27	32	11	25	16	12	14	13	19	19	243
Sarrebourg	6	0	1	0	1	3	0	0	1	1	3	0	16
Sarreguemines	1	4	3	0	5	1	1	4	3	2	1	2	27
Thionville	76	72	99	60	43	44	26	35	31	37	31	36	590
Total	157	180	224	159	112	134	86	108	88	91	107	102	1548

REFUS													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	220	265	252	268	174	170	144	114	105	140	128	107	2087
Annulées	21	31	41	25	29	20	25	21	19	17	17	7	273
Ajournées	134	242	83	96	172	160	55	2	6	81	23	58	1110
Rejetées	49	62	16	38	28	15	16	2	0	15	2	6	249
Total	424	600	392	427	403	365	240	139	130	253	170	176	3719

REFUS													
% par arr.	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	7,8	6,7	12,2	10,0	11,1	14,4	2,2	1,1	11,1	10,0	5,6	7,8	100
Chateau	5,0	10,0	5,0	2,5	62,5	2,5	7,5	0,0	2,5	0,0	2,5	0,0	100
Forbach	6,8	10,2	15,5	12,1	0,3	7,7	5,3	14,2	4,0	6,5	11,5	5,9	100
Metz Ville	11,4	11,0	14,2	8,2	7,3	10,0	9,6	4,6	6,8	3,7	4,6	8,7	100
Metz Campagne	7,4	15,2	11,1	13,2	4,5	10,3	6,6	4,9	5,8	5,3	7,8	7,8	100
Sarrebourg	37,5	0,0	6,3	0,0	6,3	18,8	0,0	0,0	6,3	6,3	18,8	0,0	100
Sarreguemines	3,7	14,8	11,1	0,0	18,5	3,7	3,7	14,8	11,1	7,4	3,7	7,4	100
Thionville	12,9	12,2	16,8	10,2	7,3	7,5	4,4	5,9	5,3	6,3	5,3	6,1	100

REFUS													
% par / demandes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	14	17	16,3	17	11	11	9,3	7,36	6,78	9	8,27	6,91	134,8
Annulées	1,4	2	2,65	1,6	1,9	1,3	1,6	1,36	1,23	1,1	1,1	0,45	17,64
Ajournées	8,7	16	5,36	6,2	11	10	3,6	0,13	0,39	5,2	1,49	3,62	71,71
Rejetées	3,2	4	1,03	2,5	1,8	1	1	0,13	0	1	0,13	0,39	16,09
Total	27	39	25,3	28	26	24	16	8,98	8,4	16	11	11,4	240,2

REFUS													
% par total Général	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	0,5	0,1	0,0	0,4	0,4	0,2	0,3	3,61
Chateau	0,1	0,2	0,1	0,0	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,61
Forbach	0,9	1,3	2,0	1,6	0,0	1,0	0,7	1,8	0,5	0,8	1,5	0,8	13
Metz Ville	1,0	1,0	1,2	0,7	0,6	0,9	0,8	0,4	0,6	0,3	0,4	0,8	8,79
Metz Campagne	0,7	1,5	1,1	1,3	0,4	1,0	0,6	0,5	0,6	0,5	0,8	0,8	9,75
Sarrebourg	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,64
Sarreguemines	0,0	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	1,08
Thionville	3,0	2,9	4,0	2,4	1,7	1,8	1,0	1,4	1,2	1,5	1,2	1,4	23,7

Année 1937

Naturalisations accordées en 1937

Hommes													
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	3		3				4			3		4	17
Chateau	2								1		2		5
Forbach	11	27	7	8	18	4	7	1	19	14	2	21	139
Metz V	5	8	4	7	5	1	3		7	6	2	9	57
Metz C	9	6	6		6		6	1	6	18	9	2	69
Sarrebourg	2		1	1			1		2	1	1		9
Sarreguemines	11	28	7	8	18	1	7	1	22	14		2	119
Thionville	50	31	13	15	25	5	15	8	41	26	7	11	247
Total	93	100	41	39	72	11	43	11	98	82	23	49	662

Femmes													
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	1		1				1	1					4
Chateau											1		1
Forbach	1	3			2	3	3	2	4	3	3	4	28
Metz V	2	1	1	1		1	2	5		9	2	2	26
Metz C	3				2		6	1	3	7	4	1	27
Sarrebourg						1				1			1
Sarreguemines	1	3			2	1	3	2	5	3	1		21
Thionville	3	1	4	2	1	4	12	6	14	15	3	5	70
Total	11	8	6	3	7	9	27	17	26	38	14	12	178

Enfants													
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	2		1				3			1			7
Chateau											3		3
Forbach		1	1			3	1			3		2	11
Metz V			1			2	1				4	7	15
Metz C			2		3		6		2	13		3	29
Sarrebourg							1			3			6
Sarreguemines		1	1								1	3	8
Thionville	6		1			3	18	8	16	26	1		82
Total	8	2	7		3	6	30	8	18	46	8	15	153

Total Dossiers													
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	3		3				4	1		3		4	18
Chateau	2								1		2		5
Forbach	11	27	7	8	20	5	8	3	21	15	5	21	151
Metz V	7	8	4	7	5	1	4	5	7	14	4	9	75
Metz C	12	6	7		6		10	2	7	19	12	2	83
Sarrebourg	2		1	1			1		2	2	1		10
Sarreguemines	11	28	7	8	20	2	9	3	24	15	1	2	130
Thionville	55	31	14	15	25	6	19	12	47	34	7	11	278
Total	103	100	43	39	76	14	55	26	108	102	32	49	748

ACCEPTATIONS													
Total Personn	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	6		5				8	1		4		4	28
Chateau	2								1		6		9
Forbach	12	31	8	8	20	10	11	3	23	20	5	27	178
Metz V	7	9	6	8	5	4	6	5	7	15	8	18	98
Metz C	12	6	8		11		18	2	11	38	13	6	125
Sarrebourg	2		1	1			1		2	2	1		10
Sarreguemines	12	32	8	8	20	2	11	3	27	20	1	2	146
Thionville	59	32	18	17	26	12	45	22	71	67	11	19	399
Total	112	110	54	42	82	28	100	36	142	168	45	76	893

DEMANDES													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	7	6	11	9	10	13	2	1	10	9	5	7	90
Chateau	2	4	2	1	25	1	3		1		1		40
Forbach	22	33	50	39	1	25	17	46	13	21	37	19	323
Metz Ville	25	24	31	18	16	22	21	10	15	8	10	19	219
Metz Campagn	18	37	27	32	11	25	16	12	14	13	19	19	243
Sarrebourg	6		1		1	3			1	1	3		18
Sarreguemines	1	4	3		5	1	1	4	3	2	1	2	27
Thionville	76	72	99	60	43	44	26	35	31	37	31	36	590
Total	157	180	224	159	112	134	86	108	88	91	107	102	1548

% acceptations / DEMANDES Totales													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,2		0,2				0,3	0,0		0,2		0,2	1,12
Chateau	0,1								0,0		0,2		0,36
Forbach	0,5	1,2	0,3	0,3	0,8	0,4	0,4	0,1	0,9	0,8	0,2	1,1	7,14
Metz Ville	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,6	0,3	0,7	3,93
Metz Campagne	0,5	0,2	0,3		0,4		0,7	0,1	0,4	1,5	0,5	0,2	5,02
Sarrebourg	0,1		0,0	0,0			0,0		0,1	0,1	0,0		0,4
Sarreguemines	0,5	1,3	0,3	0,3	0,8	0,1	0,4	0,1	1,1	0,8	0,0	0,1	5,86
Thionville	2,4	1,3	0,7	0,7	1,0	0,5	1,8	0,9	2,8	2,7	0,4	0,8	16
Total	4,5	4,4	2,2	1,7	3,3	1,1	4,0	1,4	5,7	6,7	1,8	3,0	39,8

Statistiques sur les naturalisations
1933-1938

DEMANDES													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	10	10	0	4	3	7	5	5	5	10	4	14	77
Chateau	0	1	1	2	0	0	1	0	0	0	4	1	10
Forbach	25	15	14	19	22	26	16	17	28	29	29	27	267
Metz Ville	13	15	11	13	16	16	29	18	17	21	22	29	220
Metz Campagne	12	16	18	19	25	15	36	15	17	30	30	34	267
Sarrebourg	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	2	3	9
Sarreguemines	5	5	2	4	5	7	3	1	2	1	3	4	42
Thionville	46	41	40	37	37	35	52	35	46	46	72	101	588
Total	112	103	88	98	109	106	143	91	115	138	166	213	1480

% par arr.	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	13,0	13,0	0,0	5,2	3,9	9,1	6,5	6,5	6,5	13,0	5,2	18,2	100
Chateau	0,0	10,0	10,0	20,0	0,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	40,0	10,0	100
Forbach	9,4	5,6	5,2	7,1	8,2	9,7	6,0	6,4	10,5	10,9	10,9	10,1	100
Metz Ville	5,9	6,8	5,0	5,9	7,3	7,3	13,2	8,2	7,7	9,5	10,0	13,2	100
Metz Campagne	4,5	6,0	6,7	7,1	9,4	5,6	13,5	5,6	6,4	11,2	11,2	12,7	100
Sarrebourg	11,1	0,0	0,0	0,0	11,1	0,0	11,1	0,0	0,0	11,1	22,2	33,3	100
Sarreguemines	11,9	11,9	4,8	9,5	11,9	16,7	7,1	2,4	4,8	2,4	7,1	9,5	100
Thionville	7,8	7,0	6,8	6,3	6,3	6,0	8,8	6,0	7,8	7,8	12,2	17,2	100

% par total Général	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,4	0,4	0,0	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,6	3,09
Chateau	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4
Forbach	1,0	0,6	0,6	0,8	0,9	1,0	0,6	0,7	1,1	1,2	1,2	1,1	10,7
Metz Ville	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,6	1,2	0,7	0,7	0,8	0,9	1,2	8,83
Metz Campagne	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	0,6	1,4	0,6	0,7	1,2	1,2	1,4	10,7
Sarrebourg	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,36
Sarreguemines	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	1,69
Thionville	1,8	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	2,1	1,4	1,8	1,8	2,9	4,1	23,6

REFUS													
Bruts	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	116	107	91	101	111	110	92	24	52	45	19	46	914
Annulées	32	8	19	11	19	14	6	10	13	14	23	20	189
Ajournées	43	41	49	68	75	247	181	58	64	33	57	318	1234
Rejetées	6	1	16	8	14	47	23	13	30	11	8	44	221
Total	197	157	175	188	219	418	302	105	159	103	107	428	2558

REFUS													
% par / demandes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Transmises à Paris	7,8	7,2	6,15	6,8	7,5	7,4	6,2	1,62	3,51	3	1,28	3,11	61,76
Annulées	2,2	0,5	1,28	0,7	1,3	0,9	0,4	0,68	0,88	0,9	1,55	1,35	12,77
Ajournées	2,9	2,8	3,31	4,6	5,1	17	12	3,92	4,32	2,2	3,85	21,5	83,38
Rejetées	0,4	0,1	1,08	0,5	0,9	3,2	1,6	0,88	2,03	0,7	0,54	2,97	14,93
Total	13	11	11,8	13	15	28	20	7,09	10,7	7	7,23	28,9	172,8

Année 1938

Naturalisations accordées en 1938

Hommes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	2	3	3	1	1	5	7	2	2	3	6	12	47
Chateau	2		2		2			1	1	1	2	3	14
Forbach	10	8	11	9	7	9	14	9	2	20	20	38	157
Metz V	5	4	11	14	4	5	3	1	3	11	6	7	74
Metz C	7	5	12	10	5	6	7	9	5	14	13	10	103
Sarrebourg				2	1	1	2	1	1		3	1	13
Sarreguemines		1	3	1		1		1		1	1	3	12
Thionville	13	23	23	19	20	22	25	19	12	24	32	77	309
Total	39	44	67	55	40	50	57	43	26	74	83	151	729

% hommes	Jan	Fév.	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul.	Août	Sépt.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Total Hommes													
Boulay	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2	0,6	0,9	0,3	0,4	0,4	0,9	1,7	6,7
Ch-Salins	0,3	0	0,3	0	0,3	0	0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	1,9
Forbach	1,2	0,9	1,5	1,2	0,8	1,2	2,2	1,2	0,3	2,9	2,9	5,3	21,6
Metz-V	0,9	0,5	1,5	2,2	0,5	0,6	0,4	0,2	0,5	1,5	0,9	0,3	10
Metz-C	0,9	0,6	1,7	1,4	0,6	0,8	0,9	1,2	0,6	1,9	1,8	1,4	13,8
Sarrebourg	0	0	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0	0,5	0,2	2,3
Sarreguem.	0	0,2	0,5	0,2	0	0,2	0	0,2	0	0,2	0,2	0,5	2,2
Thionville	1,7	3,4	3	2,1	2,9	3,2	3,3	2,5	1,5	3,1	3,9	10,9	41,5
Total	5,3	6	9,2	7,5	5,5	6,9	7,9	5,9	3,6	10,1	11,4	20,7	100

% Hommes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	0,1	0,2	0,2	0	0	0,3	0,6	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7	2,8
Ch-Salins	0,1	0	0,1	0	0,1	0	0	0	0	0	0,1	0,2	0,6
Forbach	0,6	0,4	0,7	0,4	0,3	0,7	0,7	0,6	0,1	1,3	1,3	2,4	9,5
Metz-V	0,4	0,3	0,7	0,9	0,3	0,4	0,2	0	0,2	0,7	0,5	0,6	5,2
Metz-C	0,6	0,4	0,8	0,9	0,4	0,5	0,5	0,7	0,3	0,9	0,8	0,6	7,4
Sarrebourg	0	0	0,1	0	0	0,1	0	0	0	0	0,2	0	0,4
Sarreguem	0	0	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,4
Thionville	0,9	1,6	1,6	1,3	1,2	1,4	1,7	1,8	1,1	2,3	2,2	5,1	22,2
Total	2,7	2,9	4,4	3,5	2,3	3,4	3,7	3,2	1,8	5,3	5,5	9,8	48,5

Femmes	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay	2	1	1	1			1	3	2		2	7	20
Chateau					1			1	1			2	5
Forbach	3	2	4		1	3	3	4	3	2	7	8	40
Metz V	1	4	5	3	3	3		1	2	4	3	8	37
Metz C		4	3	5	7	5	3	3	3	5	8	6	55
Sarrebourg				1	1	1			1	3		1	8
Sarreguemines			1										5
Thionville	4	9	9	11	12	13	8	5	9	11	11	41	143
Total	14	19	26	23	23	22	15	18	23	22	31	78	314

% femmes total femmes	Jan	Fév.	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc.	Total
Boulay	0,6	0,3	0,3	0,3	0	0	0,3	1	0,6	0	0,6	2,5	6,5
Ch-Salins	0	0	0	0	0	0	0	0,3	0,3	0	0	0,6	1,2
Forbach	1	0,6	1,3	0	0,3	1	1	1,3	1	0,6	2,5	2,5	13,1
Metz-V.	0,3	1,3	1,5	1	1	1	0	0,3	0,6	1,3	1	2,5	11,8
Metz-C.	1,3	1	1,5	2,5	1,5	1	1	1	1,5	2,5	1,8	17,6	
Sarrebourg	0	0	0,3	0,3	0,3	0	0	0,3	1	0	0	0,3	2,5
Sarreguem.	0	0	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	1,8
Thionville	1,3	2,9	2,9	3,6	3,8	4,3	2,5	1,5	2,9	3,6	3,6	12,6	45,5
Total	4,5	6,1	8,1	7,7	6,9	7,3	4,8	5,7	7,4	7	10,2	24,3	100

% Femmes	Jan.	Fév.	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sépt	Oct	Nov	Déc	Total
Total général													
Boulay	0,1	0	0	0	0	0	0	0,2	0,1	0	0,2	0,4	1
Ch-Salins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1
Forbach	0,2	0,1	0,3	0	0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4	0,4	2,3
Metz-V	0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0	0	0	0,2	0,2	0,8	2,3
Metz-C	0,2	0,2	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,6	0,4	3,6
Sarrebourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0	0	0	0,2
Sarreguem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3	0,3
Thionville	0,2	0,8	0,8	0,9	0,8	1	0,8	0,3	0,7	1	0,9	2,8	11
Total	0,7	1,3	1,7	1,6	1,3	1,6	1,2	0,9	1,4	1,6	2,3	5,2	20,8

Enfants	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Boulay		3	1				2	4	7		3	5	25
Chateau									2				2
Forbach	6	1	5				1	2	6	3	9	4	37
Metz V		2	1	5	7					4		2	21
Metz C	13	6	13	9	10	5	4	4	9	10	13	10	108
Sarrebourg			4	2	5		2	1	3		8		25
Sarreguemines			3									8	11
Thionville	13	10	7	28	28	28	11	3	14	15	15	85	233
Total	32	22	34	42	48	33	20	14	41	32	48	96	462

% Enfants total enfants	Jan	Fév.	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc	Total
Boulay	0	0,6	0,2	0	0	0	0,4	0,8	1,8	0	0,6	1,2	5,6
Ch-Salins	0	0	0	0	0	0	0	0	1,4	0	0	0,4	0,8
Forbach	1,5	0,2	1,2	0	0	0	0,2	0,4	0,5	0,6	1,8	0,2	7,6
Metz-V.	0	0,4	0,2	1,2	1,6	0	0	0	0	0,8	0	0,4	4,6
Metz-C.	2,6	1,5	2,8	1,8	2,2	1,2	0,8	0,8	2,2	2,2	3	2,8	23,9
Sarrebourg	0	0	0,8	0,4	1,2	0	0,4	0,2	0,6	0	0	0	3,6
Sarreguem.	0	0	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4,6
Thionville	2,8	2	1,7	5,9	5,7	5,9	2,2	0,6	2,8	3,1	3,1	13,5	49,3
Total	6,9	4,7	7,5	9,3	10,7	7,1	4	2,8	9,3	6,7	8,5	22,5	100

ANNEXE XI.

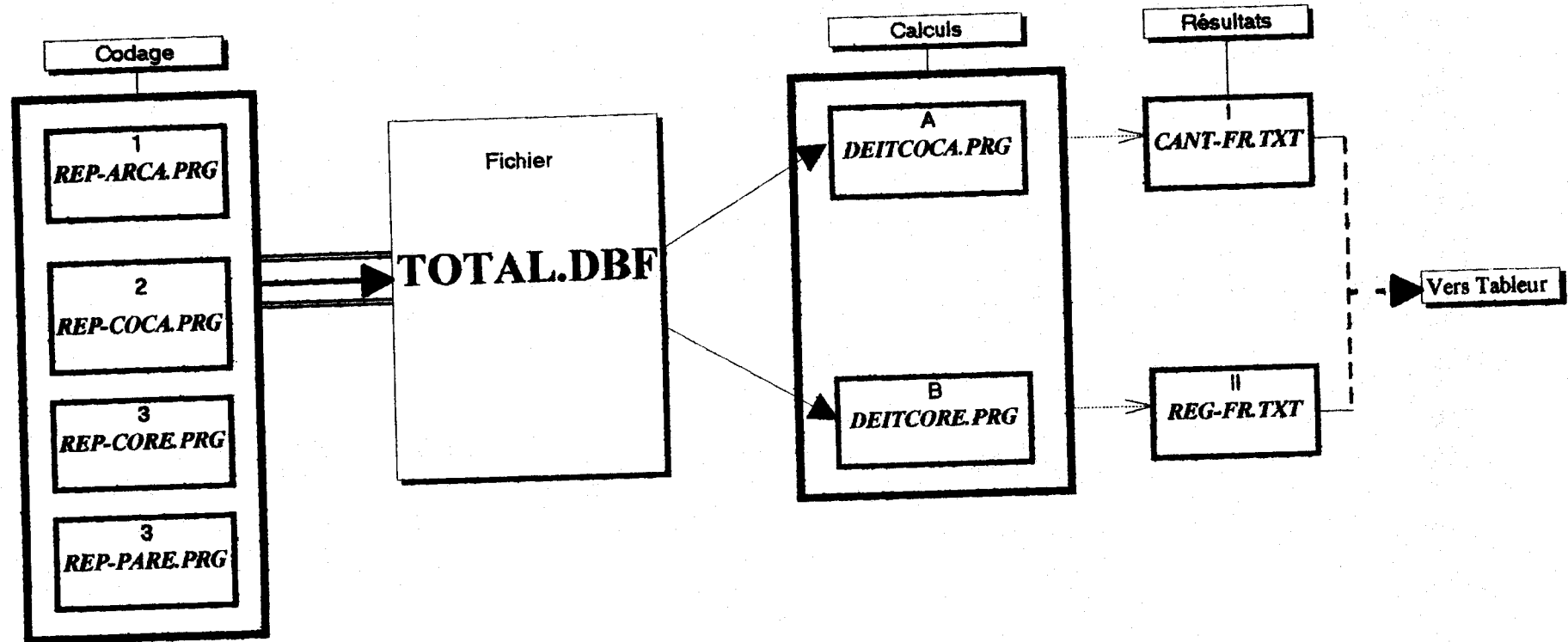
Exemples de schémas d'organisation des fichiers informatiques

- Organisation des fichiers de travail sur les régions de naissance italiennes
- Organisation des fichiers de travail sur les provinces de naissance italiennes
- Organisation des fichiers de travail sur les zones de provenance en France
 - * d'après le lieu de travail précédant
 - * d'après le lieu de délivrance du livret de travail
 - * d'après le lieu de naissance
 - par département
 - par arrondissement
 - par canton

REGION de NAISSANCE : ITALIE

(Vue Générale des Fichiers)

Calculs sur l'Ensemble de la période (1888-1940)



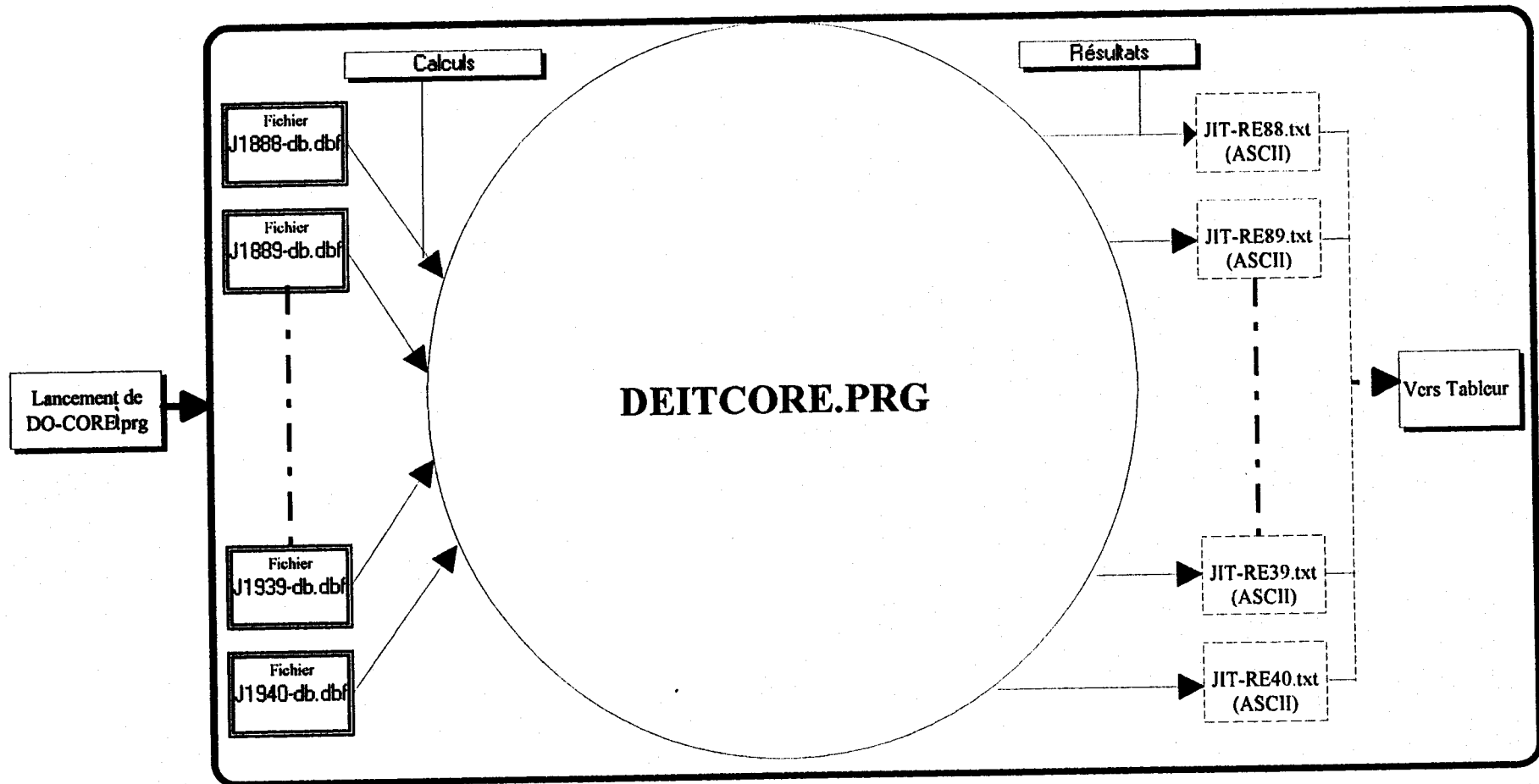
Fichiers

Rep-CoCa.prg	= Programme de Codage des Provinces (Ctn)
Rep-CoRe.prg	= Programme de Codage des Régions (Arrn)
Rep-ArCa.prg	= Programme de Codage des Régions (Arrn) / Provinces (Ctn)
Rep-PaRe	= Programme de Codage du (Pays) / Régions (Arrn)
Deitcoca.prg	= Programme de Calcul des Provinces (Ctn)
Deitcore.prg	= Programme de Calcul des Régions (Arrn)
Cant-It.txt	= Transposition en format ASCII des Résultats pour les Provinces (Ctn)
Reg-It.txt	= Transposition en format ASCII des Résultats pour les Régions (Arrn)

RECHERCHE de la PROVENANCE : ITALIE

Par années et par régions

Organisation des Fichiers

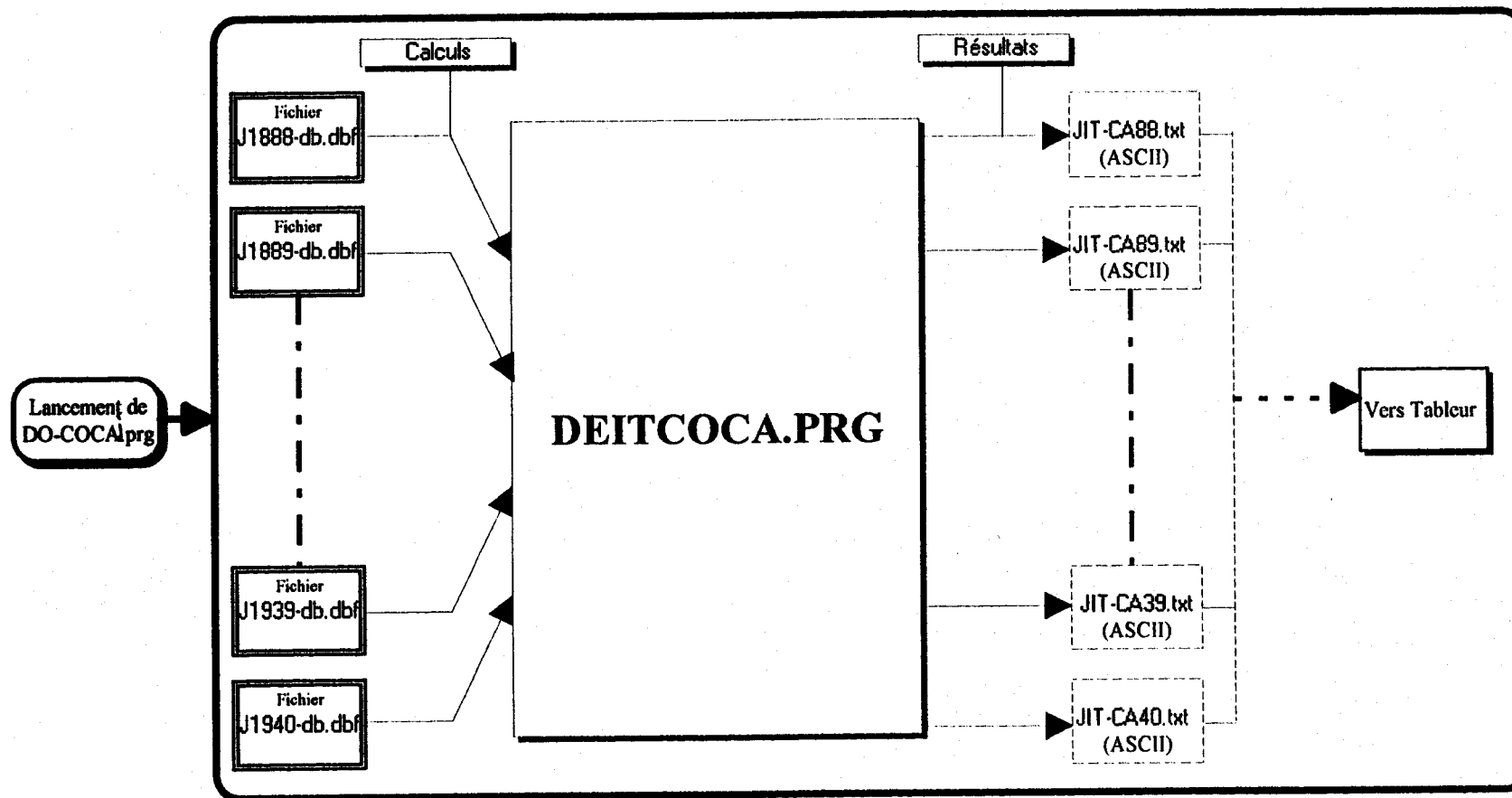


J.....db.dbf : Fichiers de données brutes par années.
DEITCORE.PRG : Programme de calcul des Régions de Départ
JIT-RE.....txt : Fichiers en ASCII des Résultats par Années

RECHERCHE de la PROVENANCE : ITALIE

Par années et par provinces

Organisation des Fichiers



J....-db.dbf : Fichiers de données brutes par années.

DEITCOCA.PRG : Programme de calcul pour l'Italie des Provinces de Départ

JIT-CA.....txt : Fichiers en ASCII des Résultats par Années

RECHERCHE de la PROVENANCE : FRANCE

(Vue Générale des Fichiers)
Calculs sur l'Ensemble de la période (1888-1940)

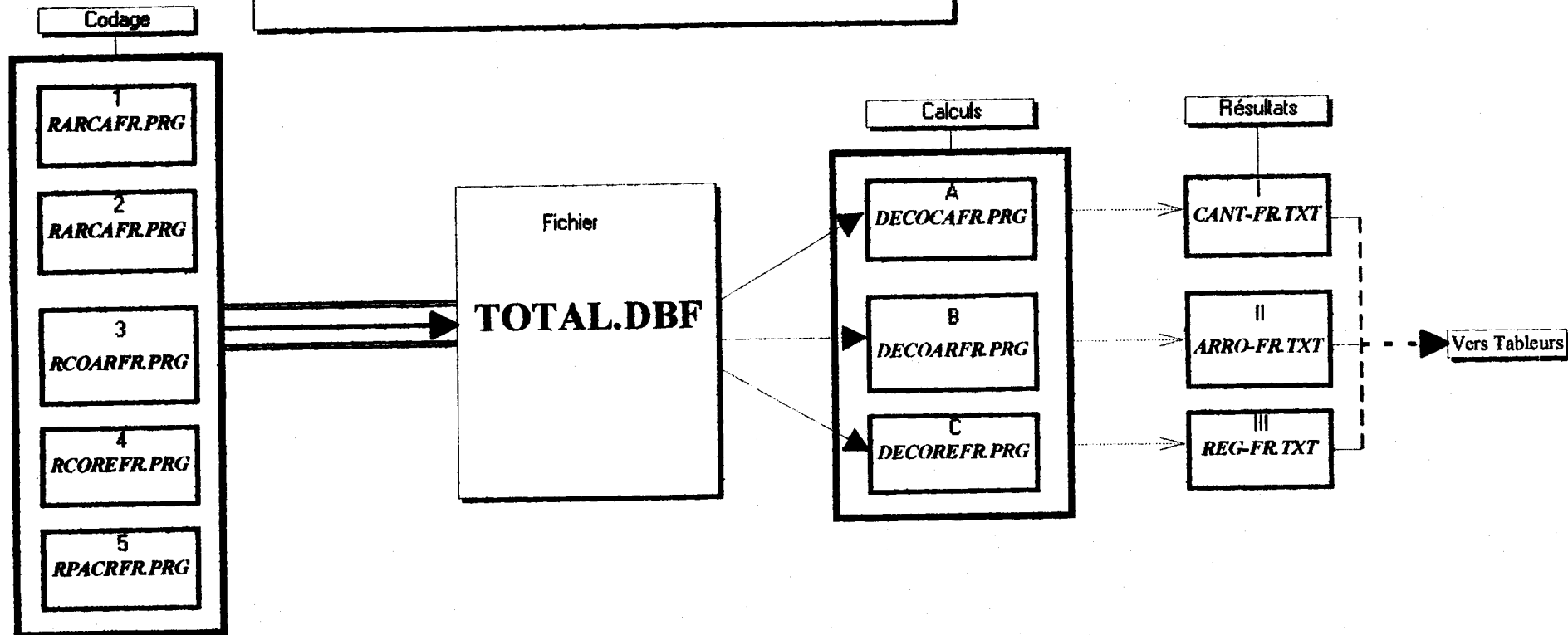
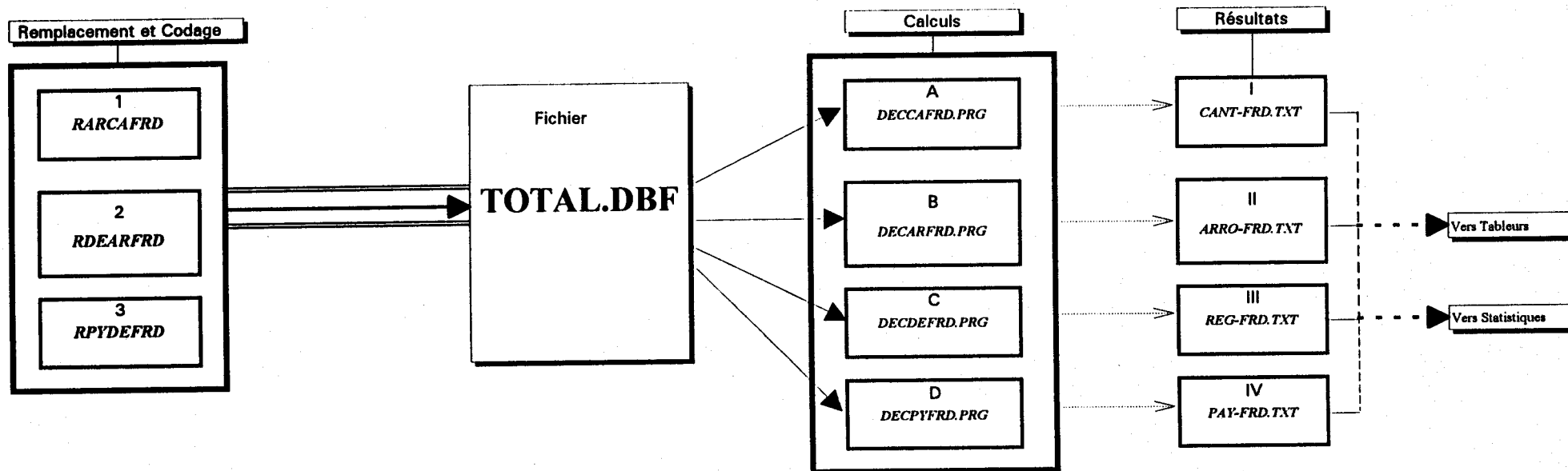


Image du Contenu des fichiers

- Rcocafr.prg = Programme de Codage des Cantons
- Rarcafr.prg = Programme de Vérification du champ Arrondissement
- Rcoarfr.prg = Programme de Codage des Arrondissements
- Rcorefr.prg = Programme de Codage des Départements
- Rpacfr.prg = Programme de Codage des Ouvriers Français
- Decocafr.prg = Programme de Calcul des Cantons
- Decoarfr.prg = Programme de Calcul des Arrondissements
- Decorefr.prg = Programme de Calcul des Départements
- Cant-Fr.txt = Transposition en format ASCII des résultats pour les Cantons
- Arro-Fr.txt = Transposition en format ASCII des résultats pour les Arrondissements
- Reg-Fr.txt = Transposition en format ASCII des résultats pour les Départements

RECHERCHE de la PROVENANCE : FRANCE

D'après le lieu de travail précédent
(Vue Générale de l'Organisation des Fichiers)



Fichiers

RARCAFRD = Remplacement des Arrondissements d'après les Cantons et Codage
RDEARFRD = Remplacement des Départements d'après les Arrondissements et Codage
RPYDEFRD = Remplacement des Pays d'après les Départements et Codage

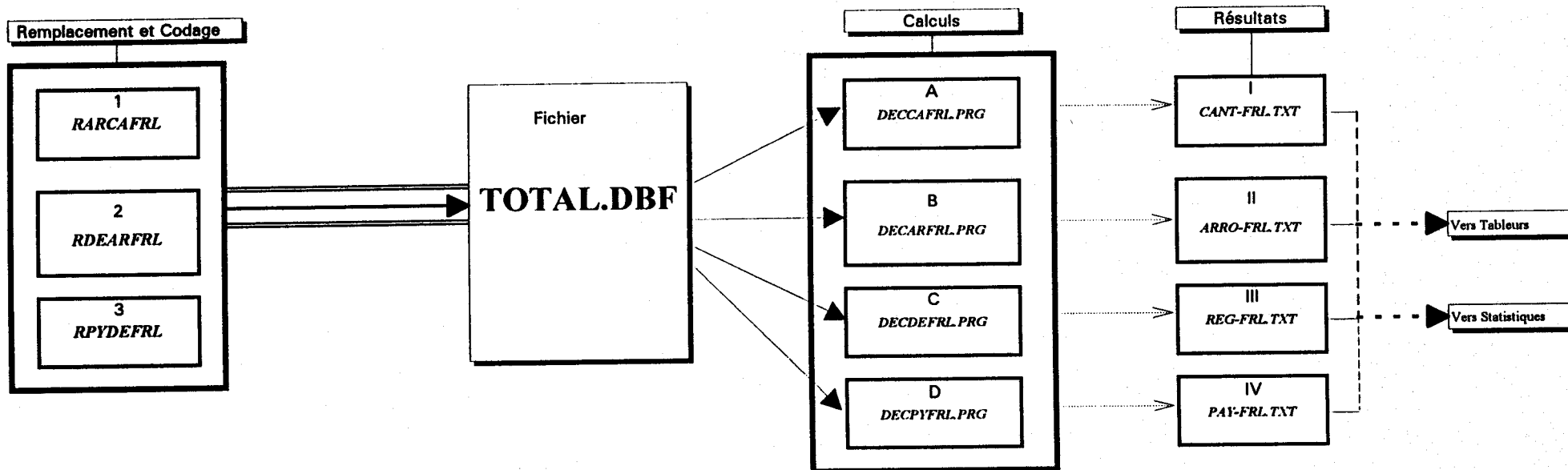
DECCAFRD = Décompte sur les cantons
DECAFRD = Décompte sur les Arrondissements
DECDEFRD = Décompte sur les Départements
DECPYFRD = Décompte sur les Pays

Cant-FrD.txt = Transposition en format ASCII des résultats pour les Cantons
Arro-FrD.txt = Transposition en format ASCII des résultats pour les Arrondissements
Reg-FrD.txt = Transposition en format ASCII des résultats pour les Départements

RECHERCHE de la PROVENANCE : FRANCE

Par lieu de Délivrance du Livret de Travail

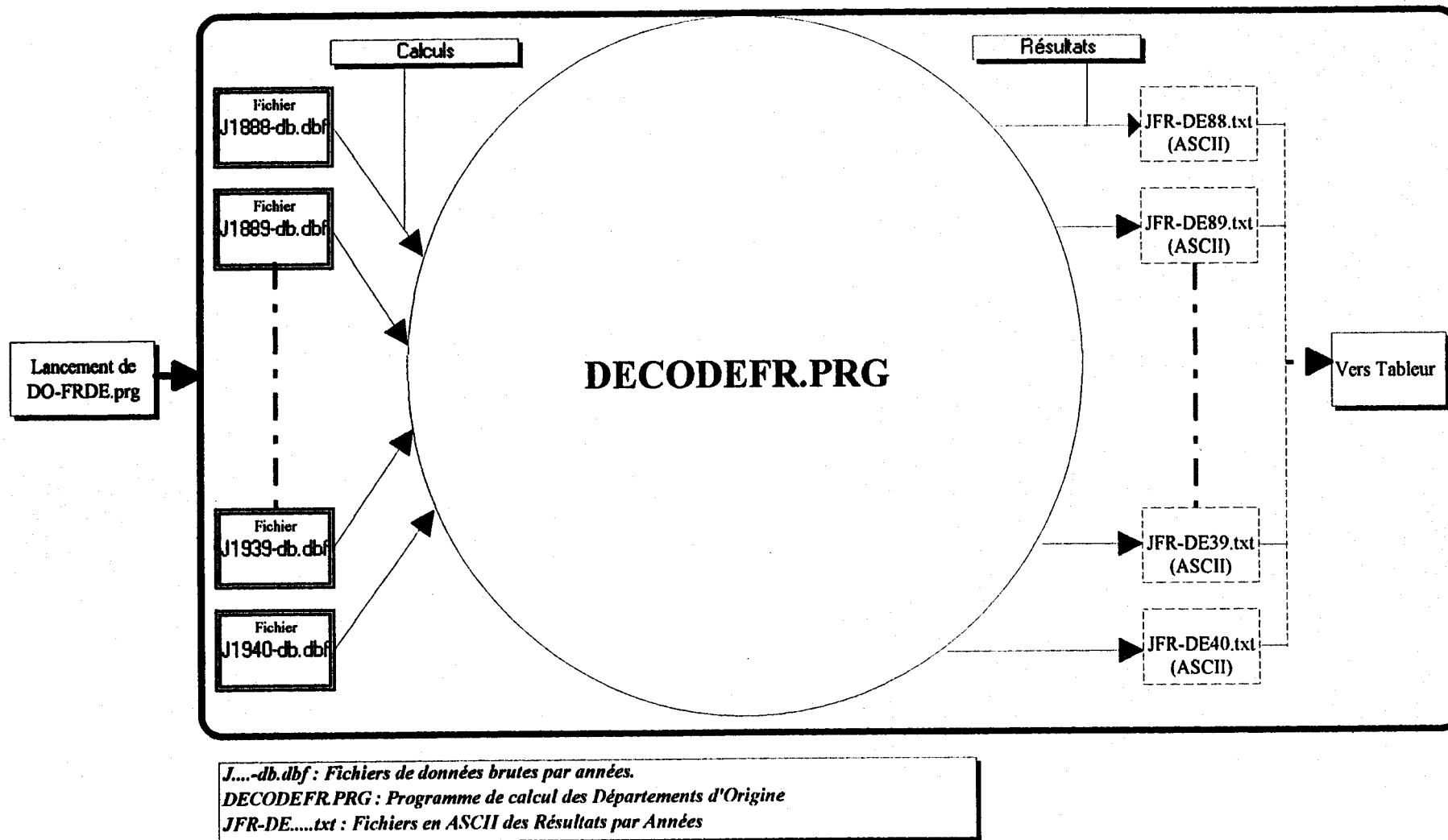
(Vue Générale de l'Organisation des Fichiers)



Fichiers

RARCAFRL	= Remplacement des Arrondissements d'après les Cantons et Codage
RDEARFRL	= Remplacement des Départements d'après les Arrondissements et Codage
RPYDEFRL	= Remplacement des Pays d'après les Départements et Codage
DECCAFRL	= Décompte sur les cantons
DECARFRL	= Décompte sur les Arrondissements
DECDEFRL	= Décompte sur les Départements
DECPYFRL	= Décompte sur les Pays
Cant-FrL.txt	= Transposition en format ASCII des résultats pour les Cantons
Arro-FrL.txt	= Transposition en format ASCII des résultats pour les Arrondissements
Reg-FrL.txt	= Transposition en format ASCII des résultats pour les Départements

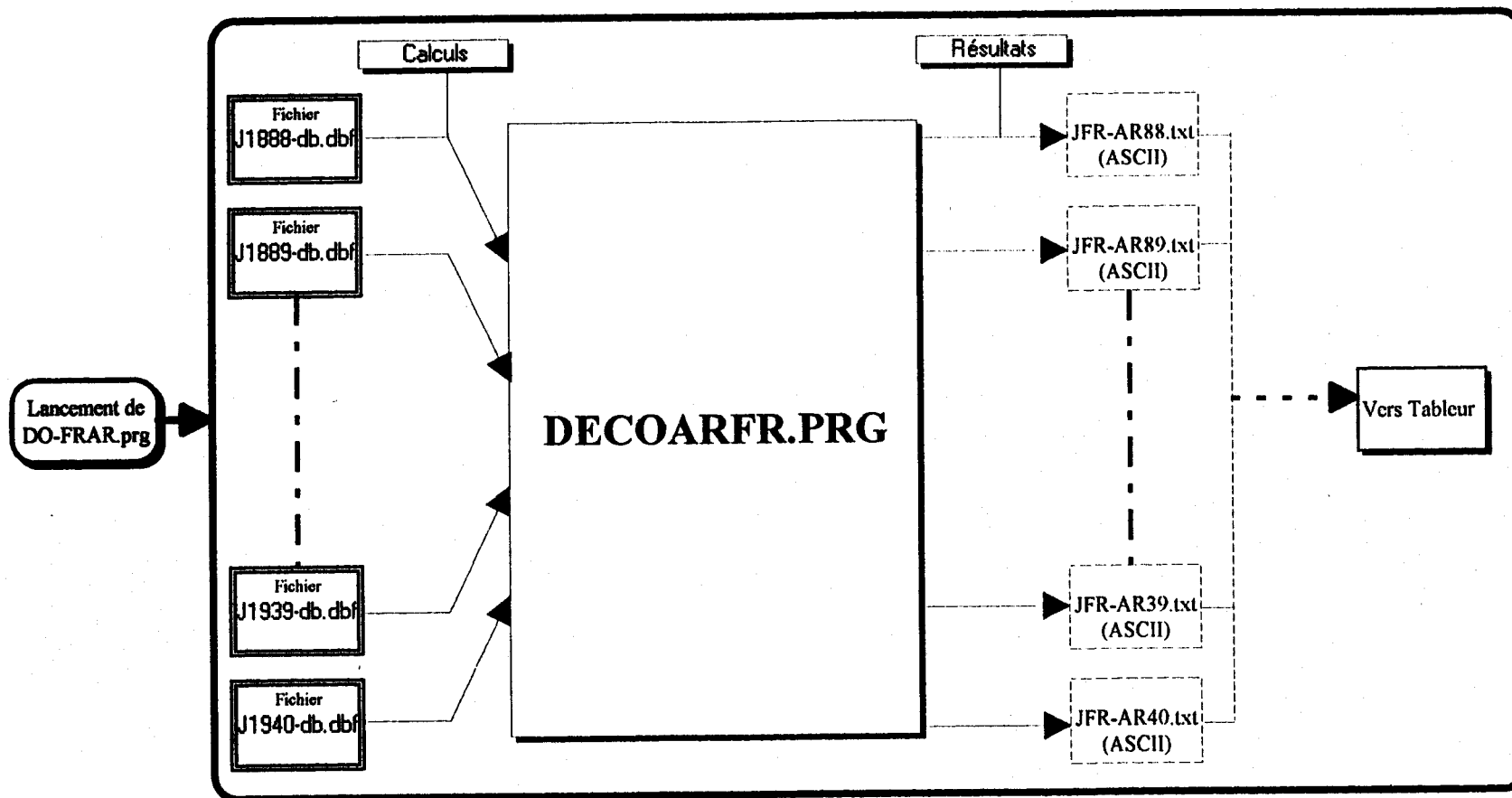
RECHERCHE de la PROVENANCE :FRANCE
Par années et par Départements
Organisation des Fichiers



RECHERCHE de la PROVENANCE : FRANCE

Par années et par Arrondissements

Organisation des Fichiers



J....-db.dbf : Fichiers de données brutes par années.

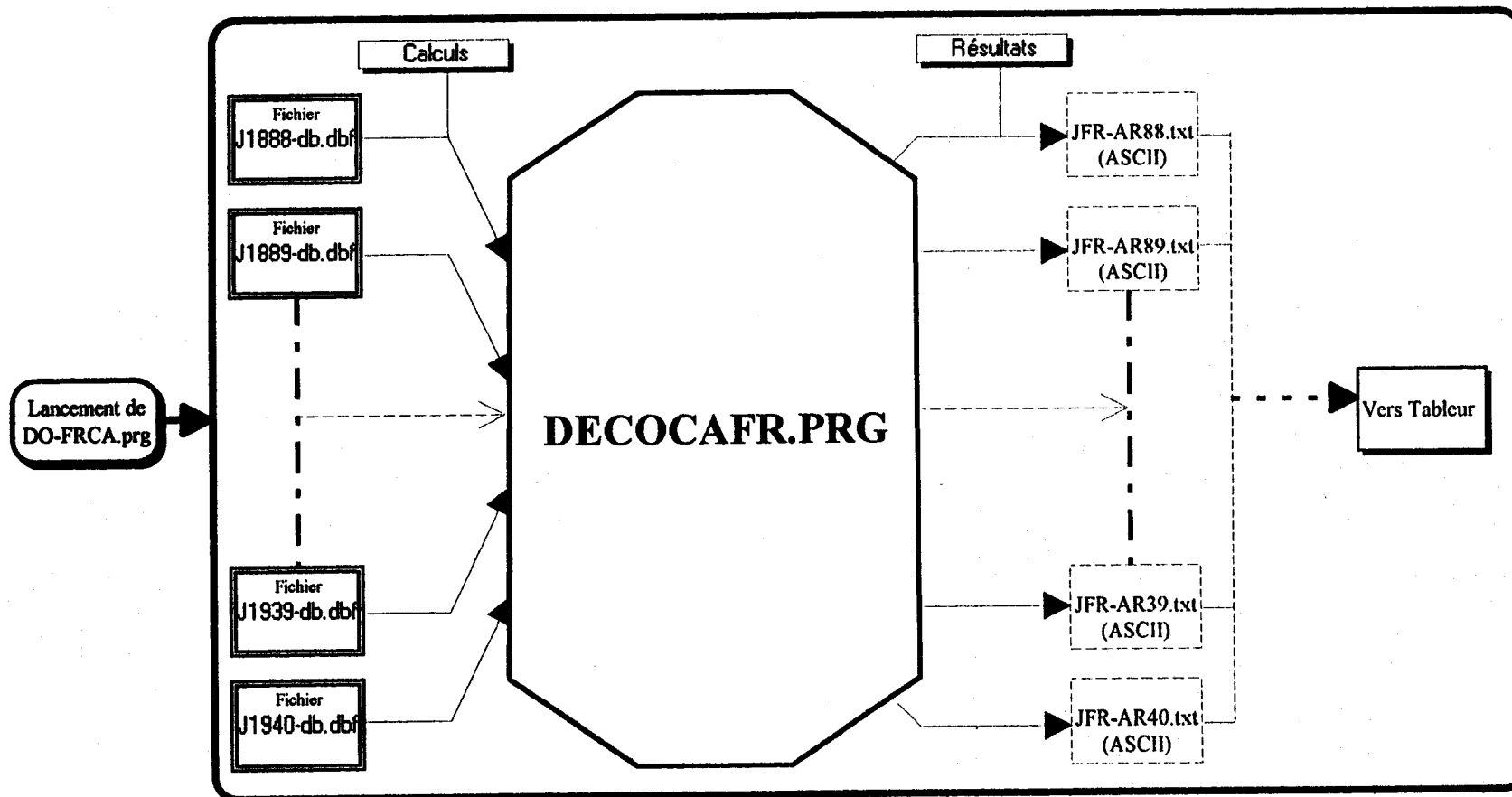
DECOARFR.PRG : Programme de calcul pour la France des Arrondissements d'Origine

JFR-AR.....txt : Fichiers en ASCII des Résultats par Années

RECHERCHE de la PROVENANCE : FRANCE

Par années et par Cantons

Organisation des Fichiers



J....-db.dbf : Fichiers de données brutes par années.

DECOCAFR.PRG : Programme de calcul pour la France des Cantons d'origine

JFR-CA.....txt : Fichiers en ASCII des Résultats par Années

ANNEXE XII.

Entretiens

- M. BALDUCCI Albert, immigré italien dans l'entre-deux-guerres
- M. LEICHTNAM Pierre, ouvrier de l'U.C.P.M.I. à partir de 1919

- Entretien 1 -

L'entretien a été enregistré le 2 mai 1995 à 14 h 00 à Maizières-lès-Metz au domicile de l'intéressé.

La personne interrogée est monsieur LEICHTNAM Pierre, né le 13 février 1906 à Homécourt en Meurthe-et-Moselle.

La personne ayant recueilli ce témoignage est M. GALLORO P. (Attaché d'Enseignement et de Recherche) de la Faculté des Lettres de Metz.

La prise de son a été assurée par Sandrine DE GASPARI (Stagiaire).

* * *

Piero-D. Galloro : Monsieur LEICHTNAM a accepté de parler de sa vie, de sa carrière, et notamment de l'époque où il fut ouvrier à l'U.C.P.M.I., c'est à dire l'usine d'Hagondange.

Nous allons donc commencer par vos débuts. Je vous remercie d'avoir accepté cet entretien.

Pourriez vous nous précisez, avant de parler des problèmes généraux, comment vous êtes entré dans l'usine ?

M. Leichtnam P. : Il y avait le bureau d'embauche dans l'usine. Je me suis présenté au bureau d'embauche chez un employé au guichet. S'il y avait du travail, on s'adressait n'importe où, s'il y avait une place de libre, on pouvait y aller.

P. Galloro : Vous étiez tout seul ?

M. Leichtnam P. : Tout seul, oui, tout à fait tout seul.

P. Galloro : Et votre père n'était pas avec vous ? Il ne vous a pas conseillé ?

M. Leichtnam P. : Non, non j'étais tout seul parce que l'employé, je le connaissais, celui du bureau d'embauche. Vous savez, il y avait un employé, j'étais allé chez lui. Il m'a dit qu'il y avait une place comme porteur d'analyses. Vous savez ce que cela veut dire ? Prendre le résultat des coulées. Chaque coulée qui était faite avait un numéro, alors j'étais là pour faire ça. Alors il m'a dit « *Eh bien comme ça t'as un travail léger* ». J'avais un livre, j'inscrivais le résultat des coulées. J'avais la série avec, je montrais au contremaître la série qui était dans la coulée qui était faite. Comme cela eux il se basait là-dessus pour continuer : s'il y avait trop de carbone ou pas assez, trop de manganèse ou pas assez et tout ça, pour faire les analyses. Alors j'allais aux Laminoirs, c'était mon service, il y avait un pupitre et je marquais là dans le livre, et je repartais. Je repartais encore une fois au laboratoire. Et comme ça toute la journée, les huit heures comme ça. Pendant huit heures de travail, il fallait toujours, toutes les heures, il y avait les autres coulées. Quand ils laminaient, il faut qu'ils sachent ce qu'ils ont, donc il fallait le faire, vous comprenez ? Moi je donnais uniquement le résultat de ce qui était dans le fer. Je faisais cela toutes les demi-

heures jusqu'au bout de huit heures ou dix heures comme on travaillait et ainsi de suite jusqu'au lendemain.

P. Galloro : Et vous étiez combien dans ce service ?

M. Leichtnam P. : J'étais tout seul.

P. Galloro : Vous étiez tout seul ?

M. Leichtnam P. : Oui pour faire ce travail là !

P. Galloro : Mais il y en avait combien comme vous qui tournaient dans le service ?

M. Leichtnam P. : Dans le service ? Mais il n'y en avait qu'un !

P. Galloro : C'était vous que pour les Laminoirs ?

M. Leichtnam P. : Pour les Laminoirs, oui. Les autres avaient des résultats par des autres, je ne sais pas moi. Mais enfin ... Moi j'avais donné les résultats des coulées, ce qui était dedans, comme ça ils ont vu ce qu'ils avaient fait. Vous comprenez s'il manquait un peu de trop ou pas assez et après j'ai mettais ça au pupitre comme je vous ai dit, au laminoir et eux ils savaient. Comme tous les jours on faisait trois coulées mettons à l'Acierie, trois coulées dans une heure alors tu peux te dire que je faisais le trajet une fois toutes les heures, toutes heures et demi quand il y avait beaucoup de métal, je pouvais tirer un peu sur la ficelle, je mettais tout en semble vous comprenez ? Et quand il n'y avait pas grand chose, il fallait que je sois là pour que eux ils sachent. Avant de laminier il fallait avoir le résultat.

P. Galloro : Et le reste du temps ?

M. Leichtnam P. : Ah, je ne faisais rien, je ne faisais que cela !

P. Galloro : Et vous étiez assis ?

M. Leichtnam P. : Et bien j'allais au portier, vous avez peut-être connu le portier à Hagondange ? Ça a été démoli, il n'y a pas longtemps. En bas, il y avait la police, en haut il y avait les laboratoires qui travaillaient jours et nuits. Puisque l'Acierie travaillait jours et nuits il fallait des résultats toute la nuit, il fallait tout le temps des résultats. Quand moi c'était fini, s'il y avait un autre poste après moi c'était l'autre qui faisait le même travail que moi. Il n'y en avait qu'un, il n'y en avait pas plus. Alors eux, s'ils voulaient avoir des résultats, ils pouvaient téléphoner au laboratoire, n'importe pour avoir des renseignements. Mais moi, j'ai porté personnellement tout là, et ils savaient tous dans le service quand j'y étais. Parce qu'on ne peut pas laminier tout de suite, parce que d'abord il faut faire le fer, le chauffer, et tout ça et il se passe une ou deux heures avant qu'on le lamine, qu'on ne le fasse. Moi je ne me suis pas tué, mais enfin j'étais un gosse, 13 ans ½.

P. Galloro : Vous êtes entré à 13 ans ½ mais la loi ne voulait-elle pas que vous rentriez à 14 ans ?

M. Leichtnam P. : On ne regardais pas de si près. Vous n'avez qu'à prendre la carte Voilà... Ça c'était ma carte d'entrée d'usine. Il fallait une carte pour aller à l'usine, n'est ce pas. Tout le monde ne pouvait pas entrer comme il voulait là-dedans.

P. Galloro : Et ça c'est la carte qui date de quelle année ?

M. Leichtnam P. : Vous voyez bien que c'est marqué LEICHTNAM Pierre, né le 13 février 1906, chef-contremaître... date d'entrée ...

P. Galloro : Ce qui veut dire que dès que vous êtes entré vous avez reçu cette carte ?

M. Leichtnam P. : A non, à ce moment là je ne l'avais pas, je n'avais pas cette carte au début.

P. Galloro : Au début, qu'aviez-vous ?

M. Leichtnam P. : J'avais une autre carte, une simple carte.

P. Galloro : Chaque ouvrier qui entrait dans l'usine avait une carte ?

M. Leichtnam P. : Il avait sa carte.

P. Galloro : C'étaient pas des jetons ? On a parlé de jetons.

M. Leichtnam P. : Oui, mais les jetons c'était plutôt pour savoir à quelle heure ils sont entrés dans l'usine. Parce que les jetons, il y avait des horloges, vous mettiez vos jetons dedans et il y avait une carte alors il marquait : voilà, ils avaient des numéros de contrôle, mais moi je n'avais pas de numéro de contrôle j'étais chef....

P. Galloro : Mais quand vous avez commencé, en tant qu'ouvrier ?

M. Leichtnam P. : Oui j'avais aussi des jetons, ou bien des clés, qu'on mettait dedans, qu'on tournait et ça montrait l'heure et quand on partait on raccrochait son jeton là où on l'a pris en entrant, voilà.

P. Galloro : Lorsque vous vous êtes inscrit, vous avez simplement donné votre nom ?

M. Leichtnam P. : Mon nom de famille, mon père travaillait à l'Acierie, alors ça a été tout seul . Alors j'ai été embauché et je suis resté.

P. Galloro : Il n'y avait pas de contrat de travail ? On ne vous a pas fait signer de contrat ?

M. Leichtnam P. : Oh, il n'y avait pas de contrat de travail à ce moment là. Ça n'existait pas les contrats de travail.

P. Galloro : Vous entriez et vous étiez embauchés tout de suite ?

M. Leichtnam P. : S'il y avait du travail ! Vous arriviez au bureau d'embauche, et si vous étiez embauché. Il [*l'employé du registre*] faisait la carte et vous passiez la visite médicale avant de pouvoir travailler.

P. Galloro : En 1919 ?

M. Leichtnam P. : Oui, à ce moment là, vous passiez la visite médicale. Tout le monde qui entrait dans l'usine devait passer la visite médicale.

P. Galloro : Et votre père était entré en quelle année à l'usine ?

M. Leichtnam P. : A l'usine d'Hagondange, ça je peux vous le dire. Comme il travaillait à Homécourt, il a travaillé jusqu'à la déclaration de guerre, et la guerre terminée, il est rentré. Il a travaillé chez Dietrich ... qui faisait des

P. Galloro : Il faisait des locomotives, des wagons, des bandages de roues

M. Leichtnam P. : Oui des autorails, il faisait un peu de tout quoi. Et je sais aussi qu'ils font maintenant des petits fourneaux. Il a travaillé là pendant un an.

P. Galloro : Il a commencé en quelle année à Homécourt ?

M. Leichtnam P. : Donc c'était en 1914... en 14-15...

P. Galloro : Votre père ?

M. Leichtnam P. : Oui, parce que comme c'était légèrement avant, on peut dire en 15 quoi ... Alors il a toujours travaillé là, pendant un an, et comme le Dietrich payait pas beaucoup, c'était pas comme aujourd'hui : aujourd'hui quand vous travaillez, vous avez le minimum ou peu importe, tandis que là, il embauchait, et il payait ce qu'il voulait.

P. Galloro : Mais avant de travailler chez Dietrich, il travaillait où ?

M. Leichtnam P. : Mais à Homécourt...

P. Galloro : Et à Homécourt, il est entré comment ?

M. Leichtnam P. : Comme moi....

P. Galloro : Alors c'était le même système.

M. Leichtnam P. : Moi je ne peux pas vous dire comment il est entré, moi je n'étais pas encore né.

P. Galloro : Il vous en a parlé un petit peu ?

M. Leichtnam P. : Oui, je sais comment que ça ce passe. Il est allé à l'usine comme moi, il a dit voilà, il avait sa carte, comme une carte d'identité, « *je pourrais travailler* » et au bureau d'embauche comme chez nous, ils prenaient les hommes et il fallait passer la visite médicale pour voir si on était capable de faire le travail pour lequel on était embauché. Parce que des fois il y en avait qui étaient pris aux jambes ou n'importe quoi qui n'auraient pas pu faire tel travail ou tel travail, ils trouvaient toujours quelque chose mais enfin... Il y avait des fois où le docteur refusait d'embaucher, cela arrivait.

P. Galloro : Vous me disiez qu'il est parti d'Alsace-Moselle quand les Allemands sont arrivés.

M. Leichtnam P. : Oui, les Allemands ils étaient ici. En 14 ils étaient ici, ils ne sont pas arrivés, ils y étaient. Parce qu'en 70 c'était français avant 70, moi j'ai mon grand père qui était même ...il a fait 14 ans sous Napoléon. Et à ce moment là, ils faisaient 7 ans de Service Militaire et tout le monde n'y allait pas et ils tiraient au sort. Celui qui n'avait pas besoin, il pouvait prendre un autre à sa place et celui-là il le payait alors il ne faisait pas le service militaire.

P. Galloro : Et après 1870 qu'est-ce qu'il s'est passé ?

M. Leichtnam P. : En 70, automatiquement c'est les Allemands qui ont pris, comme c'était français avant, ils nous ont annexé.

P. Galloro : Et votre père est parti à ce moment là, ou il a attendu après ?

M. Leichtnam P. : Et bien mon père, était toujours français, notre souche était toujours française. Mais comme les Allemands avaient gagné la guerre en 1870, automatiquement on était en Allemagne, en terre allemande.

P. Galloro : Et votre père a opté ?

M. Leichtnam P. : Il n'y avait pas besoin d'opter, automatiquement. Comme maintenant, quand la guerre était finie, automatiquement après 14-18, comme lui était Alsacien-Lorrain, automatiquement il est devenu Français.

P. Galloro : Mais votre père était-il au courant, parce jusqu'en 1872, on lui laissait la possibilité de choisir entre la France et l'Allemagne. Est-ce qu'il l'a fait ?

M. Leichtnam P. : Oh, ça, j'ai jamais entendu dire qu'on demandait de dire si on voulait être ça ou ça. Ils étaient là, ils sont restés ce qu'ils étaient. Seulement voilà, s'ils ont changé, c'est qu'ils ont changé de pays. Si on vous annexe tout le pays, automatiquement vous êtes obligé d'accepter ou bien de fiche le camp vous comprenez. Automatiquement il était en Allemagne comme Allemand et la guerre déclarée il est allemand et quand la guerre est finie il était encore une fois français, parce que la souche est française. Alors il était Allemand on ne lui a pas demandé s'il voulait ou non. Après quand la guerre de 14, quand les Allemands sont partis, automatiquement il est resté là et tous les anciens reprenaient leur nationalité française.

P. Galloro : Vous aviez des frères et soeurs ?

M. Leichtnam P. : Oui nous étions à 5.

P. Galloro : Garçons et filles ?

M. Leichtnam P. : Oui trois, j'étais l'aîné et un le plus jeune...

P. Galloro : Et eux ont aussi travaillé dans la sidérurgie ?

M. Leichtnam P. : Ils pouvaient travailler où ils voulaient.

P. Galloro : Et qu'est ce qu'ils ont fait alors ?

M. Leichtnam P. : Oui, ils travaillaient en général tous à l'usine à ce moment là, c'était ça qui payait le mieux et du chômage il n'y en avait pas. Pas la peine de parler de chômage, il n'y en avait pas. Celui qui ne travaillait pas c'est qu'il ne voulait pas travailler, qu'il était fainéant, malade ou n'importe autrement... voilà...

P. Galloro : Ils ont travaillé à l'U.C.P.M.I. aussi ?

M. Leichtnam P. : Mon père a travaillé à l'U.C.P.M.I. aussi mais moi aux Laminoirs. Mes frères et soeurs, il y en a un qui a pris le métier d'électricien, l'autre était modeleur, modeleur sur bois pour faire des modèles. Il y a des pièces dans toutes les usines, peu importe, qui sont en acier. Pour faire la pièce, il fallait avoir un modèle, alors on faisait des modèles en bois, et après quand le modèle est fini, ils enlèvent le bois, ils coulent là-dedans et vous avez la pièce. Donc trois frères qui étaient là, Eugène le deuxième, celui-là était électricien, après le Marcel était donc modeleur, et une soeur.

P. Galloro : Qui travaillait aussi à l'usine ?

M. Leichtnam P. : Non ma soeur n'a pas travaillé. Le dernier est né à Reichshoffen en 15, puisqu'en 14 on est parti et en 15 il est né. Si on était 6 mois après ou un an après il était comme nous quoi, né à Homécourt. Tous nés à Homécourt, les 4 mais le cinquième est né à Homécourt.

P. Galloro : Votre soeur a épousé quelqu'un de la sidérurgie ?

M. Leichtnam P. : Oui, ici c'était presque courant mais il travaillait aussi à l'usine, lui.

P. Galloro : Et votre première année s'est bien passée à l'usine ?

M. Leichtnam P. : Oui, comme garçon de course jusqu'à 16 ans. C'était pas encore le travail pour faire travailler à quelque chose de dur à mon âge à 14 ans. Surtout qu'on faisait les postes. A ce moment là, il fallait avoir 18 ans pour travailler de nuit. Et à ce moment là ça n'existait pas.

P. Galloro : Le travail de nuit n'existait pas ?

M. Leichtnam P. : Si mais pas pour les jeunes. Jours et nuits que ça travaillait dans les Aciéries. A Homécourt aussi bien qu'à Hagondange, aussi bien qu'à Rombas, c'était jour et nuit. J'en ai fait des nuits, moi.

P. Galloro : A quel âge avait vous pu travailler de nuit ?

M. Leichtnam P. : Quand je n'ai plus porté les analyses, je suis entré dans le service pour conducteur de rouleau, c'est à dire pour faire marcher des machines électriques, vous savez comme un tramway qui fait marcher ses manettes, quoi. C'étaient des manettes comme ça, qui étaient accouplées pour les moteurs. On enclenchait et les rouleaux tournaient et le lingot de fer montait dessus. Vous avez vu laminier déjà ? J'ai ça dans le livre là, vous aurez déjà une idée. Voilà, ça¹, c'est la direction juste après la guerre.

P. Galloro : Vous connaissiez des gens là ?

M. Leichtnam P. : Oh là, beaucoup, beaucoup. D'ailleurs aujourd'hui, il n'y en a plus, il y en a encore un là, et il n'y a pas longtemps... non c'était sur une autre... Ca c'était le docteur c'était "Ofilla" qu'il s'appelait, ça, c'était le directeur de l'usine, ça c'était le directeur technique, ça c'était un autre directeur, ça c'est le chef de service aciérie, haut fourneau, laminoirs, ça c'est mon chef de service en dernier encore, quand j'ai encore travaillé.

P. Galloro : Et les rapports avec votre chef de service? Ca se passait bien ?

M. Leichtnam P. : Écoutez, au fond on a plus de rapport avec les contremaîtres et les chefs contremaîtres.

P. Galloro : Et vous n'aviez pas de rapport avec les gens au-dessus ?

M. Leichtnam P. : S'il fallait demander quelque chose, ou si quelque chose n'allait pas, ou n'importe... Moi je les connaissait tous, mais eux ne pouvaient pas connaître 7 000 personnes.

P. Galloro : Alors il y avait qui ? Il y avait vous et au-dessus de vous il y avait qui ?

M. Leichtnam P. : C'est l'ingénieur.

P. Galloro : Quand vous avez commencé, j'entends bien.

M. Leichtnam P. : Quand j'ai commencé, j'étais ouvrier. J'avais le contremaître qui était là, mais en fin de compte moi je faisais mon travail, il ne s'occupait pas de moi

¹ Photographie de groupe des cadres et des employés de l'usine d'Hagondange après la Grande Guerre

parce que je n'étais pas sur le tas, je faisais la navette pour amener les résultats et je n'ai rien fait autrement, j'avais mon carnet sous le bras, depuis le début....

Alors là vous avez tous les chefs, ça c'est encore un docteur, j'avais connu au moins ceux-là, j'en ai connu au moins les trois quarts . Maintenant c'est vieux ! Ca, c'est après la guerre 14-18, il n'y en a plus de vivants, ils sont tous morts ceux-là, il ne faut pas aller les chercher, celui-là c'était encore mon dernier chef que j'avais....

P. Galloro : Les gens qui étaient un peu plus vieux que vous, quand vous aviez 13 ans ½....

M. Leichtnam P. : A cet âge là, il n'y avait pas d'autre travail, soit vous étiez garçon de course dans les bureaux qui allaient d'un bureau à l'autre pour donner les choses. Une fois 14 ans, c'était fini ça. Il fallait qu'ils apprennent un métier, où qu'ils fassent ce que moi j'ai fait. Moi j'ai été conducteur de rouleaux, aux Laminoirs.

P. Galloro : Comment cela s'est passé là-bas ?

M. Leichtnam P. : Très bien.

P. Galloro : Votre travail était dur ?

M. Leichtnam P. : Non, j'avais des manettes électriques, vous tourniez et ça s'enclenche comme un tramway, et le rouleau vous pouvez le faire tourner d'un côté ou de l'autre, et les lingots ils rentraient... mais je vais vous montrer ça...Ca c'est le haut fourneau... Le minerai et le coke, montaient jusqu'en haut, et en haut il y avait un truc et ça tombait en bas jusque dans les hauts fourneaux,

P. Galloro : Là où il y avait les cowpers ?

M. Leichtnam P. : Ca c'était pas les cowpers, les cowpers les voilà... Là c'est une coulée avec 6 hauts fourneaux, maintenant il n'y a plus rien, rien... Il y a juste encore la descente de l'usine, je vous montrerais... Ca c'est de la coulée quand ils coulent, vous voyez là ? Et la coulée aux hauts fourneaux, il y avait une coulée tous les 5,6,7 heures ça dépendait... Vous voyez là, ça coule, tout coule, il y a un barrage, ça coule là... et après je vous montrerai, là ça coule et il faut percer le haut fourneau, quand c'est fondu à l'intérieur du haut fourneau, on laisse ouvert jusqu'à ce que le liquide sorte, on referme et on remet encore tout dedans pour recommencer. Alors là c'est en hauteur, alors là, automatiquement, vous voyez là, ce que vous voyez qui coule là, ça coule ici, il y en a deux, là c'est pas fort, ça c'était la fonte, et ça c'est la crasse, le laitier. C'était du sable, et des cailloux qu'on utilisait sur les routes et les chemins de fer. Ca c'était versé par terre. Ca c'était envoyé à l'aciérie. Vous voyez les silos là ? Et là en dessous, il y avait les wagonnets qui circulaient, et quand ça se vidait, ça descendait en bas.... voyez l'épuration des gaz de haut fourneau. Voilà les convertisseurs, c'est là qu'on faisait l'acier, ça venait de là de la fonte et ça s'arrêtait là dedans et ça entraînait dans les convertisseurs que vous voyez là. Toutes les 20 minutes il y avait une coulée, ils venaient là dessous, ils versaient ça là-dedans, ils tournaient le convertisseurs ils déchargeaient ce qu'il y avait de dans, là dedans, et ils repartaient pour en chercher une autre, celui là il soufflait, il fallait qu'il souffle,

et il y avait la passerelle qui s'ouvrait complètement. Le pontonnier avec la poche rentrent là dedans, il remplit et quand c'est rempli il s'en va, et toujours un recommencement, toujours ça va, toujours ça vient. Là, c'est le mélangeur, et c'est là que la fonte qui vient des hauts fourneaux (on pouvait y mettre 2000 tonnes, ça représente quelque chose hein ?). Parce que le dimanche ils ne travaillaient pas dans les aciéries, et aux laminoirs non plus, alors il fallait bien stocker la fonte, et c'est pour ça qu'il y a eu le grand mélangeur, et là ça restait dedans et c'était chauffé par les gaz jusqu'au moment où ils prenaient les coulées. Le pontonnier rentrait là-dedans, quand le convertisseur était vide, le pontonnier ressortait avec son pont, l'autre il vient il en met encore une fois dedans et ça recommence.

P. Galloro : Et vous vous travailliez du côté des Laminoirs ?

M. Leichtnam P. : Non, c'était les Laminoirs, moi c'était pas l'Aciérie. Regardez, ça c'est les lamineurs qui faisaient tourner les laminoirs.

P. Galloro : C'était le groupe Igner ?

M. Leichtnam P. : Oui, le groupe Igner. Voilà, ça c'est le Blooming. Aujourd'hui il n'y en a pratiquement plus, aujourd'hui c'est pratiquement que des coulées continues, vous êtes peut-être au courant.

P. Galloro : Là, c'étaient des lingots qui arrivaient, ça n'était pas encore la coulée continue ?

M. Leichtnam P. : Oh non ! Vous avez vu l'aciérie, la poche elle vient, elle est coulée dans les trucs là, ça c'est chaud. Il y a ce qu'on appelle les lingotières, ils remplissaient ça, en général ça faisait 28 tonnes, 4 lingots de 7 tonnes. Ils venaient de l'aciérie et ils emmenaient ça aux laminoirs, ils fallait les sortir, ils sortaient ça, l'autre venait prenait les lingots et les mettait dans les cellules. Quoique c'est pas encore ça, parce que les lingots ils venaient d'abord dans les fours...

P. Galloro : Pour les préchauffer ?

M. Leichtnam P. : Pour préchauffer, parce qu'ils refroidissent presque, après il faut chauffer. Quand ils sont chauds, là ils arrivent. Là, c'est le blooming, j'ai fait ça aussi, j'ai fait tout.

P. Galloro : Vous avez commencé par quoi ? Par ça ?

M. Leichtnam P. : Oh non, j'étais trop jeune, j'ai commencé comme conducteur de rouleau, à une cisaille.

P. Galloro : Parce que vous n'aviez pas assez d'expérience ?

M. Leichtnam P. : On ne peut pas tout de suite aller là. Le lingot est là, il va d'abord dans les fours, après le lingot on le reprend, lui il sort les lingots de là, il met une autre lingotière et quand les 4 sont dedans, il repart à l'aciérie pour en chercher d'autres. Chez nous on les mettait dans le four, des fours on les prenait pour envoyer là-dedans, ça c'est le blooming. Dans le temps on laminait avec le blooming, maintenant on fait la coulée continue qui est beaucoup plus pratique et la mise au mille est beaucoup mieux Vous savez ce que c'est que la mise au mille ? La mise au mille c'est à dire quand ils laminent un lingot, de chaque côté, quand vous avez

fini, il y a toujours les extrémités qui sont mauvaises, qui sont déchirées, alors il faut couper la tête devant et derrière pour pouvoir laminier après, autrement vous casser tout. Alors, moi j'ai fait ça, et là vous avez des passerelles en haut. Vous voyez les laminoirs là ?

P. Galloro : C'est quoi ça ? Des rails qui sortent ?

M. Leichtnam P. : C'est des rails, des poutrelles... vous voyez les rouleaux que je vous ai dit, ce sont des rouleaux, qui tournent un à côté de l'autre, et ça c'est commandé par du personnel qui est en haut sur les passerelles. Vous voyez les bonshommes là ? Ce sont eux qui font marcher les rouleaux, les *ripeurs*. Parce qu'il y a des cages, là, une à côté, on ne peut pas prendre avec les mains, alors il y a des ripeurs que vous voyez là, les traits là, il y a comme une chaîne qui passe là avec comme un truc, et qui emmène les blocs jusque là, parce que vous ne pouvez pas faire d'un bloc directement un rail.

P. Galloro : Il faut le passer plusieurs fois ?

M. Leichtnam P. : Il faut le passer; oh la la...! Nous le blooming c'était, des demi-produits comme on dit, c'était pas des produits finis, c'était faire des brames, des blooms pour être enfourner, pour être laminés après plus loin.

P. Galloro : Et vous étiez combien par cage ?

M. Leichtnam P. : Des hommes ? Écoutez, il y en avait 3-4 derrière et 3-4 devant. C'est ce qu'on appelle devant, parce que les cages sont là. Il y a un côté, vous rentrez là, ça sort là, ça revient par là et ça repart comme ça. Vous voyez il y a des hommes derrière et il y en a devant. Et ça, c'était un oncle à ma femme...

P. Galloro : Le monsieur avec le chapeau ?

M. Leichtnam P. : Oui, parce que c'est la place que moi j'ai fait après, parce que lui est mort en 26, alors voyez... Lui était chef-contremaître. Ça c'était le contremaître et ça c'étaient les ouvriers.

P. Galloro : Et vous vous y avez commencé comme ouvrier ?

M. Leichtnam P. : Pas tout de suite là. D'abord comme garçon de course, après conducteur de rouleaux.....

P. Galloro : Conducteur de rouleau à partir de quelle année ?

M. Leichtnam P. : 16 ans.

P. Galloro : 16 ans, cela veut dire que lorsque vous êtes entré en 1919, vous aviez 13 ans 1/2...

M. Leichtnam P. : 16 ans, j'ai fait 2 ans, 3 ans disons comme porteur d'analyses, après j'ai commencé pour faire tourner les rouleaux...

P. Galloro : En 1922 à peu près ?

M. Leichtnam P. : Oui 22, oui.

P. Galloro : Cette photo a été prise en 1922 ?

M. Leichtnam P. : Avant parce lui quand la photo était prise, moi j'ai fait mon service militaire, parce que j'ai fait mon service militaire à Boulogne-sur-Mer, il

était déjà là le chef et moi j'avais 20 ans. Il est mort en 1926 alors rendez vous compte.

P. Galloro : Alors la photo date de

M. Leichtnam P. : Attendez, en 26 il est mort, c'était dans les années 20 quand même. A l'époque j'avais 22 ans....oui....

P. Galloro : Lorsque vous avez connu le travail, c'était le même système ?

M. Leichtnam P. : Oui, pendant tout le temps que j'étais à l'usine, c'était comme ça.

P. Galloro : C'était toujours des gens qui prenaient les barres avec les chaînes, qui les mettaient dans l'autre cage.

M. Leichtnam P. : Non, après ça se faisait automatiquement, ça ne pouvait plus se faire avec les chaînes, ni avec les mains, c'est trop lourd. Vous aviez des lingots qui faisaient 10 tonnes.

P. Galloro : C'étaient donc les gens qui étaient au-dessus qui les faisaient marcher ?

M. Leichtnam P. : Oui, c'étaient eux qui faisaient marcher les rouleaux, et les ripeurs, vous voyez le truc qui dépasse là ? Si on veut mettre ça à côté, ça c'est qu'on appelle des cannelures.

P. Galloro : A quoi servaient les hommes là ?

M. Leichtnam P. : Il fallait parfois donner un coup de main avec la pince, si c'était trop loin, ils prenaient la pince et ils poussaient un peu, mais c'est trop lourd ça, c'est des barres qui pesaient 3 000 kilos. Là il n'y avait que 2 cages avec le personnel qui allait là, et au dessus, ce que vous voyez là, ce sont les ponts-roulants qui emmenaient ce qu'il fallait.

P. Galloro : Qui a décidé que vous alliez passer de garçon de course à...

M. Leichtnam P. : Personne, c'est le service. C'est le contremaître ...

P. Galloro : Un jour, il est venu vous voir en vous disant « maintenant tu commences... »

M. Leichtnam P. : Non, il y avait un contremaître par poste, c'était lui qui s'occupait des ouvriers, s'il avait l'âge de faire conducteur de rouleaux il le faisait, celui qui avait 18 ans qui était un peu plus fort alors il le prenait comme lamineur. Là c'était tout avec les manettes.

P. Galloro : Qu'est ce qui était le mieux pour vous, c'est de travailler là où vous travailliez ou d'être lamineur ?

M. Leichtnam P. : Si vous vouliez aller plus haut, il fallait faire tout. J'ai commencé comme porteur d'analyses, après j'ai fait le conducteur de rouleau, après j'ai fait le machiniste, après j'ai fait celui qui roulait les *dégageurs* là. Vous voyez ça, vous avez le lingot qui pèse mettons 10 tonnes, il rentre là dedans, il faut l'écraser là pour que l'on puisse tourner là. Voilà le lingot, vous ne pouvez pas pousser le lingot, ce n'est pas possible, il fallait ce qu'on appelle des *dégageurs* qui étaient actionnés par des bonshommes qui étaient là-haut qui le faisaient marcher, qui le faisaient pousser pour mettre d'une cannelure à l'autre. Ca se faisait

automatiquement, mais avec des bonshommes qui roulaient et eux n'avaient qu'à tourner leurs manettes. Ils poussaient un peu et quand ils étaient devant ils arrêtaient. Ils rentraient dedans, ils revenaient, rentraient....Et quand il était fini il partait à la cisaille. Là on coupait les bouts et on faisait les choses. C'est compliqué ça...

P. Galloro : Dès que vous avez eu l'âge vous êtes passé ouvrier au laminage ?

M. Leichtnam P. : Je gagnait plus. Du moment où vous étiez conducteur de rouleaux, mais comme porteur d'analyses c'était le plus petit salaire, avec l'âge déjà, après au conducteur de rouleau on gagnait déjà plus, après lamineur on gagnait plus, et ainsi de suite.

P. Galloro : Et tous les ouvriers commençaient comme vous ?

M. Leichtnam P. : Pour faire le travail là, ils ont fait comme moi.

P. Galloro : Au laminoir ?

M. Leichtnam P. : Tous non, il y en avait qui commençaient aux hauts fourneaux....

P. Galloro : Mais des gens qui travaillaient aux laminoirs ?

M. Leichtnam P. : Là ils ont fait comme moi j'ai fait.

P. Galloro : Donc pour résumer vous avez commencé comme garçon de course....

M. Leichtnam P. : Plus ou moins parce qu'un garçon de course allait d'un bureau à l'autre tandis que moi c'était toujours le même travail, du laminoir au laboratoire, revenir avec les cahiers puis repartir, jusqu'à huit heures ensuite je partais à la maison et c'est un autre qui continuait.

P. Galloro : Ensuite vous avez continué comme conducteur de rouleau...

M. Leichtnam P. : Après comme lamineur.

P. Galloro : A quel âge est-vous passé lamineur ?

M. Leichtnam P. : Il fallait avoir à peu près 18 ans.

P. Galloro : 18 ans ?

M. Leichtnam P. : Oui, et il fallait être costaud.

P. Galloro : Et celui qui n'était pas costaud, qu'est ce qu'il faisait ?

M. Leichtnam P. : Il faisait autre chose, il y avait d'autres boulots qui étaient moins durs, parce qu'aux laminoirs c'était dur...

P. Galloro : C'était dur pourquoi ?

M. Leichtnam P. : C'est pourquoi le laminoir c'était le mieux payé de l'usine.

P. Galloro : Parce qu'il fallait une force physique ?

M. Leichtnam P. : Ah oui !

P. Galloro : Parce qu'il fallait porter les poutrelles par exemple ?

M. Leichtnam P. : Les poutrelles, il n'y a rien à porter. Tout va avec les ponts.

P. Galloro : Alors pourquoi il fallait être fort ?

M. Leichtnam P. : Comme il faut pousser les lingots, le lingot est un peu trop loin, il faut pousser, il a une grande pince en acier comme ça, il se met en dessous, il pousse la barre un peu, mais il ne peut pas pousser la barre d'ici à là, quelques centimètres....

P. Galloro : Ça c'est de l'autre côté.

M. Leichtnam P. : Oui, ce n'est plus le même train

P. Galloro : Ca c'est un 850 et là un 925...

M. Leichtnam P. : Ca c'est déjà plus pareil. Il n'y a que 2 cylindres, voyez, un en haut, un en bas. Celui du bas repose sur des coussinets, et si on règle quelque chose, il faut régler en haut.

P. Galloro : C'est celui-là qui monte et qui descend ?

M. Leichtnam P. : Attention, celui-là il ne montait pas comme on veut. Il fallait le régler. Parce quand on monte les cylindres, on met un cylindre sur l'autre. D'abord le premier, après on met les cales...qui sont dedans pour guider, les guides et après il y en a un autre. C'est pour cela qu'il y a des hommes de chaque côté, parce qu'ils ne peuvent pas venir ici pousser un peu, retourner... On met des hommes ici et là, si le lingot était trop loin ou pas ils poussaient un peu et s'ils ne pouvaient pas le faire avec la main, ils prenaient les rippers c'est comme des chaînes, ça passe là dedans, ils les poussent et quand il va trop loin, il faut qu'il les porte les trucs là, il fait marcher les chaînes, il les met de l'autre côté et il les pousse par ce côté là.

P. Galloro : Et les gens avec qui vous travailliez, vous les connaissiez bien ?

M. Leichtnam P. : Naturellement on était toujours avec les même personnes.

P. Galloro : Vous étiez toujours avec la même équipe ?

M. Leichtnam P. : Oui, j'ai mon poste, j'ai mon personnel, celui qui venait après moi, parce qu'on faisait trois postes des fois, lui il vient aussi et il a encore une fois les même personnes.

P. Galloro : Et vous aviez le temps de discuter entre vous ?

M. Leichtnam P. : Oui, quand il n'y avait rien à faire oui, on pouvait discuter ensemble.

P. Galloro : Ca arrivait souvent que vous n'ayez rien à faire ? Entre 2 chargements ?

M. Leichtnam P. : Pas tellement, surtout après la guerre de 18 parce que ça marchait moins bien, mais une fois que c'était rôdé, c'était rare quand il y avait 5 minutes d'arrêt. Et quand il y avait quelque chose qui cassait, ça arrivait aussi qu'on casse un cylindre, le gros cylindre là, c'est arrivé qu'il se casse en deux, et il pèse 25 tonnes. Alors il fallait démonter, faire le démontage et remettre les autres cylindres, c'est pas un petit boulot, hein !

P. Galloro : Les ouvriers avec qui vous étiez, quels étaient leurs rapports avec leur chef ? Avec le contremaître ?

M. Leichtnam P. : S'il faisait son travail comme il devait le faire il n'y avait pas de problème. On les engueulait.

P. Galloro : Ils le prenaient bien ?

M. Leichtnam P. : Ils étaient obligés.... Ca c'était un train ... moi j'ai plus fait ça. Moi j'ai fait le blooming, moi j'ai plus fait ça,

P. Galloro : Ils venaient d'où, tous ces ouvriers ? Ils venaient d'Hagondange aussi ?

M. Leichtnam P. : Oui tout ça c'est l'usine d'Hagondange !

P. Galloro : Ils habitaient à Hagondange ?

M. Leichtnam P. : D'un peu partout, ils venaient de Rombas, de l'autre côté de la Moselle, il y en a qui venaient de Metz à bicyclette travailler à Hagondange. Oui, parce qu'à ce moment là, on n'allait pas chercher les ouvriers avec les bus comme aujourd'hui. Aujourd'hui on va chercher les ouvriers, à ce moment là, ils venaient en vélo, ou bien à pied ou bien ils venaient n'importe comment. Mais à l'heure du travail il fallait qu'ils soient là.

P. Galloro : Ils habitaient où dans les Cités ?

M. Leichtnam P. : Dans les Cités c'était la plus grande partie. Moi j'étais logé dans les Cités.

P. Galloro : Votre logement vous l'avez eu comment ?

M. Leichtnam P. : Il n'y avait pas encore assez de logements, mais vous n'êtes jamais allé à la Cité d'Hagondange ?

P. Galloro : J'ai habité à Hagondange

M. Leichtnam P. : Moi j'ai habité 50 ans à Hagondange ? Dans quelle rue vous alors ?

P. Galloro : Au Village !

M. Leichtnam P. : Au Village, tandis que moi à la Cité et j'ai toujours été logé par l'usine !

P. Galloro : Et vous avez eu votre logement comment alors ? Vous étiez célibataire lorsque vous avez eu votre logement ?

M. Leichtnam P. : Non, pour les célibataires, il n'y avait pas de logement. Il y avait près de la forêt des chambres pour les célibataires, ils avaient juste une chambre alors que ceux qui avaient un logement, avaient un logement.

P. Galloro : Et où près de la forêt ?

M. Leichtnam P. : Près de là où il y avait le portier dans le temps, si vous avez connu le portier.

P. Galloro : Près des logements de Silvange ?

M. Leichtnam P. : Avant d'arriver à Silvange, en bas. Aujourd'hui, les bâtiments sont encore là, les célibataires étaient dedans. Près de l'Hôpital de Silvange à droite près de la forêt il y avait les logements qui étaient pour les célibataires. Alors eux avaient des chambres alors que pour les hommes mariés ils donnaient des logements. Quand ils en avaient. Quand ils en avaient pas ils étaient obligés de se loger n'importe où.

Ca c'est un train trio, parce qu'il y en avait 3. Le blooming c'est un 2 cylindres. Là il y en a 3. Il passe là, il remonte, il vient d'en haut en bas, après il redescend, voyez ça monte là, il n'est pas au même niveau que là, ça, ça descend comme là, parce qu'il y a 3 cylindres.

Là c'est le train de 300, où on prend avec les tenailles.

P. Galloro : Vous avez travaillé dans lequel de ces trains ? Dans tous ?

M. Leichtnam P. : Non juste les gros trains, après les gros trains, c'était plus mon travail, j'avais rien à chercher là. Là c'était pareil, il y avait le même nombre de

personnel, seulement nous on avait beaucoup plus de travail, parce que nous on commandait aussi l'aciérie car si quelque chose n'allait pas, il fallait qu'on rende compte, qu'on s'en occupe pour qu'ils changent les systèmes ou n'importe. Tandis que eux, il y avait des fours, qui étaient enfournés à froid ou à chaud, et laminés là, comme ça. Là le train de 300. Là le train finition, il rentrait là et il sortait là finit. Dans chacune de ces six cages on trouve des cylindres et ils sortent automatiquement... Voyez les rails, on lamine ça sur 60 mètres. On avait pas les grilles qui allaient aussi loin, il fallait les couper et là il y a une scie, on ne la voit pas bien... On scie un petit bout au bord parce que c'est un peu esquiné, ils tirent ça d'un côté, après il vient derrière et il tape contre la grosse poutrelle là, l'autre là haut il coupe, et après c'est ripé, avec les ripeurs, sur la grille. Et quand ils sont froids, ils sont emmenés avec les ponts et sont mis au finissage au Parc.

Ca on appelle ça, la *grille Morgan* pour les petits fers. A chaque fois qu'il y a une barre qui vient, et que c'est fini, la grille se tourne et la barre part toujours d'une cage à l'autre. Au bout il y a des cisailles pour couper aux longueurs commandées. Ca là c'est déjà finit pour être embarqué.

Ca c'est un *dresseur* pour les grosses poutrelles. Quand elle sont un peu cagneuses, les bonshommes là ils mettent des cales dessous, et il y a une presse qui presse dessus pour les redresser.

P. Galloro : Là c'est l'Atelier ensuite ?

M. Leichtnam P. : C'est l'Atelier pour réparation de tous le Laminoir. S'il y a des pièces de cassée... Ca c'est les wagonnets qui venaient avec les minerais...

(Fin de la Première Face)

P. Galloro : En tant que tourneur de cylindres, vous êtes resté combien de temps ?

M. Leichtnam P. : J'ai fait machiniste. Celui qui m'a remplacé, quand je suis parti, il a été tué. Et son fils a été enterré ces derniers jours. Celui qui m'a remplacé, a été tué.

P. Galloro : A l'usine ?

M. Leichtnam P. : A l'usine, oui...

P. Galloro : Comment cela s'est-il passé ?

M. Leichtnam P. : Je vais vous montrer là, parce que là vous ne pouvez pas comprendre... là vous le comprendrez... Parce que tous ceux qui n'ont pas fait cela, ils ne peuvent pas le dire...

Attendez, ça c'est l'entrée de l'usine du portier... voyez les tramways qui arrivent jusqu'à Maizières. Jusqu'à Maizières et Hagondange, pour prendre les ouvriers et ceux qui travaillaient là-dedans. Et ça c'était sous le tunnel, voyez là dessous. Alors moi lorsque j'apportais les analyses, c'était là, à l'arrêt du tramway, un peu plus haut, et moi je descendais par là dans les services pour amener les analyses... Maintenant je vais vous montrer comment il a été tué... On voit les cages quand

même.... Voilà... Vous voyez la barre là ? Ca c'est une vis, là dans le milieu, il y a une vis, grosse comme ça, alors il fallait la grosse clé là, pour tirer dessus, parce que c'était pas un petit boulon, comme ça. Alors voilà, la barre, vous voyez là, il y a une cage, deux cages, trois cages... il y avait 5 cages là,

P. Galloro : Là on est au train de 925 ?

M. Leichtnam P. : Au 925 oui. Parce qu'il y a le blooming, le 925 et le 850. C'est les trois trains. C'est moi qui les avais. Vous voyez entre les deux là ? Alors là, pour passer de l'autre côté, il y avait une tôle, une espèce de fer, pour pouvoir passer... Alors quand ils ont fait les poutrelles de 600, quand on met en route, quand les cylindres sont mal posés, il faut qu'elles soient bien serrées ces clés là-haut. Autrement on ne pouvait pas laminer. Alors il est entré là-dedans, et certainement qu'il y avait du jeu, il est entré dedans, il y a eu un choc, et vous voyez ça ? Ca donnait un choc, la vis là-haut est sortie... parce que ça c'était mis là dedans pour serrer, alors il a mis ça là-dedans et le choc... la clé à tourné, il est passé entre les deux comme je vous ai dit, et l'a frappé dans le dos et lui est tombé sur le lingot qui passait...

P. Galloro : Il est passé dans les rouleaux ?

M. Leichtnam P. : Non, il n'est pas passé dans les rouleaux, il est passé sur la poutrelle de 600 et il s'est brûlé là-bas. Il a été aux grands brûlés à Metz... et 8 jours après il était mort, brûlé.

P. Galloro : Et cela arrivait souvent ce genre d'accidents ?

M. Leichtnam P. : C'est le premier que j'ai vu chez nous. Et il savait le danger aussi bien que moi ! Normalement on ne doit pas passer entre les cages quand c'est en train de laminer. Mais lui comme il connaissait le travail, comme moi aussi, moi aussi je passais, mais enfin... il a été pris quoi !

P. Galloro : Il y avait des consignes de sécurité ?

M. Leichtnam P. : Les consignes on devait les savoir, on les connaissait mieux que n'importe qui ! Le chef contremaître connaissait quand même le danger, mais il ne pensait pas à ça ! Il n'a pas bien fait attention et puis alors... Il ne pouvait pas savoir non plus que la clé tournait, ça a fait un choc, la clé est sortie en haut du truc, elle a tourné là comme ça, elle l'a frappé dans le dos et hop, sur la poutrelle...

P. Galloro : Le contremaître était sur place ?

M. Leichtnam P. : Il ne peut pas être partout ! En général quand on met en route, on est toujours là pour voir comment qu'il marche, parce qu'on lamine un bout, parce qu'on change souvent... vous faites des poutrelles de 600, après on fait autre chose, et chaque coup, il faut régler de nouveau, alors on fait un lingot, on passe une fois, on attend le bout, si la dimension est bonne. Si elle est bonne on retape encore une fois les cales en haut pour que ce soit bien calé et on continue à nouveau. Mais le contremaître ne peut pas toujours être partout. Vous avez 30 bonshommes, vous avez les cisailles derrière, vous avez les autres fours dehors... vous ne pouvez pas être partout...

P. Galloro : Vous êtes resté combien de temps à ce train ?

M. Leichtnam P. : Attendez voir, quand j'étais au blooming... j'étais chef-lamineur. Lamineur, chef-lamineur, j'étais des fois sur les machins, là qui marchent de droite à gauche, vous les voyez là, j'étais monté dessus, je poussais, j'allais comme ça avec... 22 ans peut-être, après je suis parti aux gros trains et tout ça... Ca c'étaient les chefs...

P. Galloro : La photo que vous me montrez là, c'était la photo des gens qui étaient placés par rapport à leurs grades ? Le chef au milieu ?

M. Leichtnam P. : En général on met toujours les meilleures places au milieu. Celui-là c'était le directeur de l'usine.... Ca c'était le directeur administratif, l'autre encore un ingénieur, tout ça c'étaient des ingénieurs... des chefs de service...

P. Galloro : Et les autres contremaîtres, ils ont commencé comme vous ?

M. Leichtnam P. : Ils ont commencé comme moi !

P. Galloro : Ils n'ont pas fait d'école ?

M. Leichtnam P. : Il y en avait après ! A Metz, le...

P. Galloro : Le centre Moreau ?

M. Leichtnam P. : Oui, il y en a qui sont allé là, mais moi j'ai jamais été. Parce que de mon temps ça n'existait pas encore.

P. Galloro : Cela veut dire que les gens qui étaient avec vous à l'usine, qui travaillaient avec vous sur les trains, sont des gens qui ont été recrutés comme vous ?

M. Leichtnam P. : Comme moi, ils ont monté en grade comme moi, mais d'après aussi comme il y avait de la place vide !

P. Galloro : Mais qu'est ce qu'il s'est passé, quand vous êtes entré en 1919 à l'usine, vous êtes resté jusqu'en 1922 comme garçon d'analyse, ensuite vous êtes allé aux rouleaux, aux Laminoirs...

M. Leichtnam P. : Comme machiniste...

P. Galloro : Jusqu'en quelle année êtes vous resté aux laminoirs avant d'être machiniste ?

M. Leichtnam P. : Avant d'être machiniste ? Mais tout ça c'est la même chose....

P. Galloro : Jusqu'en 1925 à peu près ?

M. Leichtnam P. : Attendez voir ? 1925... j'avais 19 ans... non là j'étais encore au blooming... 25 ça ne se peut pas, j'ai fait mon service militaire...

P. Galloro : En 1924 vous êtes passé machiniste... vous aviez 18 ans.... C'était quoi la différence entre conducteur de rouleau et machiniste ?

M. Leichtnam P. : Le conducteur de rouleau ne s'occupe que des rouleaux, alors que machiniste c'est aussi pour faire marcher ou tourner et retourner ou poser les *dégageurs*, pour les *guides* et tout ça... c'est pas la même chose... En tous cas c'était sur la passerelle, toujours au blooming...

P. Galloro : Quand vous êtes conducteur de rouleau, c'est en bas et machiniste en haut ?

M. Leichtnam P. : Non, les conducteur de rouleau sont en haut,

P. Galloro : En haut aussi ?

M. Leichtnam P. : Oui, tous les conducteurs de rouleau sur les trains sont en haut,

P. Galloro : Comment s'appellent les types en bas ? Des ouvriers ? Des manoeuvres ?

M. Leichtnam P. : Non des lamineurs, aides-lamineurs, et les machinistes sont en général en haut... eux ne risquent pas d'avoir les pattes cassées comme on dit, ils sont sur la passerelle...

P. Galloro : En 1923, il y a eut des problèmes ? Le problème de la houille qui ne venait plus, l'Allemagne l'avait bloqué....

M. Leichtnam P. : On n'a jamais été bloqué, il y avait une fois peut-être, quelques jours peut-être... Il y avait aussi des grèves des fois...

P. Galloro : Comment ça se passait le problème des grèves dans les années 20 jusqu'en 1925 ?

M. Leichtnam P. : Comme toujours ! Quand ils en avaient marre, ils arrêtaient quoi ! Comme ça se passe encore maintenant, aujourd'hui ! Vous voyez bien ! Voyez tous ceux-là ? Ca c'était mon chef de service, ca c'était mon ingénieur et celui après, et celui-là, je les ai pratiquement tous connu ceux-là.

P. Galloro : Vous êtes resté combien de temps machiniste ?

M. Leichtnam P. : 3 ans...

P. Galloro : Jusqu'en 1927 ?

M. Leichtnam P. : Oui,

P. Galloro : Ensuite vous êtes passé quoi ?

M. Leichtnam P. : Chef-lamineur,

P. Galloro : Pendant combien de temps ?

M. Leichtnam P. : Jusqu'à mon service militaire, jusqu'en 1926.. non ...

P. Galloro : Attendez, 1924 vous êtes passé machiniste ?

M. Leichtnam P. : Après chef lamineur...après... c'est la guerre... en 39... En 38 on était tous mobilisés, vous ne le saviez peut-être pas ça... Mais il n'y a pas eu la guerre... en 38... J'étais parti 2-3 jours sur la ligne Maginot, « *allez hop, il faut que vous alliez au bureau, il faut rentrer à l'usine* ». Je suis rentré chez moi et automatiquement j'ai continué (...*coupure de bande due à une fausse manoeuvre*...).... « *...tu pouvais laissé l'année là à ton frère, il était plus petit mon frère, t'es plus costaud que lui...* » J'ai dit « *rien à faire...* ». Je fréquentais ma femme à ce moment là. J'ai fait mon année...

P. Galloro : 1926 vous étiez au service militaire, en 1927 vous êtes rentré...

M. Leichtnam P. : J'ai continué à faire ma place de chef lamineur, jusqu'à ce que je sois nommé contremaître... et après il y a eu la guerre.... ah non, 27.... il faut que je réfléchisse maintenant.... j'ai travaillé comme chef lamineur, jusqu'en 38.

P. Galloro : En tant que machiniste vous étiez combien ? Vous étiez encore tout seul ?

M. Leichtnam P. : On était à 4 en haut...un pour les rouleaux, un pour la montre...

P. Galloro : Le chronomètre ?

M. Leichtnam P. : Oui il y avait un grand tableau qui donnait la mesure, la hauteur.... C'était fractionné à 100 comme une montre... Là-dessus d'après ce qu'on roulait, il monte et il descend, celui-là, du bas restait toujours en bas, c'était celui du haut qui montait et descendait... on savait d'après la montre quand il fallait le reprendre, le retourner pour le mettre dans l'autre cannelure à côté, et refaire encore une fois pareil, pour le faire encore une fois plus petit...jusqu'à la dimension demandée... Si on devait faire un 200 carré, il fallait faire beaucoup de passages, ça partait et ça revenait, plus de 5 minutes pour faire un lingot,

P. Galloro : Et chacun avait sa place ?

M. Leichtnam P. : Chacun avait sa place... Normalement 4 mais quand on roulait à trois un faisait la place de 2 et ça allait... On était à 4... un roulait les *rouleaux*, l'autre roulait les *dégageurs*, vous savez ce qui dégage les cylindres, le machiniste c'est celui qui fait la tournée, et le conducteur.

P. Galloro : Qui vous a appris tout ça ?

M. Leichtnam P. : Ca s'apprend tout seul, petit à petit... Je suis conducteur de rouleau, je fais le rouleau, après je vois bien comment tout le reste il marche, seulement pour la vis c'était pas pareil, parce que la vis il fallait compter parce que la vis c'est une montre... Parce qu'il faut savoir, jusqu'où il faut serrer, pour pouvoir le tourner pour le mettre à côté pour qu'il rentre là dedans,

Là vous ne le voyez pas, parce que la montre elle est derrière au 2. Parce que là derrière il y avait un grand tableau, une montre haute comme ça, avec 100 traits. Il fallait savoir jusqu'où il fallait serrer pour pouvoir le retourner...

P. Galloro : Quand vous êtes parti au Service Militaire, on vous a remplacé tout de suite ?

M. Leichtnam P. : Mais il faut bien !

P. Galloro : La personne venait d'où ?

M. Leichtnam P. : Si nous on est en haut, il y en a 2 ou 3 qui peuvent faire le travail,

P. Galloro : Et quand vous êtes revenu ?

M. Leichtnam P. : Et bien j'ai repris mon travail ! L'autre a pris ma place mais si je reviens, pendant ce temps là il peut être monté aussi, sinon il faut qu'il cède ma place. Moi ils sont obligés de me donner ma place,

P. Galloro : Vous êtes passé chef-lamineur à la fin de votre service ?

M. Leichtnam P. : Jusqu'à la guerre

P. Galloro : Et vous faisiez quoi en tant que chef-lamineur ?

M. Leichtnam P. : Je ne faisait rien du tout, je contrôlais ce qui se faisait. Vous êtes le chef, j'étais obligé de savoir tout le travail comme tout les machinistes, ceux qui étaient en haut, il fallait que je sache faire tous les travaux d'une place ou de l'autre... J'ai fait toutes les places... Quand le contremaître n'était pas là, je remplaçais le contremaître. Mais je n'étais pas rémunéré pour, j'avais un peu plus

tous les jours, quelques francs de plus pour faire ce travail. Mais après quand j'ai été nommé chef-contremaître, c'est quand je suis revenu.. J'ai été nommé chef-contremaître, contremaître... Quand la guerre a été déclarée, je suis parti, je suis resté à l'usine, quand la guerre était déclarée, en 39 j'ai travaillé jusqu'à ce que les allemands étaient là, en 40 les Allemands étaient là.. La dernière journée, j'étais de l'après-midi, je m'en rappelle encore, on a mis des affiches : « *Les affectés spéciaux, doivent rejoindre Dijon* » en tant que militaire. Nous on nous a dit « *vous pouvez partir* » mais il fallait encore travailler de l'après-midi, au lieu de dire de partir tout de suite, on a fait notre poste, le lendemain matin on est allé chercher nos payes. Après j'ai été à la gare pour prendre le train, mais il n'y avait plus de train. Je voulais aller à la gendarmerie, mais il n'y avait plus de gendarme ! Il n'y avait plus rien ! J'ai pris mon vélo et je suis parti à Toulouse ! En vélo ! Je voulais pas rester parce que les Allemands étaient devant la porte ! Deux jours après les Allemands étaient là, en 40. Mon frère, le deuxième était à Toulouse, dans l'aviation, aviateur... à Toulouse, alors je suis resté 4 jours là... Avant je suis passé à St Priest à Lyon... A une place publique, il y avait des militaires là, à la table alors j'ai montré l'affiche comme quoi je dois rejoindre Dijon... « *Oh, il dit, il n'y a plus rien à faire* » et il m'a marqué « *Peut rejoindre ses foyers* ». Alors je suis parti de là, j'avais fait partir ma femme avant, en Bretagne, près de Brest. Alors j'étais en route pour aller à Brest....

Fin de la cassette.

- Entretien 2 -

Recueil du témoignage de monsieur Albert Balducci, résidant 12, rue de la gare à Serrouville (54 560). Né en septembre 1918 à Sogliano (prov. Forli, en Émilie-Romagne) sa vie et ses expériences illustrent très bien l'immigration italienne et le syndicalisme en Lorraine, puisque M. Balducci a été pendant longtemps président de la fédération régionale de la C.G.T. en Lorraine.

Il a connu également la vie et le monde du travail en Moselle et en Meurthe-et-Moselle.

Enregistrement effectué en août 1992.

Questions posées de M.-L. ANTENUCCI et prise de son de Piero-D. GALLORO.

* * *

Cassette 1, face A

Marie-Louise Antenucci : présentez-moi un peu vos origines, votre famille, votre arrivée en France.

Albert Balducci : Eh bien je suis né en 1918 ; je suis comme on dit un enfant de la guerre. Je suis né dans un petit patelin, la commune de Sogliano, à la limite entre la province de Forli et la Romagne, près des Marches, un peu comme Villerupt-Audun-le-Tiche aujourd'hui. C'est près de la province de Pesaro. C'est un petit village sur les premiers contreforts des Apennins. Ce n'est même pas un village, c'est un hameau : il y a une centaine d'habitants. On voit San Marin et on est à 45 km de Rimini. Mon père était fils de métayer. C'était le servage, 50-50 : 50 pour le patron, 50 pour eux. Il faisait partie d'une famille de 6 enfants. Il avait cinq soeurs, c'était l'aîné. Alors, il était un peu saisonnier. Il devait travailler mais il n'aimait pas beaucoup la terre. Et alors, l'hiver il avait fait la mine, la mine de soufre à Montecatini. C'était une grande société. A l'avènement du fascisme, il y avait des bandes de jeunes, des voyous fascistes à travers la campagne qui passaient en camion et qui chantaient leurs chants. J'étais petit, j'avais 5-6 ans, puisque je suis venu en France à l'âge de sept ans. Tous ceux qui ne voulaient pas les saluer, ils leur faisaient boire de l'huile de ricin. Mon père avait 25 ans à l'époque et avec son copain, il leur a lancé le verre de ricin à la figure et il est parti la nuit même. Le hasard a voulu qu'il y ait en France ma grand'mère maternelle. Donc, il est allé à Hussigny. C'était au mois d'avril 1925. Ce dont je me souviens, c'est que quelques jours après, une bande de fascistes sont venus le chercher. Ils tiraient des coups de revolver en l'air. Nous, nous sommes partis 6 mois après.

M.L.A. : Où viviez-vous alors ?

A.B. : On vivait chez mon grand-père, dans une petite maison, la maison natale, là voilà. C'est le hameau de Barbotto à 14 km de la commune. En Italie, une commune s'étend sur 20-30 km. Il pouvait arriver qu'une naissance en hiver ne soit déclarée qu'au printemps... Alors, on est arrivés en France avec ma mère et ma soeur, moi et une soeur à mon grand-père maternel. C'était la première fois qu'on montait dans un train. On est partis dans un chariot à boeufs une nuit. On hurlait qu'on ne voulait pas partir. On est descendus jusqu'à Cesena. C'était une ville importante. Donc, on a débarqué à la gare d'Hussigny le 25 octobre 1925. Chaque fois que je vais à Hussigny et à Luxembourg par Differdange, je pense à ça. Il y avait à l'époque une usine de 700 salariés. C'était une fonderie, donc deux hauts fourneaux. Nous sommes arrivés au moment d'une coulée : c'était l'enfer. On voyait des lueurs. On s'est serrés contre notre mère et on se demandait où on était arrivés. Il y avait des lumières partout, alors qu'on avait quitté un pays où il n'y avait pas d'électricité, pas d'eau. On est arrivés de nuit, et j'ai vu les gerbes d'étincelles. On a habité chez la grand-mère. Elle vivait dans une baraque. Et puis, quelque temps après, on a eu un 2 pièces dans les cités : là aussi une découverte. Elle était blanche, il y avait une lampe et l'eau à l'évier. Voilà mon arrivée en France.

M.L.A. : après cette arrivée, êtes-vous allé de suite à l'école ?

A.B. : oh oui. Bien sûr, je ne parlais pas un mot de français. Par la suite, j'ai vu arriver des Polonais. Vous savez quand on parle aujourd'hui des Algériens, on a connu nous aussi la même chose. On était les *Macaroni*. Moi, j'ai souffert de ça. Alors, ma mère m'amène à l'école. J'étais juste assis à côté d'un Polonais. On a eu un instituteur qui s'appelait Ortoli. Il était Corse.. Et le jour même, je reviens à la maison et je dis à ma mère : "*Mamma, je ne veux plus aller à l'école.*". Ma mère tenait à ce que j'aille à l'école. Elle y tenait plus que mon père. C'est là qu'on a rencontré le premier instituteur d'origine italienne. Maintenant, c'est courant, mais à l'époque, c'était quelque chose. Il s'appelait Migliori. Son père faisait un peu tous les métiers, comme tous les Italiens à l'époque. Vous savez, il y avait une expression. On disait que les Italiens commençaient avec une brouette. En Italie, on disait sortir de la forêt... Aux imbéciles qui disent : "Ils viennent manger notre pain", il faut dire que l'immigration, c'est un apport économique, culturel, politique extraordinaire. Parce que celui qui s'en va et qui arrive dans un autre pays, il se bat pour se faire sa place, plus que les autres. Parce qu'on avait plus de volonté, on était les premiers partout : à l'école, en sport. Mais, on n'avait pas toutes les qualités, loin de là. Mais, enfin, pour en revenir, à l'école, on y parlait le français, mais à la maison, on parlait le français et nos parents nous répondaient en patois romagnol. Alors, ça faisait un peu un langage mélangé.

M.L.A. : mais, au début des années Vingt, quand vous êtes arrivé, quelles nationalités y avait-il ?

A.B. : il y avait quelques Polonais, mais beaucoup d'Italiens. Une grande majorité. Mais, c'était regroupé dans quelques régions. A Hussigny, il y avait la basse-Italie, c'étaient presque tous des Romagnols. Et dans d'autres secteurs, c'étaient les Toscans. On se regroupait quoi. On se passait ensuite le mot, comme le téléphone arabe. C'est ainsi qu'on a retrouvé la majorité des Romagnols à Hussigny, Auboué et Tucquegnieux. Cà, c'est pour les mines, parce que l'immigration dans les usines, c'est autre chose, elle est venue après... Alors, au bout de trois ans, j'ai fait ma grande classe et quatre ans après j'ai eu mon certificat d'études en 1931. Pour en revenir à cet instituteur, un jour il m'a pris dans les bras, et il m'a montré à toute la classe, en disant : *"Vous le voyez celui-là. Il y a 3 ans, il ne connaissait pas un mot. Maintenant, il est dans la grande classe."* J'ai fait ma communion solennelle la même année que mon certificat d'études. Ah, mais vous savez, en parlant du racisme, il faut dire qu'il apparaissait en période de crise. Pourquoi on n'en recherche pas les causes ? Vous voyez ma mère, après une certaine période se débrouillait. Tout le monde la cherchait pour faire les pâtes, à tel point qu'on a vu des Françaises faire des pâtes à la main aussi bien que les Italiennes, et à la suite même des Polonaises... Pendant la crise de 1931, nos pères chômaient 10 jours consécutifs, dans les mines et les usines ; les jeunes partaient au service militaire et quand ils revenaient, un étranger occupait leur place, je les comprends. Et en 1940, quand Mussolini est intervenu, la France était à genoux et nous, nous étions évacués dans des régions où leurs enfants étaient partis. Mais, je suis retourné en Italie 27 ans après, jour pour jour. Coïncidence : c'était un Congrès des mineurs italiens dans la région où j'étais né. J'avais insisté pour faire partie de la délégation de la Fédération française. C'est là que je me suis rendu compte que je n'étais plus Italien mais pas encore Français. Là-bas, nous y avons retrouvé des tas de cousins, car du côté de ma femme, qui elle est Marchegiana, beaucoup de membres de sa famille sont restés en Italie. A un moment donné, j'avais relevé 99 cousins et cousines. J'y suis retourné le 25 octobre 1952. Quand j'étais plus petit, j'entendais mes parents parler de l'Italie et j'en rêvais moi de Mercatino, Talamello etc... Le plus grand voyage que mon père ait fait a été son service militaire à Milan. A l'école, il y avait les bagarres entre les petits Français et les petits Italiens. Quand les Français nous disaient : *"Ton père vient voler le pain de mon père."*, nous on répondait : *"C'est parce que ton père est un fainéant."* Alors c'étaient des bagarres. On en donnait et on en recevait. J'en donnais plus que j'en recevais. Alors, après quand je suis rentré dans les entreprises, je dois tout à la France de m'avoir appris les droits de l'Homme, les libertés, mais sans jamais renier mes origines.

M.L.A. : et après l'école, où avez-vous travaillé ?

A.B. : après l'école, je venais de passer le certificat d'études. J'ai une seule photo de mon passage à l'école. Je vous la montrerai. A l'époque, c'était 1 franc et il fallait les sortir, surtout en 1931 : c'étaient la misère, le chômage 4 à 5 jours par quinzaine. Mais, on a eu des parents formidables. Ma mère partait aux champs à 4 heures du matin, elle revenait à 7 heures. on n'a jamais souffert de la faim. On s'est nourris de pain, de patates et du reste. On élevait de la poulaille, des cochons. On était 6 enfants. il fallait le faire. Alors, mon père avait une sciatique et la dernière était venue au monde en 1931. On lui a dit : "*Et ton fils ?*". Le problème était de savoir comment avoir une bouche de moins à nourrir. Il m'a trouvé une place dans un bistrot et je faisais tout : la bonne, laver les verres. Je n'étais pas bien grand, 1 m 32. Pour aller au comptoir, ils m'ont fait un banc et un tablier. Et alors, j'ai retrouvé tous mes copains qui jouaient au football sur la place. Le matin, il fallait se lever à 7 heures et aller jusqu'à la fermeture, 11 heures-minuit. Ma mère devait m'habiller, je dormais. J'y suis restée trois mois et puis je me suis sauvé. Je ne pouvais pas supporter, surtout les bruits entre le couple. Heureusement, il y avait une bonne qui était vraiment très gentille, Simone, et qui me protégeait. Après, je suis rentré chez un paysan pour garder les vaches. Ensuite, je suis entré dans un bureau, j'ai été garçon de course. Là, on m'a demandé si je voulais rester dans ce bureau ou descendre à la menuiserie. J'ai choisi la menuiserie. De 1931 à 1936, j'ai dû faire 7 à 8 métiers avec des périodes où je n'avais rien. Il n'y avait qu'une solution, pour ne pas être à la maison, sous la coupe du père surtout, et je me débrouillais pour aller couper du bois, chercher des pissenlits etc.. Après en 1936, je suis entré à l'usine de Villerupt. J'avais 17 ans, après un passage aux fortifications, où on m'a mis à la porte pour mes opinions et puis j'étais étranger encore. Je me débrouillais toujours. J'allais chercher les fruits dans les vergers des notables. Alors, en 1935, avec le fascisme, parce qu'il existait des partis d'extrême-droite en France à cette époque, nous sommes devenus les premiers antifascistes. Mon "université" ça a été les entreprises, les associations, le militantisme syndical. D'ailleurs, moi ça m'a posé des problèmes parce que ma demande de naturalisation a été rejetée deux fois, à cause de mes activités politiques. Et s'il n'y avait pas eu le Front Populaire, ma famille aurait été expulsée. Ensuite, pendant la guerre, j'ai été arrêté, pendant que les fascistes d'origine italienne collaboraient avec les Français. D'ailleurs, ce sont des policiers français qui ont dit à ma mère que j'étais un *Macaroni*, un communiste et que je ne reviendrai pas. Alors, pendant la guerre, j'étais engagé volontaire en Allemagne et j'avais vu une revue italienne *Partigiani all'estero* (Partisans à l'étranger). J'avais été catalogué comme sous-officier dans l'armée italienne au titre de *Partigiano*, caporal dans l'armée (sic). Mais, quand je suis retourné en Italie en 1952, j'avais 34 ans, j'étais à l'hôtel avec un camarade. D'autres devaient arriver en avion. Un carabinier a frappé à ma porte qui me dit que je devais venir au commissariat de police.

"Comment, au Commissariat de police ?". Il avait vu mon passeport. Je l'ai donc suivi au commissariat pour m'annoncer que j'avais été condamné à 18 mois de prison pour désertion en temps de guerre. C'était pas cher, car en France, en temps de guerre, vous étiez fusillé. Mais, en Italie, c'était tellement courant, et on m'a dit aussi que pendant la guerre de 14-18, il y avait eu beaucoup de déserteurs¹. Ça devait être une tradition ! D'ailleurs mon grand-père qui en 1952 avait 76 ans m'a dit que sur sa porte avait été mis une affiche qui disait : "*Ici est né Balducci Alberto, déserteur en temps de guerre etc...*". Mais, comme c'était un petit patelin isolé, ça n'a pas été plus loin que cela. Alors, j'ai été déserteur tout en étant soldat de cette armée. J'ai même touché une pension parce que je n'étais pas encore Français. Je l'ai été en 1947. Voilà schématiquement mon parcours jusqu'à la guerre.

M.L.A. : quelles associations existaient quand vous étiez jeunes ?

A.B. : elles étaient très nombreuses, tant au niveau politique que sportif. On n'avait que ça. C'est-à-dire que le travail était plus collectif. Dans les usines, on travaillait par équipes et pendant des années et des années parfois. Le travail manuel était plus unificateur disons. Il y avait les mineurs, les manoeuvres, les rouleurs, les wattmen qui venaient chercher les wagons, les ajusteurs, les ouvriers d'entretien etc... Ensuite on se retrouvait à l'école. D'abord on était à l'école ensemble, après on s'est retrouvés au centre d'apprentissage, après aux clubs de football ensuite dans les bals, on vivait dans les mêmes cités. Ensuite avec la modernisation, on a eu le vélo, la moto puis la voiture. En 1936, c'était une période extraordinaire : on a eu les 40 heures, les congés payés. Vous savez les congés payés, je me suis accroché avec des Italiens à Villerupt qui ne voulaient pas partir en congés payés. Ils disaient : "*Ce n'est pas possible que les patrons nous payent sans rien faire !* " Je me rappelle l'un d'entre eux qui travaillait à l'usine. Il faisait un travail de bagnard. A l'usine certains services étaient plus dangereux, plus malsains qu'à la mine. Mais, on était plus solidaires à la mine. Le mineur c'était le dernier des métiers. On voyait par exemple à Hussigny avec 4 mines. Eh bien, tous les jours il y avait soit un tué soit un accidenté. Moi, je suis rentré à la mine quand j'étais petit. Mon père était wattman. Alors, pour ce qui est des fêtes, on avait les bals en Moselle, à Differdange au Luxembourg ou à Villerupt. On commençait à 2 heures de l'après-midi jusqu'à 4 heures du matin. On prenait les premiers taxis, en 1936, 37, 38. Tout le monde était invité à ces bals.

1 Ces désertions furent surtout visibles dès 1917, après les nombreuses batailles de l'Isonzo et bien sûr après la défaite de Caporetto en octobre face à l'Autriche. La situation de l'armée italienne était alors similaire à celle de l'armée française. Cette armée avait été placée sous le commandement du général Cadorna (1850-1928) entre 1915 et 1917.

Dans les associations, il y avait les syndicats : la C.F.T.C.. Il y avait les associations italiennes, comme l'*Italia Libera* et puis il y avait les journaux italiens qu'on vendait. J'entends encore nos pères chanter des chansons folkloriques comme vous savez *quel mazzolin di fiori* . Et quand je suis retourné en Italie, j'ai vu beaucoup de retraités chanter cette chanson. Pour les jeunes, il y avait les jeunes cathos, les jeunes socialistes, les jeunes communistes. Eh bien, à Hussigny, entre ces jeunes cathos et ces jeunes socialistes, il y avait des discussions. On se cotisait, on faisait nos locaux nous-mêmes. il y avait une forte solidarité.

Cassette 1, face B

M.L.A. : y avait-il des bagarres entre groupes d'Italiens opposés politiquement ?

A.B. : des bagarres, il y en avait sans cesse. Elles étaient même organisées. Le patronat a même utilisé tout cela pour nous diviser. Quelqu'un qui tuait un homme passait la frontière et allait au Luxembourg et puis il se perdait dans la nature.

M.L.A. : lorsque les nouveaux immigrés arrivaient, y avaient-ils des gens un peu "perdus" Etaient-ils aidés en arrivant ?

A.B. : ah oui, quand nous sommes arrivés, il y avait une solidarité. Et après, nous aussi, nous avons continué pour les autres.

M.L.A. : vous m'avez parlé des Italiens à la mine, à l'usine. Mais quand vous êtes arrivé en 1925, y avait-il déjà des Italiens qui avaient réussi à "aller plus loin" ?

A.B. : ah oui, si vous prenez par exemple à Hussigny, les vieilles familles c'étaient les Monti, les Stefanelli etc... Ils sont devenus les notables. Le premier instituteur d'origine italienne que j'ai eu et dont je vous ai parlé, son père était marchand de bière et en même temps cultivateur. Les plus vieilles familles italiennes de Hussigny sont d'origine romagnole. Et même certains d'entre eux, enfin ... on a tout fait, tenir des cantines, ils ont même joué des rôles de collaborateurs avec le pouvoir. Ils dénonçaient les plus turbulents, ceux qui avaient des idées trop à gauche, ce qui a été mon cas. C'étaient des Italiens qui le faisaient. La délation était courante, d'ailleurs parce qu'ils avaient des pressions, des commerçants qui avaient un bistrot etc... C'était la délation, la soumission etc... surtout à Villerupt, parce qu'à Villerupt, l'immigration italienne est venue après vers 1927. Elle était un peu plus au sud. Ils sont venus structurés avec leurs prêtres, avec leurs instituteurs et avec un état d'esprit. Ceux qui sont venus entre 1925-27-29-30 et après, sont venus du temps du fascisme et ils venaient, disons, avec leurs idées d'aller à l'étranger parce que le traité de Versailles ne leur avait pas donné ce qu'ils voulaient etc... Pour parler de

Villerupt, la première grève qu'il y a eu, c'était en 1936, c'était contre 4 Italiens qui ne voulaient pas se syndiquer. Ils étaient venus avec le *Dopolavoro* et les organisations fascistes. J'ai vu pendant la guerre des Italiens qui m'ont menacé.

M.L.A. : quand vous parlez des associations, il existait avant les organisations fascistes, d'autres organisations, comme par exemple l'Opera Bonomelli, implantée dans le nord de la Lorraine et au Luxembourg. En avez-vous entendu parler ici ?

A.B. : oui, oui, ils ont envoyé des dirigeants pour constituer des organisations. Figurez-vous que j'en ai retrouvé un en Italie. Il était à Tucquegnieux. il avait été mal reçu par les Italiens, surtout dans les mines. L'état d'esprit n'était pas du tout le même. Parce que nous, nous étions une émigration économique, la première. Comme on disait, avant d'installer les moulins, il fallait encore que les paysans sèment du blé. Pour la sidérurgie, il a fallu d'abord trouver du minerai et puis les mineurs ont été les premiers. La coïncidence a été qu'on venait d'une région très à gauche en Italie. L'Emilia-Romagne était une région "rouge". Mussolini, c'est le nord qui en a fait un chef de gouvernement, comme disait l'autre. Il est venu au monde en Emilie-Romagne, mais il est devenu chef du gouvernement grâce aux Italiens du nord. Mais, oui, il y a eu des problèmes avec leurs prêtres comme par exemple, il n'y a jamais eu de prêtres italiens à Hussigny. Il y a eu une *Maison du Peuple*. C'étaient des Italiens qui la tenaient. Et comme je disais en 1938, il y a eu la Commission Ciano et avant le test avec l'Ethiopie et les alliances. Ma mère s'est retrouvée dans ce cas là. A la naissance de la dernière de mes soeurs, elle était gravement malade. Ma grand'mère est venue en France la chercher. Ma soeur habite maintenant à Audun-le-Tiche. Elle est devenue M^{me} Perron. Elle s'est retrouvée dans le train et les fascistes ont vu son alliance. Ils ont voulu la lui arracher. La première chose ça a été cela. Et en 1938, ils ont rapatrié les Italiens. Ils ont fait une propagande pour retourner au pays. Eh bien, à Villerupt, on en a trouvé plus que dans toute la Lorraine. Deux trains entiers sont descendus. Et coïncidence, il y avait une ligne de chemins de fer, Longwy-Hussigny. Nous, on habitait juste à la frontière. Ils descendaient en chantant les hymnes fascistes, avec les drapeaux italiens *Ritorniamo a casa nostra* (Nous retournons chez nous) etc... On leur tirait des cailloux, avec l'air goguenard des Français qui nous regardaient.

M.L.A. : une étude a été faite justement là-dessus. Il y avait près de 200 fascistes italiens à Villerupt avant la guerre. Il y avait beaucoup de petits commerçants, ce que l'on appelle des petits notables.

A.B. : ah oui, c'est là qu'à Villerupt, cela a été plus typique, un peu à Saulnes aussi et Longwy un peu. Il y a eu des dirigeants à Villerupt. Pendant la guerre, je n'étais pas

là, mais je l'ai su. Il y avait aussi des Italiens résistants à Villerupt comme les Zavolli ou les Pantanella.

M.L.A. : globalement y a-t-il eu plus d'antifascistes à Villerupt ou à Audun-le-Tiche ?

A.B. : beaucoup plus à Audun-le-Tiche.

M.L.A. : et après la guerre ces fascistes, que sont-ils devenus ?

A.B. : ils sont devenus communistes. Comme en Italie, c'est pour ça que je dis qu'il ne faut pas faire l'amalgame. S'il fallait faire une sélection, en Italie ... Je me rappelle d'un oncle qui était communiste et qui est parti à Rome en 1931. Quand je l'ai revu en 1952, il avait les deux cartes dans la poche : il avait la carte du parti et celle du Parti Démocrate-Chrétien (la D.C.). Mais, il disait, "*Je n'ai jamais voté Démocrate-Chrétien*". Mais, j'ai été obligé pour avoir du travail. Et Don Domenico, je m'en souviens, disait : "*Vous êtes tous des traditori.*" Il avait placé tant de cartes et il n'avait pas trouvé les voies correspondantes. Cà, c'est proprement italien !

M.L.A. : après la guerre, avez-vous accentué vos activités syndicales ?

A.B. : j'ai fait un peu le tour du monde. J'ai passé par toutes les fonctions de la hiérarchie, jusque Paris. J'ai été au Chili, en Chine, et j'ai terminé comme Secrétaire de la région Lorraine. Je ne le suis plus qu'à titre honorifique. J'ai un journal *Le sous-sol lorrain*.

M.L.A. : reparlons du racisme et de la crise de 1929. Quand avez-vous été touché ?

A.B. : au début de 1931, jusqu'en 1936. Les mines ont d'abord été touchées. C'est toujours l'industrie de base qui commence.

M.L.A. : de la part du gouvernement français, au niveau local ou au niveau national, y avait-il des incitations pour faire retourner les étrangers au pays d'origine ?

A.B. : ah oui ! des trains entiers de Polonais sont partis. C'était presque un spectacle. Entre 1927 et 1930, on disait : "*Oh! il y a un train de Polonais qui arrive.*". On descendait à la gare d'Hussigny et ils débarquaient comme des wagons à bestiaux. Vous aviez les marchands d'hommes, qui disaient : "*Allez, celui-là, je le prends. Non, celui-là je ne le prends pas, il est trop frêle.*". C'étaient les cantiniers qui les prenaient et ensuite, ces cantiniers qui étaient mineurs, maîtres-mineurs, travaillaient en équipes avec eux et il arrivait qu'à la paye, ce qu'ils devaient à la cantine et ce

qu'ils gagnaient, ne leur suffisait pas. Ils étaient toujours en dettes. Et en même temps, ils jouaient le rôle d'indicateurs de police. d'abord, c'étaient les Italiens, puis les Polonais. Parce que les Italiens, beaucoup sont devenus des notables. Ça se faisait plus discrètement. Je connaissais un ancien patron du cinéma de Hussigny qui plusieurs fois m'a accroché en me disant de faire attention ; "*Si tu continues comme ça, tu finiras à la frontière.*". Mais, vous savez, le droit syndical, reconnu en France en 1884, il a fallu attendre en Lorraine, au pays des seigneurs, des maîtres de forges, 1936. Un Français qui était soi-disant catalogué à la C.G.T. ou au Parti Communiste, même socialiste, était exilé du département. D'ailleurs, pendant la guerre, le premier arrêté à l'usine, c'était moi et je n'étais pas Français. Les brigadiers de gendarmerie collaboraient avec les Allemands et ils donnaient des noms. Les notables, la police, c'était surtout après 1936, après le Front Populaire. Tenez, j'ai d'ailleurs une photo du Front Populaire à Hussigny, quand on collectait des fonds pour l'Espagne. Là, c'est moi et là c'est l'école. Et là, il y a les boîtes de lait pour les enfants espagnols.

M.L.A. : y a-t-il eu comme dans d'autres régions françaises ou comme au Luxembourg des Brigades internationales qui se sont constituées ?

A.B. : ah oui. Il y en a eu. A Villerupt, il y a eu Braine, un Français. Moi, je ne suis pas parti parce que je n'avais pas 18 ans. Mais, il y a eu des Italiens.

M.L.A. : alors, pendant la guerre, vous avez été arrêté et ça a été les camps de prisonniers ?

A.B. : ah non, j'ai été arrêté en tant que communiste et puis ensuite déserteur. Je n'avais pas encore été appelé en Italie. Ensuite en 1942, ils m'ont appelé pour aller en Italie. C'est là que je suis rentré, comme on appelle, dans la clandestinité, c'est-à-dire, changer de nom et tout ça quoi. Alors ça pendant 4 ans. Et puis je suis rentré dans la résistance. Notre compagnie a été intégrée dans l'armée française. J'ai été amené à la guerre à Sarrebrück. Je n'étais pas encore Français. Je l'ai été le 7 octobre 1942 ... non 1947.

M.L.A. : après la guerre, il y a eu d'autres vagues d'Italiens ?

A.B. : très peu dans les mines. Quelques-uns sont venus parce qu'ils avaient les parents. Dans les mines, en 1950-51, l'émigration était arrêtée. D'abord, on recrutait sur place parce que comme on s'était bien battu pour que le métier de mineur soit un métier comme les autres, respecté puis envié. On a eu les salaires, le statut des mineurs etc.. C'est plutôt dans les usines, mais l'émigration est descendue plus bas. Surtout dans la sidérurgie, chez les de Wendel, là-bas à Homécourt-Joeuf etc... Et

puis, il ya eu les entreprises du bâtiment. Dans les mines, très peu. Après la guerre, ils sont tous devenus Français.

M.L.A. : et les autres nationalités ?

A.B. : une chose. Quand je suis revenu, j'étais découragé, en voyant les collaborateurs d'hier devenus les résistants d'aujourd'hui. J'ai compris qu'il fallait tout recommencer et j'ai fait du syndicalisme. J'ai fait Hussigny, Trieux, Piennes puis j'ai été Secrétaire de la Fédération des Mineurs à Paris. là, je suis revenu, parce que là il y a eu un problème. Je n'ai pas changé d'opinion. J'ai été par ma formation un peu anarcho : ni Dieu ni César. Je respectais les dirigeants mais je ne les ai jamais adorés. Comme dirait l'un, les dirigeants sont beaux quand on les voit de loin. Ce sont des hommes comme tous les autres. Je n'ai jamais été d'accord avec les choses dites justes : la méthode de direction, la vie interne. Pour moi, le socialisme, ce n'est pas ça. Ce n'est pas une caste qui remplace une classe ; c'est vivre mieux et être plus libre. Comme je ne me suis jamais laissé imposer quoi que ce soit, j'ai horreur des carriéristes, ceux qui utilisent un idéal. D'ailleurs, j'ai pensé que vous m'auriez posé la question à propos de ma carrière et je vous ai préparé quelque chose pour vous personnellement. Je suis marxiste et plus que jamais. Pour moi, il faut une société plus juste, plus humaine, plus fraternelle pour le bien-être de chacun. Car, c'est ça que la France m'a appris de l'histoire.

M.L.A. : et entre les crises de 1931 et celles des années 1970, voyez-vous des points communs ? Nous parlons ici des conséquences humaines.

A.B. : je dirais qu'il y a eu les mêmes causes et les mêmes effets, à une dimension moindre. La cause fondamentale de la crise de 1931, c'est qu'il y a eu une contradiction entre le développement des forces de production et les possibilités des forces de consommation. Les forces productives se sont développées de façon considérable surtout depuis cette dernière guerre. La préparation de la guerre de 1914-18, il a fallu 20 ans pour la récupérer, entre 1918 et 1940. Les guerres ont été les soupapes de sécurité dans le système capitaliste. Comme disait Jaurès, le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée apporte l'orage. C'est inévitable... Avec la fin de l'URSS, les nationalismes se sont réveillés. Au moment où on parle de l'Europe, regardez ce qui se passe en Bosnie. Moi, je suis allé en Yougoslavie, ce n'était pas le paradis mais si on compare avec d'autres pays, comme la Turquie il n'y a aucune comparaison. Ils avaient réussi à mettre 7 ou 8 nationalités ensemble et maintenant voilà le nationalisme. On revient à plus de 50 ans en arrière. Les Croates, pendant la guerre, ce sont eux qui ont été sous la domination des Allemands. Mais, je crois que c'est plus grave aujourd'hui... Je pense que cette situation est dangereuse car il n'y a pas de perspective, pas d'avenir. Dans notre jeunesse à nous, on avait une foi

à surmonter les obstacles. On y croyait. Aujourd'hui encore, certains me disent : "*Mais, M. Balducci, vous êtes encore communiste.*". Ils m'appelaient même "*l'évêque rouge*". Mais, que de crimes a-t-on commis au nom des religions ? Ce n'est pas le socialisme que je condamne mais les crimes commis en son nom. Vous savez, je ne crois pas en Dieu. Entre ce que l'Eglise disait et ce qu'elle faisait, c'est ça qui me choquait. Des gifles de mon curé, j'en ai aussi reçues !

M.L.A. : mais revenons à la question des immigrés. Comment expliquez-vous qu'en 1936 (et c'est aussi ce que l'on a vu dans les années '80) la faute soit toujours retombée sur les immigrés récemment arrivés ? Les critiques venant même parfois d'enfants d'immigrés.

A.B. : notre chance à nous, ça a été les instituteurs de la IIIème République qui nous ont appris l'Histoire, la géographie et puis le civisme. Alors, et les cancre : celui qui ne connaît pas l'histoire de son pays n'a pas de racines. A la moindre tempête, il est balayé.

Cassette 2, face A

A.B. : si je suis devenu ce que je suis, c'est parce que je suis passé à l'école de la misère. Pas une misère seulement matérielle mais aussi morale. Mon père qui était illétré disait : "*L'uomo è una bestia* (l'Homme est une bête)". Quelquefois, avec une écharpe tricolore, cela a transformé des hommes. Ils se conduisent comme des despotes. Et plus vous montez l'échelle, plus cela devient grave.

M.L.A. : mais pour en revenir à vous, vous êtes Français, vous n'avez pas oublié vos racines. Qu'est-ce que vous regrettez le plus en Italie ?

A.B. : jusqu'à présent, cela fait 4 ans que je n'y retourne pas. Mais, plus j'avance en âge, plus je sens le besoin d'y retourner. On a ensuite élevé une nièce, née à Villerupt, mais immigrée en 1972 avec ses parents au Brésil ... Quand on y allait, pendant 8 jours, on campait, on ne bougeait pas. Et le dimanche on descendait à la mer. Et l'un de mes neveux disait qu'on allait en pèlerinage ! Donc, je montais au pays et j'allais voir la maison. C'est ça qui me manque. Mais, je ne pourrais pas y vivre. Je ne me plains de rien, mais on a tellement souffert étant enfants. Je me souviens d'un directeur de mine, j'avais 30 ou 31 ans, j'étais à Trieux. Une grève est arrivée et l'armée était là. Des Polonais voulaient aller justement travailler. Les Polonais, ça a été toujours assez dur. Ce directeur s'amène avec un lieutenant en disant : "*Arrêtez cet homme, c'est lui le meneur !*". Les soldats viennent et je leur dis : "*Ecoutez les gars, vous n'allez pas m'arrêter. Vous savez ce directeur, il a collaboré avec les Allemands pendant la guerre.*". Et le directeur a ajouté : "*Mais,*

j'étais Français bien avant vous, alors que vous n'étiez encore qu'un Maca....". Il n'a pas dit les deux autres syllabes. Il y avait un gendarme entre moi et lui. C'est la seule fois où j'ai regretté de ne pas avoir 10 cm de plus. Mon poing est passé juste devant son épaule.

M.L.A. : avez-vous connu dans votre famille des gens venus en France et puis qui sont repartis en Italie?

A.B. : ah oui. Par exemple, mon oncle romain dont je vous ai parlé. Il est mort maintenant. Mais, la France, il l'a regrettée.

M.L.A. : et quand vous êtes retourné en Italie en 1952, comment avez-vous retrouvé ce pays ?

A.B. : c'était l'époque où on coupait une cigarette en quatre. C'était incroyable. J'étais à Pesaro. C'était à 40 km de la Perticara. Bien sûr, pas d'essence. On arrive le soir vers 5 heures. Il y avait au moins 2000 mineurs. J'avais un oncle par mariage, le mari de la soeur aînée de mon père qui est mort dans cette mine. C'était plus élevé, à 1000 mètres. Bon, je dis, maintenant, je vais chez moi. De toute façon, je savais que ce n'était pas loin. Et le secrétaire me dit : "*Comment chez toi ?*". Oui, à Barbotto. Mais, ici ils avaient tous des surnoms et c'est resté ensuite. Dans ma famille, par exemple, il n'y a que moi qu'on appelait Alberto ou Berto. Et ce secrétaire se souvenait de ma tante, donc femme de mineur, qui était venue au Congrès. Là aussi il y aurait un chapitre à faire sur les femmes de mineurs. Ce secrétaire, Léon, voulait faire un article sur "*le retour d'Albert au pays natal*". On monte par des chemins en lacets, c'était donc à 1 000 mètres. Et je lui dis que j'allais tout retrouver : à gauche, il y a la maison maternelle de ma grand-mère ; elle n'existait plus, il n'y avait qu'un tas de pierres. A droite, il y avait une petite chapelle et lui me dit qu'elle était toujours là. Et quand on rentrait dans le village, il y avait, on disait une *Osteria* et à droite il y avait le moulin où mon père s'est battu avec les fascistes. Il me dit que le moulin était toujours là mais qu'il ne marchait plus. Et en descendant, il y avait la maison de mon grand-père. Mais, avant de descendre, on a parié deux *fiaschi* de vin. Effectivement, en descendant, c'était encore comme ça. Alors, on rentre dans cette *Osteria*. Ces choses m'avaient paru si grandes et 27 ans après, étaient toutes petites. La maison maternelle m'avait paru si grande avec ses fenêtres alors que dans les murs, il n'y avait que des créneaux. Dans cette pièce, je rentre. Ils étaient les uns sur les autres. Une autre chose, c'est que cette année-là, mes parents et ma femme Micheline avaient été en vacances et moi j'avais été en Allemagne, en R.D.A. Ils étaient donc passés avant moi. Et en rentrant chez moi, un homme, qui s'appelait Mauri, me dit : "*Ma, non sei mica il figlio Alberto ? Sei Berto tè !*" (Tu ne serais pas le fils Alberto ? Tu es Berto !). J'étais un enfant prodige et mon père était d'une sensibilité

formidable. On dirait qu'il avait tout prévu lui. Dehors, dans les bistrots où il allait, il en rajoutait, il était fier, comme tous les pères quoi. Il en a fait une autre quand on est retourné en Italie : en un rien de temps, tout le village était dans la rue. Il y avait peut-être 100 habitants. Il annonçait à tout le monde que Berto était revenu. Mon père était passé avant. Dans une maison un peu à part, il y avait ma tante, pas beaucoup plus âgée que moi d'ailleurs, 3 ou 4 ans. C'était la dernière qui était restée avec mon grand-père. Dans la cave où on met le pinard, le cellier, mon père allait voler les oeufs à ma grand'mère et les coquilles, il les jetait derrière les tonneaux. En montant les trois marches, on entrait dans une pièce, c'était la pièce commune, je revois toujours mon grand-père. Il avait à un oeil $\frac{1}{10}$. Il n'y voyait plus très bien. Il avait son chapeau sur la tête et les mains sur la table, et il dit : "*Ma, chi c'è ?* " (Mais, qui est là ?). "*Je suis Berto. Vous vous rappelez, nonno, vous m'appeliez Teston (grosse tête)*", je lui réponds. Il y avait encore le matron où ma grand'mère mettait le pain et la chicorée. Parce que vous savez il a fallu que je vienne en France pour connaître le café. Je croyais que c'était un médicament. Ensuite, je suis monté dans sa chambre et c'est là que je lui ai mis le coup de grâce. Je me rappelle, on dormait sur des matelas avec des feuilles de maïs. Je couchais avec mes tantes. Alors, c'est là qu'il a dit : "*E proprio lui !* " (C'est vraiment lui). Alors, tout le monde était en pleurs, c'était formidable. On avait une famille éparpillée en Suisse et dans toute l'Italie, à Verone, Milan, Bologne, et en Romagne, Cesenatica, Sant'Arcangelo ... Et la dernière, pour vous raconter que mon père avait dit à mon grand-père que j'avais eu un coup de téléphone de Pompidou. En fait, il en rajoutait. J'avais simplement rencontré Pompidou à une délégation à la préfecture de Metz.